

Commission of the European Communities

information management

STATE OF THE ART OF THE APPLICATION OF NEW INFORMATION TECHNOLOGIES IN LIBRARIES AND THEIR IMPACT ON LIBRARY FUNCTIONS: A REASSESSMENT

Report
EUR 14085 EN

Blow-up from microfiche original



COMMISSION OF THE EUROPEAN COMMUNITIES

information management

Libraries programme



**State of the art of the application
of new information technologies in libraries
and their impact on library functions:
a reassessment**

FRANCE

**E.N.S.B.
Danièle Roger
17/21, Bd du 11 Novembre
F-69623 VILLEURBANNE**

LIB/2 update Report

**Directorate-General
Telecommunications, Information Industries and Innovation**

**Directorate
Information Industry and Market**

1992

EUR 14085

**Published by the
COMMISSION OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
Directorate-General
Telecommunications, Information Industries and Innovation
L-2920 LUXEMBOURG**

LEGAL NOTICE

Neither the Commission of the European Communities nor any person acting on behalf of the Commission is responsible for the use which might be made of the following information

Catalogue number: CD-NA-14085-EN-C

© ECSC — EEC — EAEC, Brussels - Luxembourg, 1992

DESCRIPTION OF THE STUDY

This study is an updating of the LIB-2 study entitled "State of the art of the application of new information technologies in libraries and their impact on library functions: France" carried out jointly in 1986 by the Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires and the Fédération Française de Coopération entre Bibliothèques at the request of the Commission of the European Communities.

Similar parallel studies were carried out in each of the Community Member States and the various reports were published under the reference EUR 11036.

The study comes under the European Community's plan of action for libraries, which is based on the Council Resolution of 27 September 1985 on collaboration between libraries in the field of data processing. The representatives of the Member States meeting in Luxembourg on 11 and 12 February 1987, and subsequently on 8 and 9 March 1989, approved this initiative and called on the EEC to help in the work on improving services and using resources as efficiently as possible.

Several lines of action were defined:

- producing computerized national bibliographies and collective catalogues according to compatible principles and standards;
- projects aimed at facilitating international interconnection of systems through the development of standards and new technologies;
- design and establishment of services using new information technologies (CD-ROM, multilingual authority files, on-line public access catalogues (OPAC), telecommunications, etc.);
- assisting in the development and manufacture of commercially viable products, services and tools which would be of use to libraries (integrated management software, authority files, teaching software, etc.).

In order to clarify its thoughts on the choice of future action, the Commission called for an updating of the 1986 study, since there had apparently been considerable developments in this field throughout the Community since then.

The contract concluded between the ENSB and the Commission of the European Communities in September 1990 gave a deadline of six months for completion of the study, which was submitted on 29 April 1991.



0.1 Aims

The purpose of this document is to give factual information indicating the main trends, the role of key bodies and the economic aspects, in four main areas, i.e.:

- availability of electronic notices;
- the networks permitting access to these notices;
- integrated library management systems;
- the use of new information technologies for user services.

We intend to highlight new developments since the previous study, without dwelling on things which were described in 1986.

0.2. General

Before setting out the detailed findings, it would be useful to look back briefly at the situation four years ago in order to obtain a picture of main developments since 1986. Four years ago the Bibliothèque de France did not exist as such, the Bibliothèque Nationale was producing its computerized catalogue but was not yet offering its products to other libraries, the "Pancatalogue" project was being drawn up and great hopes were pinned on the LIBRA network, which has since been discontinued.

Two principal trends appear to predominate at present, i.e. the popularizing of the idea of networks at every level from local to international and moves on the part of libraries towards production logic.

Although nothing new, the interest which French libraries have in networks has been translated into tangible form by the establishment of numerous local or regional networks and links with international networks. 1990 proved to be a particular active year in this area, two of the most important national events in this sector being devoted to networks (the AENSB conference ("Journée d'étude") and the ABF Congress).

The other main element is the development of OPACs and the expansion of the market in bibliographical information. Major libraries offer their catalogues on CD-ROM (the first being BPI with LISE) and competition is emerging on the market in bibliographic notices between the major traditional sources, the private suppliers (the "Cercle de la Librairie" with ELECTRE), the service companies, which offer to draw up retrospective catalogues on a library's behalf, and the library networks (particularly the regional cooperation agencies).

This study has been carried out at a time when France is undergoing various changes. The developments observed since 1986 are significant, but many projects - including national or international projects - are still at the study, pilot or implementation stage and it will not be possible to provide exhaustive factual data on them, although their impact may ultimately be decisive.

What is needed at this stage is a stock-taking of the situation to permit subsequent comparative studies.

0.3. Methodology

The study was divided into three phases. The first lasted a month and involved working out a methodology. At the end of this phase, on 5 October 1990, the Commission of the European Communities organized a meeting in Luxembourg between the bodies responsible for carrying out the study in the twelve Member States in order to harmonize working methods.

This meeting enabled technical points to be clarified, ambiguities ironed out and the intentions of the Commission and the context of the study more clearly defined.

During the first phase, which lasted a month, the various operators in the field were identified, i.e. libraries, suppliers of software or products, software-users' clubs, networks or associations and the

large regional or national bodies. Lists were drawn up for each of these categories (cf. annexes), to which additions were made in the course of the study. Depending on the operator concerned, we decided to collect the information for the survey either by interview or by questionnaire.

At the same time, we tried to identify other similar studies. It turned out that apart from a survey carried out by the company "Quadrature" at the request of MENJS in 1989, no studies had previously been carried out involving the collection of a set of factual data corresponding to the LIB-2 specification. Even the study carried out for MENJS is by no means as exhaustive as the Commission requires. This gap is surprising if one considers that the use of new technologies by libraries represents a large market and that most operations are subsidized by the relative ministries. However, we discovered that the Association des Directeurs de Bibliothèques Universitaires (Association of Heads of University Libraries) was planning a similar survey.

We learned of a project carried out by the consultancy company TOSCA involving a very detailed analysis of 22 library management software packages available on the French market in 1990. Unfortunately, we were not able to obtain a copy of this study, which the publishing house "A jour" has very recently decided to publish. It should appear in the very near future. On the other hand, the review of library management systems which appeared in the May 1990 issue of "Livres-hebdo" (No 20) provided some very useful information.

In France, public libraries often cooperate through regional agencies. It was therefore concluded that involvement of the FFCB in this project would be the best way of obtaining the information required, since the FFCB uses these "grassroots" agencies as relay points.

Sources and methods:

Public libraries:

The data were collected in four ways:

- 1) studying the available literature (cf. bibliography at the end of the study);
- 2) interviews with the heads of large establishments;
- 3) analysing the questionnaires sent via the regional cooperation agencies to 400 public libraries which -have introduced or intend to introduce computerization. Of the 400 questionnaires, 228 were returned but only 209 were usable;
- 4) analysis of the questionnaires sent to the regional bibliographic bases.

Higher-education, research and specialized libraries

A similar approach was adopted except that:

1. The questionnaire differed slightly from the one sent to the public libraries;
2. The survey covered all the university libraries, whereas only those higher-education, research and specialized libraries listed in the World Guide to Libraries and having over 20 000 volumes were covered.

Certain libraries could not be dealt with in the same way on the grounds of their particular significance - either because they operated at national level or because they were involved in innovative research for applications activities. These were interviewed and described separately.

Requests for information were sent to clubs of software users and to software suppliers. Not all replied and the information obtained was used in an ad hoc manner for cross-checking.

Etat de l'art et impact des nouvelles
technologies de l'information appliquées aux
bibliothèques et à leur différentes fonctions

* * * * *

la France

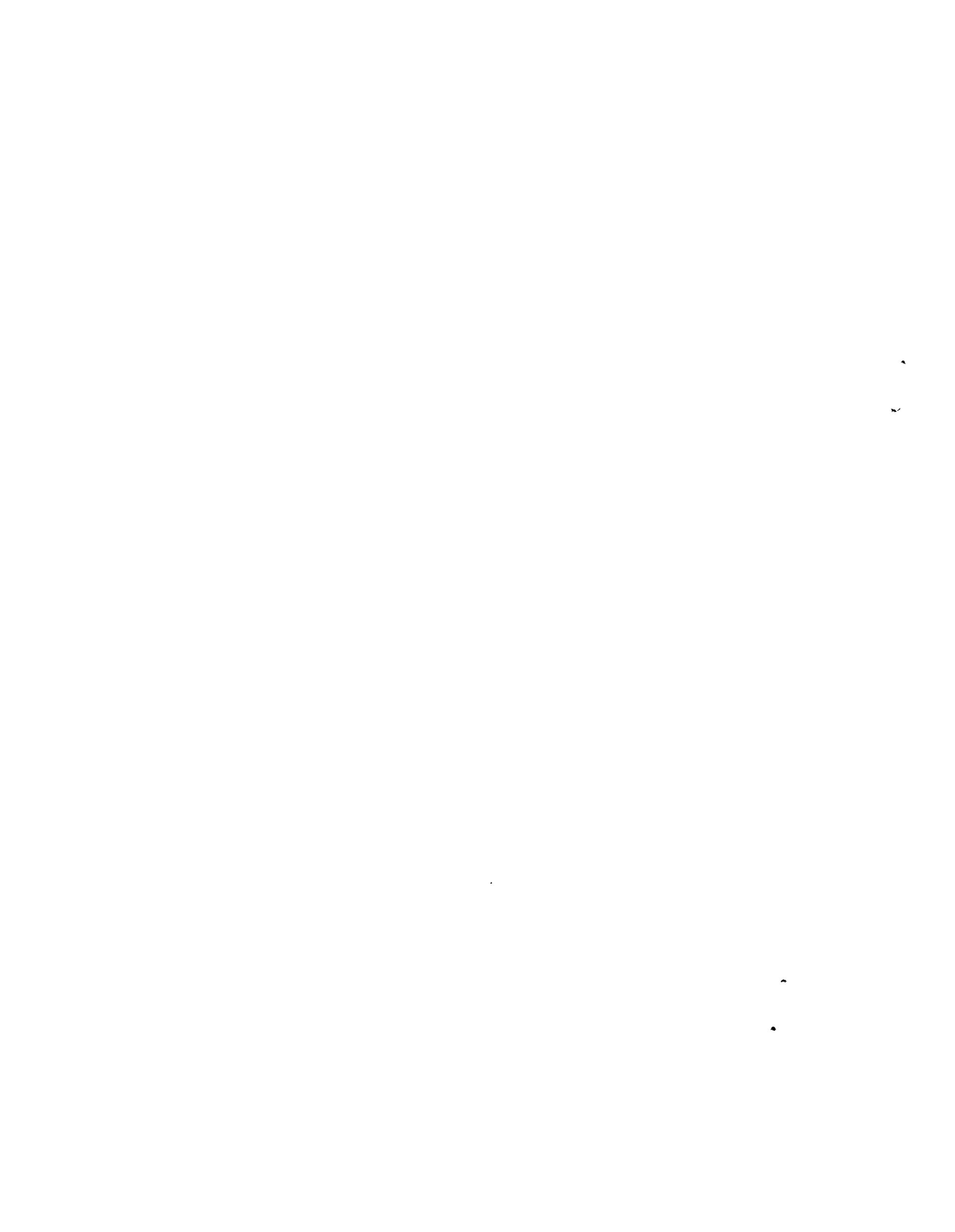
* * * * *

State of the art of the application of new information technologies
in libraries and their impact on library functions

mise à jour de l'étude réalisée en 1986

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE BIBLIOTHECAIRES

1991



Cette étude, commandée par la Commission des Communautés européennes à l'Ecole nationale supérieure de bibliothécaires, a été coordonnée par Danielle ROGER, conservateur à l'ENSB, et réalisée

avec la participation de la Fédération française de coopération entre bibliothèques (FFCB) pour le secteur des bibliothèques publiques,

et la collaboration de Bernadette Sizaret, pour la partie concernant les bibliothèques d'étude et de recherche, et Philippe Souchu, Jeannette Amestoy, Philippe LePape, Béatrice Pedot, pour la partie concernant les bibliothèques de lecture publique.

Les textes concernant la Bibliothèque nationale ont été rédigés par Alix Chevallier, directeur scientifique de la Bibliothèque nationale.

Une partie des textes concernant le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS), notamment ceux concernant les réalisations de la Direction de la programmation et du développement universitaire (DPDU), font de larges emprunts à des documents internes du Bureau de la modernisation des bibliothèques à la DPDU et que Christine Deschamps, qui dirige ce bureau, a bien voulu nous communiquer.

Enfin, cette étude n'a pu être menée à terme qu'avec la collaboration des nombreuses personnes et institutions qui ont accepté de répondre à nos questions, et principalement :

- Christine DESCHAMPS, pour la DPDU,
- Françoise LEMELLE, pour la Direction du livre et de la lecture,
- Christian LUPOVICI, pour l'Institut de l'information scientifique et technique,
- Alain GIFFARD, pour la Bibliothèque de France,

- les nombreuses bibliothèques, les fournisseurs de logiciels et les clubs d'utilisateurs de logiciels, les responsables de réseaux ou catalogues collectifs qui ont bien voulu répondre à nos questionnaires ou nous rencontrer.



Sommaire

0. Présentation de l'étude	page
0.1. Objectifs	0.1
0.2. Remarques générales	0.2
0.3. Méthodologie	0.2
1. L'environnement : les évolutions majeures depuis 1986	
1.1. Les organismes clés	1.1
1.1.1. Le Conseil supérieur des bibliothèques	1.1
1.1.2. PARINFO	1.1
1.1.3. Le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports	1.2
La politique du MENJS dans le domaine de l'informatisation des bibliothèques et des nouvelles technologies de l'information	1.3
Les aspects économiques	1.4
Le réseau de fourniture de documents	1.5
Le rapport Miquel	1.6
1.1.4. Le Ministère de la culture et de la communication	1.7
1.1.4.1. Décentralisation	1.7
1.1.4.2. L'information bibliographique	1.7
1.1.5. Le projet Bibliothèque de France	1.10
1.2. Evolution technique : le réseau NUMERIS	1.11
2. Les grands établissements	
2.1. La Bibliothèque nationale	2.1
2.1.1. Présentation de l'établissement	2.1
2.1.2. Les fonctions informatisées et l'utilisation des nouvelles technologies	2.2
2.1.2.1. Fonctions bibliographiques et documentaires	2.2
Les principes	2.2
Les réalisations	2.3
La base bibliographique BN-OPALE	
La base de gestion documentaire BN-OPALINE	
Ouverture des deux bases vers l'extérieur et diffusion de leurs produits	2.4
Conversion rétrospective des catalogues des livres et des périodiques de la BN des origines jusqu'à la date de chargement initial de BN-OPALE	2.5
Services offerts aux utilisateurs de la BN	2.5
2.1.2.2. Fonctions de gestion paradocumentaire	2.5
Gestion du dépôt légal, fichier des déposants et fichier des dépôts	2.6
Gestion des achats, dons et échanges	2.6
Système de communication des ouvrages et de récolement (SYCOMORE)	2.6

	page
2.1.2.3. Fonctions de gestion administrative	2.6
2.2. L'Institut national de l'information scientifique et technique	2.7
Les bases de données	2.8
La bibliothèque de l'INIST	2.9
Le service de fourniture de documents primaires (FDP)	2.10
Le serveur d'archivage numérique	2.12
La recherche à l'INIST	2.12
2.3. La Médiathèque de la Cité des sciences et de l'industrie	2.13
2.3.1. Collections et public	2.13
2.3.2. Système informatique	2.14
2.3.2.1. Evolution du catalogage	2.14
2.3.2.2. Passage à GEAC 9000	2.14
2.3.3. Consultation des catalogues	2.15
2.3.4. Nouvelles technologies	2.15
2.3.4.1. Salle Louis Braille	2.15
2.3.4.2. COMETE (Cellule d'orientation vers les mémoires techniques)	2.16
2.3.4.3. Didacthèque	2.16
2.3.4.4. Projets	2.16
2.4. La Bibliothèque publique d'information	2.17
2.4.1. Collections et public	2.17
2.4.2. Le système informatique	2.17
2.4.3. Consultation des catalogues	2.18
2.4.3.1. L'OPAC GEAC 8000	2.18
2.4.3.2. LISE	2.19
2.4.4. Nouvelles technologies	2.19
2.4.4.1. La logithèque	2.19
2.4.4.2. La médiathèque de langues	2.20
2.4.4.3. Public info	2.22
2.4.4.4. Projet de communication d'images à distance	2.23
2.5. Le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris	2.24
2.5.1. Le réseau et ses collections	2.24
2.5.2. Déroulement du projet d'informatisation	2.24
2.6. La Vidéothèque de Paris	2.25

3. Les ressources bibliographiques

3.1. Les ressources d'importance nationale	3.2
3.1.1. BN-OPALE et BN-OPALINE	3.2
Base bibliographique BN-OPALE pour les livres et les périodiques	3.2
Base bibliographique BN-OPALINE	3.4
3.1.2. Pancatalogue	3.6
3.1.3. Catalogue collectif national des publications en série Myriade	3.8
3.1.4. TELETHESES	3.10
CD-THESES	3.12
3.1.5. ELECTRE	3.12
3.1.6. Un outil pour la constitution des catalogues : RAMEAU	3.14
3.2. Les ressources proposées par des réseaux	3.16
3.2.1. SIBIL-France	3.16
3.2.2. OCLC-France	3.19
3.2.3. Les bases bibliographiques régionales	3.21
3.2.3.1. Orientations et environnement	3.21
3.2.3.2. Spécifications techniques	3.21
3.2.4. Les réseaux thématiques	3.23

	Le Catalogue collectif des ouvrages	page 3.23
	Autres réseaux	3.25
	3.3. Conversion rétrospective : nouveaux services	3.26
	3.4. Le Catalogue collectif de France	3.27

4. L'informatisation de la gestion des bibliothèques

4.0.	Introduction	4.1
	Clubs d'utilisateurs de logiciels	4.2
	L'innovation chez les fournisseurs de logiciels de gestion	4.2
4.1.	Les systèmes de gestion informatisée de bibliothèque. 1ère partie : les bibliothèques d'étude et de recherche, les bibliothèques spécialisées	4.5
	4.1.1. Données globales provenant du MENJS	4.5
	4.1.2. Exploitation du questionnaire aux bibliothèques	4.6
	4.1.2.1. Niveau et type d'informatisation des bibliothèques	4.6
	4.1.2.2. Dates d'informatisation des bibliothèques	4.11
	4.1.2.3. Fonctions installées	4.11
	4.1.2.4. Projets d'informatisation des bibliothèques	4.12
	4.1.2.5. Fonction catalogage	4.13
	Formats	4.14
	Indexation	4.15
	Classification	4.16
	4.1.2.6. Participation à des réseaux de catalogage	4.17
	4.1.2.7. Récupération de notices extérieures auprès de fournisseurs ou agences bibliographiques	4.18
	4.1.2.8. Les OPACs	4.18
4.2.	Les systèmes de gestion informatisée de bibliothèque. 2ème partie : les bibliothèques de lecture publique	4.21
	4.2.1. Répartition des logiciels	4.21
	4.2.2. Dates d'installation des logiciels	4.22
	4.2.3. Les projets d'informatisation	4.24
	4.2.4. Répartition des logiciels suivant les configurations	4.26
	4.2.5. Gestion informatisée des tournées de bibliobus	4.36
	4.2.6. Gestion informatisée du prêt entre bibliothèques	4.36
	4.2.7. Saisie des collections et réservoirs bibliographiques des bibliothèques	4.37
	4.2.7.1. Niveau de catalogage	4.37
	4.2.7.2. Indexation matières	4.37
	4.2.7.3. Classification	4.37
	4.2.7.4. Les réservoirs de fonds anciens et spécifiques	4.37
	4.2.7.5. Les réservoirs de fonds encyclopédiques de lecture publique	4.38
	4.2.7.6. Les réservoirs de fonds sonores	4.38
	4.2.8. La récupération d'information bibliographique	4.39
	4.2.8.1. Bibliothèques ayant des projets d'informatisation	4.39
	4.2.8.2. Les fournisseurs d'information bibliographique	4.40
	4.2.8.3. La fourniture d'information bibliographique	4.40
	Les supports de transaction	4.41
	La fourniture d'information bibliographique par les bibliothèques	4.42
	4.2.9. Réseaux bibliographiques et catalogues collectifs	4.43
	4.2.9.1. Les réseaux	4.43
	4.2.9.2. Les catalogues collectifs	4.43
	4.2.10. Les logiciels et leurs fonctionnalités	4.44

4.2.10.1. Modules d'acquisition	4.44
4.2.10.2. Modules de prêt	4.44
4.2.10.3. Modules de gestion des périodiques	4.44
4.2.10.4. Les OPACs	4.44
4.2.11. Impact de l'informatisation sur les bibliothèques	4.45
Données générales	4.46
Niveau de satisfaction	4.46
4.3. Les fonctions des logiciels de gestion de bibliothèque	4.47
4.4. Le coût du catalogage	4.47

5. Les nouvelles technologies de l'information

5 1. Services d'importance nationale	5.1
5.1.1. Prêt entre bibliothèques (PEB)	5.1
5.1.2. FOUFRE	5.4
5.1.3. ION	5.5
5.1.4. Les projet de la Bibliothèque de France	5.7
Numérisation	5.7
Station de lecture assistée par ordinateur (LAO)	5.8
5.2. L'introduction des nouvelles technologies dans les bibliothèques.	
1ère partie : les bibliothèques d'étude et de recherche, les bibliothèques spécialisées	5.8
5.2.1. Le minitel	5.8
5.2.2. Le CD-ROM	5.10
5.2.3. Les vidéodisques	5.11
5.2.4. Autres technologies nouvelles	5.12
5.3. L'introduction des nouvelles technologies dans les bibliothèques.	
2ème partie : les bibliothèques de lecture publique	5.14
5.3.1. Nouvelles technologies de l'information actuellement en service	5.14
Service de consultation extérieure par minitel	
Consultation de CD-ROM	
Consultation de vidéodisques	
Banques de données	
5.3.2. Projet de création de services mettant en oeuvre des nouvelles technologies	5.14
Serveur télématique	
Communication de documents numérisés à distance	
CD-ROM	
Laboratoire de langues	
Didacthèque	
Autres projets	

6 Conclusion : les tendances ; les obstacles

Annexes:

Liste des sigles et abréviations

Liste des CADIST

Bibliographie

Questionnaire envoyé aux bibliothèques d'étude et de recherche

Questionnaire envoyé aux bibliothèques de lecture publique

PRESENTATION

Cette étude constitue une mise à jour de l'étude LIB-2, intitulée :

"Etat de l'art et impact des nouvelles technologies de l'information appliquées aux bibliothèques et à leurs différentes fonctions = State of the art of the application of new information technologies in libraries and their impact on library functions : la France"

et réalisée en 1986 conjointement par l'Ecole nationale supérieure de bibliothécaires et la Fédération française de coopération entre bibliothèques à la demande de la Commission des communautés européennes.

La même étude était menée en parallèle dans chacun des pays de la Communauté et les différents rapports ont été publiés sous la référence EUR 110361.

Cette étude s'inscrit dans le cadre du Plan d'action pour les bibliothèques de la Communauté européenne. A l'origine, se trouve la résolution du Conseil des ministres de la Communauté européenne du 27 septembre 1985 de favoriser la coopération informatique des établissements. Les représentants des pays membres, réunis à Luxembourg une première fois les 11 et 12 février 1987, une deuxième fois les 8 et 9 mars 1989, ont approuvé cette initiative et souhaité que la CEE contribue à améliorer les services et à utiliser les ressources de façon optimale.

Plusieurs lignes d'action ont été déterminées :

- élaboration de bibliographies nationales et de catalogues collectifs informatisés suivant des principes et des normes compatibles,
- projets destinés à faciliter l'interconnexion internationale des systèmes, grâce à l'élaboration de normes et au développement de technologies nouvelles,
- conception et création de services utilisant les ressources des technologies nouvelles de l'information (CD-ROM, listes d'autorité multilingues, catalogues à accès public en ligne -OPAC-, usage des télécommunications, etc.),
- aide au développement et à la fabrication de produits, services et outils commercialement viables utiles aux bibliothèques (logiciels de gestion intégrée, fichiers d'autorité, didacticiels ...).

Pour éclairer ses choix concernant les actions futures, la Commission a souhaité une mise à jour de l'étude réalisée en 1986 : en effet, il apparaît que, depuis cette date, la situation dans ce domaine a considérablement évolué, et cela dans tous les pays de la Communauté.

Le contrat signé en septembre 1990 entre l'ENSB et la Commission des Communautés européennes prévoyait une durée de 6 mois pour la réalisation de l'étude, qui a été remise le 29 avril 1991.

0.1. Les objectifs

Le présent document a pour objet de fournir des informations factuelles permettant de dégager les principales tendances, le rôle des organismes clés, les aspects économiques, selon quatre axes :

- les ressources en notices sous forme électronique,
- les réseaux permettant d'accéder à ces notices,
- les systèmes de gestion intégrée de bibliothèque,
- l'utilisation des nouvelles technologies de l'information pour des services destinés aux utilisateurs.

Elle se propose de mettre en évidence ce qui est nouveau depuis la précédente étude, sans s'attarder sur ce qui a déjà été décrit en 1986.

----- 0.2. Remarques générales -----

Avant d'aborder ce travail, il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil quatre ans en arrière pour avoir un aperçu des évolutions majeures depuis 1986. Il y a quatre ans, on ne parlait pas de la Bibliothèque de France ; la Bibliothèque nationale constituait son catalogue informatisé, mais ne proposait pas encore ses produits aux autres bibliothèques ; le projet Pancatalogue était en cours de définition ; le réseau LIBRA, maintenant disparu, suscitait les plus grands espoirs.

D'emblée, deux tendances nous paraissent caractériser la situation actuelle : la banalisation de la notion de réseau, et cela à chaque niveau -local, régional, national, international- et le passage des bibliothèques vers une logique de production.

L'intérêt des bibliothèques françaises pour les réseaux, s'il n'est pas nouveau, s'est concrétisé par la création de nombreux réseaux locaux ou régionaux et l'ouverture vers les réseaux internationaux. Il s'est révélé particulièrement vif en 1990, année où deux des plus importantes manifestations nationales de la profession ont été consacrées aux réseaux (Journée d'étude de l'AENSB, Congrès de l'ABF).

La deuxième évolution est révélée par le développement des OPACs, d'une part, et le développement du marché de l'information bibliographique, d'autre part. De grandes bibliothèques proposent leur catalogue sur CD-ROM (la première fut la BPI avec LISE) ; sur le marché des notices bibliographiques s'établit une concurrence entre les grands réservoirs traditionnels, les fournisseurs privés (le Cercle de la librairie avec ELECTRE), les sociétés de service qui proposent aux bibliothèques la constitution de leur catalogue rétrospectif et les réseaux de bibliothèques (notamment les agences de coopération régionale).

Cette étude se situe à une période intermédiaire pour la France : les évolutions constatées depuis 1986 sont importantes, mais de nombreux projets, certains d'envergure nationale ou internationale, sont encore à l'étude, en test ou en cours de réalisation, pour lesquels il ne sera pas possible de fournir des données factuelles complètes alors même que leur impact peut être déterminant pour la suite.

A ce stade, une photographie de la situation est nécessaire pour permettre des études comparatives ultérieures.

----- 0.3. Méthodologie -----

La durée de l'étude a été divisée en trois phases. La première phase d'une durée d'un mois était destinée à définir une méthodologie pour ce travail. A l'issue de cette phase, la CCE a organisé le 5 octobre 1990 à Luxembourg une réunion des organismes

chargés de cette étude dans les 12 pays de la CCE pour permettre une harmonisation des méthodes de travail. Cette réunion a permis d'éclaircir des points techniques ou de lever des ambiguïtés, mais aussi de préciser les intentions de la Commission et le cadre de l'enquête.

Pendant la première phase, d'une durée d'un mois, ont été identifiés les différents acteurs du domaine : les bibliothèques, les fournisseurs de logiciels ou produits, les clubs d'utilisateurs de logiciels, les réseaux ou associations, les grands organismes, régionaux ou nationaux. Une liste de chacun d'eux a été constituée (cf. annexes). En cours d'étude, nous avons été amenés à compléter ces listes. Selon les acteurs, il a été décidé de procéder soit par interview soit par questionnaire pour recueillir les informations intéressant l'enquête.

Parallèlement, une recherche a été faite pour retrouver des études du même type : il est apparu qu'en dehors d'une enquête réalisée par la société Quadrature à la demande du MENJS en 1989, il n'existe pas d'étude recueillant un ensemble de données factuelles correspondant aux spécifications de LIB-2. Même l'étude réalisée pour le MENJS est très loin d'être aussi complète que ce qui est attendu par la Commission. Cette lacune ne manque pas d'être surprenante si l'on songe que les nouvelles technologies appliquées aux bibliothèques représentent un marché important et que la plupart des opérations sont subventionnées par les ministères concernés. Toutefois, nous avons découvert que l'Association des directeurs de bibliothèques universitaires projetait une enquête similaire.

Nous avons eu connaissance d'un travail réalisé par la société TOSCA consultants qui a analysé de façon très détaillée 22 logiciels de gestion de bibliothèques disponibles sur le marché français en 1990 ; malheureusement, cette étude, que l'éditeur A jour a décidé très récemment de publier, n'a pu nous être communiquée : elle devrait être disponible très rapidement. En revanche, le panorama des systèmes de gestion de bibliothèques paru dans le numéro 20 de mai 1990 de la revue "Livres-hebdo" nous a fourni des informations très utiles sur ce sujet.

En France, les bibliothèques de lecture publique coopèrent souvent au sein d'agences régionales de coopération. C'est pourquoi la participation de la FFCB à ce travail est apparue comme la meilleure méthode pour recueillir les informations recherchées, la FFCB utilisant ces agences, plus proches du terrain, comme relais.

Sources et méthodes :

Bibliothèques de lecture publique :

Les données ont été recueillies de quatre façons :

- 1) étude de la littérature disponible sur la question (cf. bibliographie à la fin de l'étude),
- 2) entretiens avec des responsables de grands établissements,
- 3) dépouillement du questionnaire envoyé aux bibliothèques de lecture publique : ce questionnaire a été adressé, par l'intermédiaire des agences régionales de coopération, à 400 bibliothèques qui sont informatisées ou ont des projets d'informatisation ; sur les 400 questionnaires, 228 nous ont été retournés, mais 209 seulement ont pu servir au dépouillement,
- 4) dépouillement du questionnaire adressé aux bases bibliographiques régionales.

Bibliothèques d'enseignement supérieur et de recherche, bibliothèques spécialisées :

On a procédé de façon similaire avec les différences suivantes :

1. le questionnaire comporte quelques variantes par rapport à celui envoyé aux bibliothèques de lecture publique,
2. l'enquête a été réalisée auprès de toutes les bibliothèques universitaires alors que dans le cas des bibliothèques d'enseignement supérieur et de recherche et des bibliothèques spécialisées, on s'est limité aux bibliothèques recensées par le "World guide to libraries" et possédant plus de 20 000 volumes.

Certains établissements, en raison de leur importance, à la fois parce que leur activité a une ampleur nationale et parce qu'ils développent des activités de recherche ou des applications présentant un caractère d'innovation, ne pouvaient être traités de la même façon : c'est pourquoi ils ont été consultés par interview et décrits à part.

Des demandes de renseignements ont été adressées aux clubs d'utilisateurs de logiciels et aux fournisseurs de logiciels. Tous n'ont pas répondu : les informations recueillies ont été utilisées de manière ponctuelle pour des recoupements.

L'environnement : les évolutions majeures depuis 1986

1.1. Les organismes clés

1.1.1. Le Conseil supérieur des bibliothèques (CSB)

Le Conseil supérieur des bibliothèques (CSB) a été créé le 24 octobre 1989. Il répond à la nécessité de favoriser la coopération, le partage des tâches et la mise en réseau d'établissements séparés quant à leurs missions, leurs statuts et leurs modalités de fonctionnement : le MENJS est chargé des bibliothèques universitaires et scolaires ; le Ministère de la recherche et de la technologie des bibliothèques de nombreux instituts de recherche et de l'INIST (Institut national de l'information scientifique et technique) et le MCC (Ministère de la culture et de la communication), pour sa part, assure la tutelle des bibliothèques publiques et des grands établissements (Bibliothèque de France, Bibliothèque nationale, Bibliothèque publique d'information...).

S'ajoutent les effets de la décentralisation : les villes sont responsables des bibliothèques municipales, des départements, des régions, et les régions développent des associations de coopération. La mise en place d'un système efficace de documentation sur le plan national ne se conçoit que si ces différents ensembles sont capables de communiquer entre eux et de collaborer, pour la réalisation de catalogues collectifs ou de bases de données interconnectées, par exemple, mais aussi pour le prêt entre bibliothèques ou la fourniture de documents en ligne.

Tels sont les objectifs du CSB : dépasser les distinctions qui séparent les établissements pour permettre les synergies et la mise en commun des ressources ; veiller à ce que des liens soient établis avec les bibliothèques étrangères, et particulièrement, les bibliothèques européennes ou francophones.

Le CSB n'a pas de pouvoir de décision : il s'adresse à des administrations, à des collectivités qui doivent conserver la pleine responsabilité de leur politique. Mais sa composition fait que sont représentés les principaux acteurs du monde des bibliothèques et de la documentation française et, en conséquence, que ses avis devraient être pris en compte.

Il met à l'ordre du jour de ses réunions des problèmes transversaux ou d'intérêt national, et a créé en son sein des commissions permanentes (consacrées au catalogue collectif national, à la formation et au statut des personnels et aux relations entre bibliothèques françaises et bibliothèques étrangères, par exemple).

1.1.2. PARINFO

La DPDU (Direction de la programmation et du développement universitaire) s'est associée à la DRED (Direction de la recherche et des études doctorales) pour participer au projet PARINFO (Programme d'aide à la recherche en information) mis en place par le Ministère de la recherche et de la technologie (DIST et départements

sciences humaines et sociales et technologies de l'information) en 1991. Programme interdisciplinaire, PARINFO propose une démarche en partenariat associant les équipes de recherche du secteur privé et du secteur public aux organismes et entreprises du secteur de l'information et de la communication. Il a pour objectifs :

- de favoriser le développement et la création d'équipes et de pôles de recherche interdisciplinaires ;
- d'assurer le soutien aux actions de formation à la recherche ;
- de soutenir les actions destinées à structurer le développement technologique en matière d'outils d'information ;
- d'encourager les diverses modalités de coopération internationale.

Il privilégie :

- les méthodes et les techniques (bibliométrie, scientométrie, informatique documentaire, linguistique informatique, traitement et supports de l'information, techniques d'intelligence artificielle, ergonomie) ;
- les usages (sociologie, économie et droit de l'information, stratégie d'acteurs, interaction et audience).

1.1.3. Le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS)

Déjà en 1986, les bibliothèques universitaires, bibliothèques d'université ou bibliothèques interuniversitaires, constituent une structure cohérente, sous tutelle de la DBMIST (Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique), elle-même dépendant du Ministère de l'éducation nationale. La loi de 1984, complétée par le décret de juillet 1984, visait à une meilleure intégration des différentes composantes des universités et notamment des bibliothèques universitaires, à une rationalisation de la politique documentaire par la mise en place des services communs de la documentation (SCD), chargés de gérer l'ensemble des différentes composantes (bibliothèques universitaires, bibliothèques d'UFR -unités de formation et de recherche- ou de laboratoires), et à une plus grande implication de l'université dans la politique documentaire, notamment dans ses aspects financiers.

En 1986, ce décret n'avait pas encore eu d'effet, son application ayant été retardée par le changement de majorité politique en 1986.

En 1991, les nouvelles structures sont en place dans presque toutes les universités. Les exceptions concernent surtout les bibliothèques interuniversitaires. Mais celles-ci devront, en toute logique, éclater en autant de bibliothèques qui s'intégreront dans le service commun de la documentation des différentes universités, un service commun interuniversitaire chargé des activités de coopération devant seul subsister. L'éclatement de telles structures, qui sont souvent les bibliothèques les plus importantes, ne va pas sans difficultés, ce qui explique les délais.

La politique de contractualisation est l'une des conséquences de la loi de 1984. Jusqu'alors, les moyens de l'enseignement supérieur provenant de l'Etat étaient distribués selon des normes qui limitaient l'initiative des universités en matière budgétaire. Désormais, les universités reçoivent une enveloppe globale qu'il leur appartient de gérer ; cette dotation est attribuée dans le cadre de contrats de quatre années passés entre l'université et l'Etat, par lesquels l'université planifie son développement et aux termes desquels une évaluation est réalisée.

Cette politique a des conséquences sur la politique documentaire puisque dans le cadre du SCD, les bibliothèques sont fortement intégrées à l'université. Les contrats université-ministère comportent un volet documentaire et peuvent inclure l'informatisation de la documentation.

Le rapport Miquel (cf. plus loin) va dans le même sens : plan cohérent d'organisation, insertion des bibliothèques dans le tissu régional et universitaire, gestion prévisionnelle et évaluation. Par exception, le rapport Miquel préconise, pour permettre le développement significatif des ressources documentaires des bibliothèques universitaires, dont il met en lumière le retard, une individualisation des crédits pour achat de documents dans les contrats et dans les budgets.

En 1989, l'ensemble des services du MENJS est restructuré. La DBMIST disparaît et ses services sont répartis à l'intérieur de trois structures : la DPES (Direction des personnels de l'enseignement supérieur), la DPDU (Direction de la programmation et du développement universitaire) et la DRED (Direction de la recherche et des études doctorales).

A l'intérieur de la DPDU, la Sous-direction des bibliothèques regroupe une partie des anciens services de la DBMIST, en particulier le Bureau de la modernisation des bibliothèques.

C'est lui qui est responsable des grands projets : Pancatalogue, PEB, FOUORE, ION, CCN, RAMEAU et qui examine les volets des contrats concernant l'informatisation des bibliothèques.

La politique du MENJS dans le domaine de l'informatisation des bibliothèques et des nouvelles technologies

La DPDU est à l'origine de projets ou de réalisations d'importance nationale ou internationale et participe au développement de plusieurs d'entre eux :

- le **Pancatalogue**, en cours de réalisation : il s'agit du catalogue national recensant et localisant les collections des bibliothèques universitaires françaises,
- **RAMEAU** : fichier des notices d'autorités matières, dont le MENJS est maître d'oeuvre, et dont la Bibliothèque nationale assure la direction scientifique,
- **CCN** : le catalogue collectif national des publications en série,
- **PEB** : la messagerie nationale de prêt entre bibliothèques ; **PEB micro** : logiciel permettant une meilleure gestion du PEB et l'envoi de demandes de PEB en différé,
- **FOUDRE**, en cours de test : numérisation et transfert de documents par le réseau RNIS pour faciliter la fourniture de documents aux bibliothèques,
- participation au projet européen **ION**.

Les projets de la DPDU, les actions qu'elle soutient, s'inscrivent dans une certaine logique :

- une logique de coopération, au niveau national ou international, qui incite à favoriser la normalisation : une normalisation rigoureuse est en effet nécessaire pour travailler en réseau ; cela conduit à faire avancer les grands projets nationaux et à participer au groupe de travail sur le Catalogue collectif français, mais aussi à subventionner le réseau SIBIL,

- une gestion par objectifs : les projets doivent être conçus avec une perspective; la politique de contractualisation en est un des aspects ; un autre est la participation à des projets européens.

En matière d'informatisation des bibliothèques universitaires, le contrat entre les universités et le MENJS inclut tout ce qui concerne l'informatisation et la constitution des catalogues. La sélection des projets se fait à partir de plusieurs critères :

- la viabilité du projet : la DPDU préconise une méthodologie très précise pour l'informatisation des bibliothèques universitaires,
- l'adéquation entre les moyens investis et la productivité réelle attendue,
- l'exigence de normalisation : les catalogues sont nécessairement dans un format MARC.

Pour cette raison, compte tenu des contraintes de budget des bibliothèques universitaires, les systèmes modulaires peuvent être jugés préférables, parce qu'ils permettent de mieux maîtriser l'évolution de l'informatisation d'un établissement. Dans la même optique, la dérivation de notices est préconisée, plutôt que le catalogage par le personnel de la bibliothèque, trop coûteux.

Les aspects économiques

C'est le MENJS qui finance les bibliothèques universitaires, par l'intermédiaire des budgets attribués aux universités pour le fonctionnement général ou l'équipement, directement pour les budgets documentaires ; les autres recettes des BU proviennent soit des droits de bibliothèque versés par les lecteurs, soit de subventions diverses ou de la vente de produits.

En outre, le Ministère peut prendre en charge les projets importants qui permettent aux bibliothèques universitaires de travailler en réseau.

Quelques chiffres :

En 1990, 9 bibliothèques ont déposé des projets d'informatisation ; parmi elles, 7 ont chiffré leurs projets pour un montant total de 34 millions de francs (pour 1,6 millions de volumes), soit 4,8 millions de francs par opération.

En 1991, le Ministère a prévu les financements suivants :

- 10 millions de francs pour les opérations de conversion rétrospective,
- 25 millions de francs pour les opérations d'informatisation des bibliothèques, incluant :

- le financement des études préalables,
- l'équipement de sites pour le catalogage,
- l'informatisation locale,
- les subventions pour dérivation de notices
(cette somme inclut la subvention au réseau SIBIL et à l'association AUROC).

La DPDU participe à des activités de **normalisation**, notamment au projet ION.

Elle envisage pour 1991 ou 1992 l'étude d'un **schéma directeur** de l'information bibliographique pour les bibliothèques d'enseignement supérieur.

Elle participe à des activités de **recherche** : avec Questel, projet d'étude sur la clientèle des bibliothèques universitaires pour la fourniture de documents ; cette étude prolongerait les projets ION, Foudre et PEB.

Enfin la DPDU est en relation avec la **Bibliothèque de France** pour :

- la conversion rétrospective de fichiers,
- le catalogue collectif de France,
- la carte documentaire nationale,
- l'utilisation des nouvelles technologies de l'information.

Le réseau de fourniture de documents

Ce réseau s'appuie sur :

- des instruments d'identification et de localisation,
- une politique visant au développement de la couverture documentaire,
- des services facilitant la communication entre demandeurs et fournisseurs ainsi que la transmission de documents.

Les actions de la DPDU s'exercent selon trois axes :

1. Le développement de catalogues collectifs qu'elle finance entièrement :

- le CCN,
- le Pancatalogue,
- le catalogue des thèses, TELETHESES.

Ces réalisations ou projets sont décrits de façon plus détaillée au chapitre 3.

En complément de ces actions, un soutien financier à des organismes qui contribuent, chacun dans un cadre différent, à l'amélioration de la production d'information bibliographique dans le cadre universitaire : l'association AUROC et le réseau SIBIL.

2. La tutelle et le financement des CADIST (centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique) :

Créés en 1981, pour constituer, à partir d'établissements dont les collections étaient riches dans un domaine, des pôles documentaires chargés d'une mission nationale de diffusion de la documentation et dotés de crédits spécifiques pour acquérir la documentation dans ce domaine dans une optique d'exhaustivité, les CADIST étaient au nombre de 15 en 1981. Ils sont actuellement 17 et gèrent 110000 titres de revues. Tous les domaines ne sont pas couverts, mais la création d'un nouveau CADIST requiert un certain nombre de conditions :

- . non recouvrement du domaine par un autre CADIST,
- . l'établissement doit posséder des collections suffisamment significatives et de préférence passer des accords de partenariat avec des établissements pouvant coopérer pour la fourniture de documents dans le même domaine,
- . il doit être capable d'assurer sa mission de diffusion de la documentation, et pour cela atteindre une taille critique,
- . il doit participer à des catalogues collectifs et proposer un plan de développement de ses collections.

Le dispositif des CADIST alimentera en premier le Pancatalogue : en effet, des collections non redondantes, couvrant avec un maximum d'exhaustivité des domaines variés et disponibles auprès d'établissements ayant comme mission première la diffusion de ces documents, permettent de constituer une base bibliographique particulièrement significative.

Les CADIST sont également prioritaires pour la participation aux projets pilotes de fournitures de documents : notamment FOUFRE et ION.

Liste des CADIST : en annexe.

3. Enfin, la DPDU développe des services issus des **nouvelles technologies de l'information** :

- le PEB -prêt entre bibliothèques-, créé en 1984 sous le nom de PIB -prêt interbibliothèque- : il s'agit d'une messagerie électronique pour l'envoi de demandes de prêt entre bibliothèques ; une version PEB micro permettant l'envoi et la réception de demandes en différé est en test.
- FOUFRE, projet en test, qui permettra la constitution d'une base répartie de documents numérisés pouvant être transmis par RNIS entre les établissements.

Ces deux services sont décrits plus complètement au chapitre 5.

Dans le même cadre, la DPDU participe au projet ION.

L'attribution, dès janvier 1991, de télécopieurs de groupe IV à 14 sections de bibliothèques biomédicales parisiennes est une première étape vers le développement de la transmission de documents électroniques.

Le rapport Miquel

L'augmentation constante du nombre des étudiants tout au long des années 1980 a conduit à sacrifier l'effort consacré aux bibliothèques universitaires. Rédigé à la demande du ministre de l'éducation nationale, le rapport préparé par une commission animée par André Miquel fait un constat de la situation dans laquelle se trouve la documentation en milieu universitaire et présente des recommandations qui constituent la base de l'action du ministère.

A partir d'une réflexion sur les bibliothèques universitaires, leur insertion dans et pour la communauté universitaire, le rapport recommande l'amélioration des conditions d'accueil qui passe par la généralisation du libre accès et l'augmentation du temps d'ouverture.

Un chapitre est consacré aux capacités d'accueil et aux services offerts : il déplore les insuffisances de la situation quant aux locaux, aux personnels et aux moyens financiers et insiste sur la nécessité de créer une véritable dynamique : décentraliser dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle menée avec les universités et les régions et moderniser les méthodes et services.

Les personnels, leurs effectifs, leur qualification, leurs statuts, leurs conditions de travail font l'objet d'une attention particulière. Enfin sont traités les problèmes de l'acquisition et de la gestion des fonds et la coopération entre bibliothèques.

Remis en décembre 1988, le rapport rédigé par André Miquel inspire la politique documentaire du MENJS depuis 1990 : 1500 créations d'emplois, un budget porté de 150 à 600 MF en 5 ans, une amélioration de l'accueil qui passe par l'amélioration des locaux, par l'informatisation et la construction de 35000 places supplémentaires prévues dans le schéma national d'aménagement des enseignements supérieurs applicable aux années 1990-1995.

1.1.4. Le Ministère de la Culture et de la Communication (MCC) ; les bibliothèques de lecture publique

1.1.4.1. Décentralisation

Les décrets :

- décret du 20 janvier 1986 relatif au transfert de compétences ;
- décret du 12 mars 1986 relatif au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation en faveur des bibliothèques municipales (rationalisation et réorganisation des modes de financement consacrés aux constructions et aux équipements des communes : l'éligibilité au concours particulier en ce qui concerne les projets informatiques dépend de critères techniques précisés par le décret, complété par la circulaire NOR/INT/B/88/CO376/C ; ici encore le dialogue nécessaire entre DRAC (directions régionales des affaires culturelles) et collectivités permet le développement d'un maillage cohérent) ;
- décret du 9 novembre 1988 relatif au contrôle technique de l'Etat sur l'activité des bibliothèques et des collections des collectivités territoriales (qualité, diversité des collections - gestion des ressources documentaires et patrimoniales - évaluation des résultats).

Conséquences majeures :

Les techniciens du livre et de la lecture sont moins des agents appliquant des directives que des professionnels habilités à proposer des politiques aux élus de leurs collectivités.

Les départements gèrent des équipements culturels et non plus de simples subventions à des associations. Il ne semble pas que toutes les régions aient quant à elles atteint la pleine maturité de leur responsabilité en ce domaine du livre et de la lecture. Cette gestion par les collectivités permet la mise en place du développement de services de proximité, par exemple le développement des annexes des bibliothèques centrales de prêt (BCP), services qui sont l'enjeu de négociations entre les DRAC et les élus locaux.

Le rôle de l'Etat passe de celui de tutelle à celui de garant des équilibres qui passent par la réduction des déséquilibres géographiques, la réduction des inégalités sociales et culturelles, la régulation des intérêts divergents, l'incitation au partenariat.

Enfin, une proposition demande une étude plus approfondie : le transfert aux collectivités de la propriété des fonds patrimoniaux.

1.1.4.2. L'information bibliographique

Le Schéma directeur de l'information bibliographique

L'étude lancée en 1988 par le MCC avait pour objectifs :

- * de proposer les mesures nécessaires pour conforter et développer la place de la France dans les différents secteurs du marché de l'information bibliographique;
- * d'expliciter les rôles que peuvent jouer les institutions de lecture publique relevant du Ministère aux différentes étapes de la production et de la diffusion de l'information bibliographique ;
- * de déterminer le mode d'intervention le plus approprié de l'Administration centrale.

Cette étude devait prendre en compte les besoins en information bibliographique de l'ensemble des bibliothèques, celles de lecture publique et les autres. Elle devait en outre respecter les conséquences des lois de décentralisation et proposer des solutions qui respectent la liberté de choix des collectivités territoriales en charge des bibliothèques publiques.

Solutions proposées par le schéma quant à la production de l'information bibliographique

Ce sont les producteurs du secteur public, la Bibliothèque nationale (BN), les bibliothèques municipales classées (BMC) déléгатrices du dépôt légal imprimeur et la Bibliothèque nationale et universitaire (BNU) de Strasbourg et, pour les phonogrammes, la Phonothèque nationale, qui constituent la base bibliographique française. Cela n'est pas antinomique avec la présence de fournisseurs privés de l'information bibliographique sur le marché.

Solutions proposées par le schéma quant à la diffusion et à la commercialisation de l'information bibliographique

Afin d'assurer la diffusion de l'information bibliographique, il convient de créer un établissement national qui permette la diffusion télématique et informatique des notices par l'intermédiaire d'un serveur technique. Les notices de la base bibliographique française seront cédées par la BN à cet établissement. D'autres bases bibliographiques, distinctes de la base bibliographique française, pourront être distribuées par l'établissement national si elles apportent une valeur ajoutée et si elles correspondent à une demande des bibliothèques.

Conséquences sur le réseau coopératif "LIBRA"

"Le dispositif qui se mettra en place conduit à l'extinction du réseau national de catalogage partagé qui profite presque exclusivement aux bibliothèques centrales de prêt, fin 1990. Compte tenu du nouveau contexte, pour les besoins courants, les bibliothèques publiques n'ont plus à créer des notices de façon partagée ; il convient donc d'infléchir la politique en encourageant ces bibliothèques à récupérer l'information bibliographique. De ce fait, si la base nationale du Ministère est maintenue jusqu'au 31 décembre 1990, elle ne fera l'objet d'aucun investissement ou de développement, il y aura simplement maintien à l'identique. Les BCP qui sont connectées doivent donc envisager leur migration vers des solutions de gestion autonome."

Schéma de l'information bibliographique
Bulletin des Bibliothèques de France, 1989, t. 34, n°4.

Conséquences sur les fonctions de coopération

"Le nouveau dispositif ne met pas en cause les entreprises coopératives de niveau local, départemental ou régional ; il conduit simplement à recentrer l'objet de la coopération sur des outils qui mettent en valeur les fonds locaux. Ainsi des catalogues

collectifs régionaux, des bibliographies régionales, des actions ou des projets coopératifs intéressant les ressources documentaires de la ville et de l'université. Si des serveurs (inter)régionaux souhaitent continuer à jouer un rôle de diffuseur de notices, cette activité ne pourra être maintenue que si l'organisme (inter)régional apporte une valeur ajoutée au service rendu par l'établissement public."

Schéma de l'information bibliographique
Bulletin des Bibliothèques de France, 1989, t. 34, n°4.

Les implications du schéma directeur selon la Direction du livre et de la lecture (DLL)

Françoise Lemelle nous a reçus le 20/12/1990 et a détaillé les implications de ce schéma :

Les deux objectifs qui ont motivé l'étude menée de mai 1988 à juillet 1989 étaient d'une part la définition de la production de l'information bibliographique, d'autre part la définition de la diffusion de cette information.

Pour ce qui est de la production, le rôle de producteur institutionnel de la Bibliothèque nationale est réaffirmé, rôle qu'elle partage avec les bibliothèques ayant le dépôt légal imprimeur.

Pour ce qui est de la diffusion, il s'agit maintenant de constituer un établissement national qui en ait la charge. La forme de cet établissement n'est pas encore arrêtée ; elle devra être conforme aux conclusions du groupe de travail auprès du Premier Ministre sur la commercialisation des données publiques. Dans l'attente de ces conclusions, qui devraient être rendues d'ici la fin du premier semestre 1991, le travail est en cours sur l'évaluation des moyens humains et financiers nécessaires à cet établissement de diffusion. Il pourrait s'agir d'y impliquer les organismes actuels (Bibliothèque nationale, DLL), soit exclusivement, soit complémentirement, ou encore, de faire sous-traiter tout ou partie de cet établissement par une société privée. Rien de ce dispositif organisationnel n'est encore arrêté.

Le dispositif technique, quant à lui, est déjà bien avancé. C'est la société Télésystèmes qui mettra sur serveur la base de la BN, comprenant BN-OPALE et les enregistrements sonores inclus dans OPALINE.

Les services de consultation de la base et de récupération de notices devraient être techniquement disponibles dès l'automne 1991. Il est prévu, dans un deuxième temps, un développement vidéotex grand public.

Un dispositif de conventions pour les utilisateurs est actuellement à l'étude. Il s'agira de conventions types passées d'une part avec les utilisateurs finaux, qu'il s'agisse de bibliothèques municipales ou de bibliothèques universitaires, avec les redistributeurs de l'information bibliographique d'autre part.

La politique tarifaire sera fonction de l'utilisateur (bibliothèque ou redistributeur) et du type de notices (courantes ou rétrospectives).

La réorganisation de la diffusion de l'information bibliographique ne sera pas sans conséquences sur l'activité des bases bibliographiques régionales. Elles devront rendre, dans le circuit de l'information bibliographique, des services à valeur ajoutée qui justifient leur intermédiaire. Il va probablement devenir nécessaire pour elles de dissocier leur fonctions de constitution de catalogues collectifs régionaux et de fourniture de l'information bibliographique.

Les conclusions du schéma directeur sont très claires : la base LIBRA s'arrête en 1991. Un CD-ROM de la base en l'état va être pressé. En liaison avec ce projet, un logiciel de catalogage sur microordinateur (pilotant par ailleurs le CD-ROM) sera commercialisé et permettra aux bibliothèques centrales de prêt en cours de choix de logiciels de faire la soudure et de ne pas interrompre leur catalogue.

En ce qui concerne ces BCP, 70 restent à informatiser ; 40 ont fait un choix pour 1991 et seront subventionnées par la DLL sur la base de 25 à 28% des coûts de l'opération.

1.1.5. Le Projet de Bibliothèque de France

L'Etablissement public de la Bibliothèque de France a été créé par le décret du 13 octobre 1989. Il est placé sous la tutelle du Ministère chargé des grands travaux et du Bicentenaire.

Sa mission est de "réaliser à Paris une très grande bibliothèque d'un type entièrement nouveau. Elle devra couvrir tous les champs de la connaissance, être à la disposition de tous et utiliser les technologies les plus modernes de transmission des données afin de pouvoir être consultée à distance et coopérer avec d'autres bibliothèques et centres de recherche et de documentation français et étrangers."

Chargé d'élaborer le schéma d'organisation et de fonctionnement de la future bibliothèque, l'Etablissement public de la Bibliothèque de France a mis en place un ensemble de groupes de travail qui ont remis un avant-projet en septembre 1990.

Des propositions des groupes de travail, on peut dégager plusieurs axes :

La Bibliothèque de France est une bibliothèque nationale et une bibliothèque pour la recherche. En particulier, elle hérite des missions patrimoniales de la BN ; en 1995, date prévue pour l'ouverture du nouvel établissement, la Bibliothèque de France et la BN ne formeront qu'une seule entité, et les collections de la BN devront être transférées sur le nouveau site.

La Bibliothèque de France est :

- accessible et ouverte,
- encyclopédique et multimédia.

Elle ne doit pas prétendre à l'exhaustivité, mais se conçoit dans le cadre d'un réseau documentaire national dont le fonctionnement dépend des éléments suivants :

- un catalogue collectif national, outil indispensable à la recherche, qui doit faciliter l'initialisation d'une politique documentaire nationale,
- des partenaires, les pôles associés,
- la possibilité de consulter à distance et de transmettre à distance les documents.

En ce qui concerne la politique documentaire, le concept de réseau se traduit pour la Bibliothèque de France par la recherche d'associations avec d'autres établissements dans des conditions de complémentarité des collections et des services, d'amélioration de la couverture documentaire et d'accessibilité aux documents.

A la demande de la Bibliothèque de France, la société Bossard Consultant a mené une étude sur le réseau documentaire français. Elle permet de constater la disparité de ce réseau et l'absence de politique documentaire nationale.

Bossard Consultant identifie 200 pôles documentaires concentrant 56 millions de volumes dont :

- 46 % dépendent du MENJS,
- 26 % sont des bibliothèques municipales,
- 21 % dépendent du MCC,
- 10 % dépendent de divers ministères.

8 bibliothèques seulement franchissent le seuil du million de volumes.

5 réseaux locaux seulement (réseaux BU-BM de grandes villes, hors Paris) franchissent le seuil de 1,5 million de volumes.

Dans cet ensemble, les sciences humaines représentent 80 % des ressources documentaires (hors collections de la BN).

Les domaines des sciences économiques et de gestion, juridiques et politiques, sont bien représentés, mais surtout dans des établissements peu accessibles (dépendant de ministères ou d'institutions).

Les domaines scientifiques et techniques représentent 13 % des collections, dont la moitié dans des établissements sous tutelle du MENJS.

Le projet envisage la collaboration avec deux types de partenaires :

- les pôles associés régionaux, relais pour la Bibliothèque de France dans le cadre de ses missions nationales,
- les pôles associés spécialisés, soit spécialisés en termes d'offre documentaire de niveau étude et recherche, soit en termes de services (expérimentation de nouveaux services, ou services spécialisés),

selon trois types de modalités :

- une simple intégration du catalogue dans celui de la Bibliothèque de France, la coopération pouvant également inclure un accueil du lecteur, l'échange de services, un rôle de conseil ou expertise, la fourniture de dossiers thématiques, etc.,
- un plan concerté d'acquisition de documents primaires avec la possibilité de transmission de documents à distance (notamment la numérisation de documents et leur transmission par le réseau NUMERIS),
- la délégation de missions patrimoniales.

D'ores et déjà, sont prévus des accords types avec les CADIST ou avec des établissements développant des services issus des nouvelles technologies de l'information (par exemple, la Bibliothèque publique d'information et son projet de transmission d'images numérisées).

Les nouvelles technologies

Une bibliothèque "d'un type entièrement nouveau" se conçoit dans un contexte d'innovation technologique. La conception d'un système d'information basé sur la notion de bibliothèque flexible, la numérisation de documents et la transmission de documents à distance, la définition de nouveaux instruments de lecture (lecture assistée par ordinateur) répondent à cette exigence (cf. chapitre 5).

1.2. NUMERIS

NUMERIS est le nom du RNIS -Réseau numérique à intégration de services - français. L'extension de NUMERIS, ouvert en 1987, à tout le territoire français, prévue à l'origine pour 1990, se fait progressivement et devrait être effective dans les deux années qui viennent.

Le RNIS permet d'intégrer la transmission de données de toutes natures : sons, images, textes. La numérisation de tous les types de signaux permet de faire transiter tous les types de données sur un même canal. Le très haut débit (64 000 bits par seconde, soit 50 fois le débit du vidéotex) permet la transmission de données de

I-12

volumes importants (telles que les images) dans des délais acceptables. La prise normalisée S, unique, permet le raccordement de tous les types de terminaux.

Le RNIS permet d'intégrer désormais des services qui étaient disponibles sur des réseaux différents : réseau téléphonique commuté, Transpac, Caducée, télex, etc. Il permet l'utilisation de télécopieurs de groupe IV. De plus, il est conforme à la norme internationale du CITT (Comité international du télégraphe et du téléphone).

Pour les bibliothèques, cette technologie offre des perspectives considérables dans un cadre international. Elle réduit notablement les contraintes de coût et de délais pour l'échange de données informatisées de grands volumes.

A l'heure actuelle, en France, les projets et les réalisations effectives utilisant le RNIS sont encore limitées ; le réseau est récent et l'évolution de la tarification mal connue. On peut citer deux domaines de développement :

- la fourniture de documents primaires : projet FOUORE (en test) et service de fourniture de documents de l'INIST (projet de raccordement au réseau RNIS),
- communication d'images à distance : projet de banque d'images de la BPI.

Dans un cadre plus prospectif, le projet de la Bibliothèque de France intègre largement l'utilisation du RNIS et les professionnels s'y intéressent pour développer les échanges de fichiers volumineux (de données bibliographiques notamment) en remplacement des bandes magnétiques.

LES GRANDS ETABLISSEMENTS

Les établissements décrits dans ce chapitre ont des missions ou une taille critique qui leur permettent de jouer un rôle particulier sur le plan national.

Ces établissements, dont certains possèdent des services de recherche, peuvent disposer de ressources suffisantes pour mener à bien des projets d'envergure et innover. Cela ne signifie pas que l'innovation est absente des bibliothèques de moindre taille, mais qu'elle y est limitée par des contraintes liées aux ressources des établissements et aux priorités auxquelles ils sont soumis. Les grands établissements, en revanche, peuvent jouer un rôle moteur et leur évolution et leurs projets donnent des indications très utiles pour prévoir les évolutions futures. C'est le cas par exemple du projet de banque d'images de la Bibliothèque publique d'information.

Certaines de leurs actions dépassent largement le cadre de l'établissement et intéressent directement l'ensemble des bibliothèques. C'est le cas notamment du service de fourniture de documents primaires de l'INIST.

2.1. LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE

2.1.1. Présentation de l'établissement

Véritable mémoire vivante de la nation, la Bibliothèque nationale, dont la tradition fait remonter les origines à la Bibliothèque du roi Charles V, répond à une vocation d'ordre patrimonial et culturel. Première bibliothèque de France, unique par ses missions, la Bibliothèque nationale est une des plus prestigieuses du monde par l'ancienneté, l'ampleur, la diversité et la valeur de ses collections.

Le statut de la Bibliothèque nationale est défini par un décret du 23 mars 1983. C'est un établissement public de l'Etat à caractère administratif, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière et placé sous la tutelle du ministère chargé de la Culture. Elle est administrée par un conseil d'administration et par un administrateur général. Son budget propre s'est élevé à 155 041 421 F en 1990 auxquels s'ajoutent sur le budget de l'Etat environ 170 millions de francs pour les rémunérations des personnels et les investissements immobiliers lourds. Son effectif de personnel représente environ 1250 fonctionnaires et agents de l'Etat.

Ses collections sont composées de documents et d'objets de diverses natures et peuvent être estimées à 9 millions de livres, 350 000 titres de périodiques, 1,5 million d'estampes, affiches et photographies, 350 000 cartes et plans, 1,5 million de partitions musicales, 350 000 manuscrits, 1 100 000 phonogrammes, vidéogrammes et multimédias, 310 000 monnaies, médailles et antiques ...

Les missions de la Bibliothèque nationale sont quadruples. Comme les grandes bibliothèques nationales, elle est chargée de "collecter, de cataloguer, de conserver en permanence et d'exploiter les documents soumis au dépôt légal". Elle constitue en outre des collections étrangères de référence par achats et échanges et est autorisée à enrichir ses fonds, à titre gratuit, par dons, legs et donations et plus rarement dations en paiement.

2.1.2. Les fonctions informatisées et l'utilisation des nouvelles technologies

C'est véritablement à partir de 1980 que la Bibliothèque nationale a pris son essor informatique, à la suite de la lettre du Premier Ministre du 15 juillet 1980 qui demande au ministre des universités, alors son ministre de tutelle, de "laisser à la Bibliothèque nationale dans le domaine de l'informatique les responsabilités et les moyens qui sont nécessaires à son expansion et qui découlent de son autonomie". Le schéma directeur informatique de l'établissement est entériné par le Comité permanent de l'informatique du Ministère de la culture en octobre 1982 et en janvier 1983, et en août 1982 est créé un Service informatique au sein de l'établissement. Ce service compte aujourd'hui vingt-trois informaticiens dont quatorze ingénieurs (chefs de projet, ingénieurs système, ingénieurs réseau), analystes et analystes-programmeurs, six techniciens d'exploitation et trois techniciens réseau ; il a géré en 1990 un budget de 17,6 millions de francs en fonctionnement et de 3,7 millions de francs en investissement.

2.1.2.1 Fonctions bibliographiques et documentaires

Chargée de la collecte du dépôt légal, institué par François 1er en 1537, la Bibliothèque nationale est une agence bibliographique nationale responsable de la production de l'information bibliographique nationale.

Les principes

Le schéma directeur donnait la priorité à l'établissement d'une base bibliographique rassemblant en un ou plusieurs fichiers les données de tous les documents entrant à la Bibliothèque nationale. Ce système devait assurer les fonctions suivantes :

- la fonction de catalogage en ligne et en priorité la gestion du catalogue des livres et des périodiques,
- la gestion des fichiers d'autorité rassemblant d'une manière descriptive normalisée les principaux points d'accès au catalogue (auteurs personnes physiques et collectivités, mots matières, titres uniformes),
- la recherche bibliographique par auteurs, titres, mots significatifs du titre, collections, éditeurs, mots clés avec combinaison possible de ces divers critères,
- la génération, la commande et la diffusion de notices bibliographiques et d'autorités sur divers supports : en ligne, sur bandes magnétiques, sur microfiches COM, sur fiches.

La Bibliothèque nationale devait par ailleurs s'appuyer pour la description signalétique des documents sur les règles de catalogage de l'IFLA, l'International standard bibliographic description (ISBD), et sur les normes nationales de l'AFNOR et, pour la structure de saisie et de traitement du contenu des notices, sur le format interne INTERMARC, mais un programme de conversion serait réalisé pour que le format d'échange des notices bibliographiques soit le format UNIMARC.

Enfin, la Bibliothèque nationale continuerait à utiliser l'indexation matières basée sur le Répertoire de vedettes-matières de la Bibliothèque de l'Université Laval du Québec qui, lui-même, reprend pour partie et traduit les Library of congress subject headings.

Les réalisations

En fait, il existe aujourd'hui deux bases de données dans lesquelles les documents de la Bibliothèque nationale sont catalogués :

1 La base bibliographique BN-OPALE

La base BN-OPALE pour les livres et les périodiques, implantée sur un ordinateur GEAC-9000 et gérée par un logiciel GEAC, est opérationnelle depuis décembre 1987. Composée d'un fichier bibliographique contrôlé par rapport à un fichier d'autorité, elle contient, au 1er janvier 1991, 1 047 092 notices bibliographiques d'imprimés (monographies et publications en série) entrés à la Bibliothèque nationale par dépôt légal, achats, dons ou échanges depuis 1970 et 587 692 notices d'autorité.

Le chargement en cours des notices du Catalogue général des Livres imprimés, 1970-1979, dont le terme est prévu en mai 1991, portera le contenu de la base à plus de 1 350 000 notices bibliographiques et 700 000 notices d'autorité. Le fichier bibliographique s'accroît environ au rythme de 90 000 références par an (40 000 résultant du traitement du dépôt légal et 50 000 du traitement des autres entrées).

Au milieu de l'année 1991, au catalogage de la production courante, s'ajoutera le catalogage en ligne des livres anciens. Ce service prendra effet dès le chargement des notices, actuellement saisies à l'extérieur et archivées sur bandes magnétiques, du Catalogue général des livres imprimés, Anonymes XVIème-XVIIIème siècles.

Depuis 1989, une évolution s'est produite dans la conception du catalogue par la Bibliothèque nationale. Celle-ci initialement travaillait seule dans BN-OPALE et créait la totalité des notices bibliographiques. Or, dès 1989, une opération de catalogage partagé était tentée pour la production courante avec la connexion en ligne de la Bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris et d'autres connexions sont actuellement envisagées en cours de l'année 1991 par liaison spécialisée ou par Transpac ; les livres anciens pourront aussi donner lieu à ce mode de travail. Par ailleurs, le Service informatique de la Bibliothèque nationale vient de terminer la rédaction des spécifications fonctionnelles détaillées qui doivent permettre, fin 1991, la récupération de notices bibliographiques de documents étrangers à partir de réservoirs extérieurs et de CD-ROM. Une connexion via Transpac et Telenet avec la base RLIN du réseau de bibliothèques de recherche américaines RLG a été mise en place en août 1989 afin d'évaluer les ressources offertes par ce réservoir.

Enfin, depuis 1989, les notices simplifiées des ouvrages reproduits sur microformes de sauvegarde sont systématiquement saisies dans BN-OPALE. Elles représentent le noyau du futur fichier national qui formera l'un des éléments constitutifs de la base européenne prévue dans le cadre du projet EROMM subventionné par la DG XIII de la Commission des Communautés européennes et piloté par la Bibliothèque nationale.

2 La base de gestion documentaire BN-OPALINE

C'est afin de répondre aux besoins spécifiques des départements spécialisés d'une part et afin de procéder à l'informatisation de ces départements sans attendre la consolidation de BN-OPALE d'autre part que le Service informatique de la Bibliothèque nationale a développé un système de gestion documentaire, OPALINE, structuré en

concept multi-bases, multi-documents. Organisé en base de données relationnelle, ce logiciel est implanté sur un ordinateur BULL DPS 7340 et a donné lieu à la constitution de plusieurs sous-bases avec des développements particuliers propres à chaque type de documents.

Appliqué en premier lieu à l'informatisation catalographique du département des Cartes et plans en septembre 1987, le système a été progressivement étendu à d'autres départements spécialisés de la Bibliothèque nationale tels que le département des Estampes et de la photographie (en 1988) et celui de la Phonothèque et de l'audiovisuel (en 1989) qui s'étaient d'abord engagés dans l'informatisation de leur catalogage de manière indépendante en utilisant le logiciel TEXTO, puis le département de la Musique en mai 1991. Au 20 février 1991, la base BN-OPALINE contient, tous départements confondus, 162 085 notices bibliographiques et 133 338 notices d'autorité. Son accroissement annuel est d'environ 42 000 notices bibliographiques.

Ouverture des deux bases vers l'extérieur et diffusion de leurs produits

Producteur de l'information bibliographique nationale, la Bibliothèque nationale a également pour mission de diffuser cette information vers ses propres usagers et vers la communauté des bibliothèques et des professionnels du livre, en France et à l'étranger.

Les deux bases ont été équipées d'un accès simplifié à leur contenu pour la recherche menée par le public, BN-OPALE utilisant le module standard GEAC depuis février 1988 et BN-OPALINE un logiciel développé en 1989 par le Service informatique de la Bibliothèque nationale.

Les fichiers bibliographiques et d'autorité de BN-OPALE sont utilisés pour l'alimentation de bases de données professionnelles ; ainsi :

- Centre national d'enregistrement des publications en série, la Bibliothèque nationale fournit au CIEPS des bandes d'échange de notices de publications en série en format ISDS qui servent ensuite à la constitution du Catalogue collectif national des publications en série réalisé par la DPDU .
- Partenaire de cette même direction pour la constitution et la diffusion du Répertoire d'autorité de matières encyclopédique et alphabétique unifié (RAMEAU) et responsable de la gestion intellectuelle de ce dernier, la Bibliothèque nationale fournit périodiquement au SUNIST, centre serveur sur lequel est implantée la base RAMEAU, des bandes d'échange de notices d'autorité matières en format INTERMARC.

La commercialisation des produits de BN-OPALE est effective depuis 1989. Elle est actuellement entièrement assumée par l'établissement producteur, sous forme de bandes magnétiques en UNIMARC, de microfiches COM, d'édition sur papier (la Bibliographie nationale française, livres et ses suppléments I et II) ou de CD-ROM (Bibliographie nationale française depuis 1975). Mais à compter d'octobre 1991, dès que le contenu de BN-OPALE, désignée comme base de référence pour la production des notices bibliographiques nationales, aura été transféré sur centre serveur conformément aux conclusions du schéma directeur de l'information bibliographique du ministère chargé de la Culture (juillet 1989), elle sera confiée à un distributeur extérieur. La mise sur serveur videotex de tout ou partie de la base devrait intervenir ultérieurement (milieu 1992).

La commercialisation des produits de BN-OPALINE est effective depuis 1991 pour les cartes et plans et pour les phonogrammes, sous forme de bandes magnétiques ou d'éditions papier. A partir d'octobre 1991, les notices de phonogrammes seront

également transférées sur le centre serveur qui accueillera les notices de BN-OPALE et qui en assurera la diffusion.

Conversion rétrospective des catalogues des livres et des périodiques de la Bibliothèque nationale des origines jusqu'à la date de leur chargement initial dans BN-OPALE

Ce projet, financé par l'Etablissement public de la Bibliothèque de France, vient d'être mis en chantier en mars 1991 pour faciliter l'accès aux collections par les utilisateurs sur place et à distance, permettre la constitution d'un réservoir de notices réutilisables par les autres bibliothèques et servir de noyau dur au futur catalogue collectif national de la Bibliothèque de France. Le produit de cette conversion, livré au 31 décembre 1994, sera un fichier bibliographique sous forme électronique en format INTERMARC qui comprendra environ cinq millions de notices.

Services offerts aux utilisateurs de la Bibliothèque nationale

Pour satisfaire la demande des lecteurs en information bibliographique et documentaire, la Bibliothèque nationale a mis en place dès 1985 un accès en ligne à des bases bibliographiques extérieures. Elle est aujourd'hui connectée à plusieurs centres serveurs, en France, le SUNIST et QUESTEL, à l'étranger, OCLC et RLIN.

En outre, depuis 1988, elle met à la disposition de ses usagers des bases de données sur CD-ROM. Elle propose actuellement à la consultation dix CD-ROM bibliographiques et documentaires, français et étrangers.

Enfin, le vidéodisque "Images de la Révolution française", co-produit par la Bibliothèque nationale et Pergamon press, est accessible en plusieurs points de l'établissement.

Dans le domaine bibliographique et documentaire particulièrement, les développements de l'informatisation de la Bibliothèque nationale ne se sont pas faits en cercle fermé mais en liaison avec les efforts et les réalisations menés par d'autres bibliothèques et organismes français et étrangers. Pour faciliter la coopération nationale et internationale et l'échange de l'information bibliographique, la Bibliothèque nationale veille à l'application des règles et des normes nationales et internationales en matière de catalogage, de format d'échange et de transmission de données. Outre les relations privilégiées qu'elle entretient avec les autres bibliothèques nationales, elle s'est engagée dans deux projets financés par la Commission des communautés européennes, le projet de CD-ROM européen des bibliothèques nationales LIBACT 1/CD BIB et le projet de Registre européen des microformes mères EROMM, dont les principaux objectifs sont de fournir un meilleur accès aux bibliographies nationales européennes et de proposer des normes communes pour la recherche documentaire. Elle porte également un intérêt particulier à tous les projets qui tendent à estomper les barrières linguistiques et à faciliter les conversions d'une langue dans une autre.

2.1.2.2. Fonctions de gestion para-documentaire

Le besoin d'informatiser certaines fonctions liées au traitement des documents s'est fait rapidement sentir.

Gestion du dépôt légal, fichier des déposants et fichier des dépôts

- BN-OPALE : en même temps que la base bibliographique BN-OPALE était consolidée, l'informatisation de la gestion du dépôt légal des livres était mise au point par le Service informatique de la Bibliothèque nationale et GEAC. Opérationnelle depuis le 20 janvier 1988, elle gère environ 10 000 déposants. Dès ce stade, une notice sommaire descriptive de l'ouvrage déposé est créée et peut être utilisée par les usagers et commercialisée : par la suite, enrichie et complétée par une indexation matières, elle deviendra la notice de la bibliographie nationale française.

- BN-OPALINE : de la même manière, dès l'origine, ce système a été conçu avec une fonction de gestion du dépôt légal pour les divers types de documents spécialisés.

Gestion des achats, dons et échanges

Gestion des achats et des dons

Cette fonction n'existe pas encore mais les spécifications fonctionnelles détaillées en ont été rédigées par le Service informatique de la Bibliothèque nationale et le développement en sera effectué au cours des six prochains mois. Elle sera implantée sur l'ordinateur BULL, s'appliquera à tous les types de documents, y compris les livres et les publications en série dont les notices embryonnaires seront ensuite transférées, grâce à la mise en place d'un logiciel spécifique de chargement, vers BN-OPALE.

Gestion des échanges

Un logiciel réalisé par le Service informatique de la Bibliothèque nationale permet la gestion de l'attribution des monographies françaises à des institutions extérieures depuis le 15 janvier 1990.

Système de communication des ouvrages et de récolement (SYCOMORE)

Ce projet, financé en majeure partie par l'Etablissement public de la Bibliothèque de France, est destiné à assurer la maîtrise de l'état des collections des départements des livres imprimés et des périodiques avant leur transfert à Tolbiac. Il gèrera le récolement général des collections, les indisponibilités d'ouvrages et les demandes de communication par les lecteurs. Il sera implanté sur un ordinateur Hewlett-Packard HP 9000/832S et géré sous UNIX à l'aide du logiciel SYBASE et sera opérationnel dans son ensemble en septembre 1991.

Deux fonctions importantes n'ont pas encore donné lieu à informatisation : le "bulletinage" des périodiques et le prêt entre bibliothèques, domaine dans lequel les services de la Bibliothèque nationale participent au réseau national de messagerie du prêt entre bibliothèques et au réseau international de l'OCLC.

2.1.2.3. Fonctions de gestion administrative

Le schéma directeur informatique de l'établissement prévoyait aussi l'informatisation de la gestion administrative, financière et comptable. La plupart des applications opérationnelles aujourd'hui sont implantées sur le BULL DPS 7340 de la Bibliothèque nationale.

La gestion budgétaire et comptable est informatisée depuis 1986 à l'aide du progiciel PYRAMIDE réalisé par la société GFI-CAE et destiné à la gestion budgétaire et comptable des établissements publics à caractère administratif du ministère chargé de la Culture.

La gestion du personnel : deux applications ponctuelles et limitées ont été développées en 1986 par le Service informatique de la Bibliothèque nationale. Un nouveau projet, en cours de réalisation, consiste en l'installation d'un réseau local de microordinateurs.

La gestion de la paie du personnel rémunéré sur le budget de la Bibliothèque nationale, informatisée par paramétrage du logiciel de paie de la société CIRB, est opérationnelle depuis mars 1988.

La gestion informatisée du service photographique (SISP) fonctionne depuis mars 1987 au moyen d'un logiciel de gestion commerciale réalisé par le Service informatique de la Bibliothèque nationale.

La gestion du service de vente des publications, mise en exploitation fin 1984, est actuellement totalement reprise et transférée sur un ordinateur Hewlett-Packard HP 9000/832S fonctionnant sous UNIX avec le logiciel SYBASE.

A côté de ces applications qui ont nécessité des développements importants, se multiplient des réalisations plus réduites dans le domaine de la gestion, notamment sur microordinateurs équipés du logiciel DBASE IV.

Enfin, à un niveau plus élémentaire, il convient de noter la rapide extension du parc de matériel de bureautique pour l'exécution des travaux de secrétariat.

* * * * *

Le bilan de l'informatisation à la Bibliothèque nationale au cours des cinq dernières années est encourageant et l'on assiste aujourd'hui à une accélération sensible du processus, à tous les niveaux de tâches et de qualification de l'ensemble des personnels. De nombreux projets sont en gestation ou en cours de réalisation. Surtout la bataille psychologique est d'ores et déjà gagnée et les mentalités sont aujourd'hui en majorité converties à ce nouveau mode de travail.

----- 2.2. L'INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (INIST) -----

Créé en 1988, l'INIST remplace le CDST (Centre de documentation scientifique et technique) et le CDSH (Centre de documentation sciences humaines) du CNRS (Centre national de la recherche scientifique). Dans la nouvelle structure, les activités des deux centres sont reprises et étendues.

En 1989, la plupart des collections et des emplois ont été transférés à Nancy, sur le pôle technologique et universitaire de Brabois ; seul, un site secondaire pour les sciences humaines reste à Paris.

L'INIST a une mission de diffusion des connaissances qui s'inscrit dans le cadre d'une politique nationale d'information scientifique et technique à vocation européenne et internationale.

Ses activités s'exercent dans plusieurs directions :

- production de bases de données : les bases PASCAL et FRANCIS de l'INIST sont disponibles sur plusieurs serveurs : Questel, ESA, DIALOG ; en projet : STN ;
- diffusion sélective de l'information, produits bibliographiques et documentaires ;
- fourniture de documents primaires ;
- recherche et développement.

La création de l'INIST et le transfert des collections sont accompagnés d'une réorganisation et d'une évolution des services :

- mise en place d'une chaîne documentaire complète permettant d'améliorer la productivité : l'automatisation de la bibliothèque est complètement revue en cohérence avec le stockage et la fourniture de documents primaires qui bénéficient de l'apport des nouvelles technologies, notamment des techniques d'archivage optique ;
- une étude est menée pour l'amélioration des bases de données, notamment de leur couverture ;
- la diffusion et la commercialisation des produits est confiée à une filiale de droit privé, INIST diffusion ;
- enfin, l'INIST développe son service de recherche et développement.

Les bases de données

Les bases de données PASCAL et FRANCIS signalent les documents du centre de documentation de l'INIST et d'une centaine d'organismes français ou étrangers qui coopèrent pour l'alimentation des deux bases.

PASCAL (sciences et techniques), automatisée depuis 1973, contient 7 millions de références et s'accroît de 450 000 références par an.

FRANCIS (sciences humaines, sociales et économiques), automatisée depuis 1972, contient 1 million de références bibliographiques et s'accroît de 76 000 références par an.

PASCAL est consultable :

- sur trois grands serveurs (Questel, ESA, DIALOG) -bientôt quatre, avec STN-pour les utilisateurs ayant un contrat d'utilisation du serveur,
- par minitel, sur le kiosque haut palier (sans contrat ; mode de recherche simplifié),
- sur CD-ROM, par abonnement : actuellement, les années 1987 à 1991 sont disponibles.

FRANCIS est disponible sur les serveurs Questel et G-CAM et sur minitel (dans les mêmes conditions que PASCAL).

Les sous-produits des deux bases sont :

- le CD-ROM PASCAL,
- les bibliographies imprimées PASCAL (séries SIGMA, THEMA, FOLIO, EXPLORE), et, pour FRANCIS, 19 périodiques bibliographiques,

- les profils standards (500 titres environ) et les profils personnalisés de PASCAL, proposés sur support papier ou support disquette,
- enfin, c'est à partir des notices de PASCAL qu'est alimentée la base TELETHESES pour les thèses de sciences soutenues en France.

L'INIST produit, diffuse ou alimente plusieurs autres bases :

1. Il est pôle français pour l'alimentation de la base SIGLE (System for information on grey literature in Europe) : l'INIST introduit dans SIGLE environ 5000 rapports de recherche scientifiques par an.
2. Il constitue, à l'intention des chercheurs, des fichiers d'information sur la recherche en cours dans le domaine des sciences sociales et humaines :
CNRS-SHS : annuaire CNRS des sciences de l'homme et de la société.
CNRS-UR : répertoire des unités de recherche du CNRS.
CRU : centres de recherche en sciences sociales et humaines : établissements d'enseignement supérieur.
CAP : centres de recherche en sciences sociales et humaines : administration.
3. La cellule Japon de l'INIST a l'exclusivité de l'exploitation et de la diffusion en France des banques de données du JOIS (JICST online information system).
4. L'INIST participe à l'alimentation de WTI (World translations index) pour la partie concernant les traductions vers le français.

La Bibliothèque de l'INIST

La Bibliothèque de l'INIST n'accueille pas de public. Les documents qu'elle reçoit sont utilisés à deux fins : alimentation des bases de données PASCAL et FRANCIS, et fourniture de documents primaires.

Collections :

- 26 000 titres de publications en série (dont 17500 en cours),
- 30 000 rapports scientifiques,
- 42 000 compte rendus de congrès,
- 56 500 thèses,
- 5500 ouvrages (en particulier, ceux des éditions du CNRS ou ceux subventionnés par le CNRS).

Accroissements : chaque année, 500 ouvrages, 3500 rapports, 2000 comptes rendus de congrès, 6500 thèses (notamment toutes les thèses de sciences soutenues en France depuis 1966).

L'informatisation de la bibliothèque

Le transfert des collections à Nancy s'est accompagné d'un changement de système de gestion : GEAC 9000 a été choisi en 1989 pour remplacer DOBIS-LIBIS.

Configuration : 45 terminaux, 4 processeurs.

Une ligne spécialisée relie le système central, installé à Nancy, au site parisien.

Fonctions assurées :

- bulletinage,
- catalogage,
- circulation,
- fourniture de documents primaires.

Le format de catalogage est UNIMARC, les formes d'autorité des titres de périodiques étant celles du CCN. L'indexation utilise les listes contrôlées de PASCAL et FRANCIS.

Les notices de SIGLE sont cataloguées dans GEAC avec des formes d'autorité différentes notamment pour les collectivités auteurs ; les différentes formes sont introduites dans les fichiers d'autorité et gérées par GEAC.

L'INIST va coopérer avec l'OCLC selon deux modalités :

- L'INIST souhaite utiliser le module de prêt entre bibliothèques de l'OCLC pour travailler avec l'étranger, notamment les Etats-Unis et la British library ;
- L'INIST envisage également la récupération de notices de l'OCLC pour le catalogage courant : cette opération est prévue pour le courant de l'été 1991. Les notices OCLC seraient déversées sur la base INIST après reformatage d'US-MARC vers UNIMARC.

Le service de fourniture de documents primaires (FDP)

L'INIST est le plus important fournisseur de documents primaires en France. Ce service est profondément rénové, selon deux axes : l'organisation du circuit est revue et automatisée ; la numérisation systématique des titres de périodiques les plus demandés est en cours.

Le fichier des documents recense les documents dépouillés dans PASCAL et FRANCIS, notamment les articles des 8000 titres de périodiques dépouillés dans ces deux bases. Le fichier contient à la fois la description générique (au niveau général : périodique ou congrès) et une description spécifique (au niveau de l'article). Ce fichier est utilisé à la fois pour la mise en ligne de la base de données et pour la fourniture de documents.

La structure du fichier permet d'établir une relation entre le document générique et les différents articles. De même, elle permet d'établir un lien de l'article à l'adresse du même document numérisé dans le serveur de documents numérisés.

L'exploitation du serveur de documents numérisés devrait commencer en mai 1991. A ce moment là, lors d'une demande de documents primaires, le traitement de la demande comprendra, si le document est numérisé, un ordre d'impression automatique du document.

Lorsque la région de Nancy sera reliée au réseau NUMERIS, l'INIST prévoit la possibilité d'un envoi automatique du document numérisé au destinataire : ce service pourrait être proposé en priorité aux laboratoires du CNRS, puis aux bibliothèques universitaires et à la Bibliothèque de France.

Les demandes de FDP pourront ainsi être satisfaites par plusieurs voies : postale, télécopie, RNIS.

Fonctionnement du service

Le service reçoit des demandes de diverses origines (bibliothèques ou centres de documentation, de France ou de l'étranger).

CD-ROM.

Ces demandes arrivent par différents canaux :

- par correspondance, télex, télécopie ou téléphone,
- par minitel,
- par la messagerie PEB,
- par téléchargement des serveurs de bases de données à partir des demandes de documents originaux lors de la consultation de PASCAL (Questel, ESA, DIALOG).

Le traitement automatique nécessite un formatage : les demandes provenant du PEB sont déjà formatées, celles provenant des serveurs sont reformatées à l'arrivée à

l'INIST. Les demandes arrivant par courrier, télécopie ou téléphone doivent être saisies.

Le système traite les demandes formatées et produit une liste par ordre croissant des cotes correspondant à l'ordre topographique : le travail des magasiniers est ainsi optimisé, chacun disposant de la liste correspondant au magasin où il opère. Le système produit en fait deux listes de ce type, la première correspondant aux demandes du service express qui doivent être traitées prioritairement.

En dehors des 250 membres du réseau PEB et des utilisateurs des serveurs de bases bibliographiques qui consultent PASCAL ou FRANCIS, les clients du service FDP ont le choix entre des modes de communication classiques (courrier, télécopie, téléphone) ou un accès minitel : les demandes par minitel sont accessibles soit par le 3614 avec compte de dépôt, soit par le 3615 au tarif kiosque. Une version accès par microordinateur compatible PC est prévue pour avril 1991.

L'automatisation du système inclut plusieurs autres traitements :

- des statistiques sont générées automatiquement,
- l'absence du document entraîne le recours à d'autres bibliothèques ou organismes de documentation (en particulier, ceux participant à l'alimentation des bases PASCAL et FRANCIS) et l'envoi d'un message au demandeur.

Le système surveille les délais de traitement : la demande doit être fournie dans un délai de 48 h (2 H pour le service fax rapide).

Il gère la facturation ; en particulier, il contrôle la solvabilité des comptes clients et les débite automatiquement.

Niveau d'activité : le service de fourniture de documents primaires reçoit de 1500 à 2000 demandes par jour, dont 5 à 600 par minitel. Les demandes électroniques représentent un peu plus de la moitié de l'ensemble.

En 1989 : 500 000 demandes.

En 1990 : 600 000 demandes, dont 10 % en service express, 90 % de demandes satisfaites et 280 000 demandes électroniques.

Les projets

Certains grands centres de documentation ont leur propre format de saisie des demandes de documents primaires (le CEA par exemple). Un reformatage au format PEB permettrait de les transférer automatiquement vers l'INIST par transfert de fichiers sans modifier les procédures de saisie du centre.

De même, l'envoi de demandes formatées par transfert de fichiers, et non en ligne, pourrait intéresser des organismes étrangers : à partir de postes IBM-PC, on peut envisager la saisie de demandes, le reformatage éventuel, et l'envoi de fichiers de demandes à l'INIST. Cette solution présente des analogies avec la solution PEB-micro de la DPDF, avec comme différence essentielle la gestion de la connexion par le client, et non par le serveur comme c'est le cas pour le PEB-micro.

Aspects techniques :

Le système de gestion du service FDP a été développé à partir d'un logiciel allemand : ADABAS.

Matériel : IBM 4381.

Le déchargement des serveurs et le reformatage des demandes est réalisé sur microordinateur compatible PC.

Coût du système :

- études préliminaires : 490 journées-hommes,
- développement et implantation : 1400 journées-hommes.

Le serveur d'archivage numérique (SAN)

La numérisation de 2000 titres de périodiques vise à améliorer la productivité du service de FDP. L'objectif de traiter 900 000 demandes de FDP par an à partir de 1994 nécessite une automatisation poussée de la chaîne de traitement : l'archivage numérique de documents doit permettre de produire automatiquement 70 à 90 % des documents demandés.

Pour atteindre cet objectif, la numérisation systématique a priori de 2000 titres de périodiques sélectionnés en fonction de la fréquence des demandes a été entreprise. Pour les titres sélectionnés, la numérisation est systématique. A ce jour, 1800 titres de périodiques ont été numérisés (soit 600 000 articles). La capacité du serveur de documents numériques est de 1,6 millions d'articles, soit 8 millions de pages. Il est dimensionné pour 2 ans (1990 et 1991).

Pratiquement, les documents sont numérisés par la société Jouve, qui fournit à l'INIST des cassettes qui sont chargées sur un disque optique numérique. L'ensemble des disques numériques est monté sur un juke-box.

Le système est configuré autour d'un serveur SUN 3/260 et doit permettre un temps d'accès moyen de l'ordre de quelques secondes. Pour la diffusion des documents, il est relié à deux stations d'émission de télécopie (groupe III et groupe IV), à une station d'émission/réception RNIS et un réseau local Ethernet.

L'INIST envisage la diffusion de revues de sommaires des titres numérisés.

La solution choisie par l'INIST pour la fourniture de documents primaires est entièrement différente de celle de la DPDU (FOUDRE) :

- dans sa conception même : numérisation à la demande pour FOUORE, numérisation a priori pour l'INIST ; dans le projet FOUORE, les documents sont répartis sur les différents sites ; à l'INIST, le serveur est unique ;
- la technique de compression et de stockage est différente.

Le bilan de ces deux expériences devrait aider à définir une politique de numérisation sur le plan national ; en effet, plusieurs questions restent non résolues :

- viabilité économique : dans quelles conditions, pour quels types de documents ? ;
- normalisation permettant la coopération entre les différents serveurs ;
- conservation des documents sur support optique ;
- accords avec les éditeurs concernant les droits de copyright.

La recherche à l'INIST

L'INIST, dans le cadre de sa mission de diffusion des connaissances, mène une activité de recherche et développement pour la mise au point de nouveaux produits d'information. Les domaines de recherche sont : l'archivage sur support optique, le traitement du langage naturel (indexation assistée), l'utilisation du concept hypertext dans les banques de données, les problèmes de reformatage vers SGML pour l'édition de produits divers.

Projets européens :

L'INIST participe au programme européen KWIC.

Un projet de coopération avec la Technische Universiteit te Delft et le serveur STN est à l'étude : il concerne la fourniture de documents primaires. Chaque partenaire serait pour les autres un centre de ressources de recours pour la fourniture de documents primaires. Un plan de développement des collections harmonisé (concernant les

publications en série) est envisagé entre les bibliothèques de l'INIST et de Delft. Pour STN, l'INIST pourrait acquérir des revues qui seraient diffusées en texte intégral par le serveur STN.

2.3. LA MEDIATHEQUE DE LA CITE DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE

Il s'agit d'un établissement public à caractère industriel et commercial, sous tutelle du MRT (Ministère de la recherche et de la technologie), intégré à la Cité des sciences et de l'industrie.

Ouverture : mars 1986.
Effectif : 200 personnes.
Ouverture hebdomadaire : 48 heures.

2.3.1. Collections et public

Collections

La Médiathèque rassemble en un même lieu une importante documentation scientifique, technique et industrielle.

Fonds adultes en libre accès :
- 180 000 volumes,
- 3000 titres de périodiques,
- 2500 documents audiovisuels (170 postes de consultation),
- 276 logiciels.

Médiathèque d'histoire des sciences :
180 000 volumes dont 80 000 volumes anciens.

Fonds jeunesse :
- 23 000 volumes,
- 750 films documentaires,
- 230 titres de jeux,
- 150 logiciels.

Public

La Médiathèque s'adresse à tous les publics, de l'enfant au chercheur, dans des espaces spécialement aménagés : elle accueille 4300 utilisateurs par jour (augmentation de 33% de la fréquentation entre 1987 et 1988), dont 500 inscrits pour le prêt à domicile.

Si l'on considère que la Médiathèque n'offre que 450 places de travail, puisqu'elle a été pensée comme une bibliothèque de prêt, il est absolument nécessaire de cibler, par une publicité adéquate, le public potentiel d'inscrits.

2.3.2. Système informatique

L'ensemble du fonds en libre accès est automatisé. La gestion interne et le traitement des documents est effectué par MEDICIS. Ce système a été remplacé à la fin de 1990 pour cause d'obsolescence : sa configuration machine ne permettait pas la connexion d'un nombre suffisant de terminaux avec des temps de réponse satisfaisants pour une consultation intensive. Il répondait mal aux besoins de consultation en ligne des usagers d'une médiathèque.

2.3.2.1. Evolution du catalogage

GEAC fut donc choisi en complément en 1985 ; il fallait alors résoudre la question du transfert des données du module de gestion à celui de consultation et de prêt.

MEDICIS ne fonctionne pas sur la notion de format. Les données sont entrées suivant les règles de l'ISBD. Mais ces règles ne constituent pas un format machine. La création du catalogue public en ligne nécessitait donc la transformation des données bibliographiques constituées dans MEDICIS en données de format MARC.

En conséquence, on a abouti à la constitution d'un format MARC-Villette. Les informations contrôlées dans MEDICIS ont pu être correctement réécrites, mais non celles qui correspondent à la zone des notes.

La Médiathèque s'inspire du thésaurus du Bureau national d'information scientifique et technique en ce qui concerne le choix de ses autorités matières.

Les perspectives d'un travail en réseau sur MEDICIS qu'envisageait la DBMIST ont impliqué l'accord de partenaires sur l'utilisation de la norme NF Z 44-050 comme base de catalogage. L'abandon de MEDICIS par la DBMIST a permis, par la suite, d'alléger le catalogage.

2.3.2.2. Passage à GEAC 9000

Le système GEAC 9000 est en cours de réception (novembre 1990) et remplacera le couplage MEDICIS/GEAC 8000. Le passage à GEAC 9000 a permis la reprise de tous les terminaux (65) et des 9 banques de prêt. Le nombre de terminaux de travail interne a été porté à 60. Il s'agit de micros ZENITH 386 SX avec disque dur de 40 MO, écran VGA, équipés d'émulateurs de terminaux LTS PLUS de GEAC et de cartes de communication GEAC.

Le coût global de passage à GEAC 9000 est d'environ 10 MF. Les coûts de maintenance devraient descendre aux alentours de 8% par an.

Toutes les fonctionnalités intégrées ne sont pas encore exploitées :

- le bulletinage et la gestion des périodiques ne sont pas encore mis en place ;
- le prêt entre bibliothèques n'est pas pratiqué par la Médiathèque ;
- le dépouillement des périodiques n'a pas été prévu.

Toutes les possibilités de produits éditoriaux ont été retenues (bandes de photocomposition notamment), mais aucune n'est encore utilisée. L'extraction de notices se fera sur bande magnétique, mais aucune transaction de cet ordre n'est encore envisagée.

Les développements de GEAC 9000 effectués pour son implantation à la Médiathèque ont été intégrés dans l'évolution du standard :

- * édition du ticket de références aux consoles de consultation publiques,
- * intégration de la fonction de magnétisation/démagnétisation effectuée aux banques de prêt,
- * connexions pour consultations des catalogues par minitel.

Cette consultation était déjà possible sur le module OPAC de GEAC 8000. Il permettait aux abonnés qui composaient le 36 14 MEDVIL + n° de carte+ code, outre la consultation des catalogues, de placer et de visualiser les réservations. Il permettait aussi au tout public, en composant le 36 15 Villette, de consulter les catalogues.

GEAC 9000 reprend ces possibilités et les élargit : il permet l'accès au dossier des lecteurs et la pratique de la recherche booléenne.

Le volume global de connexions minitel est d'environ 100 consultations par jour.

Les notices entrées selon l'ISBD sur MEDICIS ont été reformatées en UNIMARC et la reprise a donc pu être faite intégralement, ce qui porte le réservoir à environ 80 000 notices.

Le fonds de la médiathèque d'histoire des sciences (180 000 vol.) n'a pas encore été entré dans la base ; les modalités d'entrée (saisie manuelle ou importation de notices) n'ont pas encore été décidées.

La formation du personnel a eu lieu en deux étapes : la formation au catalogage en UNIMARC, format choisi par la Médiathèque, a été assurée par le CNCBP (Centre national de coopération des bibliothèques publiques), et la formation à l'utilisation du logiciel a été assurée par le constructeur pour 1/3 du personnel qui a ensuite formé, à son tour, les autres agents.

2.3.3. Consultation des catalogues

Les terminaux de consultation publique sont disséminés dans l'espace de la Médiathèque. Ils sont couplés avec des imprimantes qui éditent à la demande un ticket mentionnant le début du titre et la cote. Des sorties imprimées plus conséquentes peuvent être obtenues à partir des consoles professionnelles. Les catalogues peuvent être consultés de l'extérieur par connexion minitel.

La messagerie publique n'a pas été retenue ; un système de messages sur répondeur (magnétophone) est néanmoins offert aux banques de prêt.

Un travail est en cours sur une banque de données audiovisuelles qui permettrait des préparations de séances de visionnement multi-médias à partir du catalogue.

2.3.4. Nouvelles technologies

2.3.4.1. Salle Louis Braille

Ouvert en janvier 1989, ce service permet au public malvoyant l'accès aux documents. Cette salle est équipée de :

- 3 micros COMPAQ 386,
- 3 cartes de synthèse vocale EDIVOX,
- 2 scanners et un logiciel de reconnaissance de caractères INOVATIC,
- 1 embosseuse braille 40 caractères par seconde,
- 1 barette braille piézoélectrique pour lecture éphémère DELTA,
- 1 magnétophone à vitesse variable,
- 1 machine à écrire braille PERKINS,
- 3 loupes électroniques VTEK UR1,
- un accès est possible au catalogue de la Médiathèque en vocal.

2.3.4.2. COMETE (Cellule d'orientation vers les mémoires techniques)

Ce service offre la possibilité d'interroger 450 banques de données disponibles sur 8 serveurs (3 français, 4 autres européens, 1 américain). Il offre une couverture mondiale et inclut toutes les disciplines. Il s'adresse aux personnes et aux entreprises.

La Médiathèque peut être prestataire de services et passer des contrats avec des entreprises, des associations ou des personnes.

2.3.4.3. Didacthèque

La Didacthèque a ouvert ses portes en août 1986 avec les microordinateurs standards de l'époque :

- un APPLE IIe,
- 14 Thomson M05 reliés en nanoréseau,
- 13 IBM PC.

Elle proposait 250 titres de didacticiels.

Actuellement, une partie du matériel Thomson, 6 postes, est installée à la médiathèque des enfants. Ce déménagement a permis d'élargir le parc des microordinateurs compatibles PC (13 postes) et d'augmenter le nombre de titres destinés aux adultes. Actuellement, sont actuellement à la disposition du public adulte et jeune : 28 ordinateurs et 250 titres, soit un total de 400 exemplaires.

Par ailleurs, la Médiathèque a récupéré le fonds historique de la didacthèque du CESTA (Centre d'études des systèmes et technologies avancées) à sa liquidation en 1987 (1500 titres tournant sur une trentaine de microordinateurs).

2.3.4.4. Projets

Le projet de robot serveur de vidéodisques évoqué en 1986 a été abandonné. Un serveur de vidéodisques est en phase d'appel d'offre.

Actuellement, la consultation des vidéodisques s'effectue sur des bornes dédiées (170) équipées d'un programme de recherche.

La Médiathèque a un projet de Grand album de la science. Il s'agit d'une banque de données des supports audiovisuels disponibles sur ce sujet. Ce projet a donné lieu à un appel d'offre en cours.

Dans le cadre de ses activités de coopération, la Médiathèque envisage de participer davantage au CCN et de développer le prêt entre bibliothèques. Elle envisage en outre de définir le partenariat à mettre en oeuvre avec la Bibliothèque de France.

----- 2.4. LA BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION (BPI) -----

La BPI est un établissement public national à caractère administratif. Elle est placée sous la tutelle de la Direction du livre et de la lecture.

2.4.1. Collections et public

Le volume des collections de la BPI est constant, la mise à jour des collections s'effectuant parallèlement à des désherbages réguliers. Le fonds est encyclopédique et constamment tenu à jour. L'ensemble du fonds est en libre accès, mais la consultation se fait nécessairement sur place.

2.4.2. Le système informatique

Jusqu'à présent, le module OPAC de GEAC 8000 était couplé au logiciel de gestion SCARABE pour ce qui concerne le traitement des documents. A la suite d'un appel d'offre pour le remplacement de SCARABE, c'est le système GEAC 9000 qui a été retenu ; il gèrera l'ensemble des fonctions bibliothéconomiques et alimentera l'OPAC qui restera sur GEAC 8000 pour des raisons de budget et d'observation prolongée de l'évolution des OPAC. La situation comptable de la BPI restera gérée par PYRAMIDE.

Le coût de passage à GEAC 9000 est de 6,5 MF et inclut la mise en service de 42 terminaux dont 26 sont des microordinateurs. Les 60 terminaux mis en service avec l'OPAC de GEAC 8000 (qui avait coûté 3 MF) sont conservés.

Le fonctionnement sur GEAC devrait faire diminuer les coûts de maintenance matérielle, qui sur SCARABE étaient devenus très élevés.

Les sorties prévues sur GEAC 9000 sont :

- les catalogues par type de support,
- les bibliographies,
- les sorties diverses d'outils internes de travail,
- les statistiques.

Il n'a pas été retenu d'édition pour le public à partir des postes de consultation du catalogue.

Les développements suivants ont été apportés à GEAC 9000 pour la BPI :

- chargeur pour les notices de la BN,
- chargeur pour les notices d'ELECTRE,
- contrôle des doublons bibliographiques,
- contrôle des doublons des notices d'autorité,
- logiciel spécifique pour l'alimentation de l'OPAC en GEAC 8000,
- extraction des données pour le catalogue sur CD-ROM,
- extraction des données pour le serveur vidéotex,
- éditions,
- statistiques de la fonction de catalogage.

Evolution du catalogage

Les notices qui avaient été rejetées lors du passage de BIKAS à SCARABE (75 000) ont été saisies manuellement, avec néanmoins des outils d'aide au

catalogage. L'ensemble des notices en SCARABE doivent être converties en UNIMARC et versées dans GEAC 9000.

Pour le catalogage des notices courantes, la saisie se fait en ligne ; la saisie sur bordereaux est abandonnée, sauf pour les personnels ayant des problèmes de vue. La récupération des notices de la BN est prévue ; elle se fera sur requête et les notices seront fournies sur bandes magnétiques. Sont également prévus des achats de notices d'ELECTRE à partir de la fourniture de bandes magnétiques.

Les extractions de notices de la base de la BPI se font sur bandes magnétiques. Cela a été le cas pour la BM de Lyon qui demandait des notices de films. Elles ont été chargées sur bandes à partir de leur numéro de notice. Ce système un peu rudimentaire devrait être affiné en un module d'extraction aux critères plus diversifiés si la fourniture de notices devenait une activité plus régulière de la BPI.

La formation du personnel se fera en deux temps : formation au catalogage en UNIMARC par le CNCBP, formation aux différents modules de GEAC par le constructeur. Un tiers du personnel ainsi formé répercutera ensuite l'information sur le reste de l'équipe.

2.4.3. Consultation des catalogues

La BPI a abandonné son projet de consultation interne sur minitel et dispose de 60 terminaux, dispersés ou en grappes, de consultation en ligne pour recherches dans le catalogue général, catalogue des périodiques et catalogue des documents audiovisuels (OPAC GEAC 8000). La mise à jour est hebdomadaire. La recherche booléenne, longue et assez difficile sur GEAC 8000, sera plus aisée sur GEAC 9000.

Plusieurs postes de lecture de CD-ROM permettent la consultation du catalogue général sur CD-ROM, LISE, mis à jour en 1987 (logiciel d'accès : Microbasis). Le disque de la troisième version est pressé et son implantation à la BPI aura lieu avant la fin de 1990. Cette troisième version, outre la mise à jour, apportera des améliorations ergonomiques et, en cas de silence à partir du terme de la première recherche, un système de renvoi à un corpus "any word".

LISE est édité par Laser-média et commercialisé par Euro-CD.

L'accès sur minitel, de l'extérieur de la BPI, est possible depuis janvier 1991 (36 15 BPI). La notice fournie est minimale et accessible par nom d'auteur, titre, sujet et indice de classification.

Les bureaux d'information seront équipés de terminaux connectés au GEAC 9000 qui permettront une localisation du document dans le circuit du livre.

Des terminaux à la Médiathèque de la Cité des sciences et à la BPI permettront d'interroger chacun des catalogues.

2.4.3.1. L'OPAC GEAC 8000

Ce module permet la consultation en ligne par le public des différents catalogues de la BPI :

- catalogue général,
- catalogue des périodiques,
- catalogue des documents audiovisuels.

Dans chaque catalogue la recherche peut être faite à partir :

- du nom de l'auteur,
- du titre,
- du nom de l'auteur et du titre en combinaison,
- du sujet,
- de mots significatifs du titre, du nom de l'auteur et du sujet.

Le bas de chaque écran indique à l'utilisateur toutes les possibilités qui lui sont offertes à partir de l'étape actuelle de sa recherche. A tout moment, une touche d'aide permet d'intercaler dans le cours de la recherche un écran explicatif.

2.4.3.2. LISE

LISE est le catalogue multimédia de la BPI sur CD-ROM. Il s'agit d'un disque à lecture laser à stockage numérique d'environ 550 mégaoctets. Ce disque est lu par un lecteur laser connecté à un micro-ordinateur gérant le logiciel d'accès (Microbasis). La recherche peut s'effectuer à partir :

- du nom de l'auteur ou des mots significatifs d'une collectivité,
- du titre ou des mots du titre,
- du sujet ou des mots du sujet (pour ces deux derniers accès des opérateurs booléens peuvent être utilisés),
- de l'ISBN ou de l'ISSN.

L'ensemble des fonctions disponibles à partir d'un écran est en permanence affiché sur la partie gauche de l'écran.

Le nombre de notices du catalogue (35 000) est à peu près constant depuis 1986, puisque les achats équilibrent les éliminations.

2.4.4. Nouvelles technologies

2.4.4.1. La logithèque

Dès l'origine, plutôt que de classiques relations commerciales, le principe du partenariat a été retenu entre les constructeurs de matériel et les éditeurs de logiciels. La BPI a fondé une association ("Culture et micro-informatique"), dont font partie la BPI, le Centre national de documentation pédagogique (CNDP), le Syndicat national de l'édition qui représente les éditeurs de livres et de logiciels. Constructeurs et éditeurs mettent gracieusement à la disposition de la BPI matériels et logiciels : en échange, la logithèque met les produits sélectionnés à la libre disposition du public pour favoriser l'auto-formation, et dans le respect le plus strict de la propriété littéraire et industrielle.

La logithèque rassemble une sélection de logiciels de bureautique dans leurs versions didacticielles quand elles existent, avec leur documentation. Elle propose aussi des logiciels d'enseignement assisté par ordinateur, ainsi que des livres et cassettes traitant de micro-informatique.

La partie réservée aux adultes contient :

- un réseau de micro-ordinateurs compatibles PC de trois postes NRPC Léonard,
 - 3 postes autonomes compatibles PC Léonard Elan,
 - un nanoréseau Léonard Thomson équipé de 4 M06,
 - 2 postes T08 et T09 Thomson,
 - un réseau britannique Acorn équipé de 3 postes Master Compact, mis en place avec le British Council et donnant accès à des logiciels éducatifs en langue anglaise,
 - en projet : un réseau de 3 à 4 Macintosh,
- soit :

15 postes pour plus de 250 logiciels.

La partie réservée aux enfants contient :

- un nanoréseau Léonard Thomson équipé de 4 M05,
 - 3 postes Commodore Amiga,
 - 3 postes ATARI ST destinés à des animations thématiques
- soit :
- 7 postes pour cent logiciels.

2.4.4.2. La médiathèque de langues

Soixante-dix langues sont proposées dans un catalogue spécifique : classement par langues, types de documents et niveau des connaissances. Documents sonores et films apparaissent au catalogue général informatisé de la BPI. L'intégration des méthodes n'a pas encore été réalisée car les notices signalétiques de la BPI ne pouvaient remplacer les notices descriptives des catalogues de l'Espace de langues, d'une part, et, d'autre part, l'indexation matière ne correspondait pas aux pratiques de recherche du public. Ces documents ne sont pas en libre accès. Les 60 postes de consultation sont répartis en deux laboratoires distincts : un espace réservé aux langues les plus enseignées et au français langue étrangère, où fonctionne un système de réservation horaire ; un espace pour les langues plus rarement enseignées permettant le maintien du libre accès aux postes de consultation. Cet espace accueille 2400 utilisateurs par semaine.

En 1987 a été ouvert l'espace "Ecrans sans frontières" dans lequel sont reçues en direct des télévisions étrangères par câble et par satellite (6 postes de consultation) pour la sélection suivante :

câble :

ZDF (RFA)
 CNN (USA)
 BBC1 (GB)

satellite :

Premia (URSS)
 RTVE (Espagne)
 RAI-UNO (Italie)

En 1989-90, en collaboration avec la section documents sonores ont été édités le catalogue des documents sonores parlés-langue française et le catalogue des documents sonores parlés-langues étrangères

Fonds

Il est ainsi composé :

- méthodes avec enregistrements sur cassettes,
- enregistrements interactifs (AAC),
- cassettes vidéos,
- didacticiels,
- documents sonores,
- documents audiovisuels,
- documents "radios" bruts (pièces, actualité, jeux, chansons...),
- films (versions originales non sous-titrées, fictions aux dialogues nombreux) ; ces films sont transférés sur format U/matic 3/4 de pouce,
- usuels, méthodes, dictionnaires, grammaires, etc.

Compte tenu de la présence importante des périodiques étrangers dans tous les secteurs de la BPI, l'Espace de langues n'a pas constitué de fonds spécifique.

Le taux de renouvellement de l'ensemble de ces documents est d'environ 10% par an.

Implantation et matériels

Zone d'accueil et d'information :

Divers moyens complémentaires sont offerts au public : bureau d'accueil, imprimés, catalogues, manuels des méthodes en usage dans les cabines. Des écouteurs reliés à des magnétophones diffusent en diverses langues des informations sur le fonctionnement du laboratoire.

Zone de réception :

Elle est laissée en libre accès total et dispose de six postes dédiés à la réception de chaînes étrangères.

LABO I : il est doté de 42 cabines dont 6 mixtes (audio et vidéo) pour l'anglais, l'américain, le français, l'espagnol, l'allemand. Les magnétophones sont encastrés dans des racks ; des compte temps permettent de programmer les cabines pour des durées déterminées d'utilisation et de réembobiner automatiquement les cassettes en fin de séance.

LABO II : il contient 20 cabines dont 4 mixtes pour toutes les autres langues.

Les didacticiels de langues sont consultables à la logithèque, en libre accès. Une étude est en cours sur l'organisation d'un espace intégrant l'Espace de langues et la logithèque.

Zone de stockage : les 13 570 cassettes, 290 vidéocassettes et 3570 imprimés du fonds sont en accès indirect et sont classés par ordre alphabétique de langues.

Les projets de la médiathèque de langue

Le projet d'intégrer la logithèque et son équipement d'EAO à la médiathèque de langues bute sur un problème d'occupation de l'espace. Cette intégration est d'autant plus souhaitable que de nouveaux documents audio-informatiques vont arriver sur le marché dans le courant de cette année et méritent de trouver leur place dans la médiathèque.

Actuellement se développe un projet de consultation en ligne du catalogue, ainsi conçu :

- écran de consultation de la langue,
- écran de sélection du type de document,
- écran de sélection des méthodes, sur trois niveaux :
 - 1er niveau : critères : type de méthode, support, langue de référence ;
 - 2ème niveau : critères : auteur, titre, date, éditeur, durée ;
 - 3ème niveau : descriptif détaillé et dépouillement du contenu,
- écran de sélection des méthodes spécialisées,
- écran de sélection des documents sonores et films.

Ce catalogue devrait être développé sur microordinateur, une interface lui permettant d'être versé dans le catalogue général. La notice du catalogue général serait

évidemment simplifiée, mais sa présence, dans la perspective d'une consultation possible du catalogue de la BPI à partir de l'extérieur par minitel, y est absolument obligatoire.

Langues info :

Il s'agit de la réalisation d'une base de données d'orientation pour le public de la BPI, permettant de savoir où il est possible d'apprendre une langue en Ile de France. Cette base reprendra le répertoire de la médiathèque des centres d'enseignement de langues situés à Paris et dans sa région. Cette base comprendra 400 adresses sous deux modules :

- un fichier public d'interrogation multi-critères : langue, nature de la formation, localisation géographique,
- un module de mise à jour interne des adresses des centres d'enseignement.

A moyen terme, LANGUES INFO devrait comprendre plusieurs bases de données :

Où apprendre une langue ? (orientation) ;

Quelle est cette langue ? (information) ;

Quelle langue parle-t-on dans quel pays ? (information) ;

Apprendre une langue, quels moyens, quels programmes ? (information, orientation).

Le matériel sera un microordinateur compatible PC. Le programme sera écrit sous FoxPro, SGBD compatible DBASE.

2.4.4.3. Public info

L'information

Ce service est d'abord un service de documentation interne destiné à compléter le fonds encyclopédique de la BPI. Il s'intéresse aux thèmes d'actualité non traités par les monographies. Ces thèmes s'organisent en deux grands secteurs : culture et société (économie, politique, phénomènes sociaux).

L'accès à l'information

Il y dix ans, quand le service a été ouvert, les réponses étaient données directement au téléphone sous forme de "Quick références". Il était disponible 4 jours par semaine et recevait environ 100 appels quotidiens. Compte tenu du fait que les dossiers sont aussi consultables sur place, l'accueil devenait impossible à gérer.

Il y a trois ans le même service a été proposé par l'intermédiaire d'une messagerie sur minitel. Il est disponible 5 jours par semaine et traite 35 à 40 questions par jour, soit 50 à 60 appels. Ces réponses sont traitées en différé : les réponses aux questions posées avant 14 heures sont disponibles après 16 heures. L'accès est possible à partir de toute la France ; la tarification sur le 36 15 est la même, quelle que soit la distance.

Les données sont hébergées sur le serveur grand public du journal "Libération".

Un projet de stockage des informations sur disque optique numérique connecté au RNIS est actuellement à l'étude. Anticipant la réussite de ce projet, des négociations sur les droits d'auteur sont menées ; elles ont pour objet de résoudre les problèmes posés par la demande de photocopies, que provoquent, par ailleurs, les dossiers multigrapiés de Public info.

2.4.4.4. Projet de communication d'images à distance

La banque d'images et son évolution

L'actuelle banque d'images de la BPI se compose de 150 000 images réunies en 2300 dossiers thématiques. Régulièrement mise à jour, la collection a sensiblement évolué depuis sa création.

D'abord présentée sous forme de carrousels de diapositives, la collection a été transférée sur vidéodisque à partir de 1985. La BPI met aujourd'hui à la disposition du public 36 postes de consultation sur vidéolecteurs. Les images sont accessibles par télécommande et les commentaires sont regroupés dans des livrets. Pour l'un des vidéodisques, un système de recherche interrogeable par minitel a été mis en service. L'actuel système de vidéodisque présente des limites :

- mise à jour difficile et coûteuse,
- manque d'intégration de l'image et du texte,
- problèmes de qualité de l'image,
- pérennité du support aléatoire au-delà de dix ans.

Pour ces raisons et compte tenu de l'évolution du contexte institutionnel et technique, la BPI a été conduite à développer un projet de communication d'images à distance.

Outre la nécessaire amélioration du système de consultation, ce projet permettra à la BPI de trouver sa place dans la nouvelle carte du paysage des bibliothèques en France et de se placer dans la dynamique des actions impulsées par la Bibliothèque de France.

Ce projet est lui même rendu possible par l'évolution technique permettant la communication à distance et la compression de l'image numérique. Il utilise le réseau NUMERIS ouvert par France Télécom, qui permet la diffusion de documents de haute qualité dans lesquels textes et images sont intégrés.

Ce type de diffusion pose bien sûr des problèmes juridiques nouveaux ; aussi entraîne-t-il des discussions juridiques complexes.

Le projet

Grâce à l'utilisation des microordinateurs, le public des bibliothèques connectées au service pourra rechercher, consulter et reproduire les images et leurs commentaires. La consultation se fera en deux temps : d'abord le feuilletage de la totalité des images et des textes sous formes d'imagettes se partageant l'écran, puis consultation des images sélectionnées en plein écran.

Chaque poste de consultation sera muni d'un écran haute résolution et d'une imprimante couleur. Un stockage local de données et de programmes sur le disque magnétique de la station permettra à l'utilisateur de rechercher ses données à travers un dialogue simple.

Le serveur sera localisé au Centre Georges Pompidou. Un réseau local sera développé au sein de la BPI permettant la communication des documents stockés sur disques numériques. Les bibliothèques réceptrices (Marseille, Rennes, Villeurbanne, St Quentin-en-Yvelines, Lyon) auront à leur charge l'achat des postes de consultation (150 000 F) et leur maintenance ainsi que les coûts de communication.

Pour mettre en oeuvre ce projet dans le cadre du lancement du réseau NUMERIS, la BPI a reçu le concours de France Télécom (600 000F), de Télésystèmes, société chargée du serveur et du système de communication, et de Project-Assistance, société chargée des postes de consultation et du poste de mise à jour (400 000 F).

Ce projet bénéficie de subventions de la DLL (300 000F), du MRT (450 000 F) et de la Bibliothèque de France (300 000 F). Des contacts sont en cours avec la CEE dans le cadre du Plan d'action européen pour les bibliothèques.

Constitution de la base et échéances

La base de 32 000 images inclura des dossiers de la BPI, du Centre de création industrielle, du Musée national d'art moderne, de l'Institut géographique national et les collections des bibliothèques partenaires du projet.

Le service fonctionnera en 1991 dans les cinq bibliothèques partenaires; il s'agira d'une période test. Dans un deuxième temps le service sera élargi à d'autres partenaires et à d'autres documents multimédias.

2.5. LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE LA VILLE DE PARIS

2.5.1. Le réseau et ses collections

Ce réseau comprend 52 bibliothèques de lecture publique et 5 bibliothèques spécialisées articulées sur 5 services techniques. Les collections comprennent 2,1 millions de documents imprimés en bibliothèques publiques, 1 million d'imprimés en bibliothèques spécialisées, auxquels s'ajoutent 250 000 estampes. Le réseau gère aussi 360 000 phonogrammes, 1000 vidéogrammes, 7500 abonnements à 3000 titres de périodiques et plusieurs dizaines de milliers de documents divers (affiches, etc.). Les acquisitions sont de l'ordre de 210 000 documents imprimés et 40 000 phonogrammes par an.

2.5.2. Déroulement du projet d'informatisation

A la suite de l'appel d'offre lancé en 1988, l'opération a été confiée à la société CLSI, éditrice du logiciel LIBS100. Le marché a été signé en février 1989 pour une somme de 30 millions de francs.

L'informatisation des équipements s'effectuera en 6 tranches, dont la première, achevée pendant l'été 90, a été une tranche de tests de l'ensemble des fonctionnalités du système. Cette tranche a inclus la Médiathèque Jean-Pierre Melville, la Bibliothèque de Clignancourt (au volume de prêts le plus élevé du réseau), le Service technique du livre et le site serveur qui abrite l'ordinateur central (Sequent S 81).

La constitution du catalogue a été confiée à la société AIC qui, en trois mois, a saisi 50 000 notices à partir des fiches topographiques, pour un coût de 2 millions de francs. Cette saisie a permis une ouverture rapide du prêt. Les notices, minimales, seront enrichies à partir de requêtes. Les accès par sujets, notamment, seront fournis à partir des importations de la BN. Les phonogrammes sont saisis par les discothécaires en format MARC et notices minimales. 18 000 notices ont déjà été saisies. Une réflexion est actuellement en cours pour l'intégration des notices de la base LEDA, mais se posent des problèmes de droit et de format. Cela, néanmoins,

devrait trouver solution dans le cadre de la mise en oeuvre des conclusions du Schéma directeur de l'information bibliographique du MCC.

Les 5 autres tranches de l'opération, définies en fonction de l'importance des transactions de prêt, se répartissent comme suit :

- 2 : 5 bibliothèques + 1 site de formation de bibliothécaires (1er semestre 1991),
- 3 : 7 bibliothèques (2e semestre 1991),
- 4 : 16 bibliothèques (1er semestre 1992),
- 5 : 25 bibliothèques (fin 1993),
- 6 : 5 bibliothèques spécialisées (1994).

La configuration devrait ainsi atteindre 540 terminaux reliés à l'unité centrale par des lignes de type Transfix.

Le traitement des périodiques n'est pas encore une fonction intégrée de LIBS100, mais elle devrait lui être adjointe au cours du deuxième semestre 1991 lors du basculement du système d'exploitation sous UNIX.

L'accès extérieur au catalogue collectif ainsi progressivement constitué est à l'étude et devrait être mis en service dans le courant de l'année 1992.

2.6. LA VIDEOTHEQUE DE PARIS

Ouverte en 1988, la Vidéotheque de Paris offre au public une collection de 36 000 documents audiovisuels; elle en acquiert environ 1000 par mois. Nous avons préféré considérer cette vidéotheque comme un grand équipement de consultation publique, plutôt que comme une "bibliothèque" spécialisée.

Le système informatique gère les acquisitions, le catalogage et la recherche documentaire. L'ensemble des équipements permet l'articulation de la recherche documentaire sur le visionnement des documents sélectionnés.

L'architecture informatique, réalisée autour d'un réseau local de type Ethernet met en oeuvre :

- * deux ordinateurs HP 9000 et 835, avec deux unités centrales de 600 Mo, 2 unités de 13 Mo et de 40 Mo de mémoire centrale,
- * treize ordinateurs construits autour du multibus d'Intel, avec des cartes unités centrales de type 186 et 286,
- * sept ordinateurs de type IBM PC pour les fonctions d'exploitation, de maintenance et d'administration,
- * un frontal XTL permettant le dialogue avec les minitels externes,
- * sept terminaux de saisie.

L'ensemble du magasin robotisé est constitué de 30 lecteurs U-Matic et BVU et d'un rayonnage pouvant recevoir 6000 vidéocassettes. Le robot manipulateur comprend un porteur à deux axes, un plateau à trois axes permettant les manipulations des cassettes par un système de double pince et de transfert latéral.

Les catalogues de la Vidéotheque sont consultables de l'exterieur par minitel. La Vidéotheque, enfin, offre un service de consultation de base de données directement accessible à son public.

Les ressources bibliographiques

L'absence d'un catalogue collectif national des ouvrages des bibliothèques françaises (analogue au CCN dont les professionnels et les utilisateurs apprécient la qualité et l'efficacité) constitue un obstacle important à la circulation de l'information. Des réalisations telles que SIBIL, LIBRA, Pancatalogue sont des réponses partielles, dans un contexte chaque fois différent. Une première difficulté est le faible taux d'informatisation des bibliothèques françaises, notamment des bibliothèques d'enseignement supérieur ou des grandes bibliothèques spécialisées. Une autre est l'existence de fonds informatisés d'un grand intérêt mais constitués en dehors de toute normalisation.

Ce chapitre décrit les principales ressources bibliographiques françaises. L'ensemble présente une grande hétérogénéité : les différences portent :

- sur le niveau de réalisation : période de test (Pancatalogue), en plein essor (BN-OPALE), catalogue proche de l'exhaustivité (CCN) ;
- sur les services et les objectifs : identification, localisation, simple consultation ou fourniture de notices ;
- sur les contenus : domaines couverts, types de documents (ouvrages ou autres documents, support papier ou autres media), types de notices (normes, niveau de description) ;
- sur le mode d'alimentation du réservoir bibliographique.

Depuis 1986, le développement des réseaux bibliographiques en France s'est accéléré, même si le projet Pancatalogue a pris du retard et malgré l'arrêt de la base LIBRA. La constitution de la base bibliographique nationale est en bonne voie et la date de 1995 pour son achèvement n'apparaît pas comme irréaliste compte tenu de l'expérience acquise, des moyens mis en oeuvre et de la volonté politique de disposer d'un catalogue complet à l'ouverture de la Bibliothèque de France. Le réseau SIBIL s'est largement étendu et le développement de la base s'accélère. L'ouverture du Pancatalogue, plusieurs fois annoncée, semble imminente. Des outils très performants sont maintenant mis à la disposition des bibliothèques pour constituer leurs catalogues : RAMEAU notamment. Les actions de la DPDU, qui incitent les BU à développer rapidement leurs catalogues, devraient permettre au Pancatalogue d'atteindre dans de brefs délais une taille critique.

Enfin, le projet de Bibliothèque de France suscite un effort de réflexion important qui favorise les projets de coopération : le projet de catalogue collectif national est conçu dans la perspective d'un réseau qui utiliserait les ressources déjà disponibles. La Bibliothèque de France est chargée de la mise en oeuvre du projet, piloté par un comité interministériel, composé de représentants du MCC, du Secrétariat d'Etat aux grands travaux, du MENJS, du MRT, et du Conseil supérieur des bibliothèques.

Dans un premier temps, nous décrivons les ressources d'importance nationale,

- BN-OPALE et BN-OPALINE,
- Pancatalogue,
- CCN,
- TELETHESES,
- ELECTRE,

une deuxième partie étant réservée aux ressources accessibles par l'intermédiaire de réseaux.

3.1. RESSOURCES D'IMPORTANCE NATIONALE

3.1.1. BN-OPALE et BN-OPALINE

Ces réservoirs ont été présentés au chapitre 2. Nous donnons ici une description rapide des principales données techniques et des fonctionnalités.

**BASE BIBLIOGRAPHIQUE BN-OPALE
 POUR LES LIVRES ET LES PERIODIQUES**

Equipement informatique

Matériel et logiciel de base de la Société canadienne GEAC Computers Ltd. : deux ordinateurs GEAC 9000, le premier implanté en 1986 et le deuxième en décembre 1988 :

- GEAC 9000-A (BN 1) dédié à la production :
 - ... quadri-processeur, 24 millions d'octets de mémoire centrale,
 - ... capacité de stockage de 10,4 milliards d'octets,
 - ... connexion de 157 terminaux Sematronique dotés de jeux de caractères riches et de 49 micro-ordinateurs émulés pour le catalogage.
- GEAC 9000-B (BN 2) dédié à la diffusion (recherche documentaire par les lecteurs et fabrication de produits bibliographiques) :
 - ... bi-processeur, 12 millions d'octets de mémoire centrale,
 - ... capacité de stockage de 8,2 milliards d'octets,
 - ... connexion de 24 écrans-claviers ELITE.

Réseau :

Un réseau local ETHERNET a été aménagé pour servir à l'irrigation de tous les postes de travail connectés au système GEAC ou être utilisé comme support de transmission de données pour certaines applications spécifiques.

Fonctionnalités du système

Le système, opérationnel depuis décembre 1987, comprend les fonctionnalités suivantes :

- Gestion en ligne du catalogage en format INTERMARC (notices bibliographiques en INTERMARC (M) ou (S) et notices d'autorité en INTERMARC (A)) : saisie/modification des notices ; contrôles par rapport aux fichiers d'autorité, au format, au contenu ; liens entre notices ; mise à jour des index en ligne.
- Recherche pour professionnels dans les fichiers bibliographiques et d'autorité au moyen de divers index ou encore circulation à travers les liens ascendants/descendants ou horizontaux entre notices. Affichages dans différents formats (MARC, ISBD, public).
- Gestion du dépôt légal, opérationnelle à compter du 20 janvier 1988 : lien avec la base bibliographique elle-même ; gestion des déposants et des dépôts (création, interrogation, modification, contrôle croisé éditeur/imprimeur, réclamations, relances, statistiques, tenue de registres...).

- Catalogue en ligne pour le public (module standard de GEAC), opérationnel depuis le 22 février 1988 : accès auteurs / titres / matières / divers numéros en format public abrégé ou complet.

- Connexion en ligne de bibliothèques extérieures, par liaison spécialisée (juin 1989) ou Transpac (août 1990) pour les fonctions de catalogage, ajout de localisations, recherche, gestion du dépôt légal.

Contenu de la base

Fichier bibliographique : 1 047 092 notices au 1er janvier 1991, dont :

- monographies entrées par dépôt légal et annoncées dans la Bibliographie de la France, depuis 1975 en totalité et depuis 1970 en partie.....518 225

- monographies entrées par dons, achats ou échanges, depuis 1983 en totalité et depuis 1970 en partie..... 268 896

- publications en série, en totalité depuis 1975 pour les françaises, depuis 1983 pour les collections étrangères et 1989 pour les périodiques étrangers et en partie depuis 1970.....150 002

- publications officielles françaises, étrangères ou internationales, depuis 1975 en totalité et depuis 1970 en partie.....49 783

- fichiers d'autorité : 587 692 notices au 1er janvier 1991, dont :

. auteurs personnes physiques.....	368 829
. auteurs collectivités	92 579
. vedettes-matières.....	124 049
. titres uniformes.....	2 235

Le fichier bibliographique s'accroît au rythme de 90 000 références par an et le fichier d'autorité de 45 000 références par an.

Plusieurs opérations de chargement sont en cours ou prévues durant l'année 1991 :

- Chargement rampant (commencé au dernier trimestre 1990) des notices bibliographiques du Catalogue général des livres imprimés 1970-1979 ;

- et chargement des notices des ouvrages entrés par dons, achats ou échanges et des publications officielles de 1980 à 1983, qui permettront d'obtenir l'ensemble du catalogue automatisé depuis 1970 pour les livres.

- Chargement des notices du Catalogue général des livres imprimés, Anonymes 1501-1800 (environ 20 000 notices) et du fichier d'autorité des imprimeurs-libraires (2000 notices), actuellement saisies par une société de service et archivées sur bandes magnétiques, ce qui permettra de cataloguer en ligne les livres anciens. Les 15 000 notices bibliographiques saisies sont déjà disponibles sur microfiches et les 2000 notices d'autorité sont en cours d'édition sur papier.

Le catalogage des éditions de la Bible, enfin, a donné lieu à une entreprise de catalogage collectif partagé avec quatre autres bibliothèques parisiennes ; une édition sur papier de ces notices est prévue en octobre 1991.

Enfin, dans le domaine des microformes de sauvegarde, où se pratique l'enregistrement depuis 1989 des notices simplifiées des ouvrages reproduits, une opération de conversion rétrospective entreprise avec l'aide de la *Commission on preservation and access* va débiter à la mi-1991. Ce fichier deviendra l'un des éléments constitutifs de la base européenne prévue dans le cadre du projet **EROMM** subventionné par la DGXIII de la Commission des Communautés européennes et piloté par la Bibliothèque nationale.

Produits

- Bibliographies courantes imprimées sur papier à compter du 1er janvier 1988 : Bibliographie nationale française, partie Livres et suppléments I et II ; Liste des acquisitions de la Bibliothèque nationale, ouvrages entrés par achat, don, échanges.
- Bibliographie cumulative sur CD-ROM utilisant le logiciel américain de On Line Computer Systems : Bibliographie nationale depuis 1975, éditée depuis juin 1989, de périodicité trimestrielle.
- Services bibliographiques aux bibliothèques sous forme de bandes d'échange normalisées en UNIMARC : soit par abonnement pour les notices du dépôt légal et/ou de la Bibliographie de la France, soit par requêtes sur clés numériques ou auteur/titre/éditeur/date ou sur profil.
- Alimentation de la base ISDS en format ISDS pour les publications en série, depuis avril 1988.
- Fourniture sur bandes normalisées en format INTERMARC des fichiers d'autorité dans leur intégralité avec mise à jour annuelle.
- Edition des fichiers d'autorité sur microfiches au format COM : auteurs-collectivités depuis 1989 ; auteurs personnes physiques et titres uniformes en avril 1991.
- Réalisation en cours d'un CD-ROM des fichiers d'autorité.

BASE BIBLIOGRAPHIQUE BN-OPALINE

Equipement informatique

- Machine BULL DPS 7340 implantée depuis janvier 1990 en remplacement de matériels BULL antérieurs de moindre capacité (bi-processeur, 32 millions d'octets de mémoire centrale, capacité de stockage de 14 milliards d'octets, connexion à cent écrans-claviers et imprimantes locales) ;
- DATANET : machine spécialisée servant de frontal à l'ordinateur BULL sur laquelle sont connectés tous les terminaux de développement, de consultation ou de production.

Logiciel

Logiciel documentaire intégré réalisé par le Service informatique de la Bibliothèque nationale pour la gestion des départements spécialisés : OPALINE. Ce logiciel est conçu selon deux principes fondamentaux : une structure de base de données relationnelle et

une architecture multibases-multidocuments. Il s'appuie sur un format INTERMARC spécifique pour chaque type de document traité.

Fonctionnalités du système

Le système, opérationnel depuis le 1er septembre 1987, intègre les fonctionnalités documentaires suivantes :

- . enregistrement des entrées,
- . catalogage bibliographique en temps réel,
- . gestion des autorités,
- . administration des données,
- . recherche documentaire multi-critères, par index, ou recherche relationnelle par opérateurs booléens d'une notice bibliographique ou d'une notice d'autorité,
- . fonction accès public.

Appliqué en premier lieu à l'informatisation bibliographique du Département des cartes et plans en septembre 1987, le système a été progressivement étendu à d'autres départements spécialisés de la Bibliothèque nationale tels que le Département des estampes et de la photographie (en 1988) et celui de la Phonothèque et de l'Audiovisuel (en 1989) qui avaient d'abord constitué leurs bases de données catalographiques en utilisant le logiciel TEXTO.

Contenu de la base au 20 février 1991 :

- Sous-base du Département des cartes et plans, opérationnelle depuis le 1er septembre 1987 : 32 884 notices bibliographiques en INTERMARC (C) des cartes, plans et atlas entrés depuis le 1er janvier 1987 ; 45 000 notices d'autorité (auteurs personnes physiques et collectivités, noms géographiques dont 35 000 communes de France fournis par l'Institut géographique national et mots matières).
Accroissement annuel : 15 000 notices bibliographiques et 7000 notices d'autorité.

- Sous-base du Département des estampes et de la photographie, opérationnelle courant 1988 : 21 512 notices bibliographiques rétrospectives d'ensembles thématiques (documents relatifs à la Révolution française) ou d'oeuvres d'artistes (dessins de Robert de Cotte, graveurs du XIX^e siècle...) ou de documents de même nature (affiches) ; 20 000 notices d'autorité (auteurs personnes physiques et collectivités, éditeurs, imprimeurs, 15 000 mots matières).
Le catalogue courant devrait démarrer pendant l'année 1991.

- Sous-base du Département de la phonothèque et de l'audiovisuel, opérationnelle depuis avril 1989 : 103 764 notices bibliographiques dont 85 008 pour les phonogrammes entrés depuis 1983, 9911 pour les vidéogrammes entrés depuis 1985 et 2986 pour les multimédias entrés depuis 1985 ; 60 000 notices d'autorité (15 000 auteurs et interprètes personnes physiques, 10 000 collectivités, 15 000 titres uniformes musicaux, 5000 marques, 15 000 éditeurs, distributeurs et producteurs).
Accroissement annuel d'environ 18 000 notices de phonogrammes, 2500 notices de vidéogrammes et 1200 notices de multimédias.

- Sous-base du Département de la musique : en cours de démarrage pour la gestion du dépôt légal (mars 1991) et le catalogage (mai 1991) des partitions musicales.

Produits

- Bibliographie courante imprimée sur papier pour la Bibliographie nationale française, supplément IV ;
- Services bibliographiques aux bibliothèques sous forme de bandes d'échange normalisées en UNIMARC ou en INTERMARC : soit par abonnement pour les notices courantes soit par requêtes ;
- Edition sur papier des fichiers des autorités commerciales du Département de la phonothèque et de l'audiovisuel : l'édition phonographique en France d'après le dépôt légal (1989) ;
- Edition sur papier du catalogue des documents iconographiques reproduits sur le vidéodisque "Images de la Révolution française" : 14.000 notices bibliographiques.

3.1.2. PANCATALOGUE

Pancatalogue est un catalogue collectif des **ouvrages** existant dans les universités et, éventuellement, dans d'autres établissements d'enseignement supérieur. Sa finalité première est la **localisation** de documents à des fins de **coopération nationale et internationale**. Outil de gestion professionnelle pour la connaissance des fonds, il permettra l'établissement de plans de développement des collections, la réalisation de la carte documentaire nationale, la fourniture de produits transversaux intéressant l'ensemble des établissements (listes diverses pouvant favoriser l'amélioration des politiques d'acquisition...).

Pancatalogue est une réalisation de la DPDU et sera ouvert en test à plusieurs bibliothèques universitaires au début de l'année 1991.

1 Contenu de la base

Elle contiendra les nouvelles acquisitions et une partie des fonds existants. En ce qui concerne les nouvelles acquisitions, l'objectif est qu'à terme, le recensement soit fait au fur et à mesure de l'arrivée des ouvrages dans chaque unité documentaire des universités, bibliothèques universitaires, interuniversitaires, services communs de la documentation. En revanche, l'intégration de fonds existants (opération rétrospective) sera réalisée sur des critères de complémentarité visant à assurer une couverture nationale des différents domaines scientifiques et un équilibre inter-régional.

Les notices sont au format DMARC et la base est gérée par le logiciel DOBIS-LIBIS.

2 Mode d'alimentation

Pancatalogue est alimenté en notices catalographiques par trois sources spécialisées selon des circuits directs depuis les organismes producteurs de ces données : BN-OPALE (Bibliothèque nationale), OCLC et SIBIL. Pour garantir la cohérence catalographique indispensable à la faisabilité du produit et à son utilisation nationale et internationale, il ne sera pas alimenté directement par les bibliothèques participantes. Celles-là doivent cataloguer dans les sources en respectant les règles nationales et notamment l'indexation RAMEAU.

3 Utilisation

Pancatalogue sera utilisable par les professionnels et les lecteurs pour identifier et localiser des ouvrages, qu'il s'agisse d'activer ensuite le prêt entre bibliothèques ou de se déplacer pour aller consulter les documents là où ils se trouvent. Il se situe donc comme un outil de coopération entre les universités françaises au bénéfice direct de leurs usagers et aussi comme un des produits clefs du prêt international.

Suite à la réunion interministérielle tenue le 14 septembre 1990, Pancatalogue sera bien un élément essentiel du futur catalogue collectif national des ouvrages (CCF) préparé par la Bibliothèque de France.

4 Relations informatisation locale/Pancatalogue

La participation à Pancatalogue est une obligation pour toutes les unités documentaires des universités, bibliothèques universitaires, interuniversitaires, services communs de la documentation. Au plan national, l'attribution de moyens nouveaux par la DPDU est donc subordonnée à la conformité des actions locales avec cette obligation, que ces actions portent sur les domaines administratifs, organisationnels ou techniques ou encore sur l'utilisation et la mise en oeuvre des systèmes informatiques. Corrélativement, des subventions incitatrices sont attribuées aux unités documentaires concernées proportionnellement à leur activité de mise à jour de Pancatalogue en données courantes par l'intermédiaire des sources.

5 Etat du projet Pancatalogue :

Quelles sont les différentes phases d'expérimentation ?

Phase 1 : commencée en 1987, elle est en voie d'achèvement.

Elle a comporté : l'établissement du cahier des charges, le choix du système informatique de base -soit DOBIS-LIBIS-, le développement de logiciels complémentaires nécessaires à l'application en général autant qu'à l'intégration des données provenant d'OCLC. Environ 200 000 notices provenant d'OCLC sont en cours de chargement.

Phase 2 : commencée en 1990, elle est en cours d'élaboration.

Elle comprend le changement de version du logiciel avec toutes les adaptations spécifiques, l'intégration des données provenant de SIBIL et BN-OPALE (avec juxtaposition des notices, mais fusion des index), une étude préalable des phases ultérieures concernant particulièrement la fusion des notices.

Partenaires associés à l'opération :

- Le MENJS (DPDU, Sous-direction des bibliothèques) assure la direction et le financement du projet et la gestion du catalogue.

- Serveur : le SUNIST.

- Etablissements participants : services documentaires, bibliothèques des universités, d'autres établissements d'enseignement supérieur, de grands établissements, soit, en décembre 1990, selon la source bibliographique utilisée :

- OCLC : 22 BIU, BU ou SCD ;

- SIBIL : 18 BIU, BU ou SCD ;

- BN-OPALE : 1 BIU.

Autres : environ 80 "unités de catalogage" (sections de BU ou SCD) utilisant le logiciel MOBICAT : en effet, un programme permettant, à partir des notices

de catalogage saisies sur le logiciel MOBICAT, de créer des requêtes pour retrouver les notices correspondantes sur BN-OPALE, est à l'étude.

La participation à Pancatalogue implique l'adhésion de la bibliothèque à l'un des trois réseaux de catalogage ou sources bibliographiques déjà nommés : OCLC, SIBIL ou BN-OPALE. Cela entraîne, par voie de conséquence, certaines conditions pour les données dérivées :

- respect de l'un des formats MARC (US-MARC, UNIMARC ou apparentés),
- description bibliographique complète,
- utilisation de mêmes langages d'indexation (RAMEAU ou MESH) et d'un même code de classification (Dewey).

A l'heure actuelle, le Pancatalogue est en évolution constante, ce qui rend difficile toute information de nature statistique. En outre, ce n'est qu'à l'issue de la phase 2, qui s'achève par une étude de faisabilité, que l'on pourra connaître son évolution.

3.1.3. Catalogue collectif national des publications en série (CCN)

Créé en 1983 par la DBMIST, le CCN est devenu un outil familier à la plupart des bibliothèques françaises. Son organisation, sa fiabilité, son taux de recouvrement, sa politique de diffusion, servent souvent de référence pour les différents projets qui sont à l'étude actuellement. Il est vrai qu'il est plus facile de construire et mettre au point un instrument de localisation de périodiques, dont le nombre est limité, qu'un catalogue collectif d'ouvrages.

Données sur le contenu et les caractéristiques de la base :

- la base contient 550 000 notices de périodiques (dont 205 000 comportent des localisations) et 800 000 collections : le CCN est en effet en premier lieu un outil de localisation, mais aussi, secondairement, un outil d'identification des revues ;
- elle s'accroît annuellement de 4500 notices CCN (avec localisation) et 50 000 notices ISDS (dont 2000 sont localisées a posteriori).

La base contient trois fichiers :

- un fichier bibliographique, alimenté par les données de l'ISDS (International serials data system) qui font autorité sur le plan international ; les bibliothèques participant au CCN peuvent également créer des notices pour signaler des localisations de revues qui n'ont pas de notice ISDS : les notices ainsi créées ont un statut provisoire. Les notices de ce fichier ont un format spécifique, propre à l'ISDS, dérivé du format INTERMARC ;
- un fichier des localisations, relié au premier, et contenant les localisations (code d'identification des établissements et cote des périodiques notamment) ;
- un fichier des organismes documentaires, contenant des informations sur les organismes participant au CCN : adresse, modalités d'accès aux documents, notamment. C'est le RBCCN, Répertoire des bibliothèques participant au CCN.

La mise à jour de la base est hebdomadaire pour les créations de notices et les corrections, permanente pour les localisations.

Le réseau :

Le CCN est alimenté par un réseau de 2750 bibliothèques et organismes participants. Ce réseau comporte trois niveaux :

- au niveau local, les bibliothèques peuvent saisir ou mettre à jour leurs états de collection directement en ligne ;
- au niveau régional, le CCN est organisé en 34 centres régionaux qui ont plusieurs missions :
 - formation pour les bibliothèques de la région participant au CCN (consultation et mise à jour en ligne),
 - promotion et diffusion du CCN au plan régional,
 - catalogage des nouveaux titres de revues signalées par les bibliothèques de la région ;
- au niveau national, le Centre national du CCN coordonne les activités du réseau et assure le contrôle bibliographique de la base (validation des notices créées par les centres régionaux), la formation des centres régionaux, la promotion du CCN en France et à l'étranger.

Le Centre national est également chargé de l'administration de la base et des relations avec les partenaires (Centre international de l'ISDS, CNEPS -Centre national d'enregistrement des publications en série-, le SUNIST, serveur du CCN, la société GSI-ERLI, concepteur du logiciel). Enfin, il assure l'édition et la diffusion des différents produits du CCN.

Consultation de la base :

L'accès au CCN est possible par terminal ; le tarif horaire de consultation varie selon le type d'utilisateur (participant ou non à l'alimentation de la base). Une passerelle permet la consultation du CCN directement à partir du PEB. Le CCN peut être consulté de l'étranger en mode professionnel (tty).

L'interrogation peut se faire par plusieurs critères : titre, éditeur scientifique, ISSN.

Le nombre d'heures de connexion des participants est de 450 heures par mois en moyenne (non compris les heures de travail des centres régionaux ou du Centre national).

Depuis décembre 1989, un accès par minitel est proposé au tarif kiosque (3617 CCN). Les clés de recherche possibles sont : titre, éditeur scientifique, sujet, pays d'édition, langue d'édition, ISSN.

Les localisations peuvent être affichées soit directement, soit en fonction de critères secondaires (région, département ou ville).

Cession de données :

Le Centre national du CCN fournit à la demande une bande magnétique pour les bibliothèques qui veulent constituer leur catalogue informatisé.

Produits :

- édition annuelle du répertoire des bibliothèques du CCN,
- édition annuelle sur microfiches des notices localisées,
- Myriade, édition semestrielle sur CD-ROM des notices localisées.

Les bibliothèques participantes reçoivent chaque année un catalogue imprimé de leurs collections. Le CCN édite également des catalogues régionaux ou thématiques à la demande. Trois possibilités de format sont proposées : format de travail, format complet, format court.

Projets :

La prochaine étape sera la conversion de la base. Le CCN arrive au terme de son contrat avec la société GSI-ERLI pour la maintenance du logiciel ALEXIS. Le choix d'un nouveau logiciel de gestion devra s'inscrire dans le cadre d'un schéma directeur des applications relevant de la DPDU (CCN, Pancatalogue, PEB, RAMEAU). Il devra également permettre l'accès aux notices en format MARC et plus seulement ISDS.

Enfin, la normalisation du RBCCN est envisagée : dans la version actuelle, la rédaction des zones de description des organismes participants est actuellement libre et non contrôlée.

MYRIADE

Le CCN ne pouvait être utilisé en ligne par un grand nombre d'utilisateurs, notamment l'utilisateur final, sans modifier considérablement le mode de recherche. La promotion du CCN exigeait donc un mode d'accès plus convivial et ne nécessitant aucune formation préalable. La création de Myriade en 1989 répond à ce besoin.

Dans sa version première, Myriade a été distribué aux bibliothèques universitaires. La DPDU a financé entièrement cette opération en particulier en dotant les BU de postes de lecture de CD-ROM. Cette opération a eu un double impact : introduire une nouvelle technologie qui jusqu'alors n'avait pas sa place dans les BU et faire connaître plus largement le CCN y compris aux usagers des bibliothèques. Les stations, mises à la disposition des lecteurs près des services de PEB, étaient conçues pour le lecteur autant que pour le professionnel. Le logiciel de consultation de Myriade, logiciel Le Pac de Brodart automation, possède en effet cinq modes de consultation :

- feuilletage de la liste des titres ou des éditeurs scientifiques avec accès direct par l'entrée au clavier des premiers caractères ;
- feuilletage de la liste des titres ou éditeurs scientifiques par approches successives ;
- recherche directe sur un mot du titre ;
- recherche directe par ISSN ;
- combinaisons booléennes sur les mots du titre et/ou de l'éditeur scientifique.

Actuellement, Myriade est produit deux fois par an. Fabriqué par Jouve, il est commercialisé par Chadwyck-Healey France et diffusé à environ 100 exemplaires.

3.1.4. TELETHESES

TELETHESES est le catalogue national informatisé des thèses françaises. Il est entièrement financé par la DPDU. Créé et géré à l'origine par la DBMIST, puis par la DRED (Direction de la recherche et des études doctorales au MENJS), il a été confié au Centre national du CCN en 1991. Son fonctionnement actuel, d'une lourdeur certaine, sera décrit brièvement, car il est amené à évoluer à la suite d'une étude en cours à la demande la DPDU.

TELETHESES est constitué de trois fichiers indépendants :

sciences : 57 128 notices,
droit, lettres et sciences humaines : 47 606 notices,
médecine, pharmacie, odontologie : 82 403 notices,

et recense les thèses soutenues en France depuis 1972, à l'exception des thèses du troisième fichier, recensées depuis 1983.

L'alimentation de la base se fait à partir du dépôt obligatoire des thèses dans les bibliothèques universitaires françaises, et, pour chacun des fichiers, les notices sont établies et fournies au SUNIST par trois circuits différents qui passent par :

- l'INIST pour les thèses de sciences : les thèses sont signalées dans la base PASCAL et ce sont les données extraites de PASCAL qui sont fournies au SUNIST pour alimenter TELETHESES,
- la Bibliothèque municipale et universitaire de Clermont-Ferrand, dépositaire de toutes les thèses médicales françaises, qui assure la saisie de toutes les notices et les transmet au SUNIST via l'imprimeur Jouve, chargé de l'édition annuelle du catalogue des thèses françaises,
- le Fichier central des thèses de Nanterre, qui sous-traite la saisie auprès d'une société informatique, pour les thèses de droit, lettres et sciences humaines.

Chaque année, l'inventaire des thèses de doctorat soutenues par les bibliothèques françaises est édité en trois parties correspondant aux trois fichiers.

Administration de la base : la création d'une cellule de coordination au Centre national du CCN est en projet.

Financement : la DPDU finance le Centre national du CCN, subventionne la Bibliothèque municipale et universitaire de Clermont-Ferrand pour l'activité de saisie des notices de thèses de médecine, verse une somme fixée annuellement à l'INIST pour l'alimentation de TELETHESES. Le fichier des thèses de Nanterre reste dépendant de la DRED et financé par elle.

Les notices de la base sont gérées sous le logiciel TEXTO et sous un format non apparenté à MARC. L'indexation n'est pas la même dans les trois fichiers :

- indexation de la base PASCAL pour le fichier "sciences",
- indexation inspirée de RAMEAU pour le fichier "droit, lettres, sciences humaines",
- indexation spécifique pour le fichier "médecine".

Une autre différence vient de la présence de résumés dans les deux premiers fichiers et de leur absence dans le troisième.

On voit que cette base est hétérogène par son mode d'alimentation et le contenu des notices. De plus, les trois fichiers sont gérés indépendamment et il n'existe aucune passerelle permettant leur consultation simultanée.

Le projet de restructuration de TELETHESES envisage :

- une rationalisation du circuit d'alimentation de la base,
- l'utilisation d'un format MARC,
- l'intégration des trois fichiers ou, sinon, la possibilité d'interrogation simultanée,
- une synergie entre les différents outils collectifs : Pancatalogue, RAMEAU, CCN.

Interrogation de la base

Actuellement, la base TELETHESES peut être consultée :

en mode professionnel, tty (très peu utilisé),
en mode videotex : soit 3614 avec mot de passe,
soit 3615 (kiosque).

L'interrogation peut se faire par les critères suivants : auteur, mots du titre, établissement de soutenance, année de soutenance, nom du directeur de thèse, discipline, mots-clés, aire géographique (ce dernier critère étant limité au fichier de sciences humaines et sociales).

Activité de la base :

De janvier 1989 à septembre 1990, soit sur une durée de 21 mois, le nombre total de consultations a été de 52 563, pour une durée totale de 7313 heures de connexion.

En avril 1990, TELETHESES a été éditée sur CD-ROM, sous le nom de CD-THESES. Une réédition est prévue pour la fin de 1991.

CD-THESES

CD-THESES été développé par Jouve S.I. sous le logiciel GTI et commercialisé par Laser-Media. Les objectifs du MENJS, à l'initiative de cette opération, sont d'améliorer la diffusion de l'information concernant les thèses :

- en permettant aux établissements de recherche de consulter cette base sans la contrainte du coût du service en ligne ;
- en offrant ce service à l'utilisateur final dans des conditions favorables, l'outil de recherche étant étudié pour permettre une recherche plus approfondie que celle proposée par l'accès videotex. En particulier, CD-THESES contient une fonction "localisation" qui fournit à l'utilisateur les informations nécessaires à l'obtention du document lui-même.

La politique du MENJS concernant la diffusion de l'information sur les thèses comporte trois volets :

- obligation de dépôt dans les bibliothèques des établissements de soutenance ;
- signalement dans une base de données nationale ;
- diffusion large des documents primaires : une fois déposées, les thèses sont distribuées à toutes les BU sous forme de microfiches.

3.1.5. ELECTRE

Le Cercle de la librairie, syndicat des industries du livre, éditeur notamment des "Livres disponibles", qui recense chaque année les ouvrages édités en France et les ouvrages de langue française édités à l'étranger et disponibles sur le marché de l'édition, a constitué dès 1984 une base de données, ELECTRE.

Cette base contient plusieurs fichiers, dont le fichier bibliographique des notices de livres disponibles sur le marché de l'édition. C'est la Société de banques de données bibliographiques (SBD), filiale du Cercle de la librairie, qui est chargée de la diffusion et de la commercialisation des produits de cette base.

Depuis 1988, cette base de données est offerte en accès par minitel (code 3617 ELECTRE).

Depuis 1989, le Cercle de la librairie propose une édition de cette base de données sur CD-ROM, selon deux types d'abonnements, mensuel ou trimestriel.

Les données

ELECTRE contient les notices des ouvrages en langue française disponibles dans le commerce, soit 300 000 titres et 12 000 références d'éditeurs et de diffuseurs. C'est un ensemble constamment mis à jour et 500 nouveautés environ y sont ajoutées chaque semaine.

Les notices d'ELECTRE sont conformes à la norme de catalogage moyenne (AFNOR Z 44073) et contiennent une indexation CDU et des vedettes matières extraites de la liste Blanc-Montmayeur. Leur format n'est pas normalisé. Les notices créées depuis 1984 contiennent de plus un résumé du contenu de l'ouvrage.

Une bonne partie des notices d'ELECTRE font l'objet de catalogage avant publication ; elles sont établies à partir d'informations communiquées par les éditeurs et mises à jour à la réception du document. La rapidité de parution des notices dans ELECTRE a pour revers une qualité moyenne des notices.

Des contrôles d'autorité sont effectués à partir de deux fichiers : celui des éditeurs et celui des collections. En particulier, le fichier des éditeurs est géré en liaison avec l'AFNIL, organisme chargé de l'attribution des numéros ISBN pour la France.

Produits et services

Produits sur support papier :

- Les Livres de la semaine, rubrique de la revue "Livres Hebdo" ; et leurs cumulatifs mensuels, trimestriels, semestriels et annuels, paraissant sous le nom "Livres de France" ;
- Les Livres disponibles, publiés une fois par an ;
- Le Répertoire des éditeurs et diffuseurs de langue française.

Produits sur support électronique : ELECTRE biblio, disponible sous deux formes :

- accès minitel (3617 ELECTRE) : il permet de consulter la base des Livres disponibles. L'interrogation se fait par mot du titre, nom d'auteur, mot clé, date de parution, ISBN ;
 - CD-ROM ELECTRE biblio : il peut être consulté selon deux modes de recherche, mode guidé ou mode professionnel.
- En octobre 1990, le CD-ROM a été diffusé auprès de 250 abonnés : parmi eux, 55 % sont étrangers et 40 % sont des bibliothèques.

Cession de données :

ELECTRE propose aux bibliothèques un abonnement aux notices courantes : les abonnés à ce service reçoivent sur bande magnétique ou disquette les nouvelles notices introduites dans la base et les chargent sur leur propre système; ils ont la possibilité de sélectionner les notices par lecture des codes barres des notices parues dans "Livres hebdo", ou bien par une recherche par ISBN ou titre. Ce service est surtout utilisé par des bibliothèques de lecture publique de taille moyenne. Le tarif de ce service varie entre 10 et 12 F la notice.

ELECTRE propose également des abonnements sur profil.

Les bibliothèques abonnées au CD-ROM peuvent également transférer les notices du CD-ROM sur leur propre base. Plusieurs logiciels de gestion de bibliothèques proposent des interfaces permettant ce transfert. Le déchargement de

notices est proposé sous plusieurs formats : UNIMARC, US-MARC, BL-MARC. Il existe également un interface avec le logiciel DBASE.

On pourra noter la similitude des services offerts par BN-OPALE et ELECTRE.

Service aux libraires

ELECTRE propose un autre service, réservé aux libraires: la transmission des commandes des libraires vers les éditeurs. Depuis janvier 1989, ce service est confié à une société anonyme, ELECTRE Transmission, créée à cette occasion. De nombreux développements ont alors été apportés au produit, notamment l'interfaçage entre le CD-ROM ELECTRE et le système de transmission de commandes, qui jusqu'alors fonctionnait exclusivement en ligne.

3.1.6. Un outil pour la constitution des catalogues : RAMEAU (Répertoire d'autorité-matières encyclopédique et alphabétique unifié)

RAMEAU n'est pas un réservoir bibliographique, mais une base qui peut servir d'outil pour la constitution de catalogues en ce qui concerne l'indexation par sujets. C'est pourquoi nous la citons ici.

"RAMEAU est un répertoire terminologique conçu comme un outil d'aide à l'indexation-matières, destiné à uniformiser l'accès par sujet au document. C'est un langage documentaire précoordonné, de caractère encyclopédique, permettant la construction de vedettes matières selon des règles syntaxiques précises et contraignantes."

Freschard, Chantal. Répertoire d'autorité-matières encyclopédique et alphabétique unifié. *Bulletin de l'Association des bibliothécaires français*, 1990, n° 149.

RAMEAU a été constitué à partir du fichier d'autorité matières de la Bibliothèque nationale, lui-même adapté du Répertoire de vedettes matières de l'Université Laval. Dans RAMEAU, des relations sont établies entre les différents termes : relations de synonymie (entre un terme retenu et des termes exclus), relations hiérarchiques, relations d'association. Des notes d'application et des notes d'orientation générale permettent de préciser les modalités d'emploi des termes retenus.

Le fichier RAMEAU a été chargé dans la base BN-OPALE en 1985. Les notices RAMEAU sont chaînées aux notices bibliographiques et, depuis 1988, le catalogage matière est contrôlé en ligne par la liste d'autorité.

RAMEAU est placé sous la tutelle de la DPDU et entièrement financé par cette dernière. La Bibliothèque nationale (et en son sein, le CCBT -Centre de coordination bibliographique et technique) en assure la reponsabilité scientifique. C'est en 1987 que la DBMIST et la Bibliothèque nationale on décidé de s'associer pour gérer et diffuser ensemble RAMEAU : une convention a été signée le 23 février 1987 à cet effet.

La CNCIM (Cellule nationale de coordination de l'indexation matières) est chargée de la gestion technique de la base, qui est hébergée par le SUNIST.

Contenu

Le fichier contient 112 000 notices, dont 51 000 noms communs, et 75 000 termes exclus. Le logiciel a été construit à partir du logiciel ALEXIS, ce qui fait que RAMEAU rencontre les mêmes problèmes que le CCN : géré par un logiciel dont la

maintenance ne sera plus assurée à partir de juillet 1992, il devra être reversé sur un autre système.

La mise à jour du fichier est effectuée par l'équipe de la Bibliothèque nationale, avec l'aide de plusieurs bibliothèques expertes : en effet, le fonds de la Bibliothèque nationale est moins riche en sciences et techniques et en sciences juridiques qu'en sciences humaines et le personnel de la Bibliothèque nationale est moins familier des problèmes d'indexation dans ces domaines ; 4 bibliothèques universitaires ont été désignées comme expertes dans les domaines scientifiques (mathématiques, physique, sciences de la terre et pharmacie) ; deux autres le seront en 1991 (médecine et chimie) ; le domaine juridique sera également pris en compte. Cette solution permet une mise à jour plus rapide de la base, car les bibliothèques expertes ont la possibilité de valider les notices candidates dans leur domaine de compétence sans passer par le contrôle de la Bibliothèque nationale.

Structure du fichier

Le fichier contient le vocabulaire contrôlé et hiérarchisé ainsi que les notes d'application. Il y a trois types de notices :

- notices de vedettes :
 - noms communs
 - noms propres (noms de personnes, noms de collectivités, noms géographiques)
 - titres (titres d'anonymes, titres uniformes, titres de publications en série),
- notices de subdivisions : de sujet ou de forme, géographiques, chronologiques,
- des notices de renvois généraux.

Utilisation

RAMEAU a été ouvert aux utilisateurs (professionnels) en juillet 1988. Soixante bibliothèques le consultent en ligne, ce qui représente 900 heures de connexion par an. Les utilisateurs de RAMEAU participent à l'évolution de la base : en effet, ils ont la possibilité de faire des propositions de modification en ligne ; ces propositions, selon le domaine concerné, sont examinées, et éventuellement validées, par la Bibliothèque nationale ou l'une des bibliothèques expertes.

Depuis la création de RAMEAU, 3500 propositions ont ainsi été introduites par les utilisateurs et 1672 ont pu être intégrées.

L'utilisation de RAMEAU par un grand nombre de bibliothèques devrait permettre d'améliorer les échanges ; RAMEAU est un projet soutenu à la fois par la DPDU, la BN et la DLL et, de plus, la structure des vedettes est compatible avec celle des vedettes d'autorité de la Bibliothèque du Congrès. La Bibliothèque de France a décidé d'utiliser RAMEAU. Enfin, il est cité comme référence par le schéma directeur de l'information bibliographique du MCC.

De plus en plus de bibliothèques utilisent RAMEAU : les BU participant à l'un des réseaux SIBIL ou OCLC, notamment. Toutefois, l'évolution de RAMEAU est nécessaire pour répondre à tous les besoins : les domaines scientifiques et juridiques pour les bibliothèques spécialisées, les bibliothèques pour enfant en lecture publique.

RAMEAU est disponible sous plusieurs formes :

- en ligne : les utilisateurs doivent avoir été formés à l'occasion d'un des stages organisés par la BN et la CNCIM ;
- sous forme de microfiches, avec mise à jour semestrielle ;
- sous forme papier : une édition du fichier des noms communs a été publiée en 1990.

L'édition du CD-ROM des fichiers d'autorité de la Bibliothèque nationale (sous le logiciel On-line), annoncée pour le courant de l'année 1991, inclura le fichier d'autorité RAMEAU.

3.2. LES RESSOURCES PROPOSEES PAR DES RESEAUX

L'accès à l'information bibliographique (qu'il s'agisse de consulter des données ou de les acquérir pour constituer son propre catalogue) peut se faire par participation à un réseau. Les réseaux que nous décrivons ici fonctionnent selon le schéma suivant :

La participation au réseau est active : chaque membre du réseau est à la fois producteur et consommateur des produits et des services du réseau ; il participe à la définition et l'évolution de la politique du réseau.

L'activité première du réseau est la constitution d'un catalogue/réservoir de notices. Toute une série de services sont proposées par le réseau, soit strictement aux membres du réseau soit à l'extérieur. Une organisation forte et un financement clair sont nécessaires.

3.2.1. SIBIL-France

SIBIL désigne à la fois un système de gestion de bibliothèque, un réseau centralisé et le catalogue collectif des bibliothèques participant à ce réseau. Le système de gestion de bibliothèque qui a donné son nom à SIBIL est le Système intégré pour les bibliothèques de Lausanne (SIBIL). Le réseau SIBIL-France fait partie d'un réseau plus large, REBUS (Réseau des bibliothèques utilisant SIBIL) qui regroupe une soixantaine de bibliothèques suisses, françaises et luxembourgeoises, notamment la Bibliothèque universitaire et cantonale de Lausanne où le système a été implanté pour la première fois et la Bibliothèque nationale de Luxembourg. Le réseau français représente un peu plus de 5 % du réseau REBUS (la proportion étant évaluée d'après le nombre de notices).

Créé en 1984 à la Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier, SIBIL-France s'est étendu dès 1986 et s'accroît d'une dizaine de bibliothèques par an. Les membres du réseau, 27 organismes de documentation, représentent 45 sections de bibliothèques ou unités documentaires ayant toutes des collections de type universitaire.

Le réseau SIBIL fonctionne sur le principe du catalogage en coopération : une notice n'est créée qu'une fois, par la première bibliothèque qui incorpore le premier exemplaire ; les bibliothèques suivantes n'ont plus qu'à ajouter les données de gestion locales propres à leurs exemplaires.

Le système informatique

SIBIL est hébergée par le CNUSC (Centre national universitaire sud de calcul) de Montpellier, sur deux ordinateurs IBM 3081 et 3090, modèle 200, sous système d'exploitation MVS/XA. L'intérêt du CNUSC est qu'il est relié par ligne spécialisée à haut débit à la plupart des centres de calcul importants, en particulier au SUNIST et à toutes les villes universitaires du sud de la France.

Actuellement 195 terminaux sont reliés au site central de Montpellier pour l'utilisation de SIBIL.

Contenu de la base

Types de documents :

- monographies,
- thèses, mémoires,
- numéros spéciaux de périodiques,
- congrès, littérature grise,
- livres anciens.

La base contient également des documents multimedia.

La base ne contient pas de notices de périodiques, bien que le système le permette : les utilisateurs de SIBIL peuvent accéder directement au CCN à partir des terminaux SIBIL.

Elle recense des collections de type universitaire de toutes disciplines : environ 55% de documents littéraires et juridiques et 45% de documents scientifiques et médicaux, notamment ceux de la section Sciences de la BIU de Grenoble, CADIST de physique (20 000 notices) auxquels s'ajoutent ceux de la Bibliothèque de l'Institut polytechnique (60 000 notices).

Elle contient peu de documents antérieurs à 1984, date à laquelle la BIU de Montpellier a commencé à constituer son catalogue.

La répartition linguistique est la suivante : 64 % des documents sont en langue française, 15 % en langue anglaise, 3 % en langue allemande.

La base contient 250 000 notices. L'accroissement, très lent lors des premières années, s'accélère en raison du nombre croissant de bibliothèques participantes : en 1990, elles ont créé 80 000 nouvelles notices et ajouté 140 000 localisations. En même temps, et pour la même raison, le catalogage partagé porte ses fruits et les taux de récupération, sans atteindre ceux du réseau OCLC, sont en moyenne de 65%.

Le contrôle de la base est assuré par une commission de spécialistes. Les notices créées sont d'abord placées dans un fichier de travail, puis, une fois contrôlées, intégrées au fichier commun (environ une semaine ou deux après leur création).

Le fichier de la Bibliothèque de Lausanne, d'un volume de 1,2 million de notices est accessible par les membres du réseau sans coût supplémentaire et peut être utilisé comme réservoir de notices.

Type de notices

Les notices de SIBIL sont dans un format très proche du format INTERMARC de la Bibliothèque nationale. Le catalogage sur SIBIL est conforme à l'ISBD et suit la norme AFNOR Z44-050 ; les notices SIBIL comportent une indexation RAMEAU ou MESH.

Produits

L'OPAC de SIBIL a été mis en place en 1987 et, depuis 1988, une version minitel est disponible de tout point du territoire (sur minitel type 1B 80 colonnes) au tarif kiosque (code 3615 SF). En l'absence de catalogue collectif national des ouvrages disponible, SIBIL est utilisé par les services de PEB de beaucoup de bibliothèques universitaires comme instrument de localisation.

Des interfaces d'import/export ont été conçues pour échanger des notices aux formats UNIMARC et US-MARC :

- vers le Pancatalogue : SIBIL sera l'une des sources alimentant la base Pancatalogue ;
- vers les OPACs locaux : plusieurs bibliothèques qui participent au réseau de catalogage partagé SIBIL disposent d'OPACs locaux sur lesquels sont déversés leurs catalogues extraits de SIBIL et stockés sur un support intermédiaire (bandes magnétiques) :
 - GRACE (BIU de Bordeaux) ;
 - MEDIABOP (BU de Nanterre) ;
 - CD-ROM du Quartier latin (BU Sorbonne).

Actuellement, les interfaces suivants ont été développés :

UNIMARC ---> SIBIL

SIBIL ---> US-MARC

US-MARC ---> SIBIL : en test.

LE RESEAU

L'Association du réseau SIBIL-France a été créée en 1987 avec pour objectifs de constituer une structure plus souple pour gérer la base, le système et le réseau, définir des stratégies de développement du réseau, assurer la formation des personnels, rechercher et négocier les moyens pour mener à bien cette politique. Cette structure devenait nécessaire pour pouvoir efficacement répondre aux évolutions en cours :

- accroissement de la taille du réseau,
 - évolution rapide du marché de l'information bibliographique : le développement du catalogage dérivé, les choix des structures de décision (schéma directeur de l'information bibliographique du MCC, politique de la DPDU), les contraintes économiques et l'accroissement du nombre de bibliothèques informatisées obligent les réseaux à redéfinir leurs objectifs pour rester viables.
- SIBIL fait partie des réalisations subventionnées par la DPDU. C'est l'une des trois sources prévues pour l'alimentation du Pancatalogue.

Services proposés aux membres du réseau

Les bibliothèques participant au réseau utilisent le module de catalogage qui permet le catalogage partagé sur le réseau. L'interconnexion du réseau avec les grands centres serveurs français, et notamment le SUNIST, permet d'établir un lien, lors du catalogage, avec le fichier d'autorité RAMEAU, disponible sur le SUNIST.

Elles peuvent également utiliser les autres fonctions du système de gestion de bibliothèque de SIBIL qui comprend les fonctions catalogage, prêt et acquisitions. Ce logiciel, de conception ancienne, n'est pas parfaitement intégré : par exemple, le module d'acquisitions n'est pas intégré au module de catalogage et les informations ne sont pas réutilisables d'un fichier dans l'autre ; en revanche, la recherche simultanée dans les deux fichiers est possible. Ce sont essentiellement les bibliothèques du site de Montpellier qui utilisent les autres fonctions du logiciel.

Le système comprend également une messagerie qui permet la communication entre les membres du réseau.

SIBIL permet l'édition de bibliographies régionales ou thématiques et l'édition de microfiches des catalogues des bibliothèques participantes.

Matériel

La participation au réseau nécessite un équipement en terminaux dédiés et le câblage permettant la communication par ligne spécialisée. Pour trois postes de travail, cela représente un coût de l'ordre de 86 000 FF environ pour le matériel et de 100 000 à 110 000 FF pour le câblage. Le coût de fonctionnement est d'environ 15 000 FF par poste de travail et 5000 FF pour le réseau.

Perspectives

Le développement du réseau se fait selon trois axes :

- extension et renforcement du réseau (géographique et thématique) ;
- développement de la base par importation de notices d'autres réseaux ou systèmes de façon à réduire la création de notices dans la base (conception d'interfaces d'import/export ; notamment avec les réservoirs de la Bibliothèque nationale et de la Library of Congress) ;
- amélioration de l'OPAC et liaison avec des OPACs locaux et régionaux.

L'évolution actuelle se fait vers une solution composée : l'outil collectif est le catalogue commun et les données peuvent être déchargées sur des systèmes locaux.

L'état de l'art de l'informatique évolue et SIBIL apparaît maintenant comme de conception ancienne. C'est pourquoi un groupe de travail mène une étude pour une évolution du système vers une version "SIBIL 2000".

3.2.2. OCLC-France

Il n'entre pas dans les objectifs de cette étude de décrire le réseau OCLC, et nous nous contenterons de situer le réseau OCLC-France et de présenter ses activités.

OCLC-France a été créé en 1986. La participation des bibliothèques universitaires françaises au réseau OCLC a pour origine la politique de la DBMIST qui, avec le dessein de constituer un grand catalogue collectif national des ouvrages, a opté pour la dérivation de notices à partir du réservoir le plus important sur le plan international. Cette décision a été prise à la suite d'une série de tests de recouvrement effectués dans plusieurs bibliothèques universitaires.

Les premiers sites pilotes ont utilisé OCLC pour constituer des fonds rétrospectifs avec l'engagement de fournir un double des bandes magnétiques provenant de l'OCLC au SUNIST pour alimenter le Pancatalogue. La DBMIST prenait alors en charge les frais liés à cette opération dans le cadre des contrats de modernisation des bibliothèques. Actuellement, la plupart des bibliothèques françaises travaillant avec OCLC sont membres du réseau et font du catalogage partagé.

A ce jour :

- 6 bibliothèques ou sections de BU ou BIU ont effectué une conversion rétrospective avec OCLC ;
- 24 établissements adhèrent à OCLC pour le catalogage courant (dont 5 des 6 précédents). Il s'agit de BU ou BIU, de bibliothèques de grands établissements, de grandes écoles, ou de bibliothèques d'enseignement supérieur ou de recherche. Parmi eux, 7 sont le siège de CADIST.

Toutes les données dérivées de la base OCLC seront intégrées au Pancatalogue.

Le 8 mars 1990 a été créée l'association AUROC (Association des utilisateurs du réseau OCLC) pour servir d'intermédiaire entre l'OCLC et les bibliothèques du réseau. Elle assure la formation sur site des personnels, fournit une assistance technique aux bibliothèques et distribue l'information nécessaire pour l'utilisation d'OCLC. Une part importante de ses ressources provient de subventions attribuées par la DPDU.

Une convention entre l'OCLC, la DPDU, le SUNIST et l'association AUROC précise les rôles respectifs de chaque partenaire.

Les prestations proposées aux bibliothèques du réseau sont :

- la dérivation de notices pour l'alimentation des catalogues locaux ;
- le catalogage courant en ligne, au format US-MARC et suivant les normes AACR2 ;
- la conversion rétrospective de catalogues (services Microcon ou Recon) ;
- l'édition des catalogues des bibliothèques participantes sur microfiches, solution adoptée par des bibliothèques qui n'ont pas encore de système de gestion informatisée ni d'OPAC ;
- l'édition de listes d'acquisition.

Le poste de travail CATCD450 est utilisé par la plupart des membres du réseau : ce poste permet une économie importante sur les frais de télécommunications, car la plus grande partie du travail se fait en mode batch. Les opérations suivantes peuvent être réalisées en mode local :

- recherche de notices sur l'ensemble des CD-ROM fournis avec le logiciel qui contiennent une sélection des notices les plus utilisées de la base OCLC ;
- sauvegarde des clés de recherche ;
- validation des notices récupérées ;
- saisie des notices non trouvées dans la base.

Les seules opérations réalisées en ligne sont des opérations de recherche par envoi de requêtes en mode batch, ou de recherche directement en ligne dans des cas complexes, ainsi que les transferts de notices saisies en local, ou de résultats de recherche en mode batch.

Les coûts : les tarifs de l'OCLC sont de 17 F la notice dérivée pour le catalogage courant et 6,50 F pour le catalogage rétrospectif (programme RECON). S'y ajoutent les frais d'investissement (environ 30 000 F par poste de travail), l'abonnement aux disques compacts (coût de l'ordre de 5000 F variant selon l'option choisie : disques thématiques ou collection complète), les frais de télécommunications, qui varient de façon très importante selon l'importance du travail en ligne. L'Association AUROC cherche à évaluer ces derniers plus précisément depuis la mise en place du logiciel CATCD450 qui devrait permettre de les réduire au minimum. De plus, la mise en place d'une ligne spécialisée entre le SUNIST et le noeud de Birmingham qui relie OCLC Euroé à la base de Dublin (Ohio) permet une économie supplémentaire.

Pour les membres du réseau français, OCLC est utilisé comme réservoir de notices et non comme instrument de localisation ou de recherche bibliographique. Ces deux fonctions, en effet, doivent être assurées par le Pancatalogue.

3.2.3. Les bases bibliographiques régionales

3.2.3.1. Orientations et environnement

Elles sont quatre en France, gérées par des structures régionales de coopération (trois associations et une coopérative). Toutes ont vocation à constituer des catalogues collectifs de fonds régionaux. Deux d'entre elles (**ACORD** et **AC2L**) visent la constitution de ces catalogues à partir de la diffusion de l'information bibliographique permettant d'une part la localisation des ouvrages (la différence entre la base et les bibliothèques périphériques étant ensuite comblée par la fourniture de notices spécifiques par les bibliothèques à la base) d'autre part un auto-financement relatif de cette activité catalographique. La base **BRASIL**, d'**ACORD**, est en outre soutenue financièrement et politiquement par les collectivités territoriales. **NADAL** a fonctionné jusqu'à présent au moyen d'une base de type "LIBRA", dont le principe est le catalogage partagé des adhérents. Ce type de fonctionnement prendra fin en mars 1991, pour être remplacé par une activité centrée essentiellement sur la mise sur serveur et la gestion des catalogues, particuliers et collectifs, des adhérents. La base **ABIDOC**, encore à l'état de projet, vise à la constitution d'un catalogue collectif régional ; pour **NADAL** comme pour **ABIDOC**, des cartes d'acquisitions partagées permettront d'organiser la coopération. La vie financière de l'entreprise est assurée par les adhésions et les subventions des départements ou de la région. Chacune de ces bases offrira, à partir de ce catalogue, des services tels que messagerie pour le prêt entre bibliothèques (**NADAL**), OPAC de consultation de la base pour bibliothèques non informatisées (**NADAL**), mise en commun de données régionales scientifiques, économiques et sociales, par association avec des bibliothèques de chambres de commerce, du CRDP ou d'antennes de l'INSEE (**ABIDOC**).

La constitution du catalogue collectif doit-elle être dissociée de la fourniture de l'information bibliographique ? La question suscite un débat profond au sein des associations régionales, qui craignent qu'une réponse affirmative risque de compromettre la dynamique des bases régionales, de limiter leurs ressources financières et, finalement, de briser l'émergence d'une politique authentiquement régionale au profit de projets nationaux construits autour de la Bibliothèque de France et de ses pôles associés (bibliothèques municipales et **CADIST**).

3.2.3.2. Spécifications techniques

BRASIL (Région Rhône-Alpes)

22 participants sont déjà connectés à la base pour la récupération d'information rétrospective et courante ; trois d'entre eux ont localisé leurs documents et 19 sont en train de le faire ; la constitution du catalogue collectif est donc en cours.

La base contient 560 000 notices provenant de l'ex-réseau **LIBRA**, du Cercle de la librairie et de la Bibliothèque nationale ; elles correspondent à des notices de fonds encyclopédiques et de fonds locaux et régionaux.

Le système est hébergé par le **SUNIST** (IBM 3090 sous système d'exploitation **VM/CMS XA**) et tourne sur des logiciels spécifiques (**TEXTO** ; **IBM SQL/DS**). Les notices sont stockées en **UNIMARC-BN** et peuvent être fournies en ligne ou sur support magnétique.

Cette fourniture est actuellement possible pour les bibliothèques équipées des logiciels **Opsys**, **Geac**, **Paprika**, **Tobias**, **Liber**, **Logabib**, **Biblix**. Un travail de formatage est en cours pour les logiciels **Bestseller** et **Gir-Bellila**.

Le prix moyen d'une notice rétrospective est de 3,95 F, d'une notice courante 4,44 F. Le montant des prestations du serveur à l'utilisateur est de 110 F l'heure de connexion.

Les projets de BRASIL

Brasil cherche à élargir sa base à des notices de fonds anciens et de fonds multimédias. Les sources en seraient le catalogage partagé, les bases LEDA, UTLAS et OCLC.

Le catalogue collectif doit s'articuler sur une messagerie électronique qui permette la mise en oeuvre du prêt entre bibliothèques.

NADAL (base interrégionale)

11 participants sont déjà connectés : 10 participent au catalogage partagé et 11 au catalogue collectif.

La base contient 420 000 notices de fonds encyclopédiques, locaux et régionaux, provenant du réseau LIBRA et du catalogage partagé des adhérents de NADAL.

Le système est hébergé à Nancy par le CIRIL (matériel : Bull DPS 8) et utilise le logiciel LIBRA. Les notices sont stockées en UNIMARC et sont fournies en ligne.

Outre une adhésion à la base de 20 000 F, le prix moyen d'une notice courante est de 0,50 F. Le montant des prestations du serveur à l'utilisateur est de 105 F l'heure de connexion.

Les projets de NADAL

Nadal cherche à élargir sa base à des notices de fonds locaux et régionaux, de fonds thématiques (restant à définir au cours de la mise en place d'une carte d'acquisitions partagées) et de fonds musicaux.

Avec le catalogage partagé, les sources principales de l'information seraient la BN -OPALE et LEDA.

Le catalogue collectif serait relié à une messagerie électronique pour permettre la mise en oeuvre du prêt entre bibliothèques.

Le contrôle bibliographique sera réparti entre les bibliothèques.

AC2L (Région Ile-de-France)

La base bibliographique régionale d'Ile de France (NOTIX) a été créée le 4 février 1988 à partir du réseau LIBRA. Très vite NOTIX proposait aux bibliothèques informatisées les notices des nouveautés de la Société de banques de données du Cercle de la librairie et négociait avec la BN les notices d'OPALE. L'objectif était de localiser les documents à partir de la récupération d'information bibliographique afin de créer un catalogue collectif régional informatisé d'Ile de France. La procédure de requêtes développée par AC2L permettait aux bibliothèques de récupérer par télécommunications ou par bandes des notices en UNIMARC.

AC2L n'a pas retenu l'option "catalogage partagé" pour la production d'information bibliographique ; l'arrêt du réseau LIBRA, conjugué à la nouvelle orientation de la politique de diffusion des notices menée par la BN, ont conduit à remettre en cause l'existence de NOTIX.

Les projets d'ABIDOC (Région Bourgogne)

Il s'agit de constituer une base des fonds locaux et régionaux à partir d'une carte d'acquisitions partagées. Le catalogue sera contrôlé par un service bibliographique centralisé.

Le service sera établi sur le serveur de la Bibliothèque municipale de Dijon et tournera sur GEAC GLIS.

3.2.4. Les réseaux thématiques

Les réseaux de laboratoires de recherche travaillant dans des disciplines voisines sont nombreux et le réseau catalographique trouve naturellement sa place dans ce cadre. En contrepartie, la compatibilité des outils des différents réseaux est nécessaire pour si l'on veut éviter leur isolement. Nous présentons ici quelques uns de ces réseaux, sans prétendre à l'exhaustivité.

Plus ou moins structurés, ils fonctionnent le plus souvent à l'écart des grands réseaux nationaux ou internationaux. Leur structure est le plus souvent décentralisée, mais ils gèrent une base bibliographique commune qui leur permet, en général :

- d'identifier et de localiser les ressources documentaires des autres membres du réseau ;
- de dériver leurs notices ;
- de faire des recherches bibliographiques par sujet dans la base.

Ils sont caractérisés par une forte spécialisation de leur documentation et une moindre exigence de normalisation que les réseaux nationaux ou internationaux. Seul le CCO a adopté dès sa création un format de type MARC.

Avant tout ils sont conçus dans une optique très pragmatique pour répondre aux besoins d'informatisation des bibliothèques qui sont souvent de petites unités et d'échange d'information entre les membres d'un groupe qui utilise une indexation spécifique, parfois complexe (FRANTIC). Leur ouverture vers l'extérieur est moyenne et leur base est rarement offerte à la consultation publique.

L'intérêt de ces réseaux réside dans la spécialisation de leurs collections qui sont parfois uniques en France. Leur place dans la politique documentaire nationale et leur rapport avec le Catalogue collectif de France restent à définir.

Le Catalogue collectif des ouvrages (CCO)

Ce projet, mis à l'étude en janvier 1986 à la suite d'une convention passée entre la DBMIST, le CNRS et la DIXIT, devait permettre de constituer un catalogue collectif centralisé permettant le catalogage partagé et la recherche de localisation pour les ouvrages des bibliothèques d'étude et de recherche.

A l'issue de cette étude, en janvier 1989, la DBMIST, ayant opté pour une politique de constitution d'un grand catalogue par dérivation de notices à partir de la base OCLC, s'est retirée du projet. Le CNRS a décidé de mettre ce programme en application pour les collections des laboratoires de sciences humaines et sociales.

Les bibliothèques participant au projet constituent des réseaux thématiques autonomes (il y a 9 réseaux actuellement : les plus développés sont ceux de sociologie, ethnologie, histoire des sciences, études sémitiques et extrême orientales ainsi que le réseau PMC -premier millénaire chrétien).

Dans chaque réseau, les bibliothèques constituent leur catalogue local :

- en priorité par dérivation de notices à partir de CD-ROM (BN-OPALE et Bibliofile essentiellement) ;
- par déchargement de notices de la base commune du réseau constituée par chargement des notices des bibliothèques participantes ;
- enfin, par création de notices.

La dérivation à partir d'OCLC n'a pas été retenue pour des raisons de coût et à cause de la clause d'exclusivité.

Le catalogue collectif du réseau gère des notices en format US-MARC : un programme de reformatage UNIMARC--->US-MARC permet d'accepter les notices dérivées de BN-OPALE.

A ce jour, les seuls catalogues collectifs opérationnels sont ceux des réseaux PMC (18 000 notices) et Histoire des sciences (20 000 notices). Ce dernier va bientôt s'enrichir de notices provenant de la Médiathèque de la Cité des sciences, ce qui portera sa taille à 35 000 notices.

L'objectif premier du CCO est la localisation des documents. La recherche dans la base centrale ne permet pas une véritable recherche par sujet : les méthodes d'indexation sont en effet très hétérogènes ; les fonds étant très spécialisés, les participants au CCO utilisent des langages d'indexation propres à leur domaine.

Equipement :

Les bibliothèques participant au CCO sont équipées de postes de travail CCO constitués d'un microordinateur, associé à un lecteur de CD-ROM et équipé d'une carte de communication. Les logiciels fournis par le CCO permettent la dérivation de notices à partir d'un CD-ROM, le catalogage en format US-MARC, la liaison avec la base collective, le téléchargement de notices depuis cette base et, en sens inverse, le téléchargement des nouvelles notices.

Le poste de travail coûte 35 000 F ; les logiciels sont fournis gratuitement par la cellule CCO aux participants.

Un certain nombre des établissements participants utilisent le logiciel Microisis de l'Unesco comme logiciel de gestion de leur bibliothèque.

Les projets du CCO :

La cellule CCO travaille dans plusieurs directions :

- extension du réseau pour atteindre une taille significative et création des catalogues collectifs pour les réseaux qui n'en ont pas encore ;
- constitution de listes d'autorité qui permettraient de retrouver l'information malgré les différences de sources de catalogage ;
- production au début de l'année 1992 d'un CD-ROM contenant l'ensemble des notices des différents réseaux : une édition périodique d'un CD-ROM serait une solution plus économique que la gestion d'une base de données en ligne.

La cellule CCO, qui dépend du MRT, est un module de conseil et de formation qui n'a aucun pouvoir décisionnel. Les réseaux sont entièrement autonomes. L'action du CCO favorise la compatibilité en proposant une méthode de travail et des normes communes, mais son pouvoir est limité et seule la volonté des membres du réseau est déterminante.

La philosophie du CCO est antinomique de celle du Pancatalogue :

- sources hétérogènes,
- catalogage partagé,
- réseaux thématiques autonomes.

Autres exemples

Démocrite

La base Démocrite regroupe les collections des laboratoires dépendant de l'IN2P3 (Institut national de physique nucléaire et de physique des particules), soit 17 établissements. Elle contient actuellement 40 000 références d'ouvrages, mais aussi de rapports, thèses ou articles des chercheurs des différents laboratoires.

Le logiciel de gestion de la base est Texto associé à Logotel et CA-SORT. Les notices sont saisies et mises à jour par les différents participants, qui sont reliés au système central (ordinateur IBM, situé à Villeurbanne).

La fonction essentielle de la base est la localisation des documents des membres du réseau. Le système ne permet pas de vérifier la disponibilité des documents, mais inclut une messagerie et peut être consulté par minitel. La consultation de la base est réservée aux établissements participants et à leurs usagers.

Le cahier des charges de la base a été élaboré en 1985 par référence aux organismes du même domaine de recherche. Ainsi l'indexation est elle basée sur le thesaurus de la base INIS de l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique). Le format de catalogage n'est pas un format MARC, mais a été défini en tenant compte de celui du CEA (Commissariat à l'énergie atomique). Pour autant, la compatibilité avec les deux systèmes n'est pas totale, Démocrite n'ayant pas été conçue, a priori, dans une optique d'échange.

Le réseau des bibliothèques de mathématiques

Il regroupe une cinquantaine de bibliothèques de recherche de mathématiques dépendant de laboratoires des universités ou du CNRS, de grandes écoles, d'instituts publics ou privés. La coopération de ces bibliothèques, sous l'égide de la Commission des bibliothèques de la Société mathématique de France, est ancienne. Les objectifs du réseau sont la reconnaissance de la spécificité de la documentation en mathématiques, la recherche d'aides financières, l'harmonisation des politiques documentaires, la constitution d'un catalogue commun.

En 1985, est adopté un projet de catalogue informatisé commun. Il sera géré par le logiciel TEXTO sous un format de catalogage qui va évoluer au fil des ans vers un format proche de LC-MARC.

La base, hébergée par le centre de calcul de Grenoble, contient actuellement 50 000 notices (monographies, thèses - pas de périodiques, ni de documents multimédias), provenant essentiellement de trois bibliothèques de laboratoires universitaires (Strasbourg, Grenoble et Orsay). Ce catalogue permet essentiellement la recherche et la localisation des documents : les clés de recherche sont le nom d'auteur, le titre, le nom de collection, le code de classification). L'indexation utilise la classification de l'American mathematical society.

Il sert également de réservoir de notices pour les bibliothèques qui constituent leur catalogue (la fourniture est gratuite pour les bibliothèques du réseau).

L'accès videotex au catalogue est prévu sous deux formes : accès avec mot de passe ou par le 36 15.

Ce réseau est encore embryonnaire : en effet, il offre peu de services (le système ne prévoit pas le prêt entre bibliothèques notamment) et toutes les bibliothèques n'alimentent pas la base.

Il n'y a pas de contrôle centralisé du catalogage.

Le réseau prévoit de dépasser les frontières nationales en s'intégrant au projet Euromath en cours de réalisation. Euromath, soutenu par la Commission des communautés européennes, inclut diverses activités de coopération entre

mathématiciens européens, dont un réseau de messagerie, la transmission de textes mathématiques et, éventuellement, un catalogue commun européen des bibliothèques.

----- 3.3 CONVERSION RETROSPECTIVE : NOUVEAUX SERVICES -----

Les bibliothèques qui acquièrent un système de gestion informatisé doivent pouvoir constituer un catalogue informatisé à partir des fichiers manuels : c'est ce qu'on appelle la conversion rétrospective. Parfois aussi, une conversion rétrospective est nécessaire pour une bibliothèque qui change de système informatique et dont l'ancien fichier a une structure qui n'est pas récupérable par le nouveau système.

Différentes solutions peuvent être adoptées :

- soit saisie directe au vu du catalogue manuel ;
- soit utilisation des sources de notices disponibles ;
- soit une solution mixte.

L'organisation d'une conversion rétrospective est une opération complexe, très coûteuse en temps, qui doit être réalisée dans des contraintes de délais. Elle nécessite toujours l'apport de personnel supplémentaire. Même avec cet apport, l'équipe en place n'a pas toujours la possibilité d'organiser et d'encadrer complètement ce travail, car elle est chargée en même temps de mettre en place l'informatisation. Dans le cas de la Bibliothèque nationale, par exemple, la saisie d'un fichier d'une taille énorme dans un délai très court doit pouvoir être garantie.

Un service nouveau apparaît sur le marché de l'information bibliographique. Des sociétés ayant déjà une expérience dans le domaine de la saisie de textes de volumes importants proposent le service correspondant. C'est le cas de Jouve S.I. et AIC (Ateliers informatique du Centre).

JOUVE propose un service complet de conversion rétrospective : traitement de 100 % du fonds.

Le service comprend :

- une étude préalable pour déterminer les conditions de réalisation : délais, types de notices (format, niveau, indexation ...), services particuliers (amélioration des points d'accès, génération de renvois) ;
- la réalisation de la saisie : Jouve utilise en priorité la dérivation à partir de plusieurs réservoirs bibliographiques et d'une base de données interne ; en second lieu, la saisie manuelle.

Les notices sont fournies sur disquettes ou bandes magnétiques.

Le coût des notices varie de 5 à 15 F HT la notice.

En particulier, Jouve réalise toute la saisie de la base de données PASCAL de l'INIST, sur des postes de saisie PSILOG (logiciel de saisie structurée SGML).

AIC (Ateliers informatiques du Centre) propose un service similaire : dérivation de notices (les requêtes sont faites auprès de deux sources : OCLC ou BN-OPALE) et saisie manuelle. Les notices sont fournies aux formats ISO 2709 ou 1001. AIC a en particulier pour client la Bibliothèque nationale pour la conversion rétrospective de ses fichiers.

----- 3.4. Catalogue collectif de France -----

L'Etablissement public de la Bibliothèque de France a fait réaliser une étude par la société GSI-ERLI pour préparer le schéma d'élaboration du CCF. La première phase de cette étude a été validée par le comité de pilotage du projet Bibliothèque de France.

Le rapport propose cinq recommandations :

1. Concevoir un outil principalement destiné à l'utilisateur final, ce qui implique qu'il doit être facile à utiliser et accessible à distance. Il doit permettre d'effectuer des recherches d'identification, des recherches par sujet et des recherches de localisation, et, in fine, d'accéder au document primaire. Il doit recenser tous les types de documents et, notamment, intégrer les données du CCN et de Téléthèses.
2. Donner accès à une offre diversifiée s'appuyant sur des bibliothèques ou des groupes de bibliothèques ciblées en termes de collections et de services rendus. Le système doit notamment faciliter le reroutage vers des catalogues locaux ou des bases de données extérieures.
3. Appuyer la mise en oeuvre du projet sur les ressources potentielles, principalement les bibliothèques les plus riches susceptibles d'offrir rapidement le service le plus efficace.
4. Concevoir le CCF en cohérence avec le schéma directeur de l'information bibliographique du MCC : le CCF ne doit pas être conçu comme un outil de fourniture de notices bibliographiques ; les notices de BN-OPALE seront utilisées en priorité et l'indexation RAMEAU sera choisie préférentiellement.
5. Le CCF doit être réalisé avec la coopération de toutes les institutions concernées, avec comme objectif premier l'utilisateur.

Le rapport note que, s'il existe depuis longtemps une forte demande des professionnels pour un tel produit, celui-ci n'a pu jusqu'à maintenant voir le jour pour deux raisons principales :

- d'une part, la dispersion des efforts des différentes administrations concernées, en raison des différences d'objectifs ;
 - le retard de l'informatisation des bibliothèques les plus représentatives.
- Il recommande de réaliser la conversion rétrospective des catalogues pour les bibliothèques qui seront définies comme prioritaires, ceci dans les meilleurs délais et dans des conditions de respect strict de la normalisation existante.

Le catalogue collectif de France intégrera, dans un premier temps, les ouvrages, ensuite seulement les documents audiovisuels.

Divers dispositifs techniques sont envisagés :

- une fonction de commande en ligne par l'utilisateur, reliée à un système monétique ;
- l'accès par minitel pour l'utilisateur final ;
- la production de produits sur CD-ROM ;
- l'intégration au catalogue de données contenues dans le document lui-même (tables des matières, introduction ou conclusion).

Le CCF est conçu comme un système d'information global permettant :

- la recherche bibliographique,
- la localisation de documents,
- la réservation ou la demande de documents originaux,
- la demande d'information sur une bibliothèque ou un centre de documentation.

Une nouvelle phase est en cours, qui doit permettre de mener une étude d'organisation et de réalisation du CCF. Trois études sont menées :

- une étude d'organisation qui permettra de constituer le schéma directeur stratégique du CCF ;
- une étude pour réaliser une maquette du CCF ;
- une étude sur les scénarios d'architecture technique du CCF.

4.0. INTRODUCTION

Dans cette partie, nous étudions l'informatisation de la gestion des bibliothèques françaises. Pour réaliser cette étude, nous avons recueilli ou confronté des informations provenant :

- de données globales fournies par des organismes officiels (MENJS) ;
- de l'enquête menée par la société Quadrature à la fin de 1989 ;
- de l'enquête parue dans "Livres hebdo" sur les logiciels de gestion de bibliothèque disponibles sur le marché français ;
- de nos propres enquêtes auprès des bibliothèques, des fournisseurs de logiciels de gestion de bibliothèques, des clubs d'utilisateurs de logiciels.

Conception du questionnaire adressé aux bibliothèques :

Le questionnaire a été établi en commun avec la Fédération française de coopération entre bibliothèques. Deux questionnaires ont été préparés : l'un destiné aux bibliothèques de lecture publique, l'autre aux bibliothèques d'enseignement supérieur (incluant les bibliothèques universitaires) et aux bibliothèques spécialisées ; le questionnaire envoyé aux bibliothèques de lecture publique comporte quelques variantes mineures qui prennent en compte les spécificités de ces bibliothèques et de leurs réseaux.

Pour l'établir, nous avons travaillé à partir du questionnaire de l'enquête de 1986, de celui de l'enquête Quadrature, et, surtout, du document de spécification de l'étude LIB-2 qui détermine le cadre de l'étude et ses objectifs. Nous nous sommes rendus compte que la longueur du questionnaire pouvait nuire au taux de réponses : la difficulté était d'obtenir des réponses suffisamment complètes et précises pour répondre aux objectifs de l'enquête sans toutefois multiplier les questions. Nous avons estimé qu'il valait mieux proposer un questionnaire détaillé comportant un maximum de questions fermées, à la fois parce qu'il est plus rapide de répondre à une question fermée, mais aussi parce qu'un tel type de questionnaire est plus facile à exploiter, les réponses entrant dans un cadre prédéfini. Toutefois, les besoins de l'étude nécessitaient qu'il y ait quelques questions ouvertes. En réalité, nous avons constaté que malgré tous nos efforts, le questionnaire recèle encore quelques ambiguïtés, notamment à cause de questions trop synthétiques qui ne permettaient pas de prendre en compte tous les cas. Il nous a fallu parfois confronter les réponses avec les informations provenant d'autres sources.

Les deux questionnaires sont donnés en annexe.

Nous avons dissocié le cas des bibliothèques de lecture publique de celui des bibliothèques spécialisées ou d'enseignement supérieur. Cette séparation se justifie par des différences importantes dans les stratégies des bibliothèques, les réseaux qu'elles constituent, leur type d'informatisation, différences que l'enquête ne fait que confirmer.

Les professionnels des bibliothèques commencent à acquérir une assez bonne connaissance des avantages et des contraintes de l'informatique. Ils sont désormais

IV-2

capables de dialoguer avec les constructeurs. Les clubs d'utilisateurs de logiciels qui se constituent depuis ces dernières années s'organisent et font valoir leur point de vue. En même temps que le marché se développe, les professionnels des bibliothèques poussent les fournisseurs à innover autant qu'à améliorer la qualité du service.

CLUBS D'UTILISATEURS

La création de clubs d'utilisateurs de systèmes de gestion de bibliothèque répond à un double objectif :

- négocier avec les fournisseurs des tarifs ou des améliorations des produits ou des services,
- mettre en commun des compétences, des expériences ou même des développements réalisés pour un site,
- plus généralement, établir un moyen de communication commun avec les différents interlocuteurs, organismes publics et privés.

La forme juridique de ces clubs est l'association régie par la loi de 1901.

En février 1991, a été créée La Fédération des utilisateurs de logiciels pour bibliothèques (FULBI) dont l'article premier énumère les buts :

- "- regrouper les associations d'utilisateurs de logiciels de bibliothèques ;
- coordonner les besoins communs des utilisateurs ;
- être à l'écoute des systèmes et des réseaux étrangers ;
- participer aux projets régionaux et nationaux de coopération notamment de bases bibliographiques ;
- fournir un forum à ses membres ;
- représenter les utilisateurs auprès des pouvoirs publics pour exprimer leur point de vue ;
- faire valoir les demandes des utilisateurs auprès des fournisseurs et constructeurs de matériels et logiciels informatiques ;
- contribuer à optimiser lesdits moyens informatiques principalement pour faciliter les échanges d'information".

FULBI regroupe actuellement les clubs d'utilisateurs des logiciels suivants : LIBS100, DOBIS-LIBIS, GEAC (GEAC et ADVANCE), LIBER, TOBIAS. Parmi les autres clubs, on compte les clubs d'utilisateurs d'OPSYS qui sont des clubs régionaux, et un certain nombre de clubs en cours de constitution (INFOCENTRE et ISL notamment). Le club d'utilisateurs de GEAC inclut des établissements hors de France (bibliothèque de Neuchâtel).

L'organisation en fédération permet aux utilisateurs de logiciels de constituer un groupe susceptible d'avoir une influence sur l'organisation de l'information bibliographique en France. FULBI s'intéresse notamment au projet de catalogue collectif national et a déjà pris contact avec la Bibliothèque de France.

Ces clubs n'ont pas les mêmes objectifs que les associations d'utilisateurs de réseaux de catalogage partagé (AUROC ou Association du réseau SIBIL). Les objectifs de ces dernières, s'ils sont en partie similaires (coopération notamment), prévoient aussi la formation du personnel à l'utilisation du produit et une aide technique ainsi que le développement et la promotion du réseau.

L'association AUROC, par exemple, "a pour but la constitution, en France, d'un réseau de bibliothèques utilisant les services de l'OCLC" et annonce qu'elle fera "la promotion du système de catalogage en coopération et de récupération de données bibliographiques de l'OCLC qui est très performant et économique pour les bibliothèques qui optent pour une informatisation de leur catalogue".

L'INNOVATION CHEZ LES FOURNISSEURS DE LOGICIELS INTEGRES

A partir de plusieurs documents, l'étude de "Livres hebdo" et les réponses des clubs d'utilisateurs et des fournisseurs de logiciels de bibliothèques aux questionnaires qui leur ont été adressés, on peut dégager quelques tendances dans les développements et projets en cours.

Plusieurs points faisaient l'objet de questions explicites dans le questionnaire aux fournisseurs :

1 La prise en compte des documents multimedia dans le catalogue : elle est en cours de développement chez plusieurs fournisseurs (DATATREK, OPSYS), partiellement réalisée par INFOCENTRE (encore en développement pour les documents sonores), déjà disponible sur certains sites GEAC, TOBIAS (version 2), SCETORG, et, pour les logiciels pour petits systèmes, PAPRIKA et LOGABIB. Il est à noter que cela ne va pas sans difficultés : GEAC est l'un des fournisseurs de logiciels de gestion de bibliothèque qui gère des notices au format UNIMARC ; or, pour les besoins des bibliothèques de conservatoire (Conservatoire national de musique, et conservatoires régionaux) équipées du logiciel ADBANCE, GEAC a dû réaliser des développements permettant de prendre en compte le format INTERMARC, qui permet d'avoir une description bibliographique plus complète des documents sonores.

2 Le développement d'accès videotex : la plupart des logiciels proposent des accès minitel ; toutefois, la possibilité de réserver des documents à distance ainsi que la possibilité de laisser des messages n'est pas toujours disponible et plusieurs fournisseurs les citent dans les développements en cours.

3 La possibilité de commande électronique auprès d'un fournisseur est à l'étude chez SCETORG et MULTILIS, et signalée comme disponible chez DATATREK, mais uniquement aux Etats-Unis !

4 Le lien entre le système de gestion intégrée et une messagerie permettant le prêt entre bibliothèques est en développement chez trois fournisseurs : INFOCENTRE, MULTILIS, TOBIAS.

5 En revanche, les interfaces avec des CD-ROM, notamment pour la dérivation de données bibliographiques (BN-OPALE, ELECTRE) ont été développés ou sont en cours de développement chez la plupart des fournisseurs : ceux-ci ont compris, semble-t-il, toute l'importance de ce service pour les établissements. Les interfaces pour l'échange de notices, sur les supports les plus divers (bandes magnétiques, disquettes, échange de données en ligne), sont proposés pour divers formats et diverses sources (OCLC, AC2L, ACORD, SIBIL, CCN), les sources proposées par chaque fournisseur reflétant parfois la clientèle visée (bibliothèques de lecture publique ou d'étude et de recherche).

6 La fourniture de documents numérisés est actuellement à l'étude chez DOBIS et Infocentre. Le stockage de documents numérisés est en cours de développement chez Infocentre, LIBER et GEAC (sur ADVANCE : module couplant la numérisation d'images et la gestion documentaire).

7 Traitement de l'image et du son : des développements sont en cours chez DOBIS (image), DATATREK (lien entre le catalogue et un vidéodisque utilisant le logiciel MINX), GEAC (intégration de l'image et du son).

IV - 4

Les autres développements repérés sont les suivants :

- plusieurs fournisseurs développent ou ont mis en oeuvre des modules de gestion de prêt spécifiques pour BCP ; c'est le cas d'OPSYS (module déjà installé), GEAC (en cours de développement). SCETORG étudie la mise en réseau de micro-ordinateurs dans le cadre de réseaux départementaux (bibliothèques relais). La disparition de LIBRA ouvre un marché important.

- TOBIAS développe des accès aux bases de données externes et mène des études sur le traitement du langage naturel.

- DYNIX propose l'utilisation d'écrans tactiles pour la consultation du catalogue.

- Scetorg étudie des applications utilisant des cartes à mémoire.

- études sur la portabilité : plusieurs fournisseurs cherchent à améliorer la portabilité de leur système ; portabilité sous UNIX (TOBIAS et GEAC).

- GEAC développe un chargeur de liens qui permettrait une gestion complète des fichiers d'autorité.

- GEAC prévoit le développement de gestionnaires d'écrans qui permettraient aux bibliothèques de reconfigurer les écrans et de modifier leur présentation.

- OPSYS développe des modules pour le catalogage des fonds anciens, ainsi qu'un module spécifique pour les musées.

Cet inventaire ne prétend pas à l'exhaustivité. Il suggère toutefois un classement des innovations selon leur degré d'avancement :

- les techniques bien maîtrisées et en voie de généralisation : les accès videotex, la récupération de notices à partir de CD-ROM ;

- les développements dont on peut prévoir une extension rapide sur le marché, car ils correspondent à une demande immédiate des utilisateurs : le catalogage de documents multimédias, les modules de gestion spécifiques pour BCP, la gestion des liens avec les fichiers d'autorité ;

- les développements prévisibles à moyen terme : les différents traitements concernant le document numérisé, le traitement de l'image et du son, la commande électronique auprès des fournisseurs, le prêt entre bibliothèques, l'accès à des bases de données externes, l'utilisation de cartes à mémoires.

**4.1. LES SYSTEMES DE GESTION INFORMATISEE DANS LES
BIBLIOTHEQUES**

1ère partie

**Bibliothèques universitaires, bibliothèques
d'enseignement supérieur et de recherche,
bibliothèques spécialisées**

4.1.1. Données globales sur les BU provenant du MENJS

Les bibliothèques universitaires sont au nombre de 63 dont 21 en région parisienne. Elles totalisent 20 millions de volumes (dont 1 million de volumes antérieurs à 1810), 300 000 collections de périodiques, 600 000 microfiches et 50 000 documents audiovisuels.

En matière d'informatisation, les bibliothèques universitaires bénéficient des actions menées par le MENJS depuis la création de la DBMIST : les BU et BIU ont été ainsi équipées en systèmes "légers" - logiciels sur microordinateurs : MOBIBOP, MOBICAT-, incitées à participer à des réseaux de catalogage partagé- SIBIL ou OCLC-, plus récemment aidées à acquérir des systèmes de gestion intégrée.

La DPDU a fait un état de la situation en juillet 1989 :

(Le sigle BU désignera par la suite indifféremment les BU -bibliothèques universitaires-, les BIU -bibliothèques interuniversitaires- et les SCD -services communs de la documentation).

Réseaux de catalogage partagé :

- OCLC : 17 BU (22 en 1991) ;
- SIBIL : 18 BU ;
- BN-OPALE : 1 BU (BU Sainte-Geneviève).

Prêt informatisé sur microordinateur : 50 BU ou BIU disposent du logiciel MOBIBOP.

Catalogage informatisé en local sur microordinateur : 18 établissements disposaient du logiciel MOBICAT. Ce logiciel de catalogage sur microordinateur, distribué gratuitement aux BU par la DBMIST, n'est plus maintenu à l'heure actuelle, et est destiné à disparaître. Ce logiciel, conçu uniquement pour la production de fiches catalographiques, permet, certes, de constituer un fichier électronique de notices pour une bibliothèque dans l'attente d'un système de gestion ou d'un OPAC, mais les notices ont un format spécifique, de longueur fixe, et aucunement compatible MARC.

Catalogue en ligne interrogeable par le public (OPAC) : 12 établissements.

Système intégré (acquisition, prêt, catalogue interrogeable en ligne) : 8 établissements.

11 établissements ont un module de bulletinage, 4 un module d'acquisition.

Toutes les BU ont des lecteurs de CD-ROM.

NB. Les unités sont ici les établissements (les BU). Par la suite, les données provenant du questionnaire sont exploitées réponse par réponse, un établissement pouvant donner plusieurs réponses correspondant à chacune des sections.

4.1.2. Exploitation du questionnaire

L'échantillon :

La liste des bibliothèques consultées par questionnaire comprend d'une part celle de toutes les bibliothèques universitaires (un questionnaire a été envoyé à chacune des 210 sections), d'autre part 284 bibliothèques sélectionnées d'après la "World list of libraries" (8ème édition) de K.G. Saur, en ne retenant que celles dont le fonds excède 20 000 volumes. La liste ainsi constituée a été complétée à l'aide d'informations provenant du fichier d'adresses de l'ENSB.

Le cas de l'INIST et de la Bibliothèque nationale a été traité à part (cf. chapitre 2). Parmi les 284 bibliothèques, on compte 88 bibliothèques d'enseignement supérieur, 31 bibliothèques de ministères ou de grands corps de l'Etat, 29 bibliothèques ecclésiastiques, 8 bibliothèques d'entreprises, 127 bibliothèques gérées par d'autres institutions (archives, musées, organismes privés ou publics).

494 questionnaires ont été envoyés le 12 novembre 1990.

Une difficulté est apparue avec les réponses des bibliothèques universitaires : en effet, ces bibliothèques sont souvent organisées en sections par grands domaines ; les sections peuvent, selon le cas, être sises dans un même bâtiment ou isolées les unes des autres ; leur système informatique peut être commun ou indépendant. Nous avons obtenu, selon les cas, soit des réponses globales pour un ensemble de sections, soit des réponses pour une, plusieurs ou toutes les sections. Lors de l'exploitation du questionnaire, nous avons choisi de placer sur le même plan toutes les réponses, quelles qu'elles soient. Cette approximation, compte tenu du fort taux de réponses, mais aussi du fait que les BU ont des tailles très variables, ne nous a pas semblé de nature à fausser de façon importante les résultats.

L'exploitation du questionnaire a été réalisée en utilisant le logiciel Excel sur Macintosh. Ce logiciel permettait de réaliser de façon satisfaisante des graphiques et tableaux qui pouvaient suffire aux besoins de l'enquête.

L'enquête a confirmé l'intérêt des professionnels pour l'introduction des technologies dans les bibliothèques : plusieurs réponses sont accompagnées de lettres qui mentionnent une attente pour ce type d'enquête.

Nombre de questionnaires expédiés : 494

Réponses : 235 dont

Réponses avant relance : 130

Réponses après relance : 105

Parmi ces réponses, 20 n'ont pas été prises en compte pour deux types de raisons :

1er cas : 9 bibliothèques ont répondu qu'elles n'étaient pas concernées par l'enquête parce qu'elles n'étaient pas informatisées et n'envisageaient pas de l'être dans un proche avenir ; 2 bibliothèques ne souhaitaient pas répondre alors que leur informatisation était à l'étude ;

2ème cas : les autres bibliothèques ne correspondaient manifestement pas aux critères que l'on avait retenus (20 000 volumes au moins).

L'échantillon exploité est donc de **215 bibliothèques**.

En définitive, le taux de réponse des bibliothèques universitaires est de 121 sur 210 soit 57,6 % (nombre rapporté au nombre de sections). Le nombre réel de réponses est de 89.

IV-7

Pour les autres bibliothèques, on a distingué le cas des bibliothèques relevant d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche (notées par la suite BESR), et celui des autres bibliothèques spécialisées (notées par la suite BS). Dans la première catégorie, on a placé les bibliothèques d'établissements d'enseignement supérieur et les bibliothèques d'établissement dépendant des grands organismes de recherche (CNRS, CEA, INRIA, ...) ; la limite entre les deux catégories est parfois discutable ; c'est le cas pour des bibliothèques dépendant de l'IFREMER par exemple.

Taux de réponse par catégorie :

BU	121 sur 210 soit 57,6 %
BESR	50 sur 103 soit 48,5 %
BS	76 sur 181 soit 42,0 %

Par la suite, pour les BU, les pourcentages seront calculés relativement au nombre de réponses aux questionnaires, soit 89, et non au nombre de sections.

Données concernant l'échantillon

- nombre moyen de volumes : 134 600 ;
- nombre moyen de livres acquis par an : 3215 ;
- nombre moyen de prêts par an (pour les bibliothèques qui prêtent) : 35 300 ;
- nombre moyen de demandes (total des demandes reçues et demandes envoyées) de prêt entre bibliothèques par an (pour les bibliothèques qui le pratiquent) : 4653.

4.1.2.1. Niveau et type d'informatisation

Le mode d'informatisation de ces bibliothèques est très disparate, contrairement aux bibliothèques de lecture publique. Une des difficultés que nous avons rencontrées est l'inadaptation de certaines parties du questionnaire à une informatisation à base de modules indépendants. On constate en effet plusieurs modes d'informatisation :

- solutions non intégrées à base de modules indépendants ; c'est le cas de beaucoup de bibliothèques universitaires, en raison de la politique menée par la DBMIST : introduction "douce" de l'informatique pour familiariser les personnels avec cet outil ;
- au stade suivant, les bibliothèques recherchent des systèmes intégrés mais rencontrent des difficultés d'ordre budgétaire ;
- certaines bibliothèques, bénéficiant de facilités d'accès à des centres de calcul et de la disponibilité d'informaticiens, utilisent des logiciels documentaires paramétrables (TEXTO notamment) et constituent des systèmes plus ou moins intégrés. Ces solutions permettent de maîtriser l'évolution de l'application, mais présentent deux inconvénients : en raison des limites des logiciels tels que TEXTO-LOGOTEL, le plus répandu pour ce type d'application, une programmation est nécessaire pour obtenir un produit complet, ce qui, à la longue, peut s'avérer coûteux ; de plus, les catalogues gérés selon ce principe sont rarement disponibles dans des formats MARC.

Interprétation des résultats :

Les graphiques s'interprètent de la façon suivante : on a considéré qu'il y avait système intégré chaque fois que deux modules étaient reliés (par exemple, le prêt et le catalogage, ou les acquisitions et le catalogage) ; cela ne signifie pas que tout l'ensemble est intégré puisqu'il peut y avoir un troisième module totalement indépendant. Il s'agit là d'une intégration minimale.

IV-8

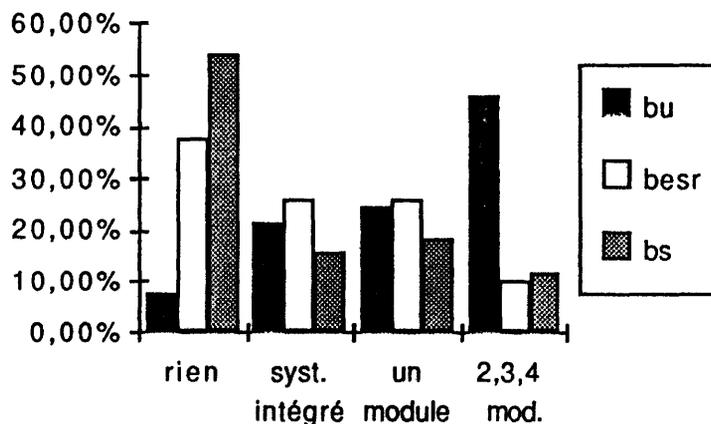
Le pourcentage a été calculé pour chaque type de bibliothèque : par exemple, la première valeur (7,87 %) signifie que 7,87 % des bibliothèques universitaires n'ont aucune fonction de gestion informatisée.

Les résultats nous permettent de vérifier que les BU sont beaucoup plus avancées dans leur informatisation que les autres types de bibliothèques, les bibliothèques spécialisées étant les plus en retard. Mais si l'on examine les types d'informatisation (intégrée ou modulaire), on voit que la différence concerne surtout une informatisation comportant plusieurs modules indépendants. Les BU adoptent massivement cette solution qui reste marginale dans les autres types de bibliothèques.

	syst. intégré	1 module	2,3,4 modules	rien	
bu	19	22	41	7	89
ber	13	13	5	19	50
bs	12	14	9	41	76
	44	49	55	67	215

	syst. intégré	1 module	2,3,4 modules	rien
bu	21,35%	24,72%	46,07%	7,87%
ber	26,00%	26,00%	10,00%	38,00%
bs	15,79%	18,42%	11,84%	53,95%

type d'informatisation



Les systèmes installés

Il convient de noter :

1) que dans le cas de SIBIL, il s'agit d'un seul système installé en réseau alors que les autres sont des installations indépendantes ;

IV-9

2) que TEXTO, Mistral et CDS/ISIS s'apparentent davantage à des logiciels documentaires qu'à des logiciels de gestion intégrée.

On peut remarquer en dehors de l'application SIBIL, qui n'est pas un système commercial classique, une importante dispersion des logiciels de gestion présents. Cette dispersion s'explique aisément par le faible nombre de systèmes installés qui ne permet pas un véritable marché.

La représentation de GEAC est ici sous estimée : en effet, deux très grands établissements non comptabilisés ici, la BN et l'INIST, sont équipés du système GEAC. C'est, en France, le premier fournisseur de système de gestion de bibliothèques pour implantation de grande taille : il équipe également la BPI, la Médiathèque de la Cité des sciences ainsi que des grandes bibliothèques municipales en réseau (Ville de Paris, Lyon).

GEAC propose également un autre système, Advance, présent depuis deux ans sur le marché français, et plus adapté à des implantations moyennes. En réalité, la dénomination GEAC recouvre les trois versions du logiciel GLIS (6000, 8000, 9000) de la société GEAC.

syst. intégrés	
sibil	13
carddatalog	4
texto	3
dobis	3
maison	3
advance	2
cds/isis	2
minisis	2
geac	1
bestseller	1
tobias	1
mediabop	1
vtls	1
libs100	1
multilis	1
mistral	1
	40

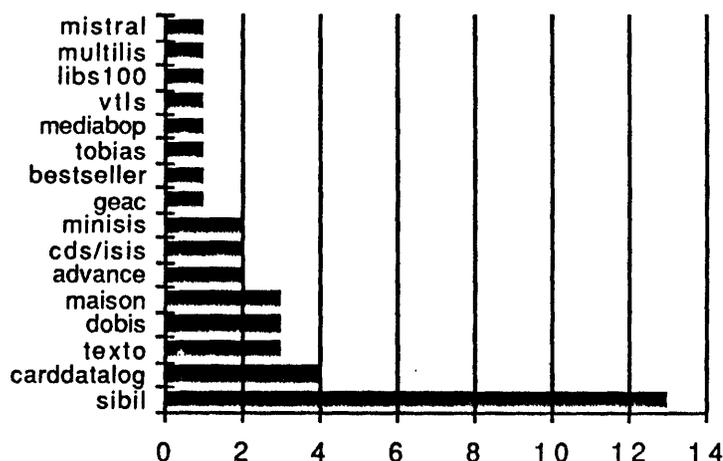
Le tableau ci-dessous donne la liste des logiciels utilisés comme modules indépendants. Il va de soi que le total des installations est supérieur au nombre d'établissements possédant des systèmes modulaires puisque la plupart ont plusieurs modules. En revanche, tous n'ont pas donné le nom des systèmes installés : ce tableau est donc incomplet.

Systèmes par modules :

	catalogage	pret	gestion perio	acquisitions
sibil	18			
oclc	16			
texto	13	3	1	
mobicat	10			
maison	4	1	1	6
bibliofile	3			
cdsis	2			
libra	2			
advance	1			
geac	1			
polyphot	1			
cco	1			
basis	1			
carddatalog			5	
mobibop		35		
	73	39	7	6

Ce tableau inclut des logiciels qui sont difficilement comparables :

- les uns (MOBIBOP, MOBICAT, CCO, BIBLIOFILE, OCLC) ne permettent qu'une seule fonction de gestion ;
- certains sont réservés aux utilisateurs d'un réseau (SIBIL, OCLC) ;
- le cas de GEAC est un cas particulier : celui de la Bibliothèque Sainte Geneviève qui catalogue en ligne sur le système GEAC de la BN ;
- certains sont construits à partir de logiciels documentaires (Texto, CDS/ISIS, BASIS) et s'apparentent à des systèmes maison, et d'autres sont des modules de logiciels de gestion intégrée de bibliothèque clefs en main (ADVANCE, GEAC).

Répartition des systèmes intégrés : graphique :

Nombre de terminaux par site :

entre 1 et 10	entre 11 et 30	entre 31 et 50	plus de 50
60	9	2	4

Méthodologie : il faut relever que les réponses aux questionnaires sont parfois lacunaires ; certaines questions ont donné lieu à des réponses très complètes, mais ce n'est pas toujours le cas. Le nombre de terminaux par exemple n'a été communiqué que dans 75 cas pour 148 bibliothèques informatisées. Parfois, certaines réponses n'ont pu être prises en compte car ambiguës ou contradictoires.

4.1.2.2. Les dates d'informatisation des bibliothèques

La question posée concernait les dates d'installation des systèmes fonctionnant actuellement. On constate une évolution régulière. On peut remarquer, avec toutes les réserves que l'on doit faire sur l'échantillon des réponses (seules 106 bibliothèques parmi les 148 informatisées ont répondu à cette question), que parmi les bibliothèques informatisées, plus des deux tiers ont introduit l'outil informatique pour des fonctions de gestion de bibliothèque ou ont changé de système depuis 1986.

Si l'on s'en tient aux 44 systèmes intégrés,

- avant 1986 : 13 réponses, dont 3 logiciels "maison", 4 implantations SIBIL, une MISTRAL, une MINISIS,
- 1987 : 2 implantations SIBIL,
- 1988 : 8 réponses, dont 5 SIBIL, une CDS-ISIS, une CARDDATALOG, une TOBIAS,
- 1989 : 10 réponses, dont 2 logiciels "maison", 2 CARDDATALOG, une MINISIS, une GEAC, une DOBIS-LIBIS, une MULTILIS, une VTLS.
- 1990 : 5 réponses, dont 2 ADVANCE, une BESTSELLER, une CDS/ISIS.
- sans précision de date : 6 réponses.

On peut relever que les systèmes commerciaux sont présents surtout depuis 1989. Les logiciels maison restent très minoritaires : le développement de l'informatisation intégrée des bibliothèques se fait au profit des systèmes commerciaux. On peut également remarquer que l'accroissement du réseau SIBIL se fait essentiellement pour la fonction catalogage et non pour des fonctions intégrées.

4.1.2.3. Les fonctions installées

On s'est intéressé aux quatre fonctions suivantes : catalogage, prêt, gestion des acquisitions, gestion des périodiques.

Nombre de réponses pour :

- 4 modules installés : 20
- 3 modules installés : 25
- dont
 - catalogage + prêt+ acquisitions : 13
 - catalogage + prêt + gestion des périodiques : 10
 - catalogage+ acquisitions+ gestion des périodiques 1
 - prêt+acquisitions+ gestion de périodiques : 1

IV-12

- 2 modules installés :	54	
dont :		
catalogage+prêt		37
catalogage+acquisitions		13
catalogage+gestion des périodiques		2
prêt+acquisitions		1
acquisitions+gestion des périodiques		1
- un module : 49		
dont		
catalogage	30	
prêt	16	
acquisitions	1	
gestion des périodiques	2	

Il s'agit ici de fonctions installées par modules indépendants ou à l'intérieur d'un système intégré.

On constate que le catalogage est la fonction la plus répandue : 126 réponses ; ensuite viennent le prêt (98 réponses), la gestion des acquisitions (51) et la gestion des périodiques (37).

La fonction acquisition n'existe seule que dans 2 cas ; dans tous les autres cas, elle est présente avec la fonction catalogage, qu'il y ait ou non un lien entre les deux.

4.1.2.4. Les projets d'informatisation des bibliothèques

Les bibliothèques non informatisées

Parmi les 67 bibliothèques non informatisées, 37 n'ont pas de projet d'informatisation. Parmi ces dernières, on compte une section de BU, 7 BESR, 29 BS. Ces bibliothèques ont des collections inférieures à 50 000 volumes sauf 17 d'entre elles.

En ce qui concerne le nombre de prêts qu'elles effectuent, 3 d'entre elles ne pratiquent pas le prêt, 13 ne répondent pas à cette question ; pour les autres, les nombres de prêts par an sont inférieurs à 10 000 sauf pour trois d'entre elles. On voit que, plus que l'importance des collections, c'est le volume d'activité, mesuré au nombre de prêts, qui est déterminant. Les bibliothèques actives sont informatisées.

De même, on remarque que parmi les bibliothèques non informatisées et sans projet, celles qui ont des collections supérieures à 50 000 volumes ont une activité de prêt inférieure à 5000 prêts par an à deux exceptions près.

Bibliothèques non informatisées ayant un projet d'informatisation (26)

Ces projets sont plus ou moins avancés :

- six bibliothèques ont déjà choisi un système de gestion : Diderot, Advance, CLSI, Aleph sont cités chacun une fois, ainsi que MOBIBOP et BN-OPALE pour une informatisation d'un seul module (prêt ; catalogage). On trouve ici l'unique mention dans cette enquête du logiciel Aleph, logiciel récent d'origine israélienne, et elle concerne la bibliothèque de l'Alliance israélite universelle ;

- trois bibliothèques ont déjà établi un cahier des charges : leur choix se porte sur un système de gestion intégrée clefs en main ;

- 17 bibliothèques ont un projet d'informatisation, mais sans préciser à quelle échéance ; leur préférence irait vers un système clefs en main (cité 8 fois) plutôt que maison (2 fois), vers un système de gestion intégré (5 fois) plutôt que modulaire (2 fois). Toutefois, la plupart des réponses sont incomplètes, révélant que les vraies décisions ne sont pas prises. Il est difficile de conclure à partir de ces résultats, trop peu nombreux pour être significatifs.

4 bibliothèques non informatisées ne donnent pas de réponse à la question concernant leurs projets.

Les projets des bibliothèques déjà informatisées (30)

Certaines bibliothèques déjà informatisées mentionnent des projets d'informatisation. Dans certains cas, il s'agit de bibliothèques qui ont une informatisation partielle ou non intégrée et veulent passer au tout intégré. Pour d'autres, il s'agit simplement de compléter l'informatisation en place par des fonctions nouvelles ou de réaliser une conversion rétrospective. Nous n'avons pas rencontré de cas de bibliothèques changeant de système intégré (probablement parce que peu d'entre elles ont déjà un système intégré, et que même dans ce cas, il est installé depuis trop peu de temps).

Bibliothèques ayant un seul module : catalogage (9 cas), prêt (7 cas), gestion des périodiques (2 cas), acquisitions (1 cas).

Elles recherchent :

- soit un système de gestion intégré (9 cas), déjà choisi pour quatre d'entre elles : DOBIS (1), Mediabop (1), GEAC 9000 (1), INGRES (1) ;
- l'acquisition de nouveaux modules (3 cas);
- la mise en route d'une conversion rétrospective (3 cas).

4 ne précisent pas leur projet.

Bibliothèques ayant plusieurs modules indépendants :

Elles recherchent :

- l'acquisition d'un système intégré : 3 dont un déjà choisi (MULTILIS) ;
- l'achat de modules complémentaires : 2 cas ;
- une conversion rétrospective.: 2 cas ;
- sans précision : 4 cas.

Seules 13 bibliothèques mentionnent leur choix entre système clefs en main (12) ou système maison (1). On constate, ici aussi, la prédominance de la demande pour des systèmes clefs en main.

4.1.2.5. La fonction catalogage

C'est, comme on vient de le voir, la fonction la plus répandue (126 sur 148 sites informatisés) ; parmi les 21 sites informatisés qui ne disposent pas de cette fonction :

- 11 ont un projet d'informatisation incluant la fonction catalogage ;
- 4 n'ont aucun projet ;
- les autres ne répondent pas à la question concernant leurs projets.

Réponses à la question concernant le pourcentage du fonds déjà informatisé :

95 réponses sur 126 bibliothèques ayant la fonction catalogage : il s'agit de catalogage courant uniquement depuis moins d'un an dans 20 cas ; pour les autres le pourcentage de fonds en notices électroniques est :

- | | |
|----------------------------|--------------|
| - < 25 % | 36 réponses |
| - compris entre 25 et 50 % | 16 réponses |
| - compris entre 50 et 75 % | 10 réponses |
| - supérieur à 75 % | 13 réponses. |

Les bibliothèques sont loin de disposer d'un catalogue entièrement informatisé, ce qui pose le problème de la conversion rétrospective.

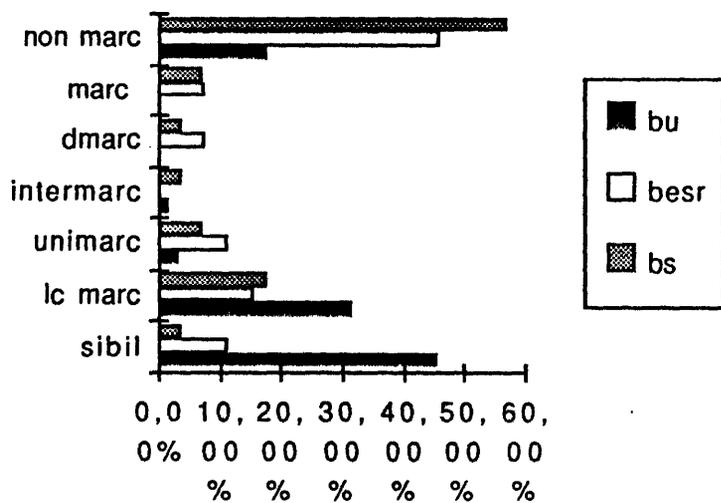
Répartition de l'utilisation des différents formats de catalogage dans les différents types de bibliothèques :

Le résultat monte l'avance des bibliothèques universitaires en matière de normalisation, puisqu'elles sont une majorité à utiliser des formats "compatibles MARC", alors que les BESR et surtout les BS utilisent de préférence des formats non MARC. La forte cohésion de l'ensemble des BU sous une tutelle unique entraîne une tendance à la coopération et à l'échange au niveau national et international, alors que les autres types de bibliothèques se tournent davantage vers des réseaux spécialisés ayant leurs propres normes.

Répartition des formats des notices dans les catalogues des bibliothèques :

	bu	besr	bs
sibil	26	3	1
lc marc	18	4	5
unimarc	2	3	2
intermarc	1	0	1
dmarc	0	2	1
marc	0	2	2
non marc	10	12	16
	57	26	28

Ce graphique comptabilise les formats choisis par les bibliothèques sans tenir compte des volumes de données. La ligne intitulée "marc" comptabilise les réponses indiquant un format compatible MARC sans préciser lequel.



L'indexation employée par les différents types de bibliothèques

	bu	besr	bs	
rameau	43	8	0	51
spécifique	3	11	17	31
blanc m	0	0	2	2
mesh	5	0	1	6
lc	1	1	1	3
non	6	3	6	15
	58	23	27	108

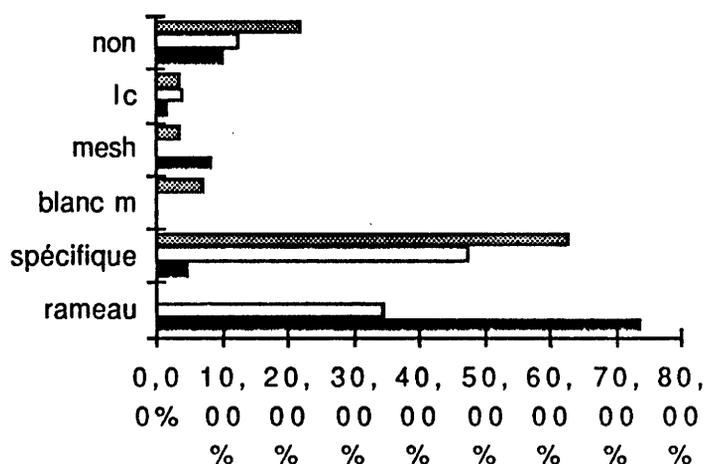
"blanc m" : il s'agit de la liste de vedettes-matières proposée dans le document suivant :

BLANC-MONTMAYEUR, Martine et DANSET, Françoise. *Choix de vedettes matières à l'intention des bibliothèques*. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1987. XXX-304 p. ISBN 2-7654-0356-2.

L'indexation représente une part importante du coût du catalogage. L'échange de notices comportant une indexation présente deux types de difficultés : le choix d'un type d'indexation n'est pas sans conséquence sur la recherche dans le catalogue et sur la qualité de l'OPAC. Le choix de RAMEAU s'impose peu à peu mais ne va pas sans difficultés :

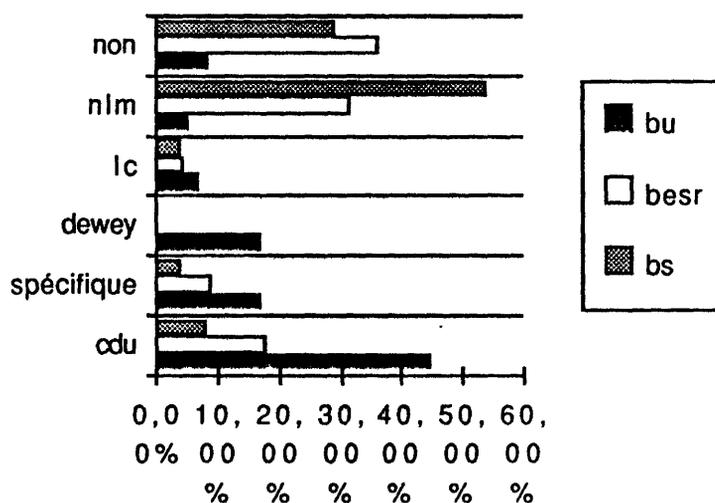
- d'une part, l'évolution de RAMEAU est nécessaire pour répondre aux besoins de bibliothèques dont les fonds et les publics sont très divers : aux deux extrêmes, les fonds très spécialisés et les fonds jeunesse en lecture publique : cette évolution est déjà amorcée avec la désignation de bibliothèques expertes pour l'alimentation de RAMEAU (cf. chapitre 2) ;
- d'autre part, les bibliothèques spécialisées travaillent en réseau souvent avec des thesaurus spécifiques ;
- autre difficulté : la langue : l'intérêt de l'acquisition de notices OCLC par les bibliothèques françaises est limité par le fait que l'indexation y est en anglais. Or cette situation s'est améliorée depuis que la DPDU a obtenu que les bibliothèques françaises puissent créer des notices avec une indexation RAMEAU dans la base OCLC. La réalisation d'un programme de traduction des vedettes LCSH en RAMEAU serait nécessaire pour permettre un traitement automatique des autres notices dérivées d'OCLC.

Graphique de répartition des langages d'indexation par matières



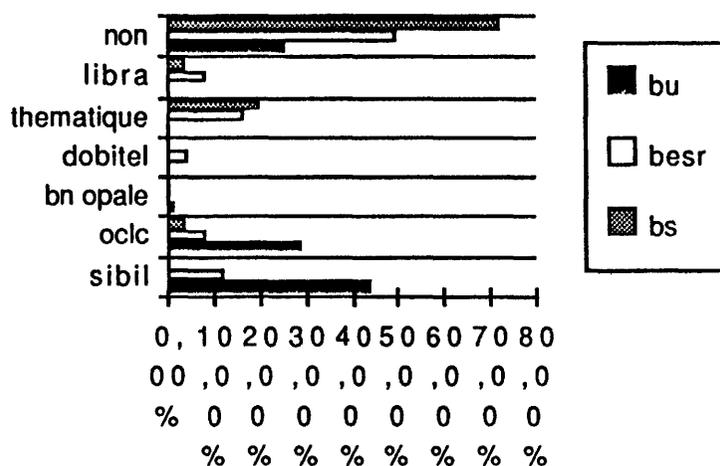
Les classifications

	bu	besr	bs
odu	26	4	2
spécifique	10	2	1
dewey	10	0	0
lc	4	1	1
nlm	3	7	13
non	5	8	7



La classification décimale universelle, largement utilisée dans les bibliothèques universitaires depuis les instructions de 1962, mais dont des instructions de la DBMIST ont supprimé l'obligation en 1987, reste encore la première employée dans les BU, malgré le développement des classifications LC et Dewey et l'utilisation de la classification de la NLM par la plupart des bibliothèques de médecine. On peut remarquer également qu'un nombre non négligeable de bibliothèques n'utilisent pas de classification.

4.1.2.6. Participation à un réseau de catalogage



Les BU participent majoritairement aux deux réseaux OCLC et SIBIL, alors que les bibliothèques spécialisées travaillent davantage dans le cadre de réseaux thématiques. De plus, la participation à des réseaux est plus fréquente pour les BU que pour les autres types de bibliothèques. Le réseau BN-OPALE n'est cité qu'une seule fois, mais comme il vient à peine de s'ouvrir et que plusieurs bibliothèques universitaires ont déjà annoncé leur intention d'y participer, on peut estimer que son développement sera rapide. Les BU avaient jusqu'à maintenant le choix entre deux réseaux, SIBIL ou OCLC, la participation à BN-OPALE ouvre de nouvelles perspectives.

	bu	besr	bs	
sibil	26	3	0	29
oclc	17	2	1	20
bn opale	1	0	0	1
dobitel	0	1	0	1
thematique	0	4	5	9
libra	0	2	1	3
non	15	12	18	45

L'accès en ligne à BN-OPALE

Depuis 1989, la Bibliothèque Sainte-Geneviève participe à l'alimentation de la base BN-OPALE : elle ajoute ses localisations aux notices déjà créées, elle crée les notices des ouvrages que la BN ne possède pas, elle reçoit les bandes magnétiques de notices au format UNIMARC pour l'alimentation de son OPAC sur CD-ROM (OPAC du Quartier latin).

A partir de 1991, cette possibilité est offerte à d'autres BU : ajout de localisation, création de notices de livres étrangers non présents dans BN-OPALE, récupération des notices au format UNIMARC. La BN propose également ses fichiers d'autorité sur bande magnétique au format INTERMARC.

Ce travail se fait en ligne (par ligne spécialisée ou par le réseau Transpac). La BN projette la réalisation d'une station de travail permettant à la fois la consultation du CD-ROM et de la base en ligne, la dérivation de notices et, le cas échéant, la création de notices dans la base BN-OPALE.

4.1.2.7. Récupération de notices extérieures auprès de fournisseurs ou d'agences bibliographiques

Cette question a obtenu peu de réponses et les résultats sont difficilement exploitables. En effet, dans la plupart des cas, la distinction n'a pas été faite clairement entre le catalogage courant et le catalogage rétrospectif.

En dehors des bibliothèques participant à des réseaux de catalogage (OCLC, SIBIL et BN-OPALE) ou à un réseau thématique (3 cas), on obtient les résultats suivants :

- réponse négative pour 61 bibliothèques ;
- CD-ROM BN-OPALE : 4 ;
- Bibliofile : 2 ;
- constitution du catalogue rétrospectif par une société de service : 6 ;
- dans 5 cas, la bibliothèque mentionne un projet sans précision de date.

4.1.2.8. LES CATALOGUES A ACCES PUBLIC EN LIGNE (OPACS)

114 bibliothèques ont répondu à cette question :

- 31 n'ont pas d'OPAC et ne mentionnent pas de projet ;
- 18 n'ont pas d'OPAC, mais ont un projet ; pour 11 d'entre elles, ce projet doit être réalisé en 1991 ;
- 65 bibliothèques mentionnent un OPAC.

Dans le cas de bibliothèques appartenant au réseau SIBIL, pour 6 d'entre elles qui n'ont pas d'OPAC local, ni de projet, nous avons considéré que l'accès en ligne par minitel au catalogue collectif SIBIL pouvait être considéré comme un OPAC (elles sont comptabilisées parmi les 65 ci-dessus).

Fonctions proposées par les OPAC :

La fonction recherche est toujours présente :	65 réponses ;
Possibilité pour le lecteur d'imprimer une notice : certaines bibliothèques signalent que cette fonction, pourtant disponible sur le logiciel, n'est pas utilisée.	25 réponses ;
Localisation de documents :	61 réponses ;
Vérification de la disponibilité du document :	31 réponses ;
Réservation :	9 réponses ;
Messagerie :	15 réponses ;
Accès à d'autres bases de données : exemple, réseau universitaire.	5 réponses, par

En conclusion, les catalogues en ligne sont conçus pour la recherche et la localisation de documents. Les services complémentaires qu'ils peuvent accueillir sont encore peu répandus, peut être pour des raisons techniques (absence de disponibilité en standard sur les logiciels de gestion).

Les OPACs présentent une grande diversité :

- OPAC en local ou à distance (par terminal ou par minitel) ;
- OPAC partie intégrante d'un système de gestion informatisée, ou module indépendant (donc sans lien avec le prêt, ce qui interdit certaines fonctions : consultation de la disponibilité du document et réservation) ;
- OPAC sur serveur ou sur support CD-ROM (donc sans lien avec le prêt pour ce dernier).

Solutions modulaires :

L'achat d'un système intégré complet représente un coût prohibitif pour certains établissements qui s'intéressent donc à des solutions modulaires.

L'OPAC GRACE de la BIU de Bordeaux, l'OPAC sur CD-ROM du Quartier latin, proposant sur un même disque les catalogues de trois bibliothèques parisiennes importantes, en sont des exemples.

Le CD-ROM du Quartier latin :

Il a été produit en 1990 (une première version en septembre, une seconde en décembre) à la suite d'une étude, financée par la DPDU (qui a contribué pour 2,1 millions de francs à l'étude proprement dite et à la réalisation du logiciel et de la première édition du CD-ROM) et concernant la réalisation d'un OPAC pour trois bibliothèques universitaires parisiennes importantes : celles de la Sorbonne, celle de la BIU Cujas, celle de la BU Sainte Geneviève. Ces trois bibliothèques cataloguent leurs fonds selon trois procédures distinctes : participation au réseau OCLC (Cujas), participation au réseau SIBIL (Sorbonne), catalogage sur BN-OPALE (Sainte Geneviève).

Les arguments qui ont été déterminants pour le choix du support CD-ROM ont été :

- la stabilité du support,
- le coût (pas de frais de connexion, coûts de maintenance faibles); les solutions classiques (implantation de bases de données) auraient nécessité un investissement important y compris en personnel pour la gestion du système et des liaisons,
- fiabilité du système : la panne d'un poste de consultation n'est pas comparable avec un arrêt complet d'un système centralisé.

Ce catalogue contient 73 000 notices dont :

- 35 000 extraites de SIBIL,
- 33 000 extraites de BN-OPALE,
- 5000 provenant de la base OCLC.

Les trois fichiers sont distincts et il n'a pas été possible de proposer une consultation simultanée. L'utilisateur doit, avant d'accéder au système de consultation, choisir le fichier à interroger. Pour l'interrogation par sujet, il n'y a pas de véritable fichier d'autorité, mais la possibilité d'accéder à des index contenant les formes rejetées.

Ce produit est conçu pour le public qui ne semble pas rencontrer de difficultés à l'utiliser. Le logiciel de pilotage est voisin de celui de la base ELECTRE biblio.

La mise à jour du CD-ROM sera trimestrielle. Sa commercialisation est envisagée dans une phase ultérieure.

GRACE :

La Bibliothèque interuniversitaire de Bordeaux a développé un OPAC du nom de GRACE. Ce logiciel fonctionne dans le cadre d'un réseau local, BABORD (Base bordelaise documentaire), depuis 1989. Les cinq sections de la BIU de Bordeaux qui participent au réseau SIBIL reversent leurs notices sur l'OPAC local, géré sous le logiciel Texto.

IV-20

Mais le réseau BABORD ne se limite pas à la bibliothèque universitaire et s'étend à d'autres bibliothèques du campus. Le réseau a été ouvert à des bibliothèques qui ne participent pas à SIBIL, mais cataloguent sur microordinateur à l'aide d'un logiciel mis au point à cet effet.

Pour intégrer à cette base les notices de périodiques, la solution retenue a été le déchargement des données à partir du CCN (environ 12 000 titres pour 16 000 localisations).

IV-21

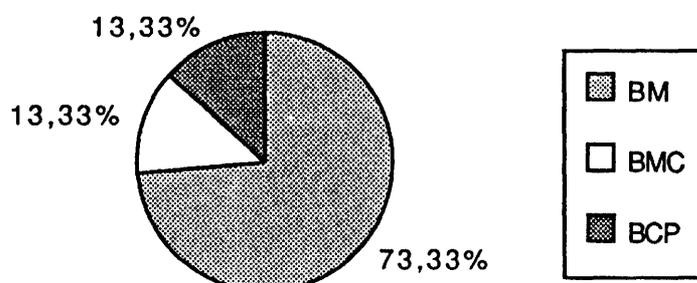
4.2. 2ème partie

LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES INFORMATISEES (BM et BCP)

Le questionnaire a été adressé à 400 bibliothèques par l'intermédiaire des agences régionales de coopération. Il s'agit de bibliothèques informatisées ou ayant des projets d'informatisation. Sur ces 400 questionnaires, 228 nous ont été retournés, mais 209 seulement ont pu servir au dépouillement.

82% des bibliothèques qui ont répondu au questionnaire sont déjà informatisées. Parmi elles, 72% sont des bibliothèques municipales, 14% sont des bibliothèques municipales classées et 14% des bibliothèques centrales de prêt.

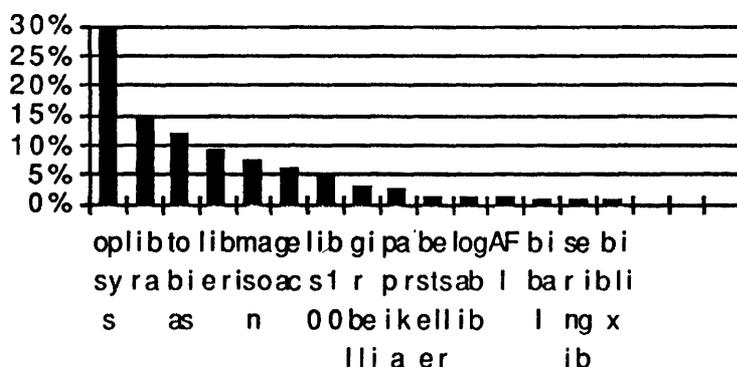
répartition de l'informatisation par types de bibliothèques



81% de ces bibliothèques informatisées, le sont depuis 1986.

4.2.1. REPARTITION DES LOGICIELS

répartition des logiciels



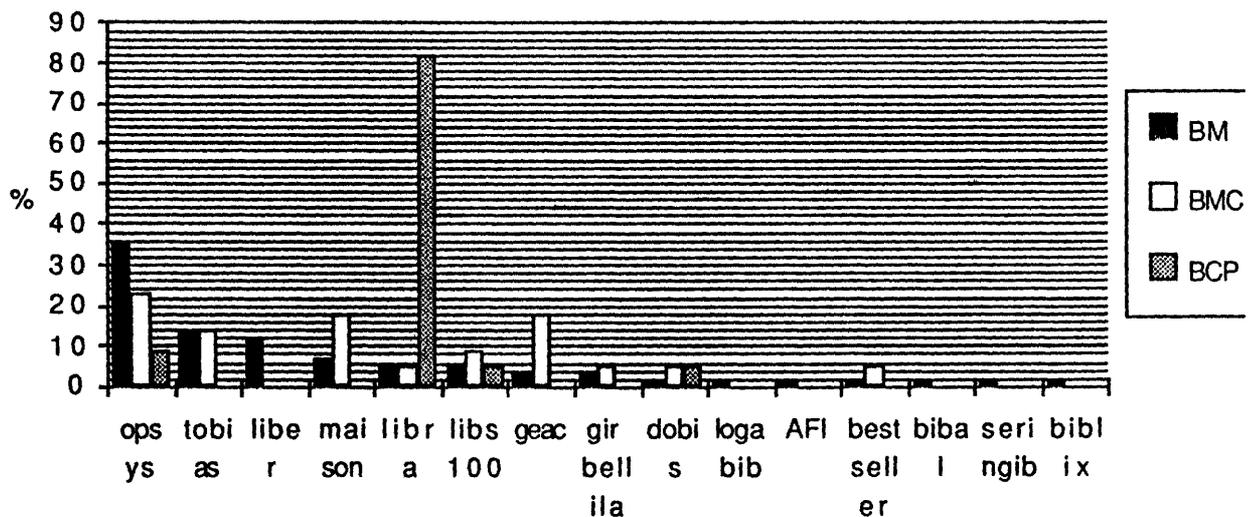
Outre la domination quantitative d'Opsys, on peut remarquer que LIBRA vient en deuxième position. Mais ceci est sans signification précise, puisque ce logiciel équipe

IV-22

82% des BCP informatisées, sans que cette informatisation soit très poussée (souvent un seul terminal) et que 89% d'entre elles prévoient de changer de système en 1991. Il se dessine donc là un marché d'importance. De surcroît, il convient de signaler que la dénomination "LIBRA" recouvre en réalité deux logiciels distincts : un système de catalogage en réseau, développé et géré par le MCC, et un logiciel intégré de type classique, issu du précédent, mais diffusé par la société Scetorg.

Cette répartition ne tient compte ni de la taille ni du type des bibliothèques considérées.

répartition des logiciels par type de bibliothèques

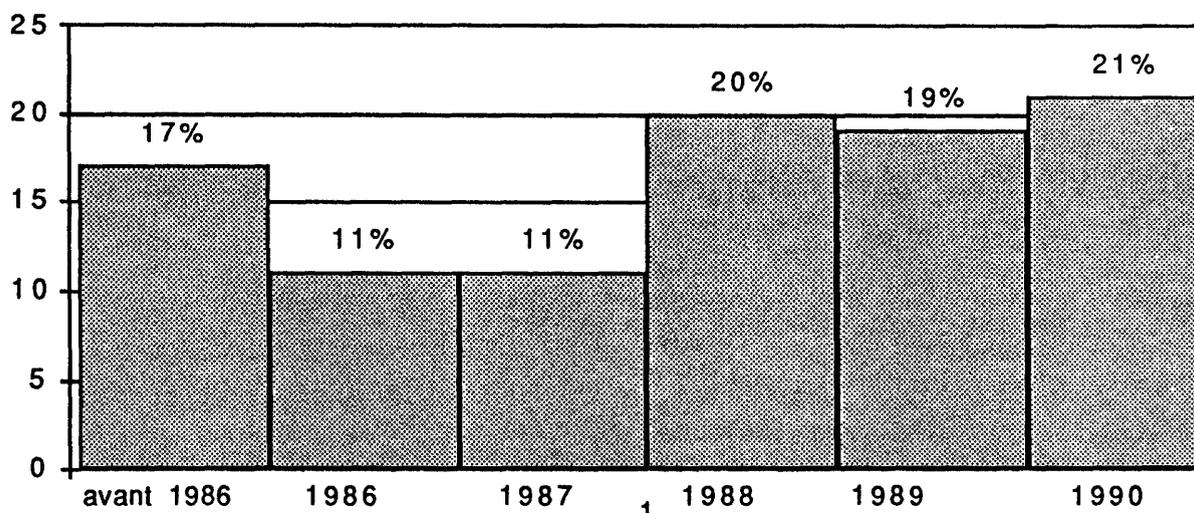


La répartition des logiciels par type de bibliothèques, représentée ci-dessus, confirme la percée d'Opsys, présent majoritairement dans les BM et BMC et bien placé également dans les BCP. Les logiciels équipant aussi les BMC sont moins éparpillés que ceux équipant les BM; c'est qu'ils doivent être adaptés à de relativement grosses configurations. La situation exceptionnelle de LIBRA-réseau dans les BCP est soulignée ici mais sera éphémère en raison de l'arrêt de ce système en décembre 1990.

4.2.2. DATES D'INSTALLATION DES LOGICIELS

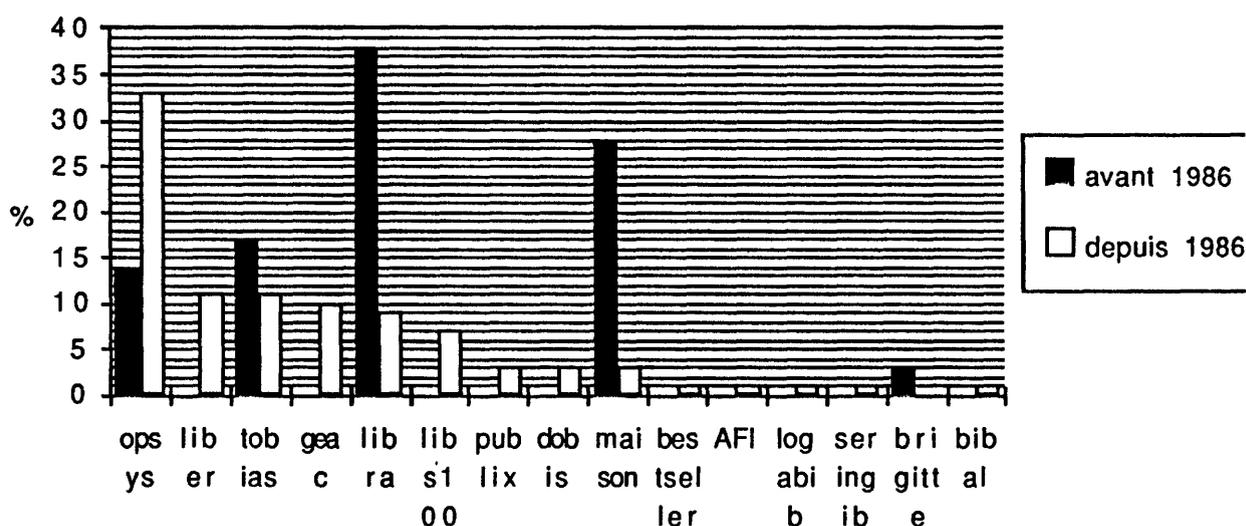
IV-23

date d'informatisation des bibliothèques



Sur l'ensemble des bibliothèques considérées, 17% ont été informatisées avant 1986, date de la dernière enquête. 81% d'entre elles ont donc été informatisées entre 1986 et 1990 (les 2% d'écart correspondent à des bibliothèques de lecture publique qui ne sont ni des BM, ni des BCP, ni des BMC). La progression est assez régulière, avec cependant une nette accélération à partir de 1988.

proportions des dates d'installation des logiciels

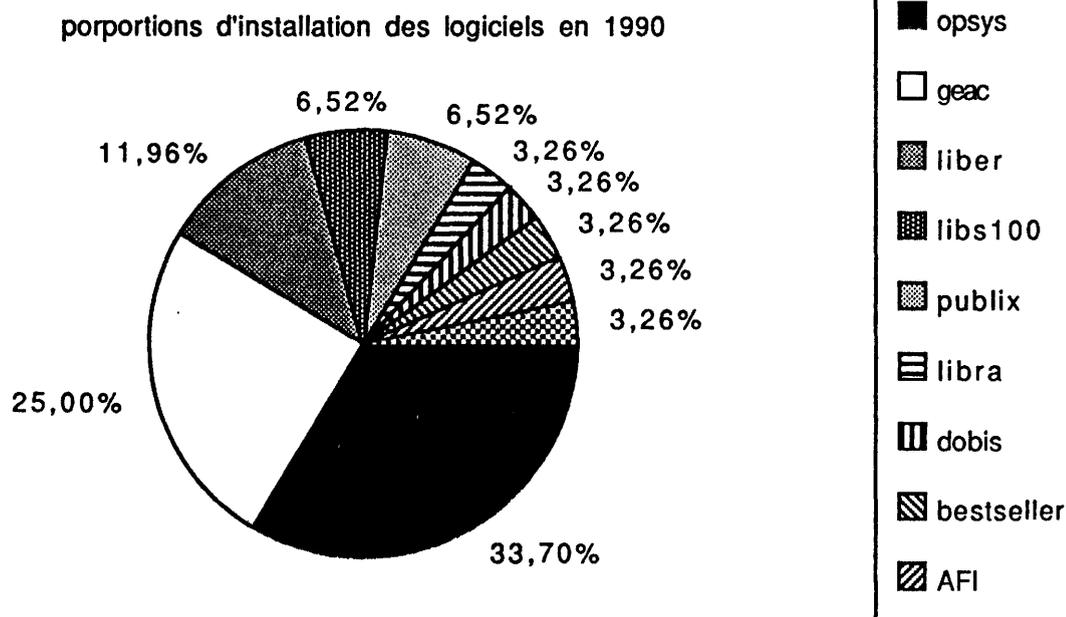


Le graphique de proportion des logiciels installés en fonction des dates permet d'observer la progression d'Opsys, la récession de Libra et des logiciels "maison", ainsi qu'une prolifération de nouveaux systèmes, le nombre de systèmes ayant plus que doublé depuis 1986. Plus finement on peut noter que la progression d'Opsys depuis 1986 s'est effectuée à 75% au cours des deux dernières années, celle de Liber à 81%.

IV-24

celle de Geac à 80%, celle de Publix à 66%, celle de Libs100 à 57%. C'est dans cette même période que Paprika, Bestseller, Logabib, AFI et Bibal apparaissent.

Enfin le graphique ci-dessous d'installation des logiciels en 1990 permet d'avoir une vue plus instantanée :



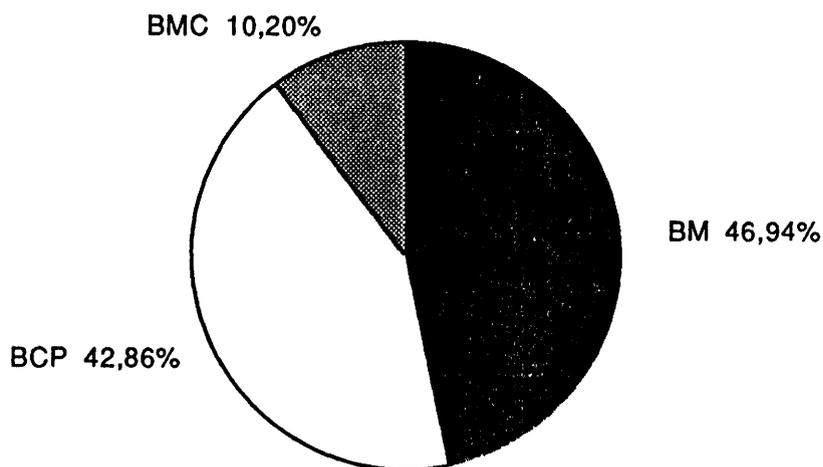
Si l'on compare les deux graphiques précédents représentant les dates d'installation depuis 1986 des logiciels, on peut noter que pour Opsy, Liber, Geac, Libs100 et Publix, les chiffres sont cohérents; ils peuvent donc traduire une réelle progression. Les chiffres cohérents, mais faibles, de Dobis, Paprika, Biblix, Bestseller et AFI indiquent une apparition récente qui ne peut être assimilée à une progression assurée. Enfin on peut noter une érosion de Tobias et de Libra.

4.2.3. LES PROJETS D'INFORMATISATION

29% des bibliothèques ont des projets d'informatisation pour l'année 1991. Il s'agit, pour 38% d'entre elles, de projets de changement de logiciel, ce qui porte à 14% les bibliothèques informatisées ayant en projet de remplacer leur système. Ces projets se répartissent ainsi entre les différents types de bibliothèques :

IV-25

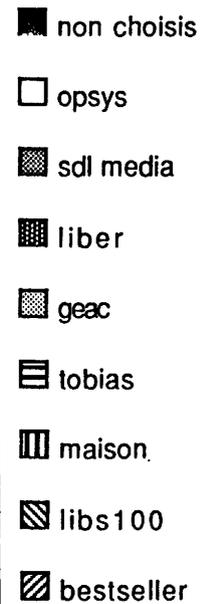
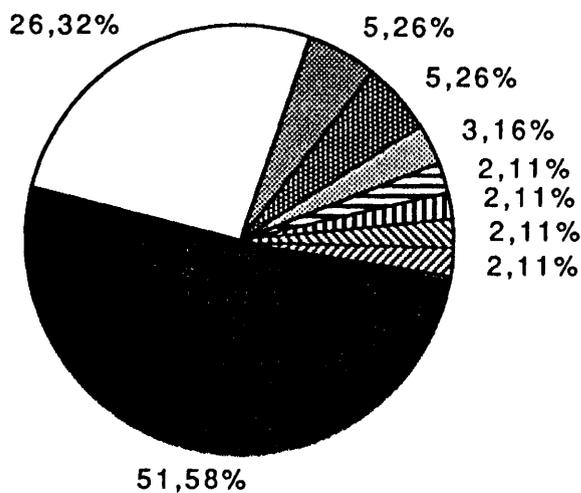
répartition des projets par types de bibliothèques



42% des projets émanent des BCP bien qu'elles ne représentent que 16% des bibliothèques de cette étude. Ceci s'explique par le relatif retard de leur informatisation et par leur migration à partir de Libra qui n'assurait le plus souvent que la fonction catalographique de leurs activités.

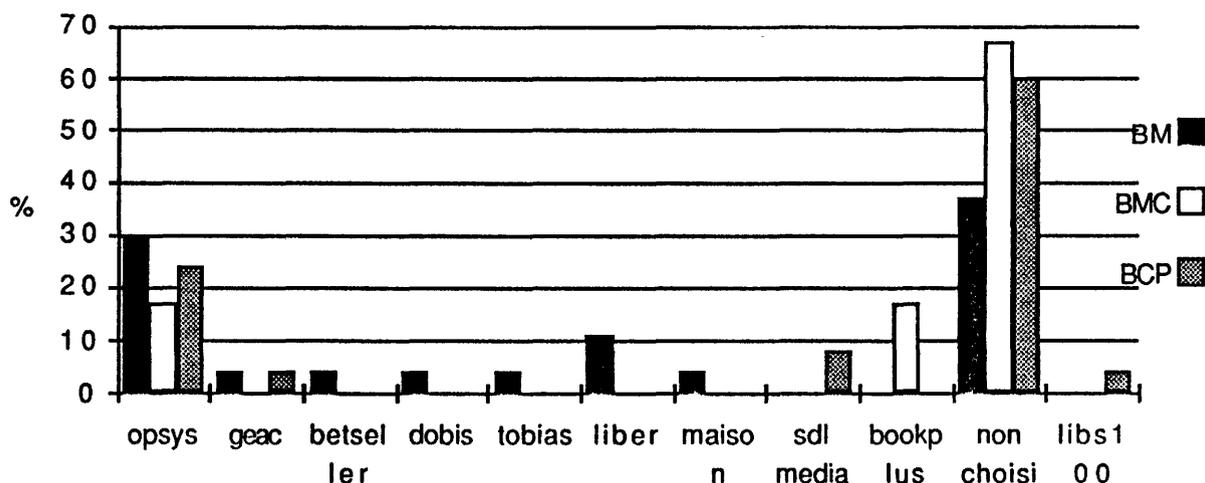
On notera, ici encore, la bonne position d'Opsys et la grande ouverture du marché que laissent supposer les presque 50% de logiciels pour lesquels le choix n'est pas encore effectué.

proportions des projets d'installation de logiciels en 1991



IV-26

répartition des projets de choix de logiciel en fonction des types de bibliothèques



C'est sur les BM, qui sont les plus nombreuses, que le choix est plus éparpillé. La diversité de ces bibliothèques autorise la diversité des systèmes.

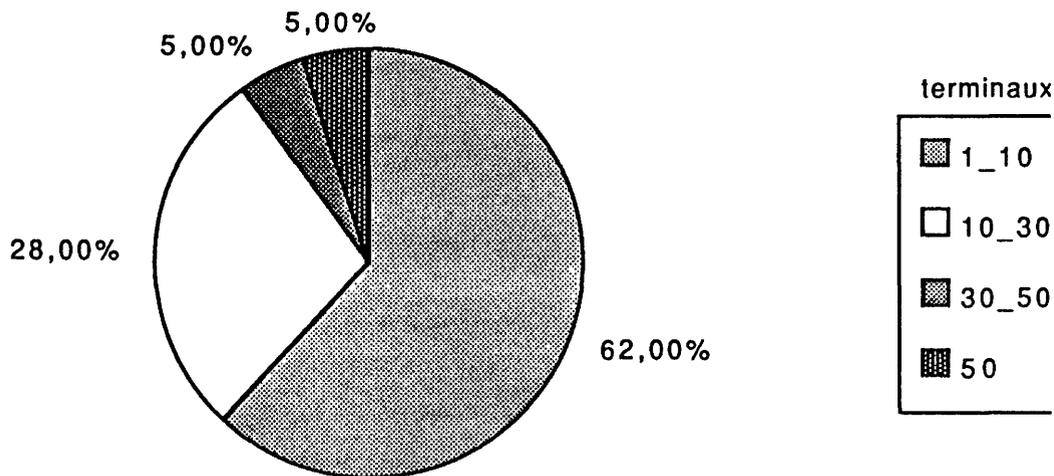
Seul Opsys est présent sur les trois types de bibliothèques. Bookplus semble percer sur les BMC. SDL media, présent exclusivement sur les BCP, hérite de la présence de Libra dans ce type de bibliothèques et la poussée de Liber dans les BM s'effectue principalement dans les équipements de petite configuration. On notera, dans les trois types de bibliothèques, l'importance des logiciels non encore choisis pour une informatisation prévue pourtant pour 1991.

4.3.4. REPARTITION DES LOGICIELS SUIVANT LES CONFIGURATIONS

Il nous avait d'abord paru souhaitable d'étudier la répartition des logiciels suivant les volumes des différentes collections, les volumes de prêts, etc., pour tâcher de déterminer ce qui avait pu présider au choix de ces logiciels. Les résultats obtenus étant difficilement interprétables, nous avons retenu comme critère principal le nombre de terminaux, ce que nous appelons ici configuration. Dans les graphiques qui suivent, nous avons néanmoins tenté des recoupements entre les niveaux des configurations et les volumes à gérer (collections ou transactions de prêts).

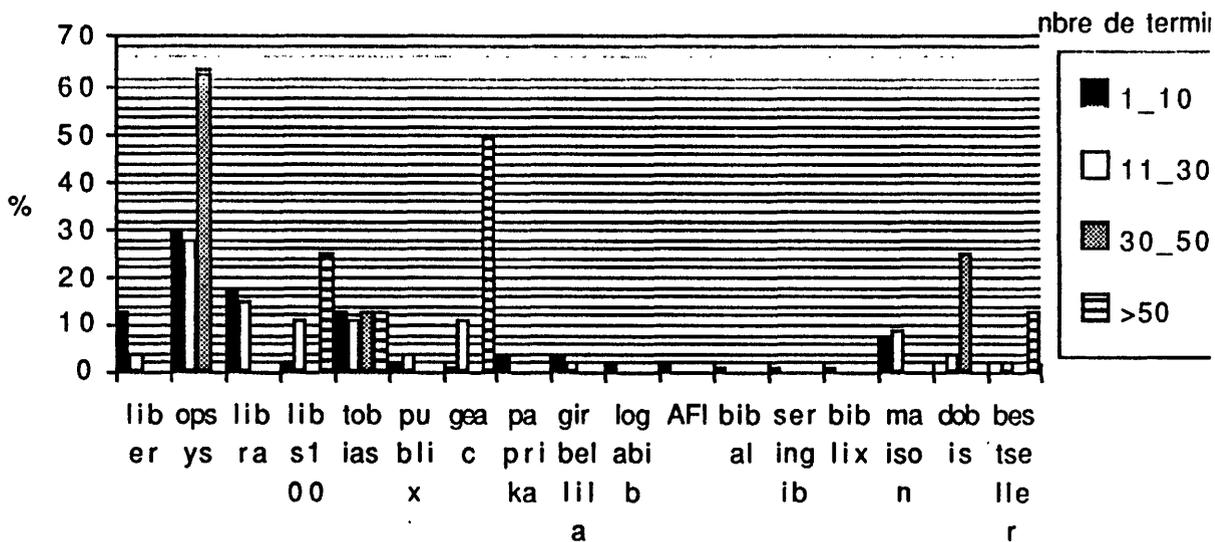
IV-27

proportions des types de configurations



Nombres de terminaux

répartition des logiciels suivant le nombre de terminaux



Tobias seul est présent sur tous les types de configurations. Opsy, ensuite, s'affirme sur les configurations petites, moyennes et grosses, catégorie qu'il domine avec 63% des installations. Libs100 et Geac sont présents dans les petites, moyennes et très grosses configurations. Pour Geac, il s'agit du fait que l'informatisation des équipements est très récente et que la totalité des terminaux de la configuration ne sont pas encore installés. Ce logiciel s'affirme donc dans les très grosses configurations, suivi de Libs100, Bestseller (logiciels aux installations récentes) et Tobias.

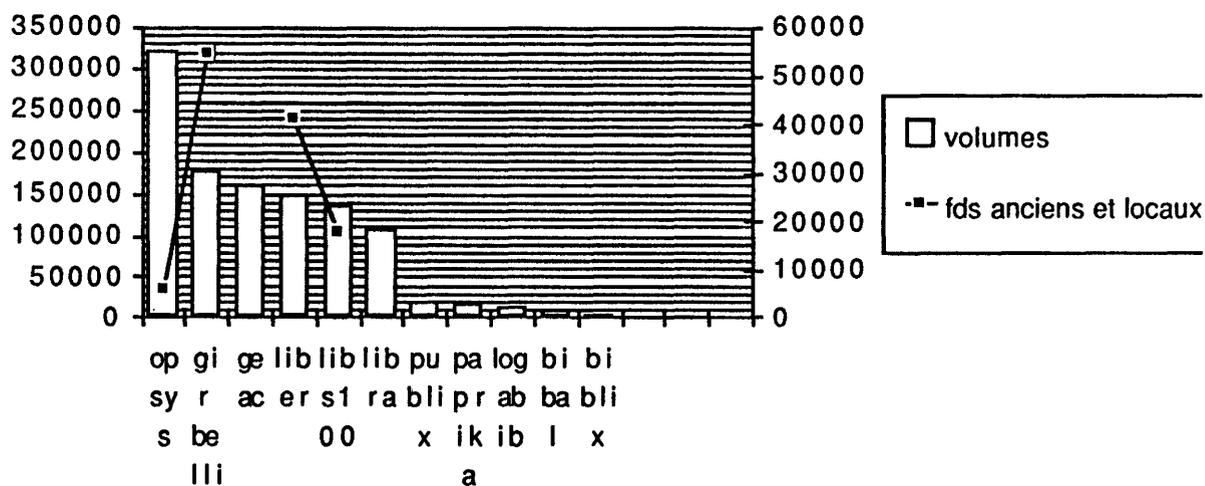
IV-28

On peut donc, en général, constater une réduction de l'éparpillement des systèmes en fonction de l'importance des configurations.

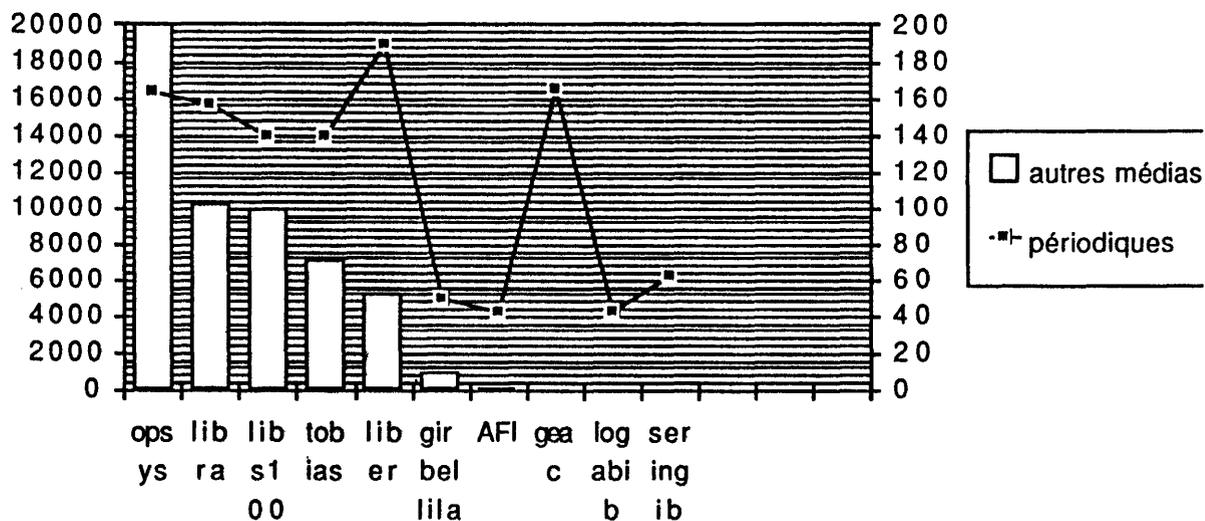
Dans les petites configurations, Libra est relativement surreprésenté du fait de l'équipement de nombreuses BCP d'un seul terminal.

1 Configurations et collections, de 1 à 10 terminaux

nombre de volumes et fonds anciens et locaux par logiciel, de 1 à 10 terminaux

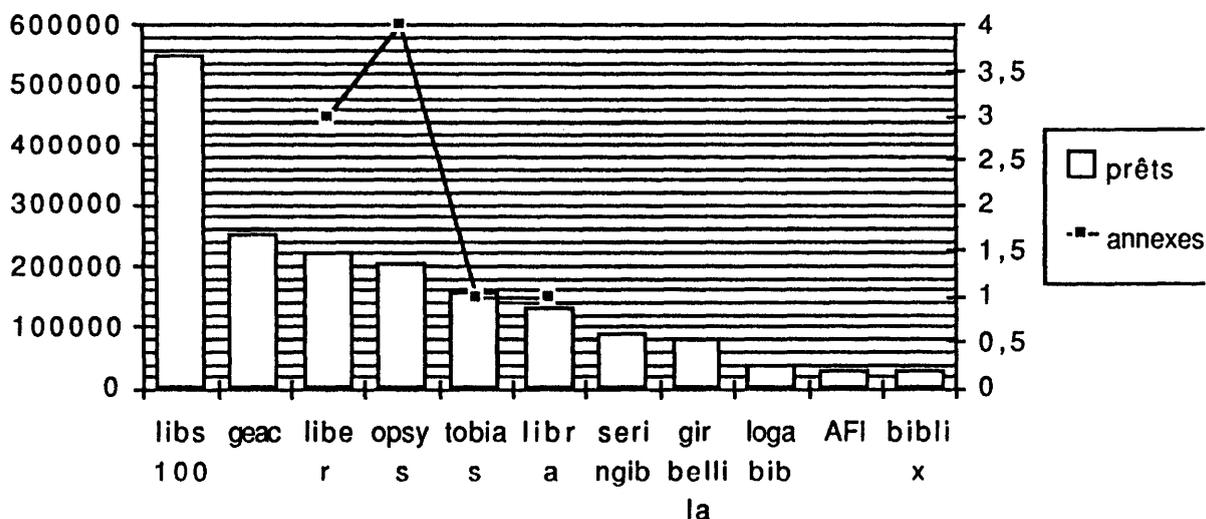


nombre d'autres médias et périodiques par logiciel, de 1 à 10 terminaux



IV-29

nombre de prêts et d'annexes, de 1 à 10 terminaux



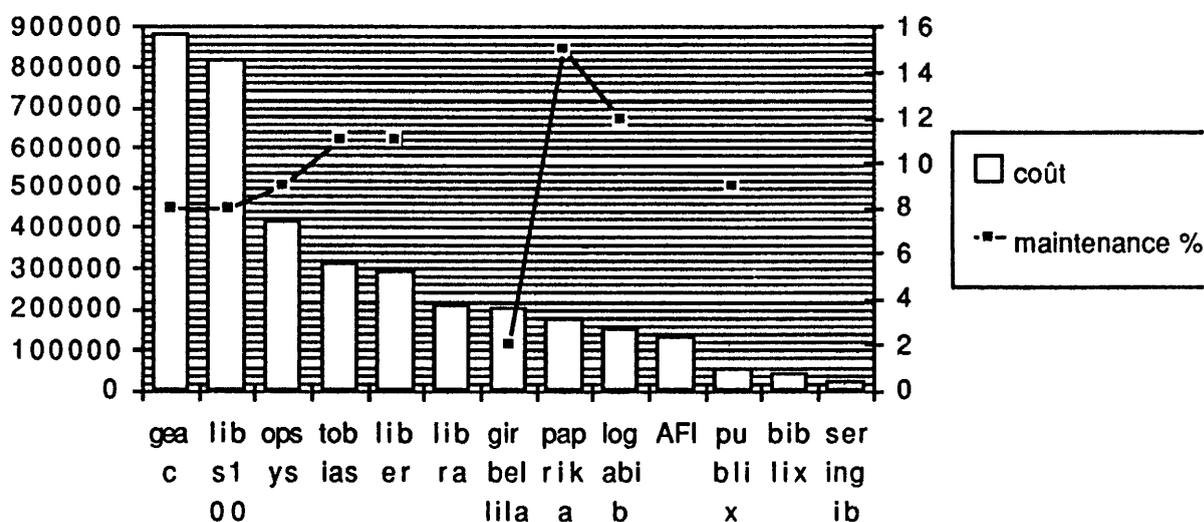
Le parc de petites configurations est partagé entre les logiciels qui équipent des configurations plus importantes et des logiciels équipant ces seules configurations. Les gros volumes de collections et de prêts sont gérés par des systèmes présents sur les configurations plus importantes (Opsys, Tobias, Geac, Libs100), les petits volumes sont gérés par les systèmes équipant exclusivement ces configurations (Biblix, Logabib, AFI, Seringib, Bibal). Liber qui, selon le graphique précédent, cible assez spécifiquement ce genre de configuration, y prend aussi en charge d'assez forts volumes de collections et de prêts.

Tobias, Libra et Opsys sont seuls, à ce niveau de configuration à équiper les bibliothèques comprenant des annexes.

2 Coûts de l'informatisation pour 1 à 10 terminaux

IV-30

coût moyen de l'informatisation et % de la maintenance, 1 à 10 terminaux



Comme on pouvait s'y attendre, les systèmes gérant les plus gros volumes sont ceux dont les coûts sont les plus importants. Les prix de Geac et de Libs100 ne sont, semble-t-il, pas proportionnels aux volumes traités. Les coûts de Liber et de Gir Bellila situent ces logiciels dans une moyenne cohérente avec leur situation quand aux volumes traités, ce qui les désignerait comme ciblant au mieux cette catégorie de configurations de 1 à 10 terminaux. Mais les moyennes en ce domaine sont à prendre avec précaution.

Le coût moyen des équipements d'Opsys est minoré du fait que pour un quart de ces configurations de 1 à 10 terminaux, le coût du logiciel a été pris en charge par l'Office Rhône-Alpes du Livre.

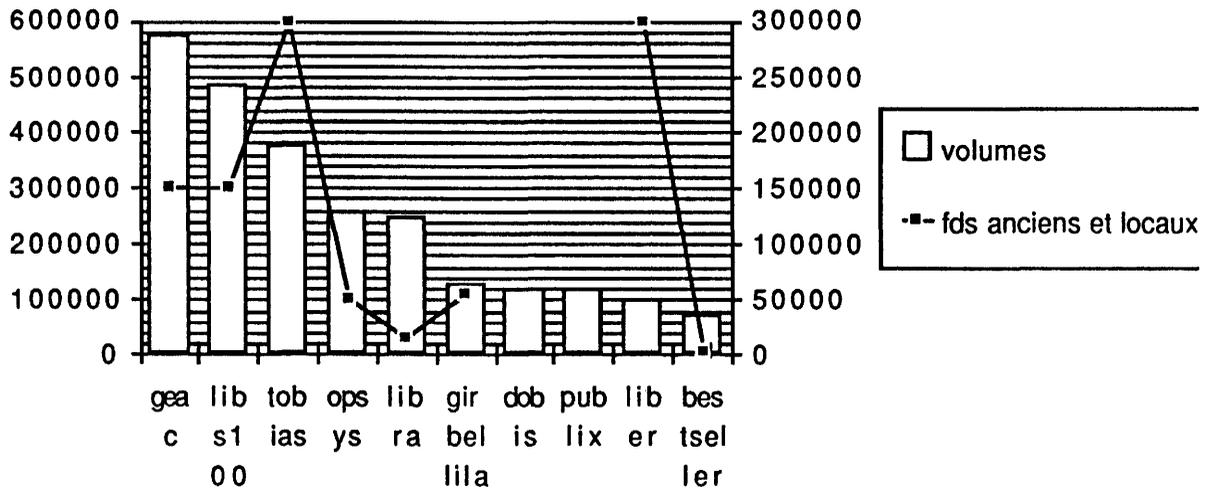
Dans les coûts inférieurs, ceux de Logabib et de AFI semblent disproportionnés avec l'ensemble des volumes traités.

Situés entre 8% et 12%, les coûts relatifs de maintenance se situent donc dans une fourchette cohérente; ceux de Gir Bellila (très bas) et ceux de Paprika (un peu élevés) mis à part, mais leur estimation peut être imprécise du fait des très récentes dates de leurs installations.

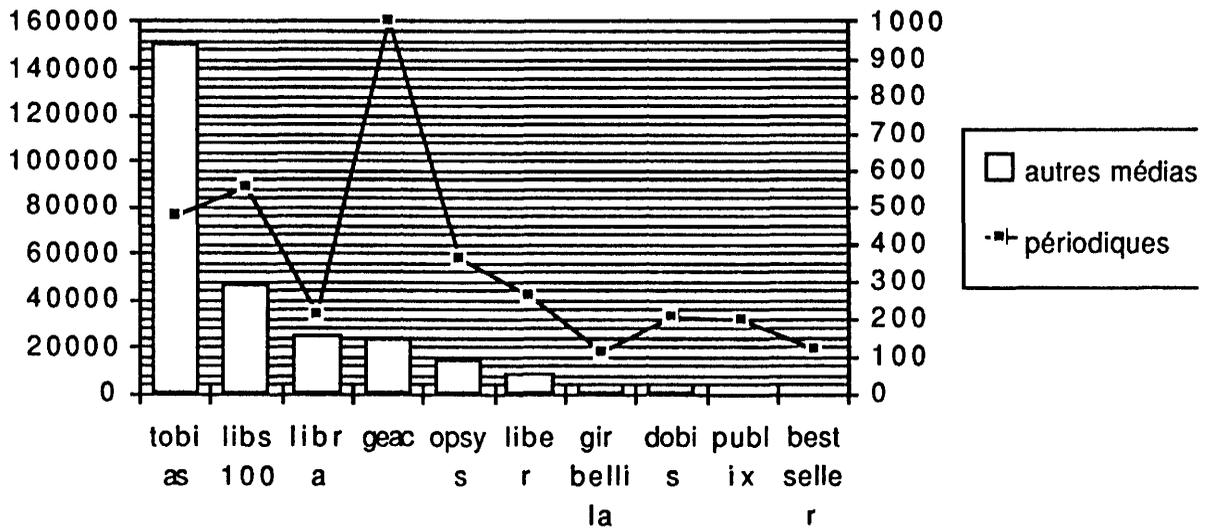
3 Configurations et collections, de 10 à 30 terminaux

IV-31

nombre de volumes et fonds anciens et locaux par logiciel, de 10 à 30 terminaux

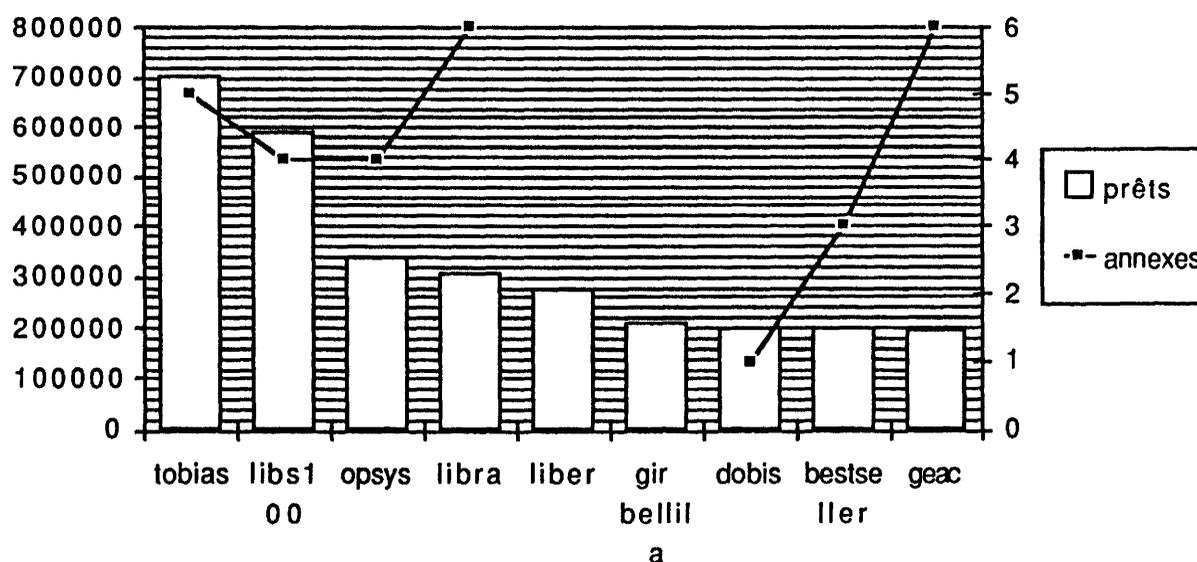


nombre d'autres médias et périodiques par logiciel, de 10 à 30 terminaux



IV-32

nombre de prêts et d'annexes par logiciel, de 10 à 30 terminaux



Au vu des graphiques précédents, il apparaît que Libs100 et Tobias se détachent nettement, et notamment pour la gestion des fonds anciens et locaux dans le cas de Tobias. Toutefois, en ce qui concerne ces derniers, on notera qu'ils sont très peu nombreux à être même partiellement saisis.

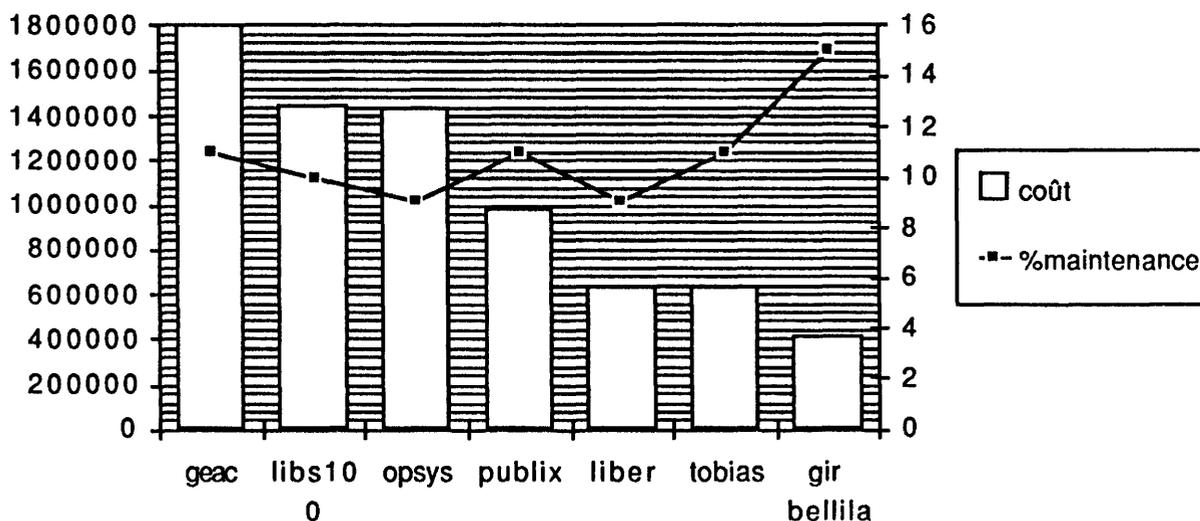
Opsys et Libra occupent une place moyenne dans le cadre de cette configuration de 10 à 30 terminaux, suivis par Gir Bellila.

Les systèmes gérant les plus gros volumes de prêts sont ceux dont les équipements comprennent le plus grand nombre d'annexes. Geac affiche une certaine discordance entre les volumes des collections, le nombre d'annexes et le volume des prêts, discordance due sans doute aux dates très récentes des installations.

4 Coût de l'informatisation, pour 10 à 30 terminaux

IV-33

coût moyen de l'informatisation et % de la maintenance, 10 à 30 terminaux

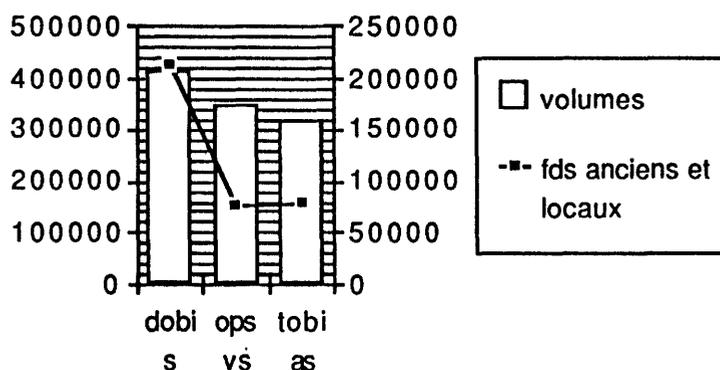


Les coûts d'informatisation pour ces configurations de 10 à 30 terminaux suivent assez remarquablement la courbe de gestion de l'ensemble des volumes, sauf pour Tobias, dont les coûts assez faibles par rapport aux volumes peuvent en partie provenir de la relative ancienneté des installations.

Les coûts relatifs de maintenance sont extrêmement cohérents, entre 9% et 11%, sauf pour Gir Bellila, dont la maintenance semble assez anormalement élevée.

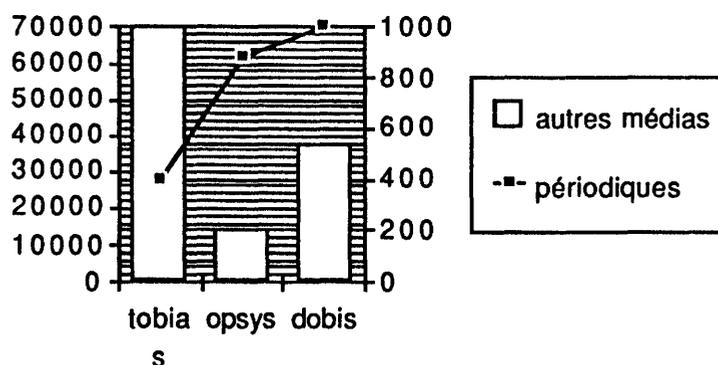
5 Configurations et collections, pour 30 à 50 terminaux

nombre de volumes et de volumes de fonds anciens et locaux, de 30 à 50 terminaux

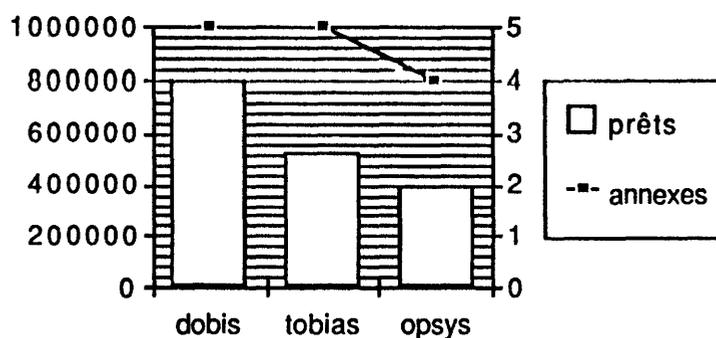


IV-34

nombre d'autres médias et de périodiques par logiciel, de 30 à 50 terminaux



nombre de prêts et d'annexes par logiciel, de 30 à 50 terminaux

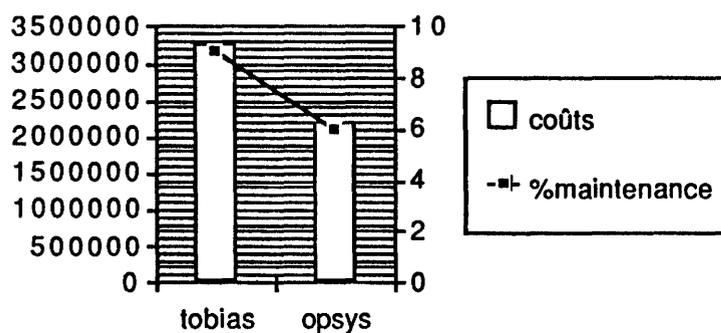


Pour ce type de configuration, le nombre de systèmes est notablement restreint. Il n'y a pas de cas où un média soit absent. On remarquera que c'est Dobis qui fait face aux plus gros volumes de lecture publique, de fonds anciens et locaux et de périodiques. Ces volumes sont néanmoins inférieurs ou égaux à ceux de la configuration 10 à 30 terminaux.

6 Coûts de l'informatisation, pour 30 à 50 terminaux

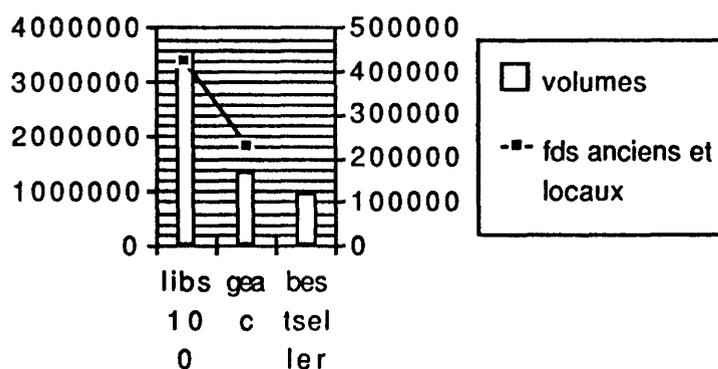
IV-35

coûts moyens de l'informatisation, de 30 à 50 terminaux

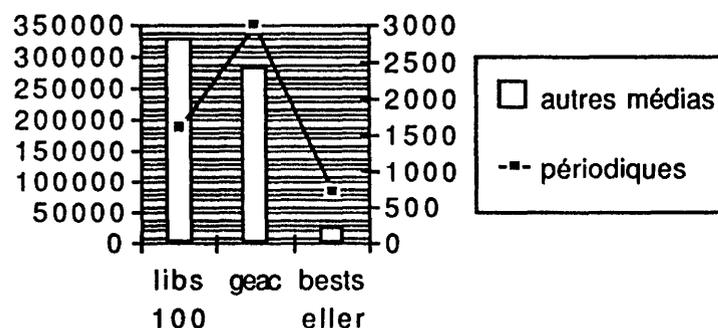


7 Configurations et collections, plus de 50 terminaux

nombre de volumes et fonds anciens par logiciel, plus de 50 terminaux

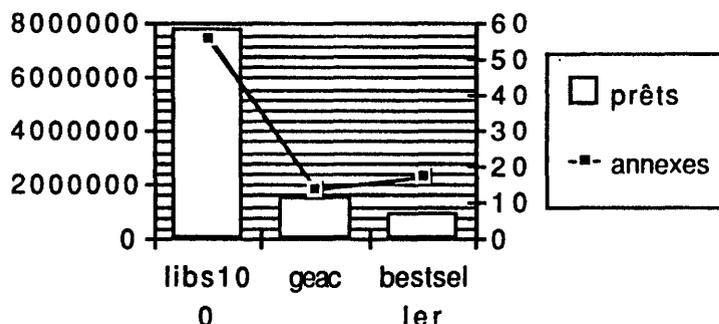


nombre d'autres médias et de périodiques par logiciel, plus de 50 terminaux



IV-36

nombre de prêts et d'annexes par logiciel, plus
de 50 terminaux



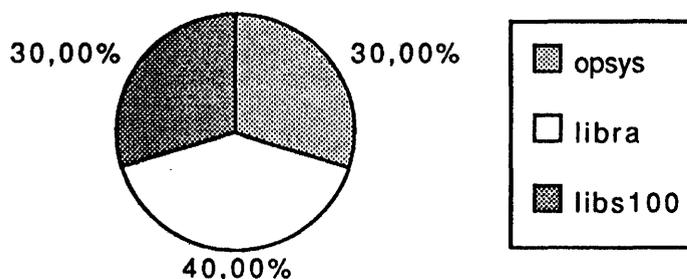
Les chiffres ici fournis sont exceptionnels; ce sont ceux de gros réseaux comme ceux des villes de Paris, Lyon et Grenoble. Les annexes sont bien souvent, comme à Paris, des bibliothèques ou des médiathèques à part entière.

8 Coûts de l'informatisation pour plus de 50 terminaux

Les coûts de ces configurations s'échelonnent de 4 104 000 F à 16 892 000 F coûts pour des équipements d'un tout autre ordre de grandeur (de 62 à plus de 500 terminaux).

5 GESTION INFORMATISEE DES TOURNEES DE BIBLIOBUS

répartition par logiciel des tournées de
bibliobus gérées par informatique



Trois logiciels seulement peuvent gérer effectivement des tournées de bibliobus; encore convient-il de souligner l'application n'est pas forcément mise en oeuvre, puisque si Libs100 gère 100% des bibliobus des bibliothèques qu'il équipe, Opsys n'en gère que 38% et LIBRA 20%.

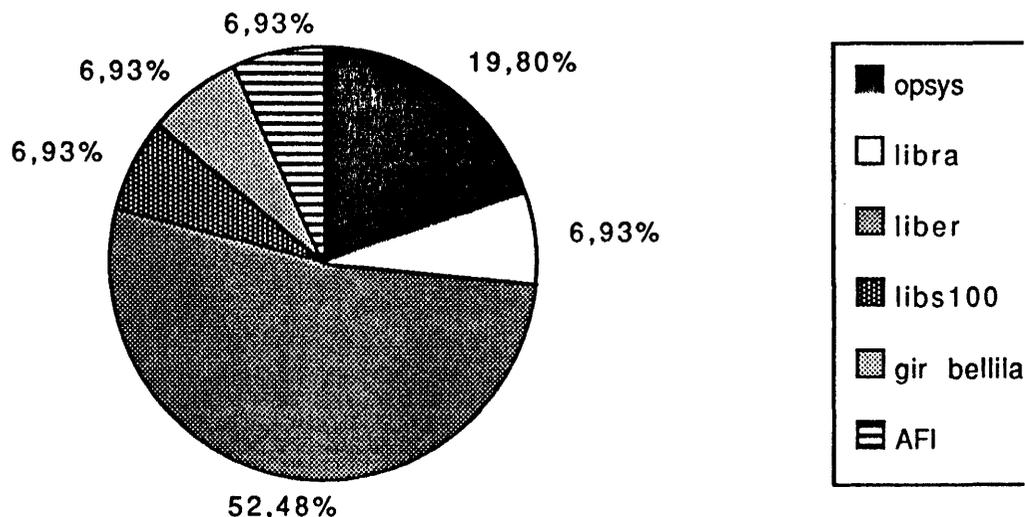
6 GESTION INFORMATISEE DU PRET ENTRE BIBLIOTHEQUES

IV-37

83% des bibliothèques qui pratiquent le prêt entre bibliothèques sont des bibliothèques informatisées. 47% d'entre elles ont un volume de transactions de prêt entre bibliothèques inférieur à 100 par an (les extrêmes allant de 1 à 2600).

20% d'entre elles le gèrent de façon intégrée avec le logiciel dont elles sont équipées : elles se répartissent selon le graphique suivant :

répartition du prêt inter informatisé selon les logiciels



7 SAISIE DES COLLECTIONS ET RESERVOIRS BIBLIOGRAPHIQUES DES BIBLIOTHEQUES

7.1 Niveau de catalogage

96% des bibliothèques informatisées suivent une norme de catalogage. 6% d'entre elles suivent la norme de catalogage minimale, 82% suivent la norme de catalogage moyen et 11% suivent la norme de catalogage complet.

7.2 Indexation matières

83% des bibliothèques informatisées utilisent une liste de mots matières. 87% d'entre elles utilisent le Blanc-Montmayeur, 8% la liste RAMEAU, 4% une liste "maison", 1%, enfin la liste Laval.

7.3 Classification

96% des bibliothèques informatisées utilisent une classification. Il s'agit à 100% de la Dewey. Mais 5% de ces bibliothèques utilisent une seconde classification :

75% de celles-ci utilisent la classification de Massy pour les documents sonores et 13% celle de Nantes pour les mêmes documents.

13%, enfin, utilisent le Brunet-Parguez pour les documents anciens.

7.4 Les réservoirs en fonds anciens et spécifiques

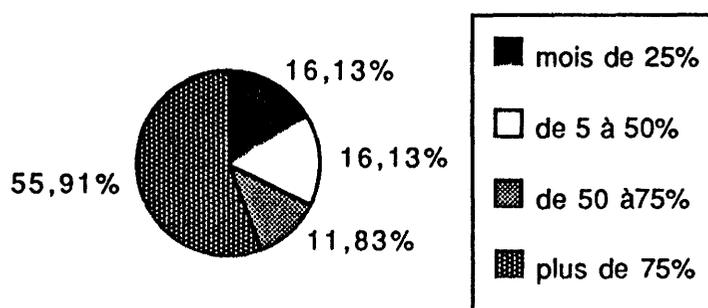
IV-38

32% des bibliothèques informatisées possèdent des fonds anciens ou spécifiques (c'est-à-dire, ici, des fonds antérieurs à 1900, des fonds locaux et régionaux). Nous avons les chiffres des collections de ces bibliothèques pour 91% d'entre elles. Leurs collections s'élèvent à 3 602 528 volumes ou documents ; 147 955 seulement sont informatisés soit environ 4% des collections.

7.5 Les réservoirs en fonds encyclopédiques de lecture publique

Nous avons les chiffres des collections encyclopédiques de lecture publique pour 99% des bibliothèques informatisées. 90% de ces bibliothèques ont saisi ou commencé à saisir ces fonds. Ces collections s'élèvent à 24 489 000 volumes dont 10 978 000 sont saisis, soit environ 45%.

proportions de saisie des fonds encyclopédiques
de lecture publique



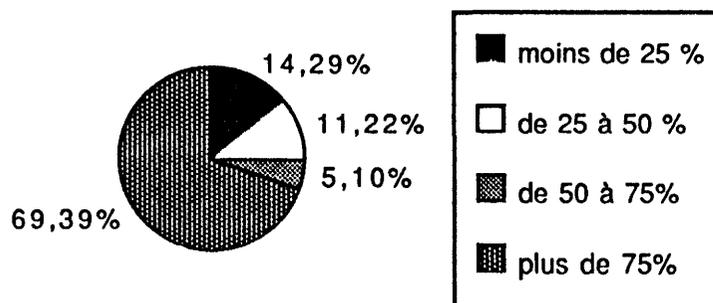
On notera que 83% des fonds informatisés à plus de 75% sont ceux de bibliothèques équipées depuis 1986 (dont 34% depuis 1988), ce qui indique une bonne implantation et une efficacité certaine de la pratique d'importation d'information bibliographique.

7.6 Les réservoirs de fonds sonores

86% des bibliothèques qui ont des documents sonores sont informatisées, mais nous n'avons le chiffre de leurs collections que pour 60% d'entre elles. Celles-ci s'élèvent à 1 529 000 documents dont 419 000 sont saisis, soit environ 27%.

IV-39

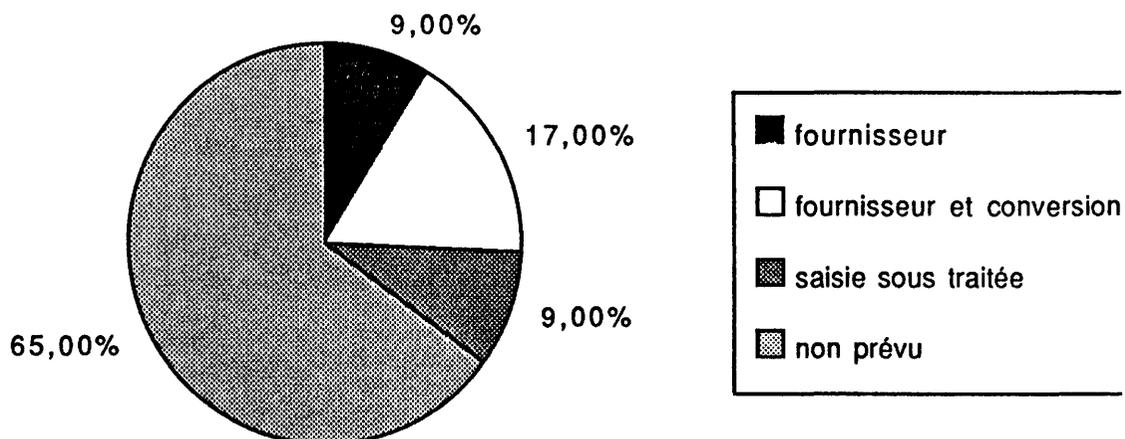
proportions de saisie des fonds de documents
sonores



4.2.8. LA RECUPERATION D'INFORMATION BIBLIOGRAPHIQUE

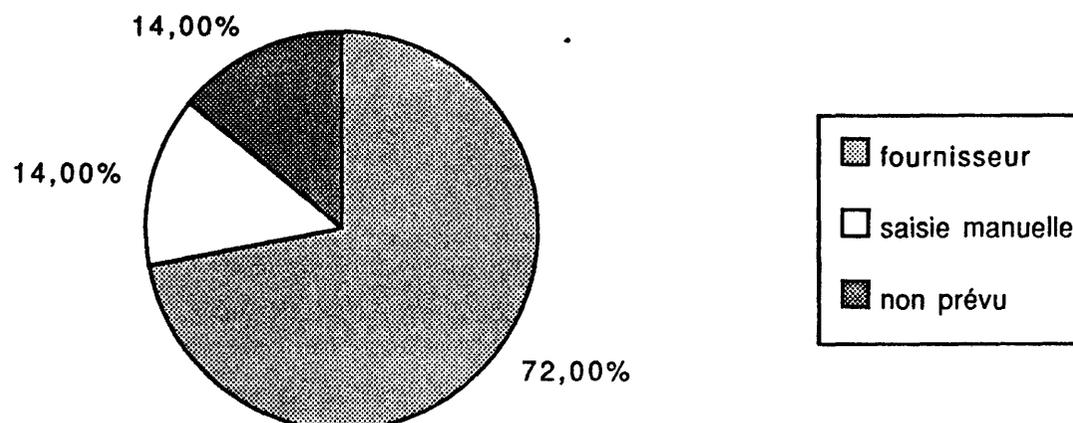
4.2.8.1. Bibliothèques ayant des projets d'informatisation

projets de constitution de catalogues pour les bibliothèques changeant de
systèmes



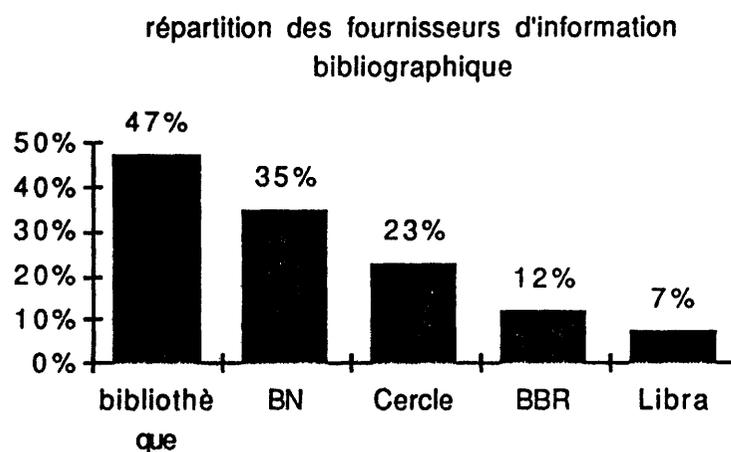
IV-40

projets de constitution des catalogues pour les bibliothèques non encore informatisées



8.2 Les fournisseurs de l'information bibliographique

45% des bibliothèques informatisées récupèrent ou ont récupéré de l'information bibliographique auprès de fournisseurs selon la distribution que montre le graphique suivant :



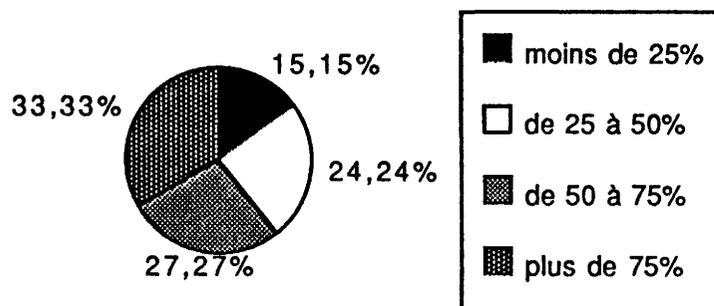
Si le total de cette distribution dépasse 100%, c'est que 24% des bibliothèques font appel à plusieurs fournisseurs. Le chiffre des bases bibliographiques régionales est assez remarquable si l'on considère que deux d'entre elles seulement fournissent actuellement des notices.

4.2.8.3. La fourniture d'information bibliographique

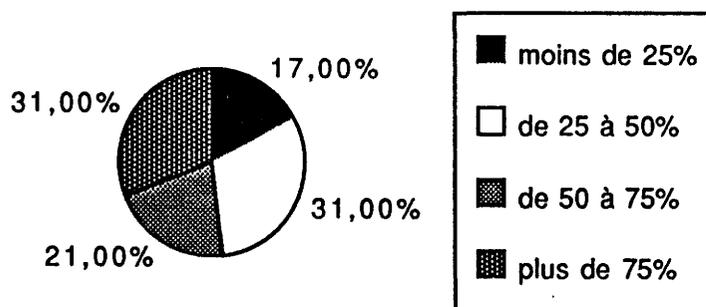
IV-41

Comme nous n'avons pas les chiffres de toutes les bibliothèques déclarant récupérer de l'information bibliographique, nous pouvons simplement dire que 45% d'entre elles récupèrent de l'information courante et 29% récupèrent de l'information rétrospective. Les deux graphiques suivants montrent dans quelles proportions les bibliothèques couvrent les besoins de leurs catalogues par l'importation de notices :

proportions d'importation des notices courantes dans les catalogues



proportion d'importations des notices rétrospectives dans les catalogues

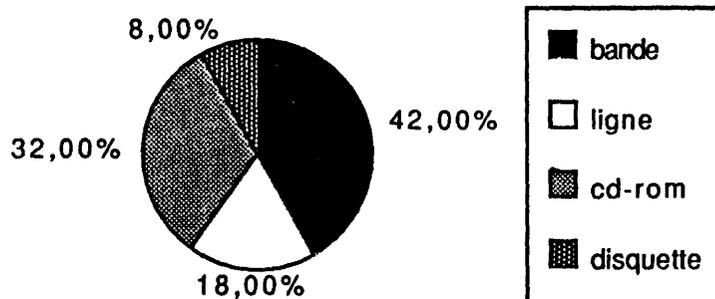


Le fait que, dans les deux cas, les bibliothèques les plus nombreuses sont celles qui récupèrent le plus d'information montre que le service rendu par les fournisseurs correspond bien le plus souvent aux besoins.

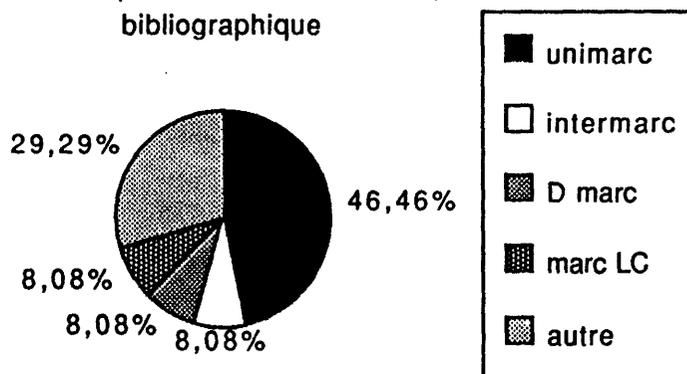
4.2.8.3.1. Les supports de transaction de l'information bibliographique

La forme du questionnaire ne nous a malheureusement pas permis de connaître les proportions de types de supports employés par les différents fournisseurs. Les chiffres du graphique ci-dessous montrent seulement la répartition des supports sur l'ensemble des transactions :

IV-42

répartition des supports de transaction de
l'information bibliographique4.2.8.3.2. L'activité de fourniture de l'information
bibliographique des bibliothèques (formats et supports)

14% des bibliothèques qui sont informatisées fournissent de l'information bibliographique.

proportion des formats dans lesquels les
bibliothèques livrent l'information
bibliographique

46% des bibliothèques qui fournissent de l'information la fournissent en UNIMARC et 24% dans un format compatible MARC. Ceci indique bien que l'échange d'information est un impératif qui s'impose aussi bien aux bibliothèques qu'aux fournisseurs de systèmes.

Il est notable que 29% des bibliothèques fournissant de l'information la fournissent au club d'utilisateurs du logiciel qu'elles utilisent. Cette proportion recouvre parfaitement celle des bibliothèques qui fournissent dans un format non compatible MARC.

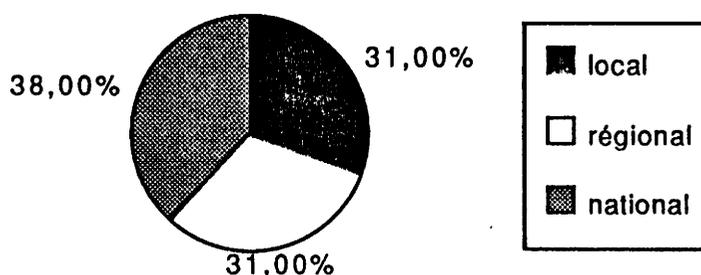
67% de ces bibliothèques livrent l'information sur bandes magnétiques, 29% sur disquettes, et 4% sur d'autres supports qui sont généralement des cartouches.

4.2.9. RESEAUX BIBLIOGRAPHIQUES ET CATALOGUES COLLECTIFS

4.2.9.1. Les réseaux

Nous entendons ici par réseau, un réseau de partage ou de communication de l'information bibliographique. 16% des bibliothèques informatisées appartiennent à un tel réseau ; elles se distribuent suivant le graphique suivant :

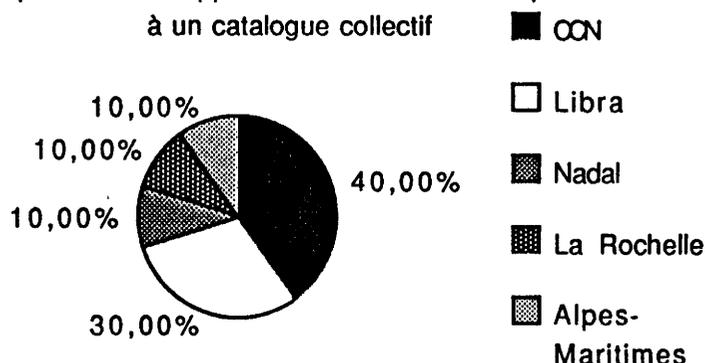
répartition de l'appartenance des bibliothèques
à un réseau



4.2.9.2. Les catalogues collectifs

17% des bibliothèques participent à un catalogue collectif et se distribuent suivant le graphique suivant :

répartition de l'appartenance des bibliothèques
à un catalogue collectif



La comparaison entre ces deux graphiques fait apparaître la disproportion existant entre les bibliothèques disant adhérer à un réseau régional et celles appartenant à un catalogue collectif régional. Cela peut sans doute tenir au fait que les bases bibliographiques régionales, comme ont tendance à le montrer les réponses au questionnaire, si elles sont clairement perçues comme des fournisseurs de notices, ne sont pas encore identifiées, en retour, comme des catalogues collectifs, ce qu'elles sont pourtant.

4.2.10. LES LOGICIELS ET LEURS FONCTIONNALITES

Cette section ne peut en aucune façon être comprise comme l'étude des fonctionnalités et du niveau d'intégration des logiciels. Elle met simplement en évidence la façon dont les bibliothèques utilisent les logiciels. Il faut en effet considérer que les modules ne sont pas tous achetés ni mis en oeuvre simultanément et que même dans le cas de l'achat de la totalité des modules, toutes leurs fonctionnalités ne sont pas nécessairement utilisées. Enfin, les réponses au questionnaire sont parfois discordantes entre elles : cela tient d'une part au manque de précision de certaines questions, d'autre part à la connaissance imparfaite qu'ont certaines bibliothèques de leurs propres systèmes de gestion.

4.2.10.1. Modules d'acquisitions

Si l'on considère les critères retenus, c'est-à-dire l'édition de lettres de commandes et de relances aux fournisseurs (le suivi du budget étant souvent directement effectué dans les bibliothèques municipales par la comptabilité municipale), 48% des bibliothèques informatisées utilisent le module d'acquisitions.

4.2.10.2. Modules de prêt

Si les critères retenus pour la présence du module de prêt sont les relances, les réservations, la gestion des pénalités et les statistiques, 59% des bibliothèques utilisent ce module. Mais si l'on ôte des critères la gestion des pénalités, on passe alors à 81% d'utilisation.

4.2.10.3. Module périodiques

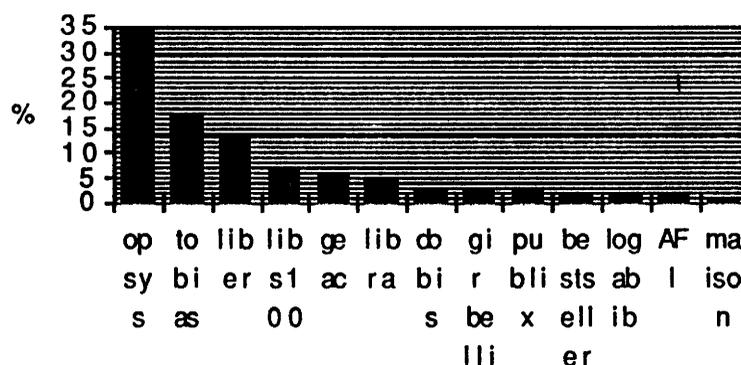
On a considéré que cette fonction était présente lorsqu'elle assurait le bulletinage et les réclamations, les réabonnements se faisant souvent par l'intermédiaire du fournisseur. 42% des bibliothèques informatisées peuvent alors être considérées comme utilisant le module périodiques. Le recoupement de ce chiffre avec le volume de périodiques n'est pas interprétable. On peut cependant noter que plus de la moitié (53%) des mises en oeuvre de ce module est faite sur Opsys, qui ne totalise que 30% des installations et que ni LIBRA ni aucun logiciel maison ne mettent en oeuvre ce module.

4.2.10.4. Les OPACS

Nous avons retenu comme critère de présence d'un OPAC le fait qu'il y ait deux modes distincts de recherche. Dans ces conditions, 65% des bibliothèques informatisées offrent un OPAC à leur public. La proportion des OPACS mis en oeuvre en fonction des logiciels se distribue ainsi :

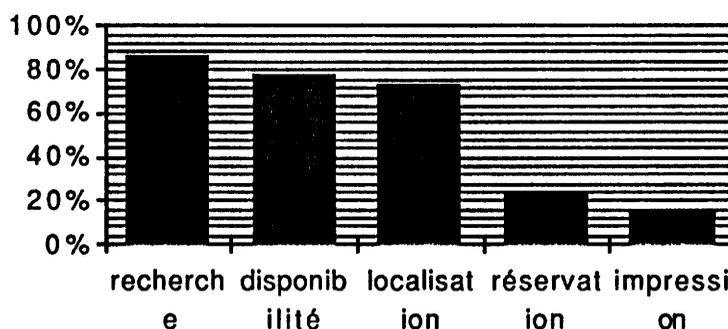
IV-45

proportions de mises en oeuvre des opac



Le graphique ci-dessous indique dans quelles proportions sont utilisées les différentes fonctionnalités des OPACs :

proportions des utilisations des fonctionnalités des opac



Le fait que pour 86% seulement des OPACs cités, les réponses mentionnent la possibilité de recherche, constitue une anomalie, qui pourrait provenir de la confusion, induite par le questionnaire, entre application réelle sur le site et possibilités du logiciel. On constate que les réservations et les impressions, qui sont des fonctionnalités paramétrables et dont l'utilisation pose parfois des problèmes de gestion aux équipements publics, sont moins souvent disponibles. En revanche, la localisation du document et l'affichage de sa disponibilité sont deux fonctions courantes des OPACs.

4.2.11. IMPACT DE L'INFORMATISATION SUR LES BIBLIOTHEQUES

Les questions que nous avons posées dans ce chapitre étaient des questions ouvertes, donc difficilement quantifiables. Certaines conséquences de l'informatisation vont donc paraître ici sous estimées, d'autres même peuvent être totalement absentes, d'autant plus que 55% seulement des questionnaires retournés ont répondu à ces

IV-46

questions. La synthèse que nous tentons permettra pourtant de broser les grands traits de cet impact de l'informatisation sur les services qui l'ont mise en oeuvre.

Données générales

44% des bibliothèques notent l'allègement des tâches répétitives, ce qui contribue à l'amélioration des conditions de travail du personnel et, pour 18% d'entre elles, à un temps accru passé au service direct du public, sous forme de présence au prêt, d'aide à la recherche, de conception d'animations ou de manifestations. Le temps libéré par l'informatique est moins souvent destiné à développer de nouveaux services (catalogage de fonds anciens ou spécifiques, etc.); en effet, l'informatisation s'accompagne parfois d'une réduction de personnel qui ne permet donc aucune redistribution du travail, ou bien sa mise en oeuvre est un surcroît de charge tel que ces nouveaux services ne sont pas encore envisagés.

18% des bibliothèques insistent sur la tâche énorme que représente la saisie des fonds, alors qu'une seule note explicitement la réorganisation du service qu'entraîne l'économie du catalogage permise par l'importation de notices bibliographiques.

Bien loin que le catalogage disparaisse, sa généralisation à l'ensemble du personnel est une cause de sentiment de revalorisation des tâches, dans 16% des bibliothèques.

L'informatisation a nécessité, pour son démarrage et son fonctionnement quotidien, la mise en place d'une meilleure concertation et d'une meilleure communication interne ; ceci a été signalé dans 25% des cas.

Dans 16% des cas (mais ce chiffre devrait être beaucoup plus élevé si on s'en tenait aux bibliothèques constituées de plusieurs sites), l'informatisation permet au réseau de prendre tout son sens par le partage des catalogues, la localisation des documents, les possibilités accrues de réservation et les inscriptions uniques de lecteurs pour l'ensemble du réseau.

Pour 41% des réponses, le circuit du livre est affecté : il est accéléré et réorganisé.

Pour 43% des bibliothèques, les statistiques sont un outil fondamental permis par l'informatique. Elles autorisent une meilleure connaissance du public, un suivi du prêt et de la sortie des fonds qui permettent la définition d'une politique d'acquisitions plus adéquate aux besoins.

32% signalent une amélioration de la recherche documentaire, malgré de nombreuses réserves émises sur les OPACs : en particulier, les différences des rythmes d'appropriation de la recherche suivant l'âge du public ; les personnes âgées ont des difficultés parfois insurmontables.

18% des bibliothèques signalent avoir eu des problèmes d'acceptation ou d'adaptation de leurs personnels à l'informatique, soit par angoisse d'un outil nouveau qui demande le développement de compétences, soit par crainte d'un bouleversement des habitudes de travail. Ce chiffre est presque identique à celui de la perception d'une revalorisation des tâches par l'informatique.

Niveau de satisfaction

55% des bibliothèques sont satisfaites de leur informatisation, 35% sont très satisfaites et 7% sont peu satisfaites (dans ce dernier cas, il s'agit pour 80% de systèmes "maison"). 3% ne se prononcent pas.

Outre la difficulté de la constitution des catalogues, on signale, par ordre d'importance : des OPACs peu conviviaux, des maintenances aléatoires, des absences de formats d'échange, des évolutions trop lentes des logiciels, des formations insuffisantes pour utiliser toutes les virtualités des logiciels.

IV-47

4.3. Les fonctions des logiciels de gestion de bibliothèque

L'étude réalisée par Quadrature a permis de préciser quelles sont les différentes tâches disponibles pour chacune des fonctions :

- Acquisitions :

Par ordre décroissant d'importance, on trouve :

- pour les bibliothèques de lecture publique :

- l'inventaire : 73 %
- les commandes permanentes : 57 %
- le suivi du budget : 53 %
- la gestion des comptes : 45 %
- la commande électronique : 8 %.

- pour les bibliothèques d'étude et de recherche (incluant les BU) : aucune des fonctions n'est présente sur plus de 10 % des sites.

- Catalogage :

Par ordre décroissant d'importance :

- pour les bibliothèques de lecture publique :

- le catalogage multimédia : 90 %
- la recherche documentaire : 75 %
- gestion de fichiers locaux et communs : 63 %
- les formats sont normalisés : 55 %
- la présence de résumés : 32 %,

- pour les bibliothèques d'étude et de recherche :

- le catalogage multimédia : 40 %
- la recherche documentaire : 32 %
- les formats normalisés : 24 %
- la gestion de fichiers locaux et communs : 15 %
- présence de résumés : 4 %

4.4. Le coût du catalogage

Une étude a été faite à la fin de l'année 1989 pour évaluer le coût du catalogage. G. Boisard en a rendu compte dans un article (cf. bibliographie) et au cours de la Journée d'étude sur les réseaux informatisés de catalogage (Grenoble, 1990).

Ce coût dépend de nombreux facteurs :

- la complexité de l'ouvrage : le temps passé au catalogage peut varier du simple au double ;
- la complétude (niveau de catalogage) et la qualité de la notice impliquent un facteur de variation de 1,3 à 1,7. La qualité, pour une agence bibliographique, doit être excellente ;
- le catalogage manuel est plus long que le catalogage automatisé qui permet une économie de saisie sur les données répétitives et l'intercalation ;
- en catalogage automatisé, la notice récupérée revient environ 6 fois moins cher que la notice créée.

Les coûts en personnel dépendent également de sa qualification et de son niveau de rémunération.

Les tarifs des notices récupérées varient selon les sources : la fourchette va de 2 à 17 F la notice et ne tient pas compte des frais de télécommunications.

Résultats de l'étude :

IV-48

- les coûts sont plus importants en BU qu'en lecture publique ;
- en catalogage manuel, le coût moyen est de 151 F en lecture publique, 257 F en BU ;
- en catalogage automatisé (pour un système autonome), le coût moyen est de 100 F en lecture publique et de 350 F en BU ;
- le catalogage en réseau permet de faire baisser ce coût à 20 F en lecture publique et 110 F en BU.

Les coûts en personnel sont relativement importants puisqu'ils représentent 81 % du coût dans le cas d'une notice créée, et 60 % dans le cas d'une notice récupérée.

UTILISATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR DES SERVICES DESTINES AUX USAGERS

----- 5.1 SERVICES D'IMPORTANCE NATIONALE -----

5.1.1. PRET ENTRE BIBLIOTHEQUES (PEB)

Le réseau de fourniture de documents a été présenté dans le chapitre 1 avec le MENJS. L'application PEB est l'une de ses composantes.

Les fonctionnalités de PEB

Le système informatisé de prêt entre bibliothèques est conçu comme une base de données réunissant l'ensemble des formulaires émis par les différents utilisateurs. L'accès aux formulaires est autorisé à l'expéditeur et au destinataire et conditionné, dans chaque procédure, par l'état d'avancement du formulaire. Chaque demande est identifiée par un numéro unique qui permet de la suivre au cours de son évolution dans la base.

Localisation du document :

Chaque utilisateur peut, au cours d'une session de travail dans le module PEB, interroger en ligne le CCN (Catalogue collectif national des publications en série). Le code de destinataire électronique des participants à l'application PEB est identique à leur code d'identification de participant au CCN. Toutefois, il n'existe pas de lien automatique entre la demande d'un article de périodique et la notice du même périodique dans le CCN, lien qui permettrait de combiner les deux opérations de consultation du CCN et d'envoi d'une demande de PEB.

Le système propose également un module de gestion des demandes de localisation adressées au Catalogue collectif des ouvrages étrangers (CCOE) et permet l'envoi de demandes au Centre de prêt de la Bibliothèque nationale, à l'INIST et aux CADIST. Pour les documents difficiles à localiser, l'application offre la possibilité de transmettre une demande de localisation à des groupes d'utilisateurs définis par domaines (médecine-pharmacie-sciences, d'une part ; droit-lettres, d'autre part).

Transmission, archivage et traitement d'une demande :

L'application PEB permet l'envoi de demandes de prêt dans un format conforme aux recommandations de l'ISO (TC 46/SC 6) et en assure l'archivage électronique de façon automatique. Le traitement des demandes est ainsi possible à travers diverses procédures qui permettent la saisie de demandes, la lecture des demandes et des réponses reçues, la réorientation de la demande vers un nouveau prêteur, la consultation des demandes en cours de traitement.

Les traitements statistiques permettent de fournir chaque trimestre aux participants un compte rendu chiffré de leur activité, mais aussi un relevé des transactions qui leur permettra d'établir les factures destinées aux clients.

Communication entre les participants :

L'application propose deux modules consacrés à la diffusion de messages informels : un module MESSAGERIE qui permet d'adresser un message à un autre utilisateur ; un module de conférence électronique (FORUM) qui permet de diffuser

une information d'ordre général à l'ensemble des utilisateurs de l'application. Ce dernier module est utilisé en particulier par la Sous-Direction des bibliothèques et le SUNIST pour les informations concernant l'évolution du logiciel et du réseau.

L'évolution de l'application

1990 a été une année d'initialisation, de mise en place par la DPDU d'applications destinées à faciliter ou à améliorer l'accès aux documents :

- en matière de transmission électronique de documents par le réseau NUMERIS, citons les 2 expérimentations Foudre et Télécopie du groupe 4 dans le secteur biomédical,
- le démarrage du projet européen de prêt entre bibliothèques ION.

1991 devrait être une année de consolidation et de concrétisation de ces actions. Pour le réseau PEB, ce pourrait être celle de l'évolution en terme de qualité du réseau.

Le réseau PEB

L'application PEB est installée sur l'ordinateur IBM 3090 du SUNIST et développée à partir du système de gestion de base de données SQL.

Les conditions d'adhésion au réseau sont les suivantes :

- être un organisme documentaire qui accepte de fournir des documents à distance ;
- être équipé de matériel permettant la connexion au SUNIST (minitel 1B, terminal ou microordinateur avec modem) ;
- passer une convention avec la DPDU et un contrat de service avec le SUNIST.

Ses activités sont les activités informatisées :

- PEB en ligne
- PEB micro.

Le réseau compte actuellement 250 adhérents, dont l'ensemble des sections de bibliothèques universitaires à quelques exceptions près (210 sur 215). Le réseau est donc bien un service des BU. Les statistiques le confirment : en effet, 90 % du trafic est assuré par les bibliothèques sous tutelle.

Les autres adhérents sont constitués d'établissements hors tutelle : BM, centres de documentation, bibliothèques de grandes écoles, comme l'Ecole polytechnique, l'INIST, le CEA, etc. Les demandes d'adhésion de ce type parviennent régulièrement au service du PEB.

Certains participants jouent un rôle particulier : le CCOE (Catalogue collectif des ouvrages étrangers : il s'agit d'un catalogue entièrement manuel qui recense 3 millions de volumes d'ouvrages étrangers localisés dans les bibliothèques françaises) : il localise les documents ; le CNP (Centre national de prêt de la Bibliothèque nationale) : il est uniquement prêteur.

L'application PEB fonctionne bien dans l'ensemble ; les statistiques annuelles le prouvent, les chiffres sont en augmentation chaque année, malgré le développement des collections des bibliothèques ces dernières années.

Activités en 1989-1990 (année universitaire) (statistiques concernant l'activité de prêt des bibliothèques universitaires avec les membres du réseau PEB ou d'autres établissements) :

- demandes expédiées : 509 395
- demandes expédiées satisfaites : 388 359
(taux de satisfaction : 76,23 %)

- demandes reçues : 599 599
- demandes reçues satisfaites : 449 752
(taux de satisfaction : 75 %).

Il est à prévoir que la disponibilité du Pancatalogue aura un effet de synergie évident sur cette tendance à l'augmentation.

L'essor de l'activité rend plus que nécessaires la qualité et la fiabilité du réseau. Le SUNIST s'y emploie pour la partie technique : il a acquis une nouvelle machine, il effectuera prochainement le passage sous une nouvelle version de son système d'exploitation, à savoir VM/XA, qui assurera une meilleure performance et permettra l'utilisation de nouveaux matériels. Il a augmenté également l'espace-disque réservé à l'application PEB, ce qui permet d'avoir des délais de purge plus importants. On est passé de 30 à 90 jours.

En octobre 1990, la saisie des données de l'activité du PEB hors système informatisé s'est effectuée en mode videotex.

Cette procédure sera désormais utilisée chaque année. Elle constitue une amélioration certaine pour la cohérence des données.

PEB MICRO

Ce logiciel est destiné à permettre aux participants au PEB d'une part de réduire leur temps de connexion avec le SUNIST en permettant plusieurs traitements en mode batch, d'autre part à améliorer l'ergonomie du logiciel et sa meilleure intégration aux modalités de travail d'un service de prêt entre bibliothèques.

En 1990, un certain nombre de bibliothèques ont reçu soit une subvention pour l'achat d'une configuration PEB micro (52), soit une dotation en matériel (36) pour cette application. Ces équipements s'ajoutent aux 17 sites en test et aux 12 postes non encore opérationnels.

Coût : environ 30 000 F par configuration.

Diffusion du logiciel : la version 2 est actuellement en cours de développement à l'Université de Clermont-Ferrand. Elle comprendra de nouvelles fonctionnalités par rapport à la version 1 en cours à ce jour. Elle devra ensuite être testée au SUNIST, avant de pouvoir être installée sur les sites en test. Après cette phase seulement, le logiciel pourra être diffusé auprès des établissements équipés. Cette diffusion peut raisonnablement être envisagée pour le 2ème semestre 1991.

Fonctionnement :

Les différentes fonctionnalités offertes sont :

- en mode local, la création de demandes de prêt (ou de localisation) sur écran de saisie ; la saisie est guidée. Le système permet une saisie initiale par le lecteur : dans ce cas, les demandes ne seront transmises qu'après avoir été vérifiées et validées par le bibliothécaire. La saisie peut se faire sur une grille vierge (saisie originale) ou par récupération des données d'une demande préexistante (utile notamment lorsqu'on demande plusieurs articles d'un même périodique à un même prêteur) ;
- la connexion automatique avec le SUNIST, de nuit. Elle est gérée par un automate. Elle permet, d'une part, l'expédition des demandes créées en local pendant la journée et d'autre part, la lecture et le rapatriement sur le site local des demandes et réponses reçues ;
- le traitement des demandes et des réponses reçues : les formulaires reçus pendant la nuit sont sauvegardés dans des fichiers locaux et peuvent être visualisés et imprimés.

- l'administration du poste de travail prévoit des procédures de sauvegarde et de restauration des fichiers locaux.

L'utilisation de PEB-micro n'interdit pas de travailler selon les modalités classiques en se connectant au SUNIST. Cette connexion est d'ailleurs nécessaire pour certaines fonctions : messagerie, saisie de réponses à une demande, réorientation des demandes vers un autre prêteur.

5.1.2. FOURNITURE DE DOCUMENTS SUR RESEAU ELECTRONIQUE (FOUDRE)

Ce projet a été lancé en 1988 par la DBMIST. Un accord de partenariat a été signé en novembre 1988 entre France Télécom, Télésystèmes et le MENJS. L'expérimentation de FOUORE dans plusieurs bibliothèques vient de commencer en janvier 1991.

Le projet est fondé sur la numérisation des documents et leur conservation sous forme électronique, l'utilisation d'un réseau d'accès à distance pour la fourniture de documents électroniques (NUMERIS) et la création d'une base de données de documents numérisés.

Il consiste à automatiser et à accélérer le prêt d'articles de périodiques entre bibliothèques universitaires au moyen de microordinateurs reliés par le réseau NUMERIS. Dans un premier temps, le système n'est pas relié au PEB.

Les bibliothèques emprunteuses disposent d'une station assurant la saisie des demandes, leur transmission par NUMERIS vers les bibliothèques prêteuses, le stockage temporaire et l'impression des documents reçus en retour.

Les bibliothèques emprunteuses disposent d'une station assurant le traitement des demandes reçues, la numérisation et le stockage des documents sur disque optique et la transmission par NUMERIS des réponses et des documents vers les bibliothèques emprunteuses.

Le temps de transmission par NUMERIS d'un article standard étant de l'ordre de la minute et les délais de gestion de quelques heures, les documents demandés peuvent être disponibles le jour même sur le site emprunteur.

Coûts : Le coût actuel moyen de fourniture d'un article est évalué à 35 F pour un article de 7 pages. Les coûts de transmission par NUMERIS s'élèveraient pour le même document à 21 F HT pour une distance de 50 à 100 km et à 28 F HT pour une distance au-delà de 100 km (le tarif étant réduit à certaines heures). Il faut également prendre en considération l'économie réalisée sur les frais de traitement à partir de la deuxième demande du même document.

Les documents, numérisés et stockés sur chaque site prêteur au fur et à mesure des demandes, constitueront progressivement une base documentaire répartie qui pourra être utilisée par l'ensemble des sites emprunteurs dans une phase ultérieure.

La phase pilote du projet durera 6 mois et permettra d'évaluer :

- . les performances techniques,
- . l'ergonomie du système,
- . la nature et le volume de la masse documentaire,
- . les coûts de fonctionnement,
- . les conséquences sur l'organisation actuelle du prêt,
- . le bilan économique pour les sites prêteurs,
- . l'intérêt du gain de temps pour l'utilisateur final.

V - 5

Equipements : les stations de travail, reliées au réseau NUMERIS, comportent :

- un microordinateur compatible PC, un scanner, un écran haute résolution et un disque optique pour les bibliothèques prêteuses ;
- un microordinateur compatible PC, un écran VGA et une imprimante laser pour les bibliothèque emprunteuses.

Sites pilotes participant à FOUORE :

3 sites prêteurs ont été retenus, ainsi que 9 emprunteurs. Ils sont regroupés par domaine d'activité :

- BIU Jussieu avec BIU Bordeaux (section sciences), BNU Strasbourg (section sciences), BU Paris II Pharmacie ;
- BU Paris IX avec BIU Aix Marseille II (section droit), BIU Rennes (section droit), BIU Nice (section droit) ;
- BU Lyon 1 (section santé) avec BU Grenoble (section médecine), BU Limoges (section médecine), BU Reims (section médecine).

Le choix des sites pilotes a été fait d'une part en fonction de la disponibilité du réseau NUMERIS pour les sites concernés, d'autre part en fonction du volume de prêt entre bibliothèques ; de plus, les 3 bibliothèques prêteuses sont le siège de CADIST. La généralisation de FOUORE dépendra notamment de l'extension de NUMERIS, tant au niveau national qu'au niveau international. Elle dépendra également des modifications induites dans l'application PEB, et des liens possibles avec le système PEB-micro. Des extensions doivent également être possibles en local sur un campus universitaire par exemple.

5.1.3. ION (Interlending OSI network).

Rappel des grandes lignes du projet :

Ce projet a démarré en février 1990 sous le nom de ION (Interlending OSI network).

Les objectifs principaux du projet sont de :

- réaliser l'interconnexion des 3 réseaux informatisés de prêt entre bibliothèques LASER (GB), PICA (NL), PEB (F), réseaux ayant des caractéristiques différentes, sans modifier leur mode de fonctionnement actuel,
- améliorer les services de prêt international,
- démontrer les possibilités de communication des protocoles OSI dans un environnement "mode messagerie" pour le prêt entre bibliothèques.

Le projet se déroule sur 3 ans en 3 phases de travail.

Plan de travail

La première phase s'est achevée en octobre 1990. Elle a été consacrée à l'étude des spécifications fonctionnelles et techniques propres à chaque réseau et nécessaires à l'interconnexion des 3 réseaux. Le SUNIST a réalisé cette tâche en liaison avec la Sous-direction des bibliothèques. A l'occasion du premier rapport auprès de la Commission européenne, les experts ont reconnu sa compétence technique.

La seconde phase a donc débuté en novembre 1990. Elle concerne les développements informatiques, l'implantation et les tests de développement de ce système.

Actuellement nous en sommes à l'étape de l'appel d'offres pour la construction du frontal nécessaire à la réalisation. Trois sociétés d'informatique sur les 29 ayant répondu à l'appel d'offre ont été pré-sélectionnées. Des démonstrations de leurs capacités se déroulent actuellement afin d'aider au choix final. La signature du contrat se fera le 1er avril 1991.

Tout au long de cette phase sur l'année 1991, les bibliothèques retenues pour participer au projet sont sollicitées, reçoivent l'information et la documentation utiles à leur collaboration. 46 bibliothèques au total vont tester le projet. Pour la France, les CADIST ont été retenus compte tenu de leur rôle et de la spécificité de leurs collections.

La phase 3 en 1992 verra les tests en grandeur réelle et l'évaluation établie par les 46 établissements permettra de tirer les conclusions de faisabilité.

Implications pour le système PEB

Aucune modification profonde ne sera effectuée dans le principe du PEB actuel. Une transaction internationale devra être vue comme une transaction nationale à laquelle des informations complémentaires auront été apportées.

Les modifications nécessaires le seront au niveau des menus, des formulaires et du rôle des utilisateurs.

Conséquences pour les utilisateurs du PEB

Les utilisateurs, selon la norme, sont définis comme suit :

- les fournisseurs : c'est-à-dire toutes les bibliothèques du réseau PEB qui recevront directement des demandes de prêt international émanant soit de Grande-Bretagne, soit des Pays-Bas. Une information sur ION, sur les 2 réseaux, LASER et PICA, sera diffusée à tous les établissements en même temps qu'une description de leur rôle et de leur participation ;
- les demandeurs : c.a.d. les CADIST qui seront les seules bibliothèques habilitées à émettre une demande internationale :
 - . soit pour elles-mêmes,
 - . soit pour le compte des autres bibliothèques non CADIST qui leur transmettront leurs demandes. Les demandes seront donc récupérées par les CADIST et transformées en demandes internationales ;
- l'intermédiaire ou point focal sera physiquement le SUNIST qui sera le relai obligatoire pour chaque transaction internationale entrante ou sortante. Il effectuera le lien entre l'application locale nationale PEB et l'application normalisée OSI. Il convertira le format national des demandes en format normalisé.

Les autres participants seront les organismes de localisation tels le CCN et le Centre de prêt de la Bibliothèque nationale.

En ce qui concerne le CCN, un module automatique de localisation sera développé à partir de la base videotex du CCN. Ainsi à partir d'un numéro ISSN, il sera possible de récupérer 5 numéros RBCCN, ce qui permettra au SUNIST de faire circuler la demande de prêt. Parallèlement au système de prêt lui-même, une messagerie sera utilisable par les utilisateurs.

Conclusion

Parmi les objectifs du projet, la réalisation d'un système modèle entièrement normalisé occupe une grande importance. Il pourrait être exporté vers d'autres pays européens moins avancés dans ce domaine. D'ores et déjà on peut parler de succès en matière de coopération internationale puisque, comme l'ont souligné les experts de la Commission européenne, les 3 partenaires ont prouvé leur capacité à collaborer pour un travail de qualité.

5.1.4. Les projets de la Bibliothèque de France

Ces projets se situent délibérément dans un contexte d'innovation. Leur réalisation permettra une avancée importante vers la "bibliothèque électronique".

NUMERISATION

La numérisation est l'un des axes du projet de la Bibliothèque de France. L'objectif est double : d'une part, permettre la transmission de documents à distance, d'autre part favoriser de nouvelles pratiques de lecture, dans le cadre du projet de lecture assistée par ordinateur.

Les principes suivants ont été retenus :

- la numérisation doit apporter une prestation complémentaire des services traditionnels, et non substituer une transcription électronique aux documents détenus par la Bibliothèque de France ;
- la sélection des documents à numériser ne doit pas se faire au coup par coup mais selon un programme sur lequel les usagers auraient à se prononcer ;
- la numérisation doit être conçue, dans son principe, comme destinée aux chercheurs, d'une part, parce que le corpus de documents numérisés sera limité (300 000 titres jusqu'en 1995, dont 10 % en mode alphanumérique) et qu'il faudra donc faire des choix, d'autre part parce que l'accès à des documents numérisés, plus complexe, répond aux besoins d'un public plus avancé ;
- elle doit permettre d'offrir aux chercheurs une "boîte à outils informatisée", qui regroupe sur un même poste de travail différents documents (instruments de référence, sources et textes eux-mêmes) ;
- elle doit permettre de satisfaire les demandes à distance autant que les demandes locales : transmission de documents à distance, simple consultation d'un document indisponible ou utilisation des ressources du poste de lecture assistée.

La politique de choix des ouvrages à numériser n'est pas encore arrêtée ; à l'heure actuelle, les idées retenues sont les suivantes :

- sélection de certaines disciplines relevant des sciences humaines, ou éventuellement des sciences sociales ; dans ces domaines, numérisation de l'ensemble des ouvrages de base nécessaires à tout travail de recherche ;
- sélection de corpus thématiques dans des domaines de recherche.

La constitution du fonds numérisé à partir des documents originaux, des microformes de la BN et des achats, sera complétée, pour une part marginale toutefois, par la récupération de données informatiques de photocomposition (un test auprès de quelques éditeurs est en cours) et les données de la base FRANTEXT constituée des corpus de 2800 titres de la littérature française.

Le plan de numérisation prévoit la numérisation de 100 000 ouvrages de 1992 à 1994. La numérisation d'un échantillon de 10 000 documents en 1991 devrait permettre de tester les différentes méthodes et les différentes filières. Des tests de numérisation de documents sonores vont également être menés cette année en liaison avec le transfert de la Phonothèque à la Bibliothèque de France.

Enfin, la Bibliothèque de France est cocontractant pour le projet de banques d'images de la BPI.

La station de lecture assistée par ordinateur (LAO)

A partir de l'idée que la numérisation des textes et les ressources de l'informatique peuvent induire de nouveaux modes de lecture, un groupe de travail a été constitué pour mener une étude et proposer des recommandations concernant la mise en oeuvre de nouveaux outils d'accès et de consultation.

Les caractéristiques essentielles du dispositif retenu sont :

- mettre à la disposition des chercheurs dans des bureaux individuels un outil informatique de type ordinateur individuel relié au système d'information de la Bibliothèque de France par un réseau local ;
- à partir de ce poste de travail, accéder aux catalogues et prendre connaissance du fonds électronique afin d'en parcourir et d'en sélectionner les textes ;
- télécharger dans les postes de travail les ouvrages du fonds identifiés comme pertinents pour le travail du chercheur et constituer ainsi un corpus de recherche personnel ; munir ces postes de mémoires de masse de vaste capacité, réinscriptibles et amovibles ;
- enrichir ce corpus par des fonds numériques personnels déjà possédés par le chercheur, ou saisis localement par scannage et reconnaissance optique ;
- à partir du poste de travail, effectuer sur le corpus individuel des opérations de lecture, annotation, commentaire, de consultation de bases de données personnelles, de comparaison, de structuration, d'analyses et de traitement de textes.

Un banc d'essai est en cours depuis mars 1990 dans le cadre de la Bibliothèque de France. Un prototype est testé par plusieurs chercheurs de diverses disciplines. Une étude ergonomique est également en cours.

Un appel d'offres a été lancé en février 1991.

5.2 L'introduction des nouvelles technologies dans les bibliothèques : 1ère partie : les bibliothèques universitaires, les bibliothèques d'étude et de recherche, les bibliothèques spécialisées

5.2.1. Le minitel

Le minitel permet d'offrir aux lecteurs à un coût relativement peu élevé une communication permanente avec la bibliothèque. La mise à disposition gratuite par France Télécom de postes minitel aux abonnés du téléphone a contribué au développement de ce service pour les usagers de bibliothèques. L'offre des bibliothèques peut comprendre une ou plusieurs des fonctions suivantes :

- des informations sur la bibliothèque, ses services, ses activités,
- une messagerie qui permet au public d'échanger des messages avec la bibliothèque (service de questions-réponses),
- la consultation du catalogue de la bibliothèque (recherche et localisation de documents) avec, lorsque le système peut établir un lien entre le prêt et le catalogue en ligne, la possibilité de savoir si un document est disponible et, éventuellement, de le réserver.

Pour le lecteur, ce service est d'un coût modique : le matériel est gratuit ; le coût de consultation est proportionnel au temps de connexion, de l'ordre de 1 F par

V - 9

minute pour un accès par le numéro 3615 (le plus utilisé pour ce type de service). La bibliothèque qui propose un accès à un coût inférieur (3613 ou 3614) prend à sa charge une partie des frais de consultation. Dans ce cas, elle choisit souvent de réserver ce service à ses utilisateurs (accès avec mot de passe), alors que l'accès par le 3615 est totalement public.

Les autres coûts à la charge de la bibliothèque sont les frais d'investissement (matériel et logiciel) et de fonctionnement (maintenance, stockage, frais de serveur), mais aussi le paiement d'une redevance mensuelle à France Télécom pour l'attribution du nom d'accès. L'utilisation du nom d'un autre service (mairie, université, serveur, comme, par exemple, le serveur du journal Libération pour le service questions-réponses de la BPI) permet de réduire ce coût, mais aussi d'être connu des utilisateurs d'autres services.

Un accès minitel peut être proposé pour un service utilisant le mode 80 colonnes au lieu du mode 40 colonnes : c'est le cas de l'OPAC de SIBIL. Dans ce cas, la consultation n'est possible qu'à partir de certains postes (minitel type 1B par exemple), moins répandus ; elle est également plus proche d'une consultation de type professionnel.

Résultats de l'enquête par questionnaire : 199 réponses dont :

- 143 n'offrent pas ce type de service, soit 71,9 % des réponses ;
- 44 offrent un service totalement public, soit 22 % des réponses ;
- 11 offrent un accès minitel réservé, soit 5,5 % des réponses ;
- une réponse mentionne un service de ce type en projet.

Répartition des fonctions proposées pour les 55 établissements offrant ce service :

	<u>accès public</u>	<u>accès réservé</u>
informations	19	7
messagerie	9	4
consultation du catalogue	35	7

Remarques :

Le total des réponses est évidemment supérieur au nombre d'établissements offrant un service minitel (55), puisque les trois types de services peuvent être proposés ensemble. Parmi les 35 réponses proposant un accès public au catalogue, on compte les bibliothèques participant au réseau de catalogage SIBIL ; 18 d'entre elles n'ont pas d'autre accès public à leur catalogue que l'accès commun (3615 SF).

Le développement de ces services est donc surtout réalisé pour la fonction accès au catalogue.

L'effort des fournisseurs de logiciels de gestion de bibliothèque pour proposer des OPAC avec interfaces videotex est relativement récent. Cinq ans après les premiers catalogues de bibliothèques accessibles par minitel (Bibliothèque municipale de Chilly-Mazarin, Bibliothèque universitaire de Metz et Médiathèque de la Cité des sciences), on relève que ce service ne s'est véritablement développé que récemment : ce retard peut s'expliquer par la difficulté à évaluer son impact sur l'utilisateur alors qu'il n'est plus gratuit, l'absence de ce produit chez les fournisseurs de logiciels, la médiocre qualité des OPACs, sans oublier le faible niveau d'informatisation des

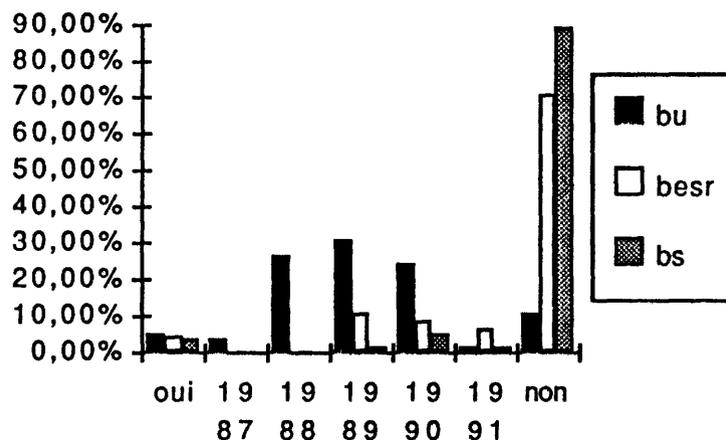
bibliothèques. L'idée de bibliothèque électronique accessible à distance fait son chemin et les services minitel devraient se multiplier.

5.2.2. Le CD-ROM

Résultats du questionnaire : 198 réponses.

	bu	besr	bs
oui	4	2	2
depuis 1987	3	0	0
depuis 1988	23	0	0
depuis 1989	27	5	1
depuis 1990	21	4	3
depuis 1991	1	3	1
non	9	33	56
	88	47	63

Les réponses de la première ligne ("oui") sont celles des établissements qui ne précisent pas la date d'installation de leur(s) poste(s) de lecture de CD-ROM. La plupart des établissements possèdent un seul poste, parfois deux ou trois.



Le graphique indique le pourcentage rapporté au nombre d'établissements par type. Il permet de mettre en évidence que les BU sont massivement équipées et que la plupart des configurations y ont été installées entre 1988 et 1990. L'impact de la politique volontariste du MENJS est ici évident. Mais on peut relever aussi que les BESR s'équipent, dans une moindre mesure, et avec un à deux ans de retard sur les BU. Ce développement pourrait être le résultat de deux phénomènes conjugués : la diffusion de ce type d'outil dans les BU aide à le faire connaître auprès des bibliothèques les plus proches ; l'offre éditoriale de produits sur CD-ROM intéressant le public universitaire (ouvrages de référence, bibliographies) se développe. Ajoutons que l'achat d'une station de lecture de CD-ROM, qui coûte de l'ordre de 30 000 F, reste accessible à la plupart des établissements.

Le CD-ROM comme produit :

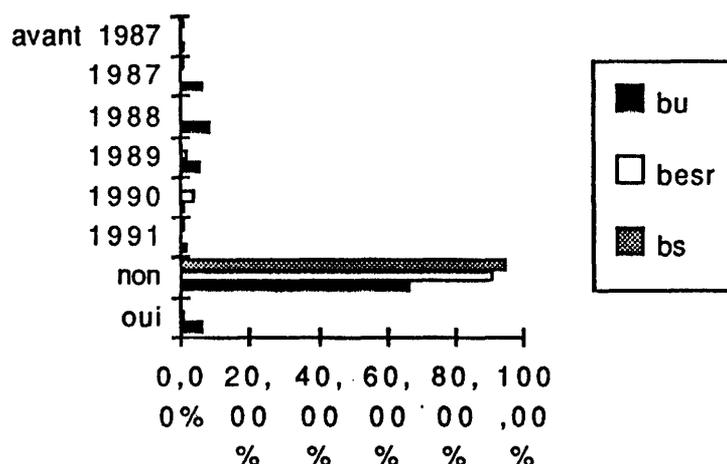
Les bibliothèques n'envisagent le CD-ROM comme produit que pour la diffusion de leurs catalogues. Les CD-ROM de la BPI et de la BN en sont des exemples. Le CD-ROM peut se développer comme support de catalogues collectifs (CD-ROM du Quartier latin, projet de CD-ROM de LIBRA par exemple), ce qui permet de partager les coûts de production. Le CCO envisage l'édition périodique d'un CD-ROM comme alternative à la gestion d'une base bibliographique en ligne, pour des raisons de coût.

Le CD-ROM est un support bien adapté à la production de catalogues de bibliothèques, à condition d'atteindre une taille critique ou de se regrouper. Les raisons qui ont amené trois bibliothèques parisiennes à choisir un OPAC sur CD-ROM sont révélatrices (cf. chapitre 4). On peut noter également que les OPACs sur CD-ROM sont beaucoup plus avancés que ceux sur système informatique : meilleure présentation (fenêtrage, couleur, souris), modes d'interrogation plus variés et, en général, plus grande convivialité qui en fait de véritables catalogues en ligne pour le public, et pas de simples modules de recherche.

5.2.3. Vidéodisques

Nombre de réponses : 199.

	bu	besr	bs
oui	6	1	0
non	58	44	61
1991	2	0	1
1990	1	2	0
1989	5	1	0
1988	8	0	0
1987	6	0	1
avant 1987	1	0	1



Le vidéodisque reste peu répandu dans les bibliothèques. L'avance des BU par rapport aux autres types d'établissements est réelle, mais faible. Au MENJS, ce support n'a pas donné lieu à une politique active de diffusion ; pour une bibliothèque l'investissement dans ce type de support se heurte à deux difficultés : l'offre éditoriale

ne correspond qu'à des besoins marginaux (images médicales par exemple pour les bibliothèques de médecine) ; en outre, le développement d'autres supports (DON notamment) rend l'avenir du vidéodisque incertain.

Production de vidéodisques

Quelques bibliothèques produisent des vidéodisques ; même si le nombre en est faible, cette activité indique une ouverture des bibliothèques vers les nouvelles technologies de l'information. Elle révèle l'intérêt croissant des bibliothèques pour l'image : ce type de document est difficile à traiter (l'étude de la norme française de catalogage marque le pas), l'indexation soulève des difficultés avec lesquelles les bibliothécaires ne sont pas toujours familiarisés ; reste le support : les nouvelles technologies permettent de mettre en valeur et de diffuser plus largement ce document.

Vidéodisques commercialisés produits par des bibliothèques ou organismes de tutelle :

Bibliothèque du Museum d'histoire naturelle : *Velins du Museum et les oiseaux d'Audubon (1990-1991)*.

Bibliothèque nationale : *Images de la Révolution française (1989)*.

Association pour la coopération des bibliothèques et centres de documentation en Poitou-Charente : *Mémoires d'images en Poitou-Charente (1989)* : 8000 images reprenant les fonds iconographiques des 10 plus importantes bibliothèques de la région.

Ministère de la culture et de la communication, Direction du livre et de la lecture : *Bibliothèques publiques en France 1919-1989 (1989)*.

5.2.4. Autres technologies nouvelles

Le tableau suivant mentionne le nombre de réponses reçues, le nombre de réponses positives, le nombre de réponses négatives aux questions suivantes :

1. Offrez-vous un service de consultation de bases de données en ligne ?
2. Utilisez-vous la télécopie pour la transmission de documents (envoi ou réception) dans le cadre du prêt entre bibliothèques ?
3. Documents numérisés : avez-vous une station de travail permettant la numérisation de documents, ou la réception ou l'émission de documents numérisés ?
4. Votre établissement est-il relié au réseau NUMERIS ?
5. Proposez-vous aux usagers de votre établissement un service d'utilisation de logiciels ?
6. Avez-vous un laboratoire de langues ?

	banques données	télécopie	document numérisé	NUMERIS	logi thèque	laboratoire de langues
oui	117	48	10	10	19	5
non	65	117	152	144	144	157
total	182	165	162	154	163	162

Banques de données :

Il s'agit de services de consultation des grandes bases de données documentaires. La totalité des BU proposent un tel service. La création des URFIST (unités régionales de formation à l'information scientifique et technique) par la DBMIST a puissamment contribué à sa promotion. En revanche, on peut s'étonner des 65 réponses négatives. S'agit-il d'établissements qui font appel à des services extérieurs pour ce type de recherche, ou dont le nombre de chercheurs ne nécessite pas la mise en place d'un tel service ?

Télécopie :

Les réponses permettent de constater que la télécopie n'est pas devenue un moyen classique de transmission du document ; 41 % seulement de réponses positives. Même dans ce cas, l'utilisation de la télécopie pour la transmission de documents est souvent signalée comme occasionnelle, voire exceptionnelle. Malgré la baisse des coûts et l'amélioration de la qualité du produit, son coût semble dissuasif à beaucoup d'utilisateurs.

La numérisation de documents :

L'émergence de cette technique reste faible : parmi les 10 réponses positives, on trouve les bibliothèques associées à l'opération FOUORE (4 réponses). De même, la connexion au réseau NUMERIS reste l'exception. Toutefois, l'installation du réseau NUMERIS est trop récente pour permettre une interprétation.

Logithèques :

Réponses : 163
dont réponses positives : 19.

Un certain nombre d'établissements universitaires ont été dotés de matériels dans un cadre pédagogique (Opération Informatique pour tous, destinée à la formation des étudiants de premier cycle à la microinformatique). Plusieurs bibliothèques universitaires ont été associées à cette opération. Par la suite, ces ateliers ont été le siège d'activités pédagogiques, d'animations, mais aussi l'occasion de développer une logithèque proposant selon les établissements didacticiels, jeux, logiciels utilitaires etc... principalement en libre service.

Le nombre de logithèques installées reste faible (11,7 %) malgré le succès de ce type d'expérience. La quasi totalité des logithèques sont installées dans des BU (16 sur 19).

Laboratoires de langues :

162 réponses
dont 3 % de réponses positives.

Toutes les installations signalées concernent des bibliothèques universitaires. Un laboratoire de langues dans une bibliothèque reste l'exception. Certaines réponses permettent de penser que ce service n'est pas considéré comme du ressort de la bibliothèque et que, parfois, la présence d'un laboratoire de langues dans un autre service rend inutile un investissement assez onéreux.

**5.3. UTILISATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION (NTI) DANS LES BIBLIOTHEQUES DE LECTURE
PUBLIQUE**

5.3.1. NTI actuellement en service

Service de consultation extérieure par minitel

34% des bibliothèques informatisées ont développé un tel service de communication par minitel. Dans 100% des cas, il permet la consultation du catalogue. Il est accessible à tout public dans 96% des cas et fournit dans 61% des cas une information d'ordre général sur la bibliothèque. Une messagerie n'est proposée que dans 11% des cas.

Consultation de CD-ROM

3% des bibliothèques offrent un tel service de consultation. Elles offrent de 1 à 2 postes de consultation pour 1 à 3 CD-ROM. Ces postes ont tous été installés à partir de 1989.

Consultation de vidéodisques

3% des bibliothèques offrent un tel service de consultation. Elles offrent de 1 à 2 postes de consultation pour 2 à 50 disques. Ces services ont été installés à partir de 1989.

Banques de données

1% des bibliothèques offrent un service de consultation de banques de données. Il s'effectue toujours par l'intermédiaire d'un professionnel. Le plus ancien date de 1985, le plus récent de 1990. Les banques consultables vont de 4 à 70 pour un nombre de 4 à 100 interrogations par an.

**5.3.2. PROJETS DE CREATION DE SERVICES METTANT
EN OEUVRE DES NTI**

Serveur télématique

29% des bibliothèques ont l'intention de développer un serveur télématique au cours de l'année 1991.

Communication de documents numérisés à distance

8% des bibliothèques ont un tel projet, dont 2 dans le cadre du partenariat avec la Bibliothèque publique d'information.

CD-ROM

4% des bibliothèques ont en projet l'ouverture d'un service de consultation de CD-ROM et 12% ont en projet la constitution d'un CD-ROM.

Laboratoire de langues

4% des bibliothèques ont en projet l'ouverture d'un laboratoire de langues.

Didacthèque

2% des bibliothèques ont en projet l'ouverture d'une didacthèque.

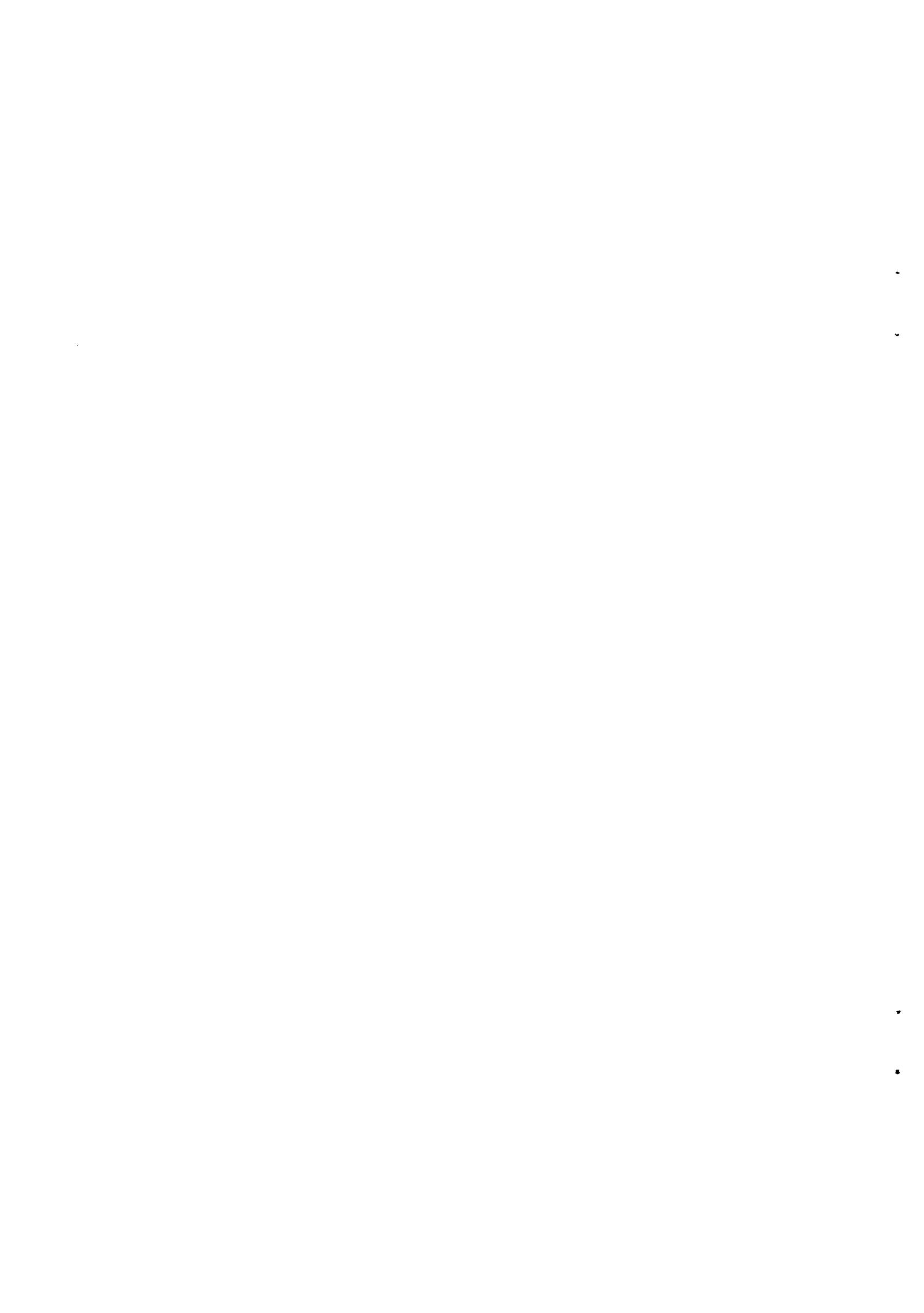
Autres projets

Une bibliothèque projette de se constituer en centre de production de textes en braille et gros caractères.

Une bibliothèque a l'intention de s'équiper de postes de lecture pour malvoyants. Une autre est déjà équipée d'un appareil Delta de synthèse vocale sur microordinateur compatible PC et d'un vidéo agrandisseur. Cette bibliothèque a en outre fait développer sur son logiciel (Libs100) un poste de prêt à synthèse vocale pour l'emploi de personnel mal voyant.

Une bibliothèque a en projet, pour la consultation de son fonds audiovisuel, le développement d'un robot serveur lié à des postes de consultation interactifs.

La Bibliothèque municipale de Bordeaux va s'équiper d'un système de transstockage (transport et stockage) qui permettra de réaliser de façon automatique d'ailleurs le rangement des documents en magasin et leur mise à disposition des lecteurs. Ce système sera le premier de ce type en France, mais le projet de Bibliothèque de France prévoit également une automatisation de certaines tâches de magasinage.



BILAN ET PROPOSITIONS

6.1. Les grandes orientations

La situation actuelle se caractérise par la mise en place d'une politique cohérente nationale de l'information bibliographique :

- le schéma directeur de l'information bibliographique au Ministère de la culture et de la communication pose les grandes lignes de cette politique ;
- le projet de Bibliothèque de France et notamment de catalogue collectif national des ouvrages donne l'occasion de faire un état des lieux et initie une réflexion sur une politique documentaire nationale ; les différentes institutions sont ainsi amenées à coopérer dans un cadre commun ;
- la nécessité d'ouvrir la Bibliothèque de France en 1995 avec un système informatique complet oblige la BN à réaliser pour cette date son catalogue informatisé : cela implique la production de toute la Bibliographie nationale sous forme électronique ;
- bibliothèques universitaires : les conclusions du rapport Miquel ont été retenues et les BU bénéficient d'un effort particulier du MENJS. Cet effort concerne les collections, l'installation de systèmes informatiques, mais aussi la constitution de catalogues collectifs. Le MENJS, qui gère les principaux outils collectifs d'importance nationale (CCN, RAMEAU, TELETHESES, PEB, Pancatalogue), envisage la définition d'un schéma directeur de l'information bibliographique : cela permettra de donner un cadre global à l'ensemble des différentes réalisations dont certaines doivent être redéfinies pour des raisons techniques (changement de logiciel) ; cela permettra aussi de préciser les relations avec les projets de la Bibliothèque de France. Concrètement, la politique du MENJS rejoint les travaux de la Bibliothèque de France. Les outils cités ci-dessus sont pris en compte dans le projet de catalogue collectif national des ouvrages.

L'INIST constitue actuellement le principal fournisseur de documents primaires, particulièrement dans le domaine scientifique et technique. Cette activité va se développer grâce aux nouveaux moyens techniques (système d'archivage numérique) installés dans les nouveaux locaux de l'INIST.

Sur plusieurs points, la coopération entre les différents organismes n'est pas encore bien définie :

- comment sera défini le catalogue collectif national : plusieurs scénarios sont à l'étude ;
- la numérisation de documents par trois grands organismes (la Bibliothèque de France, l'INIST et la DPDU -projet FOUORE) est conçue avec des objectifs et des méthodes différents, même si les partenaires considèrent que le bilan qui pourra être fait de ces expériences permettra de définir une politique nationale. On peut noter que le concept de bibliothèque électronique est désormais au stade des applications ;
- la BN propose aux BU le catalogage en ligne sur son propre système informatique ; il s'agit, pour les BU, d'une alternative à la participation à SIBIL ou OCLC, puisque les notices de la BN sont une des sources du Pancatalogue ; le succès de ce service dépendra des conditions techniques et économiques, mais aussi des taux de recouvrement, qui, en

tout état de cause, devraient être favorables aux bibliothèques des domaines de sciences humaines et sociales.

Les ressources bibliographiques

Les ressources en notices bibliographiques servent à deux fins :

- la dérivation de notices à partir de réservoirs ;
- la consultation de catalogues (identification et recherche ; localisation).

Le développement de ces ressources est considérable depuis 1986.

La **bibliographie nationale**, on l'a vu, sera intégralement informatisée en 1995. Elle l'est déjà pour la période de 1970 à nos jours.

Les différents **fichiers d'autorité** produits par la Bibliothèque nationale (auteurs personnes physiques, auteurs collectivités, titres uniformes, vedettes matières RAMEAU) le sont également : ils seront même diffusés sur support CD-ROM avant la fin de l'année.

Accessibilité des notices de la BN :

- en ligne pour les bibliothèques participant au catalogage (actuellement la BU Sainte Geneviève) : notices et notices d'autorité ;
- fourniture de bandes magnétiques aux bibliothèques abonnées au service (envoi automatique ou en réponse à un lot de requêtes) ;
- sur CD-ROM pour la période 1975-1991 et seulement les notices françaises (par abonnement).

Cette base va être proposée sur serveur.

Le fichier d'autorité RAMEAU peut être consulté en mode tty par les professionnels qui ont déjà été formés à RAMEAU.

Le **fichier national des thèses** peut être consulté en ligne par minitel (accès public) ou sur CD-ROM. Il est un outil de recherche, mais aussi de localisation puisque les thèses sont diffusées dans toutes les bibliothèques universitaires.

Le **Catalogue collectif national des publications en série**, en principe instrument de localisation, qui est même relié au système informatisé de prêt entre bibliothèques du MENJS, propose également la fourniture de notices aux bibliothèques. Il est accessible au grand public par minitel, aux professionnels en mode tty et sur CD-ROM (par abonnement). Les notices sont fournies sur bandes magnétiques.

On notera la tendance générale à produire des outils sur CD-ROM, qui permet une diffusion plus large. Cette solution présente trois avantages : la diffusion est dissociée de la production et confiée à un éditeur commercial ; le producteur n'a pas à gérer les données qui sont distribuées sur une plus grande échelle, car le CD-ROM permet une utilisation illimitée pour un coût pratiquement fixe et les logiciels d'interrogation proposent, en général, de nombreux modes d'accès, et présentent une ergonomie bien supérieure aux logiciels d'interrogation en ligne.

Si le Pancatalogue est clairement défini comme un outil de recherche et de localisation, le CCN est principalement un outil d'identification et de localisation, secondairement un outil de dérivation de notices. Le catalogue de la BN est à la fois un outil de recherche (sous sa forme CD-ROM), un outil de localisation et un outil de dérivation de notices.

TELETHESES est un outil de recherche et localisation.

VI-3

Volumes des données : le million de notices est atteint pour la base bibliographique de la BN ; ce sont 10 millions d'enregistrement qui devraient être disponibles en 1995.

Le CCN est la base la plus exhaustive.

Coopération

La plupart de ces fichiers sont constitués en coopération, même si le contrôle bibliographique est centralisé :

- pour la BN, la coopération est actuellement limitée à la participation de la BU Sainte Geneviève à la création de notices étrangères ;
- pour le CCN, il s'agit de toutes les bibliothèques participantes, relayées par les centres régionaux du CCN ;
- pour RAMEAU, les bibliothèques utilisatrices de RAMEAU peuvent faire des propositions d'ajout ou modification, les bibliothèques expertes peuvent valider les notices ;
- pour TELETHESES, les bibliothèques universitaires recueillent les thèses et effectuent un premier contrôle des bordereaux fournis par les auteurs et à partir desquels se fera la saisie.

Les catalogues collectifs et ceux des grandes bibliothèques :

En dehors du CCN, ces catalogues ne constituent pas des réservoirs de grande taille.

SIBIL et Pancatalogue (chacun environ 250 000 notices de bibliothèques universitaires), les catalogues collectifs régionaux ont des tailles très inférieures au million de notices. Toutefois, ils ne sont pas dénués d'atouts :

- les deux premiers sont constitués de collections universitaires : leur contenu correspond aux besoins des bibliothèques d'étude et de recherche ; ils contiennent une proportion importante de documents étrangers ; ils proposent, sous l'égide de la DPDU, des services adaptés aux besoins des bibliothèques universitaires ; de plus, l'alimentation du Pancatalogue par les collections des CADIST, qui se fera en priorité dans les deux années qui viennent, lui permettra de signaler la majeure partie des collections disponibles en France et utiles aux chercheurs ;
- les catalogues collectifs régionaux se sont constitués dans le cadre d'agences de coopération régionales ; ils ont facilité l'informatisation de bibliothèques de taille petite ou moyenne en diffusant l'information bibliographique dans un cadre qui leur était approprié. Toutefois, leur devenir est mal défini : l'Etat accorde son soutien au projet de catalogue collectif national à partir de la Bibliothèque de France et de ses pôles associés, au détriment des catalogues collectifs régionaux

Les plus grandes bibliothèques de lecture publique ont des catalogues totalement informatisés (4 bibliothèques municipales de province ont plus de 80 000 notices informatisées C'est loin d'être le cas des bibliothèques universitaires : ainsi la Bibliothèque de la Sorbonne et la Bibliothèque Sainte Geneviève cataloguent, certes, sur un système informatisé, mais n'ont pas réalisé de conversion rétrospective.

Les évolutions :

Chaque organisme cherche à se situer par rapport au projet de la Bibliothèque de France. Il s'agit pour les catalogues d'arriver à un stade de réalisation suffisamment avancé pour être un partenaire représentatif.

Normalisation :

L'unanimité se fait sur la normalisation, la nécessité de l'échange et de la communication. Concrètement, qu'en est-il du catalogage, de l'indexation et de l'interconnection ?

Les personnels des bibliothèques affectés aux catalogues connaissent de mieux en mieux les formats compatibles MARC ; certes l'enseignement des formats MARC est récent dans les centres de formation, mais les personnels des BCP utilisant LIBRA connaissent UNIMARC ; s'y ajoutent ceux des bibliothèques participant à SIBIL ou OCLC, ceux de la BN, et, bien sûr tous ceux d'autres bibliothèques informatisées travaillant avec des formats compatibles MARC. Le recul des systèmes informatiques maison, la politique des institutions nationales qui favorisent la dérivation de notices, les contraintes économiques (coût du catalogage) tendent à une banalisation des formats d'échange. Toutefois, cette banalisation ne gagnera qu'en dernier lieu les établissements sur lesquels les tutelles de la DPDU ou de la DLL ne s'exercent pas ou pas directement : c'est le cas des bibliothèques spécialisées et celles de certains réseaux thématiques universitaires.

Les normes de catalogage elles-mêmes ont évolué. La norme AFNOR 44050 (catalogage des monographies) a été révisée en 1989. La nouvelle version la rend plus proche des règles américaines AACR2, qui d'ailleurs, servent de référence pour les bibliothèques universitaires participant à OCLC. En réalité, les différences actuelles sont mineures. Les nouvelles règles permettent d'éviter le catalogage à niveaux, en proposant trois solutions possibles au problème posé par les monographies en plusieurs volumes ; le catalogage à niveaux, abandonné par la Bibliothèque nationale, est l'un des problèmes du format SIBIL-MARC pour sa conversion vers d'autres formats.

Si l'on distingue récupérer des notices dans un format et stocker ces notices sur ses propres fichiers dans le même format, tous les systèmes de gestion ne permettent pas l'un et l'autre (ainsi : parmi les systèmes les plus répandus en lecture publique, OPSYS a son propre format ; les clients d'ELECTRE récupèrent des notices dans un format non normalisé. Ces deux cas correspondent à des bibliothèques de taille petite ou moyenne.

Les grandes bibliothèques, à la fois parce qu'elles dépendent d'une tutelle nationale et parce qu'elles sont davantage liées à des réseaux, constituent en général des fichiers dans des formats de type MARC.

La normalisation porte aussi sur le niveau de catalogage : la norme française permet trois niveaux (norme complète, norme moyenne, norme minimale). La norme minimale n'est pratiquement pas utilisée sauf pour les acquisitions ; les deux autres normes sont assez bien représentées.

Les fichiers d'autorité méritent désormais une attention particulière : les fichiers de la BN vont être disponibles (sur bandes magnétiques seulement, car le CD-ROM qui sera édité ne permettra pas la dérivation), mais encore faut-il que les systèmes informatisés soient capables de gérer correctement les liens, ce qui est encore l'exception.

L'indexation matières :

La commercialisation du CD-ROM de la BN et la mise en place, à la fin de 1991, d'un organisme chargé de la diffusion des notices qu'elle produit engendrent un alignement des pratiques d'indexation et de catalogage sur les standards de la BN.

VI-5

RAMEAU devient la référence pour les bibliothèques dépendant des deux tutelles (MENJS et MCC); toutefois, les bibliothèques médicales continuent à utiliser l'indexation MESH qui est celle de la NLM et des principales bibliographies du domaine.

Le choix d'une indexation semble dépendre de deux éléments principaux (le second étant le plus souvent dépendant du premier) :

- la participation à un réseau ;
- le choix d'un réservoir comme source de dérivation.

Le coût de l'indexation, particulièrement pour les bibliothèques d'étude et de recherche (2/3 du coût de catalogage selon certaines évaluations), est suffisamment important pour favoriser la coopération dans ce domaine.

La coopération

Elle est favorisée par la politique des organismes de tutelle. C'est surtout le MENJS qui mène des actions en ce sens. On constate également une plus grande ouverture des BU vers les réseaux internationaux.

La coopération entre établissements de type différents (réseaux BU-BM) est le fait d'initiatives locales isolées. On peut citer, par exemple, les réseaux informatiques du Havre et de Saint-Etienne.

L'informatisation des bibliothèques

L'arrêt du réseau LIBRA implique pour les BCP (qui en étaient les principaux utilisateurs) une reconversion vers une informatisation locale entre 1989 et 1991 et entraîne l'arrêt du catalogage partagé pour les bibliothèques publiques.

L'informatisation des bibliothèques de lecture publique est plus avancée que celle des bibliothèques d'étude et de recherche. L'informatisation des BU est aussi plus diversifiée : alors que les bibliothèques de lecture publique sont le plus souvent équipées de systèmes de gestion intégrée, les BU adoptent par exemple des solutions associant participation à un réseau et modules locaux. La politique actuelle de la DPDU pourrait permettre aux BU d'acquérir des systèmes intégrés, jusque là hors de portée de leurs budgets.

6.2. PROPOSITIONS

La Commission pourrait porter ses efforts sur les points suivants :

- En ce qui concerne la **diffusion du document électronique** : aux problèmes techniques s'ajoute l'épineuse question juridique du copyright. Elle porte aussi bien sur la propriété des notices (notamment le statut des notices dérivées d'un réservoir bibliographique) que la propriété du document lui-même. Il est indispensable de passer des accords avec les éditeurs et cela dès que possible, si l'on veut que la bibliothèque électronique devienne une réalité.

- En ce qui concerne la **normalisation**, nous avons relevé plusieurs axes possibles :

. l'amélioration du format UNIMARC, notamment son adaptation aux documents multimédias,

- le développement de UNIMARC/A, et notamment la généralisation d'un format permettant d'inclure, dans une même notice, les formes d'autorité équivalentes dans les différents pays,

- la normalisation des OPACS : il ne s'agit pas de limiter les OPACS à des formes normalisées, mais plutôt de définir des modèles qui permettraient de faire avancer la recherche dans ce domaine, mais aussi l'amélioration des produits disponibles dans le

VI-6

commerce. Les systèmes de gestion de bibliothèque actuellement disponibles sur le marché proposent des OPACs très insuffisants : beaucoup de fournisseurs semblent confondre OPAC et module de recherche.

La constitution de listes d'autorités européennes et des outils permettant la traduction automatique des vedettes matières (dictionnaires, logiciels de traduction automatique) faciliteraient l'échange de données bibliographiques. Elles permettraient aussi de concevoir des modules de recherche multilingues pour les systèmes de gestion de bibliothèques.

Ces listes d'autorité devraient être adaptées aux différents types de bibliothèques, en prévoyant des systèmes de renvois.

En ce qui concerne l'échange de documents, l'interconnexion des systèmes en vue du prêt entre bibliothèques et la définition au niveau européen de politiques tarifaires nous semble propres à faire progresser l'échange. La Commission pourrait également faire porter son effort sur les obstacles que constituent les droits de douane.

Priorités définies par le CFPPA :

Le CFPPA (Comité français de pilotage du Plan d'action pour les bibliothèques de Communauté européenne) créé en 1989, a dégagé les priorités suivantes, "en ce qui concerne les projets des bibliothèques intéressées à participer à un projet de partenariat européen financé par la Commission".

- "- fourniture via le réseau RNIS (en France, NUMERIS) de documents préalablement stockés sous forme numérique dans une banque de données...
- la traduction de l'accès bibliographique par matière, notamment en ce qui concerne RAMEAU, en établissant un système de traduction automatique par un dictionnaire...
- l'établissement de dictionnaires multilingues des autorités-auteurs (personnes-physiques et collectivités) et des noms géographiques.
- la constitution de réseaux thématiques inter-régionaux de partage des ressources.

Les bibliothèques peuvent constituer une base de données commune, effectuer l'analyse de leurs collections, et élaborer une politique concertée de développement des collections.

Il peut également s'agir de la mise en commun d'accès à des services de bibliothèques, en particulier pour servir les PME."

ABREVIATIONS ET SIGLES

AACR2	Anglo-american cataloguing rules
ABF	Association des bibliothécaires français
AENSB	Association de l'Ecole nationale supérieure des bibliothèques
BCP	Bibliothèque centrale de prêt
BDF	Bibliothèque de France
BDP	Bibliothèque départementale de prêt
BIU	Bibliothèque interuniversitaire
BM	Bibliothèque municipale
BPI	Bibliothèque publique d'information
BS	Bibliothèque spécialisée
BU	Bibliothèque universitaire
CADIST	Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique
CCN	Catalogue collectif national des publications en série
CCF	Catalogue collectif de France
COO	Catalogue collectif des ouvrages
COCE	Catalogue collectif des ouvrages étrangers
CDSH	Centre de documentation en sciences humaines du CNRS
CDST	Centre de documentation scientifique et technique du CNRS
CIEPS	Centre international d'enregistrement des publications en série
CNEPS	Centre national d'enregistrement des publications en série
CNCIM	Cellule nationale de coordination de l'indexation matières
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CNUSC	Centre national universitaire sud de calcul
DBMIST	Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique
DLL	Direction du livre et de la lecture
DPDU	Direction de la programmation et de la documentation universitaire
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DRED	Direction de la recherche et des études doctorales
ELECTRE	Electronique de transmissions de commandes et de renseignements bibliographiques
FFCB	Fédération française de coopération entre bibliothèques
FOUDRE	Fourniture de documents sur réseau électronique
INIST	Institut national de l'information scientifique et technique
ION	Interlending OSI network
ISDS	International serials data system
LIBRA	Logiciel intégré pour les bibliothèques en réseau automatisé
MCC	Ministère de la culture et de la communication
MENJS	Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports
MRT	Ministère de la recherche et de la technologie
OCLC	Online computer library center
OPAC	Online public access catalogue
PEB	Prêt entre bibliothèques
PICA	Project for integrated library automation
RAMEAU	Répertoire d'autorité matière encyclopédique, alphabétique et unifié
RBCCN	Répertoire des bibliothèques participant au CCN
SCD	Service commun de la documentation
SIBIL	Système intégré de gestion des bibliothèques de Lausanne
SUNIST	Serveur universitaire national pour l'information scientifique et technique
UFR	Unité de formation et de recherche
URFIST	Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique



**Liste des Centres d'acquisition et de diffusion de
l'information scientifique et technique (CADIST)**

Art et archéologie

Bibliothèque d'art et d'archéologie (Paris)

Astronomie et astrophysique

Bibliothèque de l'observatoire de Paris-Meudon

Botanique, zoologie, biologie animale et végétale

Bibliothèque du Museum d'histoire naturelle (Paris)

Chimie-Pharmacie

Bibliothèque universitaire de Lyon 1

Ethnologie et préhistoire

Bibliothèque du Musée de l'homme (Paris)

Géographie

Bibliothèque du Centre de géographie, Bibliothèque de la Sorbonne
(Paris)

Gestion et sciences économiques

Bibliothèque de l'Université Paris IX-Dauphine

Histoire médiévale

Bibliothèque universitaire de Poitiers,
Bibliothèque de la Sorbonne (Paris),
Bibliothèque du Centre d'études supérieures de civilisation
médiévale de l'Université de Poitiers

Histoire moderne et contemporaine

Bibliothèque de la Sorbonne (Paris),
Bibliothèque interuniversitaire d'Aix-Marseille, Section Lettres,
Bibliothèque de l'Université de Caen (Section Droit-Lettres)

Langues, littérature et civilisation germaniques

Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, Section
Sciences humaines

Mathématiques

Bibliothèque de l'université Paris-Sud, section sciences
en liaison avec la Bibliothèque de l'Institut de mathématiques

Médecine et odonto-stomatologie

Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)

Physique

Bibliothèque interuniversitaire de Grenoble, section Sciences

Relations internationales et monde contemporain

Bibliothèque de documentation internationale contemporaine
(Paris)

Sciences juridiques

Bibliothèque interuniversitaire Cujas

Sciences politiques

Bibliothèque de la Fondation nationale des sciences politiques

Sciences de la terre, des océans et de l'environnement terrestre

Bibliothèque interuniversitaire scientifique Jussieu

Sciences religieuses

Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, section
Sciences humaines, en liaison avec la bibliothèque commune aux
facultés de théologie catholique et protestante.

BIBLIOGRAPHIE

Melot, Michel. Le Conseil supérieur des bibliothèques. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, t. 35, n° 5, p. 290-295.

Grands établissements et bibliothèques

Cahart, Patrice et Melot, Michel. *Propositions pour une grande bibliothèque*. Paris : Documentation française, 1989. 167 p. Collection des rapports officiels. ISBN 2-11-002226-4.

Grunberg, Gérald. La carte documentaire de la Bibliothèque de France. *Bulletin de l'ABF*, 1990, n° 149, p. 58-64.

Grunberg, Gérald. Bibliothèque de France : le point sur l'avancement du projet. *Bulletin de l'ABF*, 1989, n° 144, p. 48-51.

Le Roy Ladurie, Emmanuel. Bibliothèque nationale et Bibliothèque de France. *Revue de la Bibliothèque nationale*, 1990, n° 35, p. 2-7.

Etablissement public de la Bibliothèque de France. 1990. 63-428 p.

La BDF : bilan d'étape. *Bulletin de l'ABF*, 1990, n° 148, p. 67-71.

La BDF face au public. *Archimag*, 1990, n° 34, p. 39-42.

Bisbrouck, Marie-France. La Médiathèque de la Cité des sciences et de l'industrie. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, t 35, n° 2, p. 136-151.

Grange, Paul. Les bibliothèques de la Ville de Paris. *Bulletin de l'ABF*, 1990, n° 149, p. 65-69.

Les bibliothèques universitaires

Miquel, André. *Les bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'Etat ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports*. La Documentation française, 1989. 79 p. Collection des rapports officiels. ISBN 2-11-002140-3.

Renoult, Daniel. Vers de nouveaux rapports entre l'Etat et l'Université. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, t. 35, n° 2, p. 90-95.

Des BU pour l'an 2000. *Le Monde de l'éducation*, nov. 1990, p. 62-65.

Information bibliographique

Schéma directeur de l'information bibliographique. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1989, t. 34, n°4, p. 286-318.

Salomon, Serge. Le marché des notices en France. *Bulletin de l'ABF*, 1989, n° 143, p. 39-40.

Lemelle, Françoise. Electre. *Bulletin de l'ABF*, 1989, n° 143, p. 41-44.

Freyre, Elisabeth. L'expérience du CD-ROM de la Bibliothèque nationale. *Bulletin de l'ABF*, 1989, n° 143, p. 45-47.

Bernard, Annick. Le traitement automatisé du dépôt légal et l'avenir de la Bibliographie de la France. *Bulletin de l'ABF*, 1988, n° 141, p. 22-24.

Bernard, Annick. Sur l'abandon du catalogage à niveaux par la Bibliothèque nationale. *Bulletin de l'ABF*, 1988, n° 141, p. 26-27.

Les fichiers d'autorités de la base BN-OPALE. Beaudiquez, Marcelle, coord. *Bulletin de l'ABF*, 1990, n° 148, p. 30-44.

Freyre, Elisabeth. L'accès à la base BN-OPALE et la fourniture de notices par la Bibliothèque nationale. *Bulletin de l'ABF*, 1990, n° 148, p.46-48.

Duchemin, Pierre-Yves. OPALINE : étapes d'une révolution. *Bulletin de l'ABF*, 1990, n°148, p.51-52.

Duchemin, Pierre-Yves. Le traitement des cartes et plans à la Bibliothèque nationale. *Documentaliste. Sciences de l'information*, 1990, vol. 27, n° 2, p. 57-62.

Freschard, Chantal. RAMEAU. *Bulletin de l'ABF*, 1990, n° 149, p. 41-44.

L'offre en matière d'information bibliographique. AC2L, 1990.

Bases bibliographiques régionales et catalogues collectifs

Freschard, Chantal et Gana, Jacques. Le catalogue collectif national des publications en série. *Bulletin de l'ABF*, 1990, n° 148, p. 61-65.

Bourgain, Jacques. Le Catalogue collectif de France. *Bulletin de l'ABF*, 1990, n° 149, p. 49-52.

Journée d'étude sur les réseaux informatisés de catalogage d'ouvrages : Grenoble, 22 janvier 1990 : compte-rendu. Edité par André Nivet. Grenoble : Bibliothèque interuniversitaire, 1990. 67 p. ISBN 2-900020-35-2.

Myriade, le CD-ROM du CCN. *Bulletin du CCN*, 1989, n° 14, p. 12-13.

Fédération française de coopération entre bibliothèques. *Pour des bases bibliographiques régionales..* Paris : FFCB, 1989. (10 p.). Collection Au carré ; 2.

Larbre, François et Dousset, Emmanuel. Bibliothèque de Saint-Etienne : la constitution d'un réseau local multipartenaire. *Bulletin de l'ABF*, 1990, n° 147, p. 8-12.

Lahary, Dominique. Une journée d'étude de l'AENSB : les réseaux documentaires informatisés. *Bulletin de l'ABF*, 1990, n° 147, p. 51-54.

Bertrand, Anne-Marie. La Commission établissements et réseaux : état des lieux. *Bulletin de l'ABF*, 1990, n° 147, p. 55-61.

Boisard, Geneviève. Le CD-ROM du Quartier latin. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, t. 35, n° 3, p. 223-229.

Pézeril, Marguerite. SIBIL, un réseau : une base, un système. *Bulletin de l'ABF*, 1991, n° 150, p. 93-100.

Les réseaux spécialisés

Barrat, Pierre. Le réseau des bibliothèques françaises de mathématiques. *Bulletin de l'ABF*, 1991, n° 150, p. 85-87.

Vergnes, Gisèle, et al. Démocrite, base de données documentaires de l'IN2P3. *Documentaliste. Sciences de l'information*, 1988, vol. 25, n° 6, p. 278-281.

Cuchin, Roger. Enquête sur l'équipement des CDI en technologies nouvelles. *Inter-CDI*, 1990, n° 105, p. 6-13.

Informatisation

Lupovici, Christian. Splendeur et misère de l'informatique : mise au point sur l'informatisation des bibliothèques en Europe. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1988, t. 33, n° 1/2, p. 64-73.

Logiciels pour bibliothèques. *Livres-hebdo*, 1990, n° 20, p. 61-87.

Collier, Philippe et Lucas, Frédéric. *L'informatisation des bibliothèques et centres de documentation*. A Jour, 1990. 80 p. ISBN 2-903685-24-X.

Calenge, Bertrand. Doubroff, Olivier. Du dépôt à la bibliothèque intercommunale. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, t. 32, n° 2, p. 33-44.

Calenge, Bertrand. L'informatisation d'une bibliothèque centrale de prêt : peut-on parler de spécificités ? *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, t. 35, n° 3, 206-216.

Perret, Jacques. L'informatisation de la Bibliothèque départementale de la Drôme. *Bulletin de l'ABF*, 1989, n° 143, p. 37-38.

Les OPACS

Estéoule, Béatrice. Les accès publics en ligne. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1989, t. 34, n° 1, p. 19-21.

Witt, Maria. Simplification ou complication ? Quelques réflexions sur la constitution du catalogue en ligne à la Médiathèque de la Villette. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1989, t. 34, n° 1, p. 48-59.

Blanc-Montmayeur, Martine. OPAC ou à la Trinité : l'indispensable langage naturel. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1989, t. 34, n° 1, p. 60-62.

Le Marec, Joëlle. Les OPACS sont ils opaques ? La consultation des catalogues informatisés à la BPI du Centre Pompidou. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1989, t. 34, n° 1, p. 78-85.

Le Marec, Joëlle. *Dialogue ou labyrinthe : la consultation des catalogues informatisés par les usagers*. Centre Georges Pompidou, BPI, 1989. 91 p. Etudes et recherches.

Nouvelles technologies de l'Information

Debeusscher, Elisabeth et Guillerme, Philippe. La logithèque de la BPI. *Bulletin de l'ABF*, 1989, n° 143, p. 48-50.

Muller, Joëlle. Des logiciels à la Médiathèque de la Villette. *Bulletin de l'ABF*, 1989, n° 143, p. 51-52.

Bruckmann, Denis. Le vidéodisque Images de la Révolution française : description méthodologique et premier bilan. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1988, t. 35, n° 2, p. 122-135.

Langues vivantes et bibliothèques publiques. Centre Georges Pompidou, BPI, 1990. 73 p. Dossier technique ; 8.

Freyre, Elisabeth. Le CD-ROM de la BN et le projet européen. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, t. 35, n° 3, p. 230-232.

Lacour, Marie-Christine. RNIS, NUMERIS : de nouvelles perspectives de circulation de l'information. *Documentaliste. Sciences de l'information*, 1990, vol. 27, n° 1, p. 34-41.

Suteau, Marcel. FOUORE tombe sur l'université. *Archimag*, 1989, n° 28, p. 39-41.

Fabreguettes, Catherine. Le projet FOUORE : pour parfaire le système de prêt entre bibliothèques universitaires. *Documentaliste. Sciences de l'information*, 1989, vol. 26, n° 6, p. 239-247.

Pelletreau, Christiane. BPI et NUMERIS : du futur simple à l'accord parfait. *Interactif*, 1989, n°6, p. 24-26.

Divers

Michel, Jean. Bibliothèques, information, économie. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1989, t. 34, n° 6, p. 500-507.

Boisard, Geneviève. Le coût du catalogage. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1989, t 34, n°4, p. 330-339.

Seibel, Bernadette. *Au nom du livre : analyse sociale d'une profession : les bibliothécaires.* La Documentation française, 1988. 229 p.

Actes des journées d'étude sur les projets européens : Strasbourg, 19-20 juin 1990. *Interactif*, novembre 1990, n° hors série. 119 p.

Lupovici, Christian. *Application des nouvelles technologies de l'information dans les bibliothèques et leur impact sur leurs différentes fonctions : état de l'art dans les douze pays de la Communauté européenne.* 1988. Pag. mult.

Rapport de synthèse effectué à la demande de la Commission des Communautés européennes, DG XIII/B.

Merci de retourner ce questionnaire à :
 B. Sizaret
 Ecole nationale supérieure de bibliothécaires
 17-21 Bd du 11 nov. 1918
 69623 VILLEURBANNE CEDEX

Les données chiffrées recueillies par ce questionnaire ne seront pas diffusées, mais seulement exploitées par des méthodes statistiques.

QUESTIONNAIRE - ENQUETE LIB-2

(Lorsque vous trouvez le caractère **O**, il suffit de cocher la ou les réponses adéquates)

Nom de l'établissement :

Adresse :

.....

Fonction de la personne remplissant le questionnaire :

.....

I - DONNEES CONCERNANT LA BIBLIOTHEQUE

I A - QUESTIONS RELATIVES AU FONDS

Domaines couverts (disciplines) :

.....

Importance du fonds :

a) imprimés :

nombre de volumes (livres) :

nombre de titres de périodiques :

Accroissements :

nombre de volumes acquis par an :

nombre d'abonnements en cours :

budget documentaire annuel :

b) autres media :

Types de documents : présence de documents

sonores

visuels

audiovisuels

autres. Préciser :

Nombre total d'unités :

Nombre total d'unités acquises par an :

Quelles sont les langues étrangères les plus représentées dans votre fonds ? Evaluer le pourcentage de volumes du fonds dans chaque langue. (ne signaler que les cas où ce pourcentage vous semble significatif : environ 5 % minimum)

Langue
 Pourcentage
 du fonds

Présence de fonds anciens importants (antérieurs à 1900) :

- oui
 non

Si oui, préciser :

- nombre de volumes :
 - éventuellement, les caractéristiques particulières :

.....

-Avez-vous d'autres fonds particuliers d'importance nationale (dans un domaine particulier, une langue autre que celles de la Communauté européenne, ou d'une forme particulière)

- oui
 non

Si oui, préciser :

- caractéristiques du fonds :
 - nombre de volumes (ou d'unités matérielles) :

II-B QUESTIONS RELATIVES AUX ACTIVITES DE LA BIBLIOTHEQUE

Utilisateurs :

nombre de lecteurs inscrits :
 nombre de visiteurs annuel :
 type de public : chercheurs :
 étudiants :
 autres utilisateurs

internes :

extérieurs :

(internes = internes à l'établissement dont la bibliothèque dépend, par exemple, l'Université pour une bibliothèque universitaire)

Nombre de prêts annuel :

Si vous participez au prêt entre bibliothèques, quel est votre volume de transactions ?:

nombre de demandes reçues par an :
 nombre de demandes envoyées par an :

Si votre établissement est réparti sur plusieurs sites, préciser la distance maximum entre deux sites :km

Personnel : effectif en 1990 :

Votre bibliothèque est-elle informatisée (même partiellement) ?

- oui
 non

Si oui, quelles sont les fonctions disponibles ?

- acquisitions
 catalogage
 gestion des prêts
 gestion des périodiques

SI VOTRE BIBLIOTHEQUE EST INFORMATISEE? PASSEZ DIRECTEMENT AU PARAGRAPHE III (page 4)

II -- VOTRE BIBLIOTHEQUE N'EST PAS INFORMATISEE

— Envisagez-vous une informatisation avant décembre 1991

- oui
 non

Si oui, le cahier des charges est-il déjà prêt ?

- oui
 non

Nom du logiciel retenu s'il y a lieu :

Quelles sont les caractéristiques de votre projet :

- système maison
 ou système clef en main
- système de gestion intégrée
 ou certains modules seulement. Dans ce cas, lesquels :
- acquisitions
 - catalogage
 - recherche
 - gestion de prêts
 - gestion des périodiques
 - autres. Préciser :
-

Quelles solutions envisagez-vous pour informatiser votre catalogue imprimé (fichier manuel) ?

.....

ALLEZ DIRECTEMENT AU PARAGRAPHE IV (page 11)

III - VOTRE BIBLIOTHEQUE EST INFORMATISEE
--

Date d'installation du système fonctionnant actuellement :

Si vous envisagez de changer de système informatique , vos réponses concerneront le système déjà installé.

Si votre établissement accueille un CADIST, son catalogue est-il informatisé ?

- oui
 non
 partiellement.

 Pourcentage du fonds CADIST informatisé ? %

Si votre établissement dispose de fonds particuliers importants, leur catalogue est-il informatisé ?

- oui
 non
 partiellement.

 Pourcentage informatisé de ce fonds ? %

Marque et type du logiciel :

II A - RESEAU ET CONFIGURATION MATERIELLE :

Votre système fonctionne-t-il en réseau ?

- oui. Nom de ce réseau ?
 non

- réseau interne à l'établissement sur plusieurs sites
 ou réseau commun à plusieurs établissements

- Réseau local
 ou régional
 ou national
 ou international

Nombre de terminaux connectés dans l'établissement ?

Type de réseau :

- centralisé
 réparti. (Cocher les fonctions réparties)

- acquisitions
 catalogage
 gestion des prêts
 gestion des périodiques
 autres. Préciser :

Quels sont les coûts annuels supportés par votre établissement pour :

- la maintenance matérielle :
- la maintenance du logiciel :
- les coûts liés au réseau (s'ils sont identifiables) :
.....

Evaluer le coût en temps de personnel pour la maintenance du système (qu'il s'agisse des ingénieurs ou techniciens affectés à la bibliothèque, s'il y a lieu, ou des bibliothécaires chargés des relations avec les services techniques extérieurs, ainsi que des sauvegardes, du paramétrage, et en général du suivi de l'opération) :(postes ou fraction de poste de travail)

III B - DESCRIPTION DES FONCTIONS

1 - Acquisitions :

Les fonctions suivantes sont-elles disponibles ? :

- suivi du budget des acquisitions
- édition de lettres de commandes
- édition de lettres de relance
- lien avec d'autres modules (préciser lesquels :
catalogage, recherche ...) :

2 - Catalogage et catalogue :

Type d'écran de saisie pour le catalogage :

- guidée par menus
- plein écran

Quelle proportion du fonds est informatisée ?%

Caractéristiques du catalogue :

- multimedia (documents sur différents supports : imprimés, documents sonores, etc...)
- présence de résumés

Format de catalogage :

- UNIMARC
- INTERMARC
- LC-MARC (ou US-MARC)
- DMARC
- autre (par exemple, format défini par la bibliothèque).

Donner, s'il y a lieu le nom de ce format :

Est-il compatible MARC ? :

- oui
- non

Si non, les champs sont-ils de longueur

- fixe
- ou variable

Les notices sont-elles conformes à l'ISBD ou à la norme AFNOR de catalogage ?

- oui
- non

Quel est le niveau de catalogage :

- description minimale (norme 44072)
 moyenne (norme 44073)
 complète (norme 44050)
 autres. Préciser :

Utilisez-vous des listes d'autorité ou des listes de termes contrôlés pour l'indexation matières ?

- oui. Laquelle (ou lesquelles) ?
 RAMEAU
 Blanc-Montmayeur
 Autorités LC-Marc
 autres. Préciser :
 non

Utilisez-vous une classification ?

- oui. Laquelle (ou lesquelles) ? :
 non

Cas particulier des documents sonores (disques, etc...)

* Si vous avez des documents sonores, et s'ils sont font l'objet d'un catalogage informatisé, quel est le format utilisé ?

*

* Quelle proportion du fonds de documents sonores est déjà

*cataloguée ?

*combien d'unités bibliographiques ? :

Votre bibliothèque participe-t-elle à un catalogue collectif ?

- oui. Nom de ce catalogue :
 non

Votre bibliothèque adhère-t-elle à un réseau de catalogage partagé ?

- oui. Nom de ce réseau :
 non

3 - Récupération de notices :

Récupérez-vous des notices auprès de fournisseurs ou d'agences bibliographiques ?

- oui. Le(s)quel(s) ?
 non

Quel est le volume de données ainsi récupérées :

a) pour le catalogage courant : proportion de notices acquises par ce moyen : %

b) pour la reconversion du catalogue imprimé (catalogue manuel) : proportion de notices acquises par ce moyen : %

Autre méthode pour reconvertir le catalogue manuel ?.

Préciser :

Si vous récupérez des données extérieures, précisez :

a) Format des notices récupérées :

- UNIMARC
- INTERMARC
- LC-MARC (ou US-MARC)
- DMARC
- autre. Préciser :

b) Mode de chargement :

- en ligne (par Transpac ou ligne spécialisée)
- à partir de bandes magnétiques
- de disquettes
- de CD-ROM
- autres. Préciser :

4 - Gestion des prêts :

Caractéristiques du module de prêt :

Est-il relié au module de catalogage ?

- oui
- non

Les fonctions suivantes sont-elles disponibles ?

- possibilité de réservation
- relances
- utilisation de codes barres pour identifier les lecteurs ou les documents

Le système permet-il de gérer le prêt de tout type de document (par exemple les fascicules de périodiques) ?

- oui
- non

5 - Prêt entre bibliothèques :

La gestion du PEB est-elle informatisée ?

- oui
- non

Cette gestion est-elle

- une fonction intégrée du système de gestion de la bibliothèque
- une fonction indépendante

Participez-vous à une messagerie

- locale
- nationale
- internationale

Nom de cette messagerie s'il y a lieu :

6 - Gestion des périodiques :

Les fonctions suivantes sont-elles disponibles ?

- bulletinage
 - réclamation des numéros manquants
 - réabonnements
 - circulation des périodiques
 - lien avec d'autres modules (catalogue, par exemple).
- Préciser le(s)quel(s) :
-

7 - Recherche :

Le système propose :

- un seul mode de recherche
- 2 modes (au moins), l'un professionnel, l'autre pour l'utilisateur

Caractéristiques du mode de recherche (si le système propose deux modes, répondre pour le mode le plus perfectionné):

- multicritère
- booléen (et, ou, sauf)
- possibilité de troncature
- opérateurs de proximité, ou de cooccurrence
- hiérarchique (fondé sur une classification)
- accès par lexique

Autres caractéristiques :

- recherche par sujet en plusieurs langues
- absence de non réponse (proposition de liste de titres/auteurs/sujets proches)
- autres. Préciser :.....
-
-

8 - Consultation en ligne du catalogue (OPAC) (= Catalogue d'accès public en ligne) :

Le catalogue informatisé est-il directement accessible par le lecteur ?

- oui
- non

Si oui, est-il accessible :

- de l'intérieur de la bibliothèque
- de l'extérieur
 - par minitel
 - par terminal

Si non, à quelle échéance envisagez-vous le développement d'un OPAC ?

Fonctions de l'OPAC :

- recherche
- possibilité pour le lecteur d'imprimer une notice
- localisation de documents
- vérification de la disponibilité d'un document
- réservation
- messagerie
- accès à d'autres bases de données
- autres (préciser) :

9 - Produits :

Edition de produits sur différents supports :
(mettre une croix dans les cases correspondantes)

	papier	microformes	CD-ROM	autres (préciser)
catalogues
listes d'acquisition
listes thématiques
autres. Préciser :			

Fourniture de notices sous forme électronique à d'autres établissements :

- oui
- non

Dans l'affirmative, préciser :

- les formats sous lesquels ces notices peuvent être fournies :

- UNIMARC
- INTERMARC
- DMARC
- LC OU US-MARC
- autres. Préciser :

- les supports :

- bandes magnétiques
- disquettes
- CD-ROM
- autres ? Préciser :

Cette fourniture est-elle :

- restreinte
 - aux membres d'un réseau. Nom du réseau :
 - à d'autres organismes. Préciser le type d'organismes
ou le critère de sélection:
.....
- non restreinte

Coopérez-vous avec d'autres établissements pour la production et la diffusion de ces notices ?

oui. Préciser

.....
.....
.....

non

III C - VOUS PREVOYEZ DE CHANGER DE SYSTEME A COURT TERME (au plus tard en décembre 1991) :

SINON ALLEZ DIRECTEMENT A IV (page suivante)

Nom du logiciel retenu s'il y a lieu :

Quelles sont les caractéristiques de votre projet :

- système maison
- ou système clef en main

- système de gestion intégrée
- ou certains modules seulement. Dans ce cas, lesquels :

Date d'installation prévue :

Quelles améliorations ce système offre-t-il par rapport au système actuel ?

.....
.....
.....

Quelles modalités sont prévues pour transférer les données bibliographiques de l'ancien vers le nouveau système ?

.....
.....
.....

**IV - UTILISATION ET
APPLICATION DES NOUVELLES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
POUR DES SERVICES RENDUS AUX
USAGERS**

1- Offrez-vous au public un service minitel ?

- oui
 non

Si oui, propose-t-il :

- des informations générales sur l'établissement
 une messagerie
 l'accès au catalogue (OPAC)
 autres. Préciser:

L'accès est-il

- entièrement public
 ou réservé aux usagers de votre bibliothèque (accès avec mot de passe par exemple)

2- Les usagers de votre bibliothèque peuvent-ils consulter sur place des documents sur CD-ROM ?

- oui
 non

Si oui, combien de postes de lecture :
combien de titres différents :
Année d'ouverture de ce service :

4 - Les usagers de votre bibliothèque peuvent-ils consulter sur place des vidéodisques ?

- oui
 non

Si oui, combien de postes de lecture :
combien de titres différents :
Année d'ouverture de ce service :

5 - Offrez-vous aux usagers un service de consultation de bases de données en ligne ?

- oui
 non

Si c'est le cas :

- l'interrogation se fait-elle
 par l'intermédiaire d'un professionnel
 directement par l'utilisateur

Année d'ouverture de ce service :
 Nombre de serveurs différents accessibles :
 Nombre de bases interrogées :
 Nombre de questions traitées par an :

Sous quelle forme les lecteurs obtiennent-ils leurs références ?

- listing papier
 fichier sur disquette
 autres. Préciser :

6 - Transmission de documents primaires :

Utilisez-vous la télécopie pour l'envoi ou la réception de documents dans le cadre du prêt entre bibliothèques ?

- oui
 non

Avez-vous une station de travail permettant la numérisation, la réception et l'émission de documents numérisés ?

- oui
 non

Précisez éventuellement :

.....

Si c'est le cas, depuis quelle année utilisez-vous cette technique ?

Votre établissement est-il relié au réseau NUMERIS ?

- oui
 non

7 - Proposez-vous aux utilisateurs un service d'utilisation de logiciels (logithèque) ?

- oui. Nombre de logiciels différents proposés : ...
 Quelle est la proportion de didacticiels (logiciels d'apprentissage ou d'autoformation) :%
 Année d'ouverture de ce service :

Ce service propose-t-il :

- le prêt
 l'utilisation de postes de travail en libre service

- non

8 - Avez-vous un laboratoire de langues (dépendant directement de la bibliothèque) ?

- oui
 non

Si oui,

de combien de cabines disposez-vous ? :

combien de langues proposez-vous ? :

combien d'utilisateurs par an ?

Année d'ouverture de ce service :

9 - Autres utilisations des nouvelles technologies pour des

services rendus aux utilisateurs dans votre bibliothèque ?

Quelles sont les autres utilisations des nouvelles technologies dans votre établissement ? (ne mentionner ici que les utilisations pour lesquelles la bibliothèque a un rôle actif - par exemple, la participation à un réseau vidéo de campus uniquement si la bibliothèque a un rôle dans l'alimentation du réseau).....

.....
.....
.....
.....
.....
.....

V - PROJETS EUROPEENS

Avez-vous des projets d'ouverture sur l'Europe et/ou de coopération européenne en relation avec les nouvelles technologies ?

- O oui
O non

Si oui, pouvez-vous indiquer leur nature et domaine ?

.....
.....
.....
.....
.....

Quels sont vos partenaires européens ?

(se limiter aux partenaires avec lesquels existent des projets en relation avec les nouvelles technologies)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nous vous remercions pour le temps que vous avez bien voulu consacrer à ce travail. Nous vous ferons parvenir un résumé de cette étude dès que le document définitif aura été publié.

ENQUETE LIB-2

**ETAT DE L'ART ET IMPACT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION APPLIQUEES AUX BIBLIOTHEQUES
ET A LEURS DIFFERENTES FONCTIONS**

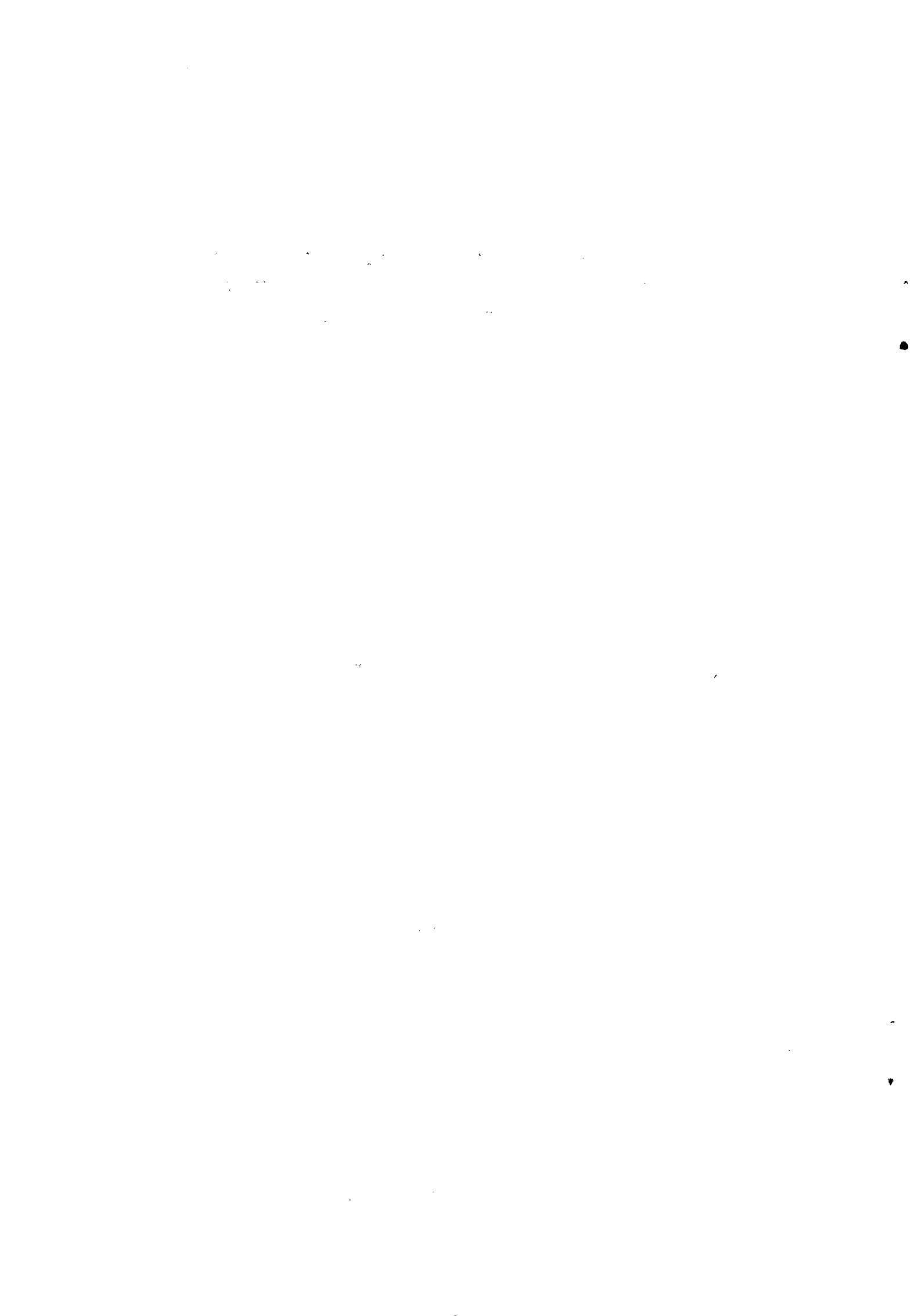
FRANCE

Bibliothèques publiques



Questionnaire à renvoyer à :

(avant le 10 décembre 1990)



QUESTIONNAIRE - ENQUETE LIB-2

Nota générale : Lorsque vous trouvez le caractère , il suffit de cocher la ou les réponses adéquates.

Nom de l'établissement :

Adresse :

Tél :

Nom et fonction de la personne remplissant le questionnaire :
.....

Date de mise en service de la bibliothèque :

S'agit-il d'une Bibliothèque Municipale Classée ?

oui

non

Avez-vous le dépôt légal imprimeur ?

oui

non

I - DONNEES CONCERNANT LA BIBLIOTHEQUE

IA - QUESTIONS RELATIVES AU FONDS

Importance du fonds :

a) imprimés :

nombre de volumes (livres) :

Adultes :

Jeunes :

nombre de titres de périodiques :

Adultes :

Jeunes :

accroissements :

nombre de volumes acquis par an :

nombre d'abonnements à des périodiques :.....

budget documentaire annuel :.....

b) autres médias :

Types de documents : présence de documents

sonores

visuels

audiovisuels

autres. Préciser :

Nombre total d'unités :.....

Nombre total d'unités acquises par an :.....

c) Quelles sont les langues étrangères les plus représentées dans votre fonds ? Evaluer le pourcentage de volumes du fonds dans chaque langue. (ne signaler que les cas où ce pourcentage vous semble significatif : environ 5% minimum)

Langue :

Pourcentage

du fonds :

d) Présence de fonds anciens importants (antérieurs à 1900) :

oui

non

Si oui, préciser :

nombre de volumes :.....

éventuellement les caractéristiques particulières :

.....

e) Avez-vous d'autres fonds particuliers d'importance nationale (dans un domaine particulier, une langue autre que celles de la Communauté européenne, ou une forme particulière)

oui

non

Si oui, préciser :

caractéristiques du fonds :.....

nombre de volumes ou d'unités matérielles :.....

IIB - QUESTIONS RELATIVES AUX ACTIVITES DE LA BIBLIOTHEQUE

Nombre de points de desserte (centrale + annexes) :.....

Nombre de lecteurs inscrits :.....

Nombre de dépôts (pour les BCP) :.....

Nombre de prêts annuel :.....

Si vous participez au prêt entre bibliothèques, quel est votre volume de transactions ?

Nombre de demandes reçues par an :.....

Nombre de demandes envoyées par an :.....

Effectif du personnel en 1990 :

Votre bibliothèque est elle informatisée (même partiellement) ?

oui

non

Si oui, quelles sont les fonctions disponibles ?

acquisitions

catalogage

gestion des prêts

gestion des périodiques

SI VOTRE BIBLIOTHEQUE EST INFORMATISEE, PASSEZ DIRECTEMENT AU PARAGRAPHE III (page 4)

II - VOTRE BIBLIOTHEQUE N'EST PAS INFORMATISEE

Envisagez-vous une informatisation avant décembre 1991 ?

oui

non

Si oui, le cahier des charges est-il déjà prêt ?

oui

non

Nom du logiciel retenu s'il y a lieu :

Quelles sont les caractéristiques de votre projet :

système maison

système clef en main

système de gestion intégrée

ou certains modules seulement. Dans ce cas, lesquels :

acquisitions

catalogage

recherche

gestion de prêts

gestion des périodiques

autres. Préciser :.....

Quelles solutions envisagez-vous pour informatiser votre catalogue imprimé (fichier manuel) ?

.....
.....
.....
.....

ALLEZ DIRECTEMENT AU PARAGRAPHE IV (page 12)

**III - VOTRE BIBLIOTHEQUE EST
INFORMATISEE**

Date d'installation du système fonctionnant actuellement :.....

Si vous envisagez de changer de système informatique, vos réponses concernant le système déjà installé.

Si votre établissement dispose de fonds particuliers importants, leur catalogue est-il informatisé ?

- oui
- non
- partiellement. Pourcentage informatisé de ce fonds :... %

Marque et type du logiciel :

Nombre de terminaux connectés :.....

Votre système est :

- dédié à la bibliothèque
- extension d'un système installé ailleurs

IIIA - RESEAU ET CONFIGURATION MATERIELLE

En dehors de la récupération bibliographique, votre système s'articule-t-il avec un réseau inter-bibliothèques ?

- oui
- non

Si oui, à quel échelon :

- local
- régional
- national
- international

Nom du réseau :

Nombre de participants à ce réseau :

IIIB - COÛTS ET FINANCEMENT DU SYSTEME
(coûts TTC)

Coût du matériel (système d'exploitation compris) :.....

Coût du logiciel d'application :.....

Coût de l'installation et de la formation :

Coût annuel de maintenance :

- du matériel :.....
- du logiciel :.....

IIIC - DESCRIPTION DES FONCTIONS

1 - Acquisitions

Les fonctions suivantes sont-elles disponibles ? :

- suivi du budget des acquisitions
- édition de lettres de commandes
- édition de lettres de relance
- transmission électronique des commandes
- lien avec d'autres modules. Préciser lesquels (catalogage, recherche,...) :

2 - Catalogage et catalogues

Quelle proportion du fonds est informatisée ?%

Caractéristiques du catalogue :

- multimédia (documents sur différents supports : imprimés, documents sonores,...)
- présence de résumés
- possibilité de dépouillement de périodiques

Format de catalogage :

- UNIMARC
- INTERMARC
- LC-MARC (ou US-MARC)
- DMARC
- autre (par ex., format défini par la bibliothèque)
donner, s'il y a lieu le nom de ce format :
.....

Est-il compatible MARC ? :

- oui
- non

Si non, les champs sont-ils de longueur

- fixe
- variable

Les notices sont-elles conformes à l'ISBD ou à la norme AFNOR de catalogage ?

- oui
- non

Quel est le niveau de catalogage :

- description minimale (norme 44072)
- description moyenne (norme 44073)
- description complète (norme 44050)
- autres. Préciser :

Utilisez-vous des listes d'autorité ou des listes de termes contrôlés pour l'indexation matière ?

- oui. Laquelle (ou lesquelles) ?
 Rameau
 Blanc-Montmayeur
 Autorités LC-MARC
 autres. Préciser :.....
 non

Utilisez-vous une classification ,

- oui. Laquelle (ou lesquelles) ?.....
 non

Cas particuliers des documents sonores (disques,.....)

Si vous avez des documents sonores, et s'ils font l'objet d'un catalogage informatisé, quel est le format utilisé ?.....

Quelle proportion du fonds de documents sonores est déjà cataloguée ?%

Combien d'unités bibliographiques ?.....

Votre bibliothèque participe-t-elle à un catalogue collectif ?

- oui. Nom de ce catalogue :.....
 non

Votre bibliothèque adhère-t-elle à un réseau de catalogage partagé ?

- oui. Nom de ce réseau :.....
 non

3 - Récupération de notices

Récupérez-vous des notices auprès de services bibliographiques extérieurs ?

- oui. Le(s)quel(s) :
 Autres bibliothèques
 B.N.
 Cercle de la Librairie
 Base Bibliographique régionale
 Autres. Préciser :.....
 non

Quel est le volume de données ainsi récupérées :

- a) pour le catalogage courant : proportion de notices acquises par ce moyen :%
- b) pour la reconversion du catalogue imprimé (catalogue manuel : proportion de notices acquises par ce moyen :%

Autre méthode pour convertir le catalogue manuel ?

Préciser :.....

Si vous récupérez des données extérieures, précisez :

a) Format des notices récupérées :

- UNIMARC
- INTERMARC
- LC-MARC (ou US-MARC)
- autre. Préciser :.....

b) Mode de chargement :

- en ligne (par Transpac ou ligne spécialisée)
- à partir de bandes magnétiques
- de disquettes
- de CD-ROM
- autres. Préciser :.....

4 - Gestion des prêts

Le module de prêt est-il relié au module de catalogage ?

- oui
- non

Les fonctions suivantes sont-elles disponibles ?

- possibilité de réservation
- relances
- gestion des pénalités de retard
- statistiques
- paramétrage
 - des quotas
 - des durées
 - par type de fonds
 - par type d'emprunteur
- prêt avant catalogage
- gestion des tournées

Le système permet-il de gérer le prêt de tout type de document (par ex. les fascicules de périodiques) ?

- oui
- non

5- Prêt entre bibliothèques

La gestion du PEB est-elle informatisée ?

- oui
- non

Cette gestion est-elle

- une fonction intégrée du système de gestion de la bibliothèque
- une fonction indépendante

Participez-vous à une messagerie

- locale
- nationale
- internationale

Nom de cette messagerie :.....

6 - Gestion des périodiques

Les fonctions suivantes sont-elles disponibles ?

- bulletinage
 - réclamation des numéros manquants
 - réabonnements
 - gestion de listes de circulation
 - lien avec d'autres modules (catalogage, par ex.)
- Préciser le(s)quel(s) :.....

7 - Recherche

Le système propose :

- un seul mode de recherche
- 2 modes (au moins), l'un professionnel, l'autre pour l'utilisateur

Caractéristique du mode de recherche (si le système propose deux modes, répondre pour le mode le plus perfectionné) :

- multicritère
- booléen (et, ou, sauf)
- possibilité de troncature
- opérateurs de proximité, ou de cooccurrence
- hiérarchique (fondé sur une classification)
- accès par lexique

Autres caractéristiques :

- recherche par sujet en plusieurs langues
- absence de non réponse (proposition de liste de titres/auteurs/sujets proches)
- autres. Préciser :.....

8 - Consultation en ligne du catalogue (OPAC) (= Catalogue d'accès public en ligne) :

Le catalogue informatisé est-il directement accessible par le lecteur ?

- oui
- non

Si oui, est-il accessible :

- de l'intérieur de la bibliothèque
- de l'extérieur
 - par minitel
 - par terminal

Si non, à quelle échéance envisagez-vous le développement d'un OPAC ?

- recherche
- possibilité pour le lecteur d'imprimer une notice
- localisation de documents
- vérification de la disponibilité d'un document
- réservation
- situation de l'utilisateur
- messagerie
- accès à d'autres bases de données
- autres (préciser)

9 - Produits

Edition de produits sur différents supports :

(mettre une croix dans les cases correspondantes)

	papier	microformes	CD-ROM	autres préciser
catalogues
listes d'acquisition
listes thématiques

Fournitures de notices sous forme électronique à d'autres établissements :

- oui
- non

Dans l'affirmative, préciser :

- les formats sous lesquels ces notices peuvent être fournies :

- UNIMARC
- INTERMARC
- DMARC
- LC ou US-MARC
- autres. Préciser :.....

- les supports :

- bandes magnétiques
- disquettes
- CD-ROM
- autres. Préciser :.....

Cette fourniture est-elle :

- restreinte
 - aux membres d'un réseau. Nom du réseau :.....
 - à d'autres organismes. Préciser le type d'organismes ou le critère de sélection :.....
.....
- non restreinte

Coopérez-vous avec d'autres établissements pour la production et la diffusion de ces notices ?

oui. Préciser :.....
.....
.....

non

10 - Développements particuliers

Votre établissement a-t-il réalisé ou fait réaliser des développements particuliers ?

oui

non

(ne signaler ici que ceux qui n'ont pas été réalisés par le fournisseur de logiciel intégré : par ex. logiciel de reformatage, didacticiel, interface....)

Si oui, préciser les fonctions de ce logiciel :

.....
.....
.....

IIID - VOUS PREVOYEZ DE CHANGER DE SYSTEME A COURT TERME (au plus tard en décembre 1991)

SINON ALLEZ DIRECTEMENT A IIIE

Nom du logiciel retenu s'il y a lieu :.....

Quelles sont les caractéristiques de votre projet ?

système maison

ou système clef en main

système de gestion intégré

ou certains modules seulement

Dans ce cas, lesquels :

.....

Date d'installation prévue :.....

Quelles améliorations ce système offre-t-il par rapport au système actuel ?

.....
.....
.....
.....

Quelles modalités sont prévues pour transférer les données bibliographiques de l'ancien vers le nouveau système ?

.....
.....
.....
.....

IIIE - IMPACT DE L'INFORMATISATION SUR VOTRE ETABLISSEMENT

Conséquences sur la formation et le travail du personnel :

.....
.....
.....
.....
.....

Conséquences sur l'organisation de la bibliothèque (circuit du livre, développement ou ouverture de services, utilisation de statistiques pour la gestion,...) :

.....
.....
.....
.....
.....

Conséquences sur le comportement de l'utilisateur :

.....
.....
.....
.....

Niveau de satisfaction quant à l'informatisation :

.....
.....
.....

Difficultés rencontrées :

.....
.....
.....
.....

Autres remarques :

.....
.....
.....
.....

**IV - UTILISATION ET
APPLICATION DES NOUVELLES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
POUR DES SERVICES RENDUS AUX
USAGERS**

1 - Offrez-vous au public un service minitel ?

- oui
- non

Si oui, propose-t-il :

- des informations générales sur l'établissement
- une messagerie
- l'accès au catalogue (OPAC)
- autres. Préciser :

L'accès est-il

- entièrement public
- ou réservé aux usagers de votre bibliothèque (accès avec mot de passe par ex.)

2 - Les usagers de votre établissement peuvent-ils consulter directement des CD-ROM ?

- oui
- non

Si oui, combien de postes de lecture :
combien de titres différents :
date d'ouverture de ce service :

3 - Les usagers de votre établissement peuvent-ils consulter directement des vidéodisques ?

- oui
- non

Si oui, combien de postes de lecture :
combien de titres différents :
Date d'ouverture de ce service :

4 - Offrez-vous aux usagers un service de consultation de bases de données en ligne ?

- oui
- non

Si oui, l'interrogation se fait-elle :

- par l'intermédiaire d'un professionnel
- directement par l'utilisateur

Date d'ouverture de ce service :.....
Combien de serveurs différents :.....
Nombres de bases interrogées :.....
Nombres de questions traitées par an :.....

Sous quelle forme les lecteurs obtiennent-ils leurs références ?

- listing papier
- fichier sur disquette
- autres. Préciser :.....

5 - Pourriez-vous aux usagers des documents obtenus par transmission de documents originaux numérisés ?

- oui
- non

Si c'est le cas, s'agit-il

- de documents numérisés par l'établissement sur ses différents sites
- ou de documents provenant d'un autre établissement (par ex. dans le cadre du prêt entre bibliothèques)

Quel est le type de documents concernés :

- textuels
- images

Depuis quelle date utilisez-vous cette technique ?.....

Votre établissement est-il relié au réseau numérisé ?

- oui
- non

6 - Proposez-vous aux utilisateurs un service d'utilisation de logiciels (logithèque) ?

- oui

Nombre de logiciels différents proposés :.....
Quelle est la proportion de didacticiels (logiciels d'autoformation) :.....%
Date d'ouverture de ce service :.....

- non

7 - Avez-vous un laboratoire de langues (dépendant directement de la bibliothèque) ?

- oui
- non

Si oui,

de combien de cabines disposez-vous ?.....
combien de langues proposez-vous ?.....
combien d'utilisateurs par an ?.....
Date d'ouverture de ce service :.....

8 - Autres utilisations des nouvelles technologies pour des services rendus aux utilisateurs de votre bibliothèque

.....
.....
.....
.....
.....

9 - Si vous ne l'avez pas encore fait, pensez-vous introduire dans votre bibliothèque les nouveaux services suivants ?

- Mise en place d'un serveur télématique (minitel accessible de l'extérieur pour informer les lecteurs)
- Diffusion de documents primaires par télécopie ou RNIS
- Conception de CD-ROM, vidéodisque, CD Vidéo
- Ouverture d'un laboratoire de langues
- Autres. Préciser :.....
.....

V - PROJETS EUROPEENS

Avez-vous des projets d'ouverture sur l'Europe et/ou de coopération européenne en relation avec les nouvelles technologies ?

- oui
- non

Si oui, pouvez vous indiquer leur nature et leur domaine ?

.....
.....
.....
.....

Quels sont vos partenaires européens ?

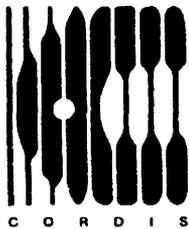
(se limiter aux partenaires avec lesquels existent des projets en relation avec les nouvelles technologies)

.....
.....
.....

Nous vous remercions pour le temps que vous avez bien voulu consacrer à ce travail. Nous vous ferons parvenir un résumé de cette étude dès que le document définitif aura été publié.

For up-to-date information on European Community research

consult



CORDIS **The Community Research and Development Information Service**

CORDIS is an on-line service set up under the VALUE programme to give quick and easy access to information on European Community research programmes.

The CORDIS service is at present offered free-of-charge by the European Commission Host Organisation (ECHO). A menu-based interface makes CORDIS simple to use even if you are not familiar with on-line information services. For experienced users, the standard Common Command Language (CCL) method of extracting data is also available.

CORDIS comprises eight databases:

- RTD-News: short announcements of Calls for Proposals, publications and events in the R&D field
- RTD-Programmes: details of all EC programmes in R&D and related areas
- RTD-Projects: containing 14,000 entries on individual activities within the programmes
- RTD-Publications: bibliographic details and summaries of more than 50,000 scientific and technical publications arising from EC activities
- RTD-Results: provides valuable leads and hot tips on prototypes ready for industrial exploitation and areas of research ripe for collaboration
- RTD-Comdocuments: details of Commission communications to the Council of Ministers and the European Parliament on research topics
- RTD-Acronyms: explains the thousands of acronyms and abbreviations current in the Community research area
- RTD-Partners: helps bring organisations and research centres together for collaboration on project proposals, exploitation of results, or marketing agreements.

For more information and CORDIS registration forms, contact
ECHO Customer Service
CORDIS Operations
BP 2373
L-1023 Luxembourg
Tel.: (+352) 34 98 11 Fax: (+352) 34 98 12 34

If you are already an ECHO user, please indicate your customer number.